

## **ABOLITIONNISME / ABOLITIONISM**

On ne peut pas plus empêcher l'abolition d'avoir lieu, qu'empêcher l'année 1848 de suivre l'année 1847.

(Victor Schœlcher, *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, t. 1, p. 148)

Cette partie de la thèse, consacrée à l'abolitionnisme en France et aux États-Unis entre 1830 et 1848, se caractérise par une démarche comparative. Dans les deux pays, des voix s'élèvent alors pour demander l'émancipation complète et immédiate des esclaves. Cependant, au-delà de cette similarité de but, on observe de nombreuses différences.

Il ne s'agit pas, on l'a vu, d'analyser *un* abolitionnisme national indépendamment de ce qui existe dans d'autres pays, ni de proposer une recherche exhaustive visant à présenter l'abolitionnisme comme un concept applicable en tous temps et en tous lieux. Bien plutôt, on souhaite entreprendre une étude comparative entre ce qui représente, on se propose de le montrer, deux variétés nationales d'une même idéologie durant une période définie, variétés qui ont suscité des travaux historiques eux aussi fortement ancrés dans leur cadre national.

Pour ce faire, on commencera par établir les termes de la comparaison en les plaçant dans leur contexte, puis on exposera la problématique de l'étude : définition du sujet et rappel de la méthode, aperçu historique et délimitation du cadre spatio-temporel, formulation des objectifs — plus détaillés que ceux qu'on vient d'énoncer. On proposera ensuite un essai historiographique sur la question, dressant l'« état des lieux » de la recherche : on verra de quelle manière les historiens de France et des États-Unis ont analysé l'abolitionnisme dans ces deux pays, ce qui permettra de mettre au jour, d'une part, des acquis (les points sur lesquels on peut appuyer de façon sûre la comparaison des sources) et, d'autre part, des lacunes ou des problèmes (ce qui fait question et que l'étude des sources devra éclaircir). Les ressemblances et les différences qu'on aura ainsi

identifiées entre l'abolitionnisme en France et l'abolitionnisme aux États-Unis permettront, pour finir, de tester les hypothèses qui auront été formulées, à l'aide des sources, auxquelles on appliquera une grille de lecture possédant trois entrées, à savoir les dimensions religieuse, politique et socio-économique.

## Contexte

En 1830, l'esclavage existait toujours aux États-Unis. Certes, la traite y était abolie depuis 1807 et, par suite du vote de lois d'émancipation dans une dizaine d'États du Nord entre 1777 et 1804, l'esclavage avait disparu dans cette partie du pays. En revanche il subsistait dans tous les États du Sud, dont il était devenu l'« Institution particulière » (*Peculiar Institution*). L'esclavage existait toujours également dans les possessions coloniales des pays d'Europe occidentale, notamment la France et l'Angleterre. En ce qui concerne la première, notons que la Convention avait supprimé l'esclavage dans les colonies en 1794, avant que Bonaparte ne le remît en vigueur moins de dix ans plus tard. Quant à l'Angleterre, elle aussi abolit la traite tôt dans le siècle, en 1808, cependant que la France observait une position ambiguë à ce sujet jusqu'à la monarchie de Juillet, signant les traités en faveur de cette mesure mais ne se donnant guère les moyens de les appliquer.

Néanmoins, l'esclavage était désormais une institution contestée. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de part et d'autre de l'Atlantique, les prises de position en faveur d'une émancipation des esclaves s'étaient multipliées. Les premiers actes concrets vinrent confirmer cette tendance, à l'instigation de certains Quakers anglais et américains dans les pays anglophones. De même, la *Société des Amis des Noirs*, fondée à Paris en février 1788 par Brissot, avait compté plus d'une centaine de membres durant la Révolution, dont l'abbé Grégoire, Condorcet, La Fayette, Mirabeau, le comte de Clermont-Tonnerre ou le juriste Sonthonax. Il existait bien, dans les pays d'Europe occidentale et leurs dépendances américaines, un courant de pensée, un ensemble de vues, d'analyses, de thèses, de propositions, en un mot une idéologie qui sous-tendait les aspirations et les activités de ceux qui souhaitaient l'abolition de l'esclavage, voire travaillaient effectivement à ce qu'elle advînt. Enfin, il est important de noter que les abolitionnistes britanniques, français et américains avaient été unis, avant l'ère des guerres révolutionnaires et napoléoniennes — guerres franco-britanniques,

« deuxième guerre d'Indépendance » entre les États-Unis et l'Angleterre — par des liens de connaissance mutuelle<sup>1</sup>, d'échanges<sup>2</sup>, de collaboration<sup>3</sup>. Certains historiens vont jusqu'à voir dans cette coopération naissante l'ébauche d'une véritable « internationale antiesclavagiste<sup>4</sup> ». Cette notion, qui s'applique à la fin du XVIIIe siècle, invite à étudier toutes les formes d'interaction ayant pu exister entre abolitionnistes français et *abolitionists* américains de 1830 à 1848. Néanmoins, l'objectif principal est ici d'ordre comparatif : il s'agit de mettre en regard abolitionnisme et *abolitionism* — deux mouvements et deux variantes d'une même idéologie — durant ladite période.

Soulignons d'emblée que cette comparaison prend nécessairement en compte le langage et les méthodes utilisés par les historiens qui se sont intéressés à chacun des deux phénomènes et qu'à quelques exceptions près, l'abolitionnisme américain a été étudié uniquement par des historiens américains, et son homologue français uniquement par des historiens français. Or, entre historiens américains et français, les angles d'approche et les grilles de lecture diffèrent. En conséquence, la démarche comparative se complique du fait que la comparaison des réalités historiques doit prendre en compte deux traditions historiographiques nationales. Deux exemples (on en verra maints autres par la suite) : le contraste entre le caractère très minoritaire des lectures religieuses de l'abolitionnisme en France et la prégnance des analyses américaines faisant de

---

<sup>1</sup> Les abolitionnistes britanniques semblent par exemple être de « grands lecteurs d'auteurs français des *Lumières* [...] et attentifs à la position des Quakers des États-Unis dont Antony Benezet, d'origine française, était l'un des plus écoutés. » (Nelly Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies, 1820-1851 : analyse et documents*, Paris, Karthala, 2000, p. 22)

<sup>2</sup> Ainsi, en ce qui concerne la France et les États-Unis, « les *Amis des Noirs* correspondaient en permanence avec leurs homologues de Londres, New York et Philadelphie » (Marcel Dorigny, préface à Patricia Motylewski, *La Société française pour l'abolition de l'esclavage, 1834-1850*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 18). Auparavant, Thomas Clarkson, en relation avec le *Comité de la morale chrétienne*, avait déjà entretenu des relations épistolaires avec Mirabeau. L'abbé Grégoire atteste l'existence de ces relations dans ses *Mémoires*, à propos de la conception de l'émancipation qu'il défend : « ainsi pensent MM. Wilberforce, Barlow, Fox, Clarkson, Thorneton, Grandville-Sharp, avec lesquels je formai des liaisons ; ainsi pensent les sociétés établies dans les États-Unis pour améliorer le sort des nègres, et qui m'envoient annuellement les procès-verbaux de leur convention centrale à Philadelphie. » (cité dans <http://www.outremer.com/~sharad/agreg/grego.html>, dernière consultation le 28/01/2003)

<sup>3</sup> Lorsque Brissot fonde la *Société des Amis des Noirs* à son retour à Paris après un séjour (forcé) dans la capitale anglaise, plusieurs y voient un « effet quasi immédiat de l'apparition de la société abolitionniste de Londres en mai 1787 » (N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, op. cit., p. 22). Le même Brissot voyagera ensuite aux États-Unis.

<sup>4</sup> Marcel Dorigny, « Les Abolitions de l'esclavage (1793-1794-1848), une célébration nécessaire », dans Marcel Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage : de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher : 1793-1794-1848*, Saint-Denis et Paris, Presses universitaires de Vincennes et Unesco, 1995, p. 12.

l'évangélisme le principal moteur de l'abolitionnisme ; ou encore, le contexte particulier du *civil rights movement*, favorable à la recherche américaine et sans équivalent en France.

Dernière observation préliminaire — centrale en ce qui concerne cette étude tout entière : pour les historiens américains, non seulement l'abolitionnisme fait partie de ce qu'ils appellent les courants réformateurs de la période précédant la guerre de Sécession (*Antebellum Reform*<sup>5</sup>) mais c'en est même, aux yeux de la plupart d'entre eux, la principale composante. Autrement dit, l'abolitionnisme s'impose comme le mouvement phare, en tout cas celui qui, dès les années 1830 et plus encore à partir de 1850, tend à prendre le pas sur les autres. S'agissant de l'abolitionnisme en France, la situation n'apparaît pas symétrique. On ne saurait parler à son sujet de question véritablement prédominante dans l'état d'esprit et parmi les controverses de l'époque. Néanmoins, le début de la monarchie de Juillet voit le problème de l'esclavage prendre de l'importance dans le débat national, d'un point de vue non seulement moral, mais aussi politique et économique. Il s'inscrit pleinement dans les préoccupations philanthropiques des décennies 1830 et 1840. Sans revêtir un caractère aussi central que son homologue américain, l'abolitionnisme français peut lui être légitimement comparé. De l'étude de cette différence même, aussi bien que de l'analyse d'autres traits comparables entre abolitionnisme et *abolitionism*, on espère obtenir quelques lumières non seulement sur deux mouvements nationaux et deux variantes nationales d'une même idéologie, mais aussi sur deux cultures nationales.

## ***Définition du sujet***

L'abolitionnisme, à la fois idéologie et mouvement<sup>6</sup> visant à la suppression de l'esclavage, ayant été constitué en objet d'étude dans le cadre général de cette recherche sur la France et les États-Unis, on peut maintenant s'intéresser à quelques problèmes de définition, d'abord, s'interroger ensuite sur des questions d'ordre méthodologique, enfin se demander pour quelle délimitation spatio-temporelle opter.

---

<sup>5</sup> Sur cette notion capitale, voir l'introduction générale, pp. 27 sq.

<sup>6</sup> Concernant ces deux termes, voir l'introduction générale, pp. 15-17.

## Définitions préliminaires

On a vu que, pour étudier une notion telle que l'abolitionnisme, l'alternative se pose entre une démarche « théorique » (commencer par construire un modèle général proposant une définition exhaustive) et une démarche « empirique » (commencer par étudier l'objet pour ne le définir qu'ensuite, *a posteriori*)<sup>7</sup>. Dans la mesure où l'abolitionnisme est dûment identifié aux États-Unis comme en France, partant que la notion ici étudiée présente une certaine consistance historique et donc théorique, on a préféré la démarche empirique, qui consiste à faire de la définition un enjeu de la recherche, à une démarche théorique. Ainsi, les analyses réalisées dans ce chapitre servent à élaborer les définitions de l'abolitionnisme et de l'*abolitionism*, qui ne pourront être livrées dans leur forme définitive qu'en conclusion.

Soulignons, pour finir, que la démarche pour laquelle on a opté impose de mettre en place un cadre contextuel et méthodologique assez complet. Ces longues considérations « préliminaires » s'intègrent cependant à la réflexion dans son ensemble — l'aperçu sur les définitions et les occurrences des termes relatifs à l'abolition, par exemple, fait pleinement partie de la présente étude.

## Abolition/*abolition* - antiesclavagisme/*antislavery*

### États-Unis

En anglais, les premières occurrences du mot *abolitionism* remontent au début du XIXe siècle, ce terme désignant le plus souvent les mouvements antiesclavagistes. Par exemple, le dictionnaire *Merriam-Webster* date son apparition de 1808 et donne la définition suivante : « principles or measures fostering abolition especially of slavery<sup>8</sup> » ; la formule se retrouve dans d'autres dictionnaires<sup>9</sup>. Certains autres, au contraire, accordent la primauté à l'abolition de la peine de mort et le *Oxford Advanced Learner's Dictionary* définit ainsi le mot *abolitionist* : « person who favours abolitionism, esp. of capital

---

<sup>7</sup> Sur ce problème de méthode, voir l'introduction générale, pp. 19-23.

<sup>8</sup> *Merriam-Webster Collegiate Dictionary*, 10<sup>e</sup> éd., <http://www.Merriam-Webster.com>, dernière consultation le 20/07/2002.

<sup>9</sup> Voir par exemple des définitions du type « advocacy of the abolition of slavery », *The American Heritage Dictionary of the English Language*, 4<sup>e</sup> éd., Houghton Mifflin Company, 2000, <http://www.bartleby.com/61>, dernière consultation le 31/01/2003 ou *Dictionary.com*, <http://www.dictionary.com>, dernière consultation le 20/07/2002.

punishment<sup>10</sup> ». Néanmoins, une recherche du terme « *abolitionism* » dans le champ « sujet » des collections de quelques bibliothèques américaines donne l'avantage à la première des deux acceptions. Ainsi le catalogue de la *New York Public Library* renvoie-t-il à « *Antislavery Movements* » et celui de la bibliothèque du Congrès donne des résultats dépendant de la rubrique « *Abolitionists* ». C'est la même acception que privilégie le thésaurus *Wordsmyth* : « a policy or principle of abolition, esp. of slavery in the United States<sup>11</sup> ».

On notera toutefois qu'en anglais le mot *abolition* et ses dérivés ont pu et peuvent encore référer à l'abolition de la traite et non à celle de l'esclavage lui-même. C'est le cas par exemple de certains ouvrages consacrés à la question, comme celui de Paul Kielstra<sup>12</sup>, qui étudie la traite et utilise le terme d'*abolition* pour en désigner la suppression. Un tel usage du terme fait écho aux sources antérieures aux premières années du XIXe siècle : en effet les abolitionnistes, notamment en Angleterre, ont alors pour premier objectif d'éliminer le commerce des esclaves, mesure qui doit, selon eux, mener à l'extinction de l'esclavage. Les contemporains entendent ainsi l'« abolition » comme étant celle de la traite : « des années 1770 à 1808, les termes *abolition* et *abolitionist* font référence en Grande-Bretagne aux réformateurs qui visent à abolir le trafic des esclaves africains<sup>13</sup> » ; autrement dit, « à cette époque, les Anglais n'utilisaient pas le mot *abolition* pour désigner la fin de l'esclavage dans les colonies d'Amérique et de la Caraïbe<sup>14</sup> ». À la même époque, c'est le terme d'*antislavery* qui est utilisé pour désigner les idées et l'activité de ceux qui réclament l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique. Ce n'est qu'une fois la traite abolie par Londres que les deux termes (*antislavery* et *abolitionism*) tendent à devenir synonymes, voire interchangeables : ainsi les membres des « *antislavery societies* », en Angleterre et aux États-Unis (elles s'appelaient « *abolition societies* » à la fin du siècle précédent), se dénomment-ils eux-mêmes « *abolitionists* ».

---

<sup>10</sup> *Oxford Advanced Learner's Dictionary*, 1989, p. 3.

<sup>11</sup> *The Wordsmyth English Dictionary-Thesaurus*, <http://www.wordsmyth.net>, dernière consultation le 31/01/2003.

<sup>12</sup> Paul Michael Kielstra, *The politics of Slave Trade Suppression in Britain and France, 1814-48: Diplomacy, Morality and Economics*, Basingstoke, MacMillan press, 2000.

<sup>13</sup> « From the 1770s to 1808, the terms *abolition* and *abolitionist* in Great Britain referred to reformers who wanted to abolish the African slave trade. » (Paul Finkelman, entrée « Abolition and antislavery movements », dans Paul Finkelman et Joseph C. Miller (eds.), *Macmillan Encyclopedia of World Slavery*, New York, Macmillan, 1998, p. 1)

<sup>14</sup> « In Britain during this period, *abolition* did not refer to an ending of slavery in the American and Caribbean colonies. » (*idem*)

S'agissant de l'abolitionnisme, les historiens identifient différents courants au sein du mouvement américain. Soulignons d'abord la séparation entre les « abolitionnistes » proprement dits et les « antiesclavagistes », c'est-à-dire entre les militants déclarés de l'émancipation et ceux qui, bien plus nombreux, condamnent plus ou moins fermement l'esclavage, sans pour autant s'engager dans la lutte pour sa suppression. Si les antiesclavagistes constituent sans doute, au moins à partir du milieu du siècle, l'opinion majoritaire dans les États « libres » (*free States*<sup>15</sup>), les abolitionnistes militants n'y sont qu'une petite minorité<sup>16</sup>.

Outre cette distinction fondamentale, d'autres distinctions à peine moins importantes ont été établies par les historiens ou les contemporains à l'intérieur même de l'abolitionnisme. Elles visent à rendre compte de différences portant principalement sur la stratégie de chacun des divers courants qui composent le mouvement, par-delà la communauté de but. Mentionnons sans attendre que dès les années 1830 on distinguait les partisans de la « colonisation » qui militaient en faveur d'une déportation des Noirs libres vers l'Afrique, les « gradualistes » qui plaidaient pour une émancipation progressive des esclaves et les « immédiatistes » qui avaient pour objectif l'affranchissement total, sans délai et sans étapes<sup>17</sup>. À partir de la décennie suivante, divers sujets de dissension (tels le rôle des femmes dans le mouvement, la question de l'engagement politique ou l'attitude face aux Églises) scindent le mouvement, qui se recompose alors selon des lignes de partage entre trois groupes principaux, dont les différences touchent autant le style général que la stratégie particulière : les sectateurs de William Lloyd Garrison, identifiés comme « immédiatistes » (*immediatists*) ou « radicaux » (*radical abolitionists*), les « évangéliques » et les « abolitionnistes politiques » regroupés autour du parti politique qu'ils ont formé, le parti de la Liberté (*Liberty Party*<sup>18</sup>).

La grande diversité de l'abolitionnisme américain n'a pas manqué de faire obstacle au présent projet de comparaison franco-américaine. En vue d'en

---

<sup>15</sup> C'est ainsi que l'on désigne les États de l'Union où l'esclavage n'a plus cours.

<sup>16</sup> Voir par exemple David B. Davis, « Antislavery or Abolition? », *Reviews in American History*, vol. I, n°1, mars 1973, pp. 95-99.

<sup>17</sup> Selon les auteurs, les deux premières catégories peuvent ou non mériter pleinement le titre d'« abolitionnistes » (*abolitionists*).

<sup>18</sup> Sur cette question, voir par exemple Ronald G. Walters, « The Boundaries of Abolitionism », dans Lewis Perry et Michael Fellman (eds.), *Antislavery Reconsidered: New Perspectives on the Abolitionists*, Baton Rouge, Louisiana State UP, 1979, pp. 3-23, p. 14.

permettre la réalisation, on a choisi de privilégier l'abolitionnisme défendu, illustré et même incarné, dans une grande mesure, par William Lloyd Garrison.

### *Choix de Garrison comme « représentant » de l'abolitionnisme américain*

Un tel choix s'explique parce que Garrison symbolise le tournant des années 1830 en faveur de l'« immédiatisme », position politico-idéologique qui, dès lors, se distingue nettement à la fois du projet de « colonisation » et de la position « gradualiste ». Comparée à ses deux concurrentes, la doctrine garrisonienne apparaît — et se définit comme — radicale en ce qu'elle exige non seulement l'abolition *immédiate* et *sans compensation financière* de tous les esclaves, mais, en outre — revendication si radicale pour l'époque qu'elle en donnera l'impression d'être extravagante sinon démente —, l'intégration des Noirs dans la société américaine à *égalité de droits* avec les Blancs. Garrison est le premier et l'un des plus ardents et intransigeants défenseurs de cette doctrine, et aussi l'un des plus actifs — ainsi, c'est avec une parfaite régularité qu'il publie, au service de ses idées, l'hebdomadaire *The Liberator*, dont, de 1831 à 1865, aucun numéro ne manque de paraître.

Notons qu'il peut sembler paradoxal de privilégier comme « représentatif » une figure à ce point radicale : en règle générale, le radicalisme n'est en effet pas tellement représentatif et se présente plutôt comme un signe d'atypie. Mais c'est bien de l'esprit de la « Réforme » que Garrison est « représentatif », or cet esprit se définit précisément, entre autres, par son caractère radical<sup>19</sup>.

En plus de symboliser le tournant immédiatiste, Garrison participe également à la structuration du mouvement abolitionniste et en pose les bases organisationnelles, tout particulièrement par la création de sociétés à l'échelle régionale et nationale. Celles-ci agissent selon des techniques typiques (largement inspirées du prosélytisme religieux pratiqué par les sociétés de bienfaisance) et recrutent le plus largement possible, sans distinction de race, de religion ni de sexe. De plus, elles utilisent une stratégie et une rhétorique particulières : les années 1830 voient notamment l'application de la technique dite de « pression morale » (*moral suasion*), qui fait en priorité appel à la conscience des propriétaires du Sud.

---

<sup>19</sup> Voir l'introduction générale, pp. 44-45.



Garrison incarne enfin, plus sans doute que tout autre, le réformateur d'avant-guerre (*antebellum reformer*), non seulement en ce qu'il défend des causes multiples (c'est une tendance répandue, qu'il représente au plus haut degré, par exemple lorsqu'il ouvre les colonnes de *The Liberator* à des courants variés, tempérance, féminisme, campagne anti-Sabbath, fouriérisme et bien d'autres<sup>20</sup>), mais aussi et surtout parce que sa vision du monde et la logique qui en découle s'inscrivent dans l'esprit religieux et philosophique du premier XIXe siècle américain. Pour Garrison comme pour ses contemporains influencés par le renouveau évangélique<sup>21</sup>, la cause de tout mal se trouve d'abord dans l'homme ; partant, la régénération interne, personnelle, devient le préalable à tout salut non seulement individuel mais aussi collectif. Cela se traduit par une conception nouvelle de l'esclavage : plus encore qu'une institution condamnable, c'est un « péché » (*sin*) — qui concerne les propriétaires mais n'épargne pas les habitants des États libres, que leur passivité rend complices. Qu'un maître affranchisse ses esclaves et il se libère de ce péché ; que l'esclavage soit partout aboli dans le pays et la société américaine sera régénérée. De plus, elle cessera de trahir les promesses de la Révolution, notamment la liberté proclamée en 1776. L'immédiatisme de Garrison se présente donc avant tout comme l'expression d'une conscience évangélique américaine.

Pour ces raisons, Garrison, qui déclarait s'appuyer sur deux « piliers », la Bible et la Déclaration d'Indépendance<sup>22</sup>, apparaît comme la figure emblématique de l'abolitionnisme américain. Voilà pourquoi, sans qu'il soit question de négliger les différences de vue, plus ou moins fortes, qui existèrent au sein du mouvement abolitionniste, et même au sein du courant « immédiatiste » entre 1830 et 1860, il a paru légitime de se concentrer ici sur Garrison — l'homme, ses idées, la mouvance dont il fut l'âme — pour en faire le terme américain de la comparaison franco-américaine.

---

<sup>20</sup> Pour une déclaration sur le souhait d'ouvrir le journal à d'autres mouvements de réforme, voir notamment l'éditorial de l'année 1837. Sur la tendance des réformateurs à défendre de multiples causes, voir l'introduction générale, par exemple pp. 49-50.

<sup>21</sup> Sur cette notion, voir l'introduction générale, p. 52-54.

<sup>22</sup> Voir notamment la *Declaration of Sentiments* de l'*American Anti-Slavery Society* : « [...] we plant ourselves upon the Declaration of our Independence and the truths of Divine Revelation, as upon the Everlasting Rock », dans William Lloyd Garrison, « Declaration of Sentiments of the American Anti-Slavery Convention », *Selections from the Writings and Speeches of William Lloyd Garrison with an Appendix*, Boston, R. F. Wallcut, 1852, pp. 66-71  
reprod. : <http://www.augusta.k12.va.us/wmhs/harden/garrisonaasc.html>  
(dernière consultation le 06/09/2002).

## France

En ce qui concerne la France, on peut partir de deux constats. Premièrement, même si l'usage dans la langue française des mots appartenant à la famille de « abolition » semble antérieur à la fin des années 1820, les premières occurrences de l'adjectif « abolitionniste » et du nom « abolitionnisme » ne sont attestées, respectivement, qu'en 1835 et 1836<sup>23</sup>. Ces années sont postérieures non seulement à l'apparition des termes dans la langue anglaise, mais aussi aux prises de position en faveur des Noirs qui s'affirment durant la Révolution et l'émancipation de 1794, à un moment où la mouvance antiesclavagiste se structure de nouveau<sup>24</sup>, notamment par la création, en 1834, de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*. En second lieu, ces deux mots sont identifiés comme venant directement de l'américain « *abolitionist* » et « *abolitionism*<sup>25</sup> », ce qui explique d'ailleurs pourquoi sous la monarchie de Juillet, ces termes s'orthographiaient plutôt avec un seul *n*, l'emploi des deux *nn* paraissant s'imposer de manière très progressive au cours des années 1840<sup>26</sup>.

Il serait intéressant de chercher à comprendre pourquoi la définition s'établit à partir des mouvements américains et non anglais : plus forte évidence du fait esclavagiste aux États-Unis ? Focalisation sur ce qui, du moins sous la monarchie de Juillet, apparaît comme la tache infamante de la République ? Rapprochement franco-américain en opposition aux politiques anglaises, vis-à-vis de la traite ou de tout autre sujet ?... Malheureusement, ni les dictionnaires historiques ni les études mentionnant ce fait ne précisent les causes. Et, disons-le tout de suite, et non sans regrets, une telle question dépasse le cadre de cette recherche, qui n'a pas les moyens d'approfondir les aspects liés à l'histoire de la langue.

Quoi qu'il en soit, selon certains historiens, le terme « abolitionniste » peut servir, en France, à caractériser une composante particulière des mouvements

---

<sup>23</sup> Entrée « abolition », *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, dictionnaire Le Robert, nouvelle éd. 1994.

<sup>24</sup> Elle le fait d'ailleurs dans un contexte politique que les contemporains trouvent tourmenté : le *Dictionnaire de l'Académie française* intègre en 1835 ces deux termes dans un *Supplément* réservé aux « mots nouveaux nés des orages politiques » (N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 5).

<sup>25</sup> Le *Dictionnaire historique de la langue française* précise que les deux mots « sont des emprunts à l'anglais des États-Unis (*abolitionism*, 1790 ; *abolitionist*, 1788), dérivés de abolition (1529), emprunt au français, employé au sens de "suppression (de l'esclavage)" » (*Dictionnaire historique...*, *op. cit.*).

<sup>26</sup> Voir par exemple N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 92.

humanitaires du premier XIXe siècle ; son emploi établirait ainsi « progressivement une distinction entre, d'une part, les opposants à la traite négrière et à l'esclavage et, d'autre part, les *philanthropes*, défenseurs de l'ensemble des *malheureux*...<sup>27</sup> » Une telle séparation entre les deux catégories — abolitionnistes et philanthropes — introduit, au moins pour la monarchie de Juillet, l'hypothèse d'une forme de spécialisation parmi les intéressés. Or, si cette hypothèse est pertinente s'agissant de certains d'entre eux (Isambert, Gâtine, Dutrône et d'autres ne sont guère connus pour leur action dans d'autres domaines), nombreux sont aussi ceux qui s'intéressent à plus d'une cause. Tocqueville et Beaumont, membres de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* en même temps que spécialistes de la question pénitentiaire, tous deux soucieux d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de nombreux malheureux et actifs dans ce domaine, pourraient ainsi, à la fin des années 1830, être qualifiés à la fois d'abolitionnistes et de philanthropes. Schœlcher, bien que connu avant tout pour son action abolitionniste, laisse aussi l'image d'un républicain convaincu, Montagnard actif, militant contre la peine de mort, favorable au vote des femmes, intéressé par les théories fouriéristes et sociétaires (il connaît bien Victor Considerant, mentionne le travail attrayant ou l'association, propose des réformes organisationnelles que Fourier n'aurait sans doute pas reniées), sensible à d'autres causes que celle des esclaves (il souscrit à *L'Union ouvrière* de Flora Tristan)... bref, sa place dans les nombreux « combats dirigés contre toute forme de servitude et d'inégalité » le « situe au-delà du seul abolitionnisme » et invite à lui donner toute « sa place dans l'historiographie républicaine<sup>28</sup> ». Ainsi, sans ignorer les aspects caractéristiques de l'antiesclavagisme dans le contexte réformateur français, on n'insistera toutefois pas sur une distinction ou une spécificité qui ne paraît pas essentielle.

Selon les dictionnaires français du XXe siècle, l'abolitionnisme désigne l'« attitude [ou la] doctrine de ceux qui demandent, ont demandé l'abolition d'une loi, d'une coutume (l'abolition de l'esclavage, de la peine de mort)<sup>29</sup> ». Contrairement à la langue anglaise, dans cette définition l'accent n'est pas spécifiquement mis sur une lutte en particulier. Les domaines d'application

---

<sup>27</sup> *Idem.*

<sup>28</sup> Anne Girollet, « Les "quatre vieilles colonies" : la dialectique de l'assimilation et du principe de départementalisation chez Victor Schœlcher », dans Marcel Dorigny (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Éditions du CTHS, 1999, pp. 331-345, p. 331.

<sup>29</sup> *Nouveau Petit Robert*, CD-ROM, Paris, dictionnaires Le Robert, 1996.

apparaissent cependant identiques dans les deux langues et, de même qu'une recherche du sujet « *abolitionism* » dans les catalogues de bibliothèques américaines lève la possible équivoque, de même une recherche « abolitionnisme » dans la liste de sujets du catalogue BN-Opale-Plus renvoie automatiquement à l'entrée dépourvue d'ambiguïté « mouvements antiesclavagistes ». Notons en passant que dans les deux pays les thésaurus favorisent la dimension humaine ou organisationnelle du mouvement plutôt que celle plus théorique relative à la doctrine.

En revanche, contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le français ne semble pas marquer la distinction entre d'une part « abolition » et ses dérivés et d'autre part les termes « antiesclavagiste » ou « antiesclavagisme ». L'adjectif ne serait d'ailleurs daté que de 1864<sup>30</sup>, alors que le substantif « antiesclavagisme » est quant à lui qualifié de « plus rare » (que l'adjectif) et non daté par un dictionnaire historique usuel<sup>31</sup> ; il est cependant utilisé par les spécialistes du sujet — davantage, il est vrai, dans les publications canadiennes francophones qu'en France.

Une question mérite qu'on s'y intéresse brièvement. Il s'agit de la critique, formulée depuis la fin des années 1980 par plusieurs historiens français, des mots « abolitionnisme » et « antiesclavagisme », voire du terme même d'« abolition » : il faudrait, selon Oruno D. Lara, Nelly Schmidt ou Iñez Fischer-Blanchet, lui préférer l'expression « *processus de destruction du système esclavagiste*<sup>32</sup> » ; moins catégorique, Marcel Dorigny se demande quant à lui s'il faut parler de liberté « octroyée » ou « conquise<sup>33</sup> ». De fait, le souci de reconsidérer le poids respectif des différents protagonistes, de prendre en compte non seulement le rôle des militants de la métropole et la place des

---

<sup>30</sup> Entrée « esclavage », *Dictionnaire historique...*, *op. cit.*

<sup>31</sup> *Idem.*

<sup>32</sup> C'est Oruno D. Lara qui a forgé cette expression dans l'ouvrage *Les Caraïbes* (Paris, PUF, Que Sais-je, 1986). Il reprend ensuite avec Nelly Schmidt : « Le terme *abolition* de l'esclavage peut sembler commode, mais l'expression *processus de destruction du système esclavagiste* correspond bien davantage à la réalité » (O. D. Lara et N. Schmidt, préambule à « 1848 : la suppression de l'esclavage - débats et modalités d'application », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 319). Et encore, avec Iñez Fischer-Blanchet : « Ce concept d'*abolition* employé par l'historiographie coloniale, comme celui d'*émancipation*, ne convient pas » (O. D. Lara et I. Fischer-Blanchet : « Abolition ou destruction du système esclavagiste ? », *ibid.*, pp. 335-343, p. 338. Voir aussi un long développement sur cette question dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 6-7.

<sup>33</sup> Marcel Dorigny, « L'entrée en action des esclaves : liberté octroyée ou liberté conquise ? Les derniers bastions esclavagistes après 1848 », dans Jean Metellus et Marcel Dorigny, *De l'esclavage aux abolitions, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, Cercle d'Art, 1998, pp. 152-157.

décisions gouvernementales mais aussi l'influence des soulèvements d'esclaves, pose des problèmes terminologiques. Selon ces historiens, rejoints par ceux qui soulèvent les ambiguïtés de l'engagement humanitaire des philanthropes<sup>34</sup>, ces problèmes ne seraient pas nouveaux : les militants abolitionnistes déjà n'auraient pas su appréhender dans toutes leurs dimensions les révoltes des esclaves. Ces derniers auraient été tenus pour des objets de violence mais non pour les sujets d'actions réfléchies, les abolitionnistes ne voyant dans la résistance dont ils faisaient preuve qu'une réaction sporadique et pour ainsi dire mécanique aux abus des planteurs. Il ne semble pas inutile de signaler ici l'existence de cette question. Néanmoins, ce type de problème, bien réel, paraît relever du débat historiographique plutôt que de considérations linguistiques<sup>35</sup>.

Notons rapidement, pour finir, que certaines définitions n'appliquent l'abolitionnisme qu'à la lutte contre la prostitution<sup>36</sup>. De tels emplois ne sont pas pertinents dans le cadre de cette étude. L'abolitionnisme dont il est ici question concerne uniquement la suppression de l'esclavage... ce qui constituait déjà une évidence en 1844, lorsque la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* lança son journal *L'Abolitioniste*.

Il est clair que, relativement à la période et au sujet qui sont ici examinés, « abolition », en français comme en anglais, s'utilisera, sauf précision contraire, dans le sens d'« abolition de l'esclavage ». Par ailleurs, attendu que, premièrement, les mots esclave (*slave*), esclavage (*slavery*) et leurs dérivés font partie du vocabulaire abolitionniste du XIXe siècle aux États-Unis, par exemple au sein des *Anti-slavery societies*, et que, deuxièmement, en France la précision « abolition de l'esclavage » ou « émancipation des esclaves » est habituelle<sup>37</sup>,

---

<sup>34</sup> Par exemple Françoise Vergès, *Abolir l'esclavage : une utopie coloniale. Les ambiguïtés d'une politique humanitaire*, Paris, Albin Michel, Idées, 2001.

<sup>35</sup> Pour plus de précisions, voir les développements sur le « néo-révisionnisme », pp. 181 sq.

<sup>36</sup> Ces définitions, du moins jusqu'à la fin des années 1990 (il semblerait en effet qu'une tendance à une plus large utilisation du terme, y compris en France, soit en train de se dessiner) se relèvent le plus souvent dans des cadres francophones non français, tels que le dictionnaire historique de la Suisse (<http://www.sn�.ch/dhs/externe/protect/francais.html>, dernière consultation le 21/07/2002) ou certaines traductions de thésaurus américains (*l'Open Directory Project* (<http://dmoz.org/>), à l'entrée « abolitionnisme », dernière consultation le 21/07/2002), ou encore des milieux spécialisés français, comme le montre par exemple la définition qui est donnée du terme « abolitionniste » dans un article sur la prostitution : « [...] on désigne ainsi les organisations favorables à une abolition de la prostitution [...] » (Lilian Mathieu, « On ne se prostitue pas par plaisir », *Le Monde diplomatique*, n°587, février 2003, p. 6).

<sup>37</sup> Pour plus de précisions, voir la section « vocabulaire de l'émancipation », pp. 88-89.

« antiesclavagiste » (*antislavery*) sera en règle générale<sup>38</sup> employé comme synonyme d'« abolitionniste ».

L'homogénéité de l'abolitionnisme français sous la monarchie de Juillet pourrait sembler au premier abord plus grande que dans le cas américain : on n'observe par exemple aucune scission officielle au sein de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*. Il existe cependant des courants qui défendent des positions théoriques et/ou stratégiques sensiblement différentes les uns des autres. De même qu'on a prévu de privilégier l'abolitionnisme garrisonnien pour les États-Unis, de même on a choisi pour la France d'accorder une importance particulière à son « homologue » schœlchérien.

#### *Choix de Schœlcher comme « représentant » de l'abolitionnisme français*

À l'instar de Garrison pour les États-Unis, Victor Schœlcher apparaît d'abord, selon l'image qu'en donne la postérité dans les anciennes colonies et en métropole, comme un champion de l'immédiatisme — le terme n'est guère utilisé en français, on l'emploie ici par opposition aux autres tendances abolitionnistes et par rapprochement avec le vocabulaire de langue anglaise. La colonisation ne constitue pas une solution explorée en France : contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les esclaves résident déjà dans des colonies éloignées de la métropole ; de plus, il est prévu de les inclure dans le territoire national une fois l'émancipation réalisée<sup>39</sup>. En revanche, le gradualisme ou du moins l'attentisme est fortement répandu dans les milieux antiesclavagistes sous la monarchie de Juillet. Si Schœlcher est, dans un premier temps, favorable à une émancipation différée, il révisé néanmoins son jugement dans les années 1830 et, de retour d'un voyage aux Antilles, au tout début de la décennie suivante, il prône inlassablement l'abolition complète et immédiate<sup>40</sup>.

Même si d'autres l'ont précédé dans cette voie, il apparaît néanmoins comme son représentant le plus connu pour la France, et son engagement en faveur de l'immédiatisme marque, pour plusieurs historiens, une rupture dans le

---

<sup>38</sup> Une distinction entre les deux termes est parfois nécessaire lorsqu'il s'agit de désigner un sentiment antiesclavagiste peu marqué et un engagement abolitionniste, au sens fort du terme.

<sup>39</sup> Une option semblable à celle imaginée par les colonialistes anglais, désireux d'installer les affranchis au Sierra Leone, n'existe guère parmi les abolitionnistes français — même si elle a parfois été envisagée dans d'autres milieux.

<sup>40</sup> Un ouvrage marque ce tournant idéologique : Victor Schœlcher, *Des Colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Pagnerre, 1842.

courant abolitionniste français<sup>41</sup>. Cependant, quelle que soit la fermeté de ses convictions, on peut noter dès à présent que Schœlcher se montre dans les faits plus souple que Garrison : ainsi accepte-t-il de manière pragmatique des mesures qu'il n'approuve pas sur le plan théorique ou philosophique, par exemple les améliorations proposées par les lois Mackau<sup>42</sup> ou le principe d'indemnisation des propriétaires.

En outre, il semble pouvoir représenter l'abolitionnisme français en ce que, même s'il agit souvent de manière isolée, il reconnaît une certaine validité aux techniques et à l'organisation propres au mouvement français, avec les membres duquel il reste toujours en étroit contact : malgré son impatience, il ne cherche pas à contourner la voie gouvernementale, n'hésite pas à mentionner les déclarations, prises de position ou publications de ses collègues, etc.

De plus, Schœlcher connaît très bien la pensée et l'action antiesclavagistes de son temps en Angleterre et aux États-Unis, grâce à d'abondantes lectures et, soulignons-le, une correspondance entretenue avec des abolitionnistes dans ces deux pays.

Enfin, de même que Garrison s'appuyant sur la Bible et la Déclaration d'Indépendance personnifie le réformateur américain du premier XIXe siècle, de même Schœlcher symbolise le philanthrope français de la monarchie de Juillet. Tout en ne négligeant aucun type de raisonnement dans ses démonstrations, y compris le recours à des éléments religieux — alors qu'il professe un athéisme vigoureux —, il privilégie les arguments de type humanitaire pour demander l'abolition : puisque les Noirs sont des hommes, par essence semblables aux Blancs, alors l'esclavage est un crime et doit être supprimé. Ici, la dimension religieuse et le péché ne sont pas invoqués, en opposition totale avec la place qui leur est réservée aux États-Unis.

L'étude qu'on se propose de mener dans cette partie pourra l'être en comparant deux termes comparables, puisque tout comme William Lloyd Garrison paraît le plus à même de représenter l'abolitionnisme américain, Victor

---

<sup>41</sup> « À la veille de l'abolition, la France vit depuis deux siècles sur l'esclavage, un système économique qui a aussi bien des défenseurs que des détracteurs. [...] En comparaison, la doctrine abolitionniste d'un Victor Schœlcher constitue, au milieu du XIXe siècle, une véritable rupture, une sorte de révolution copernicienne qui met soudain la défense de l'homme, quelle que soit sa couleur et sa race, au centre de la polémique en refusant de le considérer comme un bien parmi d'autres. » (Fr. Vergès, *op. cit.*, p. 85)

<sup>42</sup> Lois progressivement appliquées dans la seconde moitié des années 1840, destinées à adoucir le sort des esclaves mais qui ne vont pas dans le sens d'une émancipation complète et immédiate.

Schoelcher peut légitimement être désigné comme son pendant pour la France — étant entendu que la comparaison porte moins sur des personnalités que sur l'ensemble constitué par les idées et le mouvement (au sens large du terme) que ces personnalités représentent.

## Termes connexes

Préalablement aux analyses de contenu, quelques mots complémentaires réclament une définition. Ils relèvent de trois catégories : les types de l'abolitionnisme, le vocabulaire de l'émancipation et, question importante quoique non spécifique à l'abolitionnisme, celle qui se rapporte à l'organisation et aux activités des partisans d'une idéologie.

## Attributs de l'abolitionnisme

Il est indispensable de préciser la signification de la paire d'adjectifs qui structure l'opposition fondamentale entre l'« immédiatisme » (*immediatism*) et le « gradualisme » (*gradualism*) : elle compte en effet parmi les éléments structurants de l'hétérogénéité américaine et dans une certaine mesure française. Dans une acception générale, le terme « gradualisme » désigne selon les dictionnaires français actuels une « attitude réformatrice, modérée, procédant par paliers et non brusquement<sup>43</sup> ». Même définition pour son équivalent anglais *gradualism* : « the belief in or the policy of advancing toward a goal by gradual, often slow stages<sup>44</sup> ». En revanche, l'existence du nom « immédiatisme » ou « *immediatism* » n'est attestée dans aucune des deux langues. Il appartient au vocabulaire spécialisé de l'abolitionnisme et on le trouve dans l'immense majorité tant des sources relatives à l'anti-esclavagisme qu'aux travaux qui lui ont été consacrés. Le mot s'entend par contraste : le « gradualisme » consiste à envisager une émancipation par étapes, alors qu'une position « immédiatiste » réclame l'abolition complète d'un seul coup et sans délai ; cette opposition est clairement mise en valeur dès 1824 lorsque l'Anglaise Elisabeth Coltman-Heyrick publie *Immediate, Not Gradual Abolition*<sup>45</sup>.

---

<sup>43</sup> *Nouveau Petit Robert, op. cit.*

<sup>44</sup> *Dictionary.com, op. cit.* (la définition du *Merriam-Webster* est la suivante : « the policy of approaching a desired end by gradual stages », *Merriam-Webster, op. cit.*)

<sup>45</sup> Elisabeth Coltman-Heyrick, *Immediate, Not Gradual Abolition; or, An Inquiry into the Shortest, Safest and Most Effectual Means of Getting Rid of West Indian Slavery*, Philadelphie, J. Rakestraw, 1824 [Londres, Hatchard and Sons, 1824].



Il y a là une différence essentielle : alors que la plupart des abolitionnistes américains et français sont — au moins jusqu'à la fin des années 1820 et souvent bien au-delà — favorables à un processus gradualiste, la position immédiate qui distingue Garrison dès 1830 et Schœlcher au début de la décennie suivante introduit une rupture catégorique dans l'abolitionnisme américain et français. Le gradualisme, point de vue de l'abbé Grégoire à la Révolution, était défendu par le Quaker Benjamin Lundy aux États-Unis dans les premières décennies du XIXe siècle et en France par de nombreux membres de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* jusqu'à la veille de la Révolution de 1848, comme l'attestent les projets de lois relatifs à l'émancipation discutés durant les années 1830 et 1840 ou le contraste entre le décret immédiate du 4 mars inspiré par Schœlcher et la déclaration d'intention gradualiste faite par Arago quelques jours auparavant.

### **Vocabulaire de l'émancipation**

Deux autres notions demandent également à être expliquées. Ainsi, tant dans les sources que dans les études, il arrive que l'on rencontre les mots de « manumission » (*manumission*) ou d'« émancipation » (*emancipation*). Le premier désigne l'affranchissement légal des esclaves. On ne le trouve qu'assez rarement dans les sources françaises ; lorsqu'il apparaît dans des textes américains, il désigne un affranchissement volontaire, le plus souvent effectué par un maître sudiste qui décide de libérer une partie ou la totalité des Noirs dont il est propriétaire<sup>46</sup>. « Émancipation » tient un rôle analogue : si dans les dernières années du XVIIIe siècle il était utile, particulièrement en Angleterre, de distinguer les *emancipationists* (c'est-à-dire les personnes favorables à la libération des esclaves) des *abolitionists* (favorables à la suppression de la traite), les deux acceptions ont ensuite eu tendance à devenir synonymes.

Les chercheurs de langue anglaise peuvent maintenant, en accord avec les définitions des dictionnaires modernes<sup>47</sup>, employer indifféremment *abolition* et *emancipation* pour désigner le processus de libération des esclaves. Leurs

---

<sup>46</sup> P. Finkelman apporte une précision concernant le XIXe siècle : « this term almost always applied to the actions of individual Southern masters who voluntarily manumitted their slaves. » (entrée « Abolition and antislavery movements » dans P. Finkelman et J. C. Miller (eds.), *op. cit.*)

<sup>47</sup> Ainsi le *Oxford Advanced Learner's Dictionary* donne-t-il la définition suivante du terme « emancipate » : « Set sb free, esp from political, legal or social restrictions » ; « emancipate slaves », propose le premier exemple (*Oxford Advanced Learner's Dictionary, op. cit.*).

homologues francophones agissent de même, comme le faisaient déjà un Victor Schœlcher<sup>48</sup>, un Guillaume de Félice<sup>49</sup> ou un Cyrille Bissette<sup>50</sup>. On note toutefois que ces derniers éprouvaient souvent le besoin de préciser le terme, par exemple en utilisant un complément de nom : ils emploient l'expression « émancipation des esclaves » — l'émancipation des femmes avait-elle pris une importance telle qu'il fallait préciser certains termes courants ? le sens absolu concerne-t-il l'émancipation des mineurs ? s'agit-il d'une simple habitude d'usage ? faut-il y voir une autre raison ? On ne cherchera pas à tirer ici des conclusions de ces précisions et on retiendra avant tout que les termes « émanciper » et « émancipation » semblent avoir été couramment utilisés par les abolitionnistes sous la monarchie de Juillet.

### **Mouvance / mouvement / organisation...**

Par ailleurs, il ne semble pas inutile de proposer un aperçu préliminaire des modes d'organisation et de structuration de l'abolitionnisme. En effet, on s'intéresse ici non seulement à l'abolitionnisme *stricto sensu*, courant de pensée, idéologie, mais aussi aux abolitionnistes, ensemble de personnes, collectivité plus ou moins structurée. Cette dimension ne peut être négligée dans la recherche et implique que l'on envisage de comparer les formes d'organisation propres à la France et aux États-Unis. On veillera à mettre en évidence, en ce qui concerne la démarche des abolitionnistes dans les deux pays, à la fois sa dimension critique et sa dimension programmatique.

On peut sans hésiter parler, dans le cas américain, d'un *mouvement* abolitionniste, mouvement englobant diverses organisations, formées soit à l'échelle locale ou régionale soit à l'échelle nationale, sans se réduire à ces organisations, dans la mesure où il comprend aussi des personnalités indépendantes et des groupes participant à la lutte antiesclavagiste sans faire de celle-ci leur cause ou but exclusif ou même principal. Il s'agit d'un mouvement au sens strict du terme<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> Victor Schœlcher, *Colonies étrangères et Haïti, résultats de l'émancipation anglaise*, Paris, Pagnerre, 1842-1843 ; *Des Colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, op. cit.

<sup>49</sup> Guillaume de Félice, *Émancipation immédiate et complète des esclaves, appel aux abolitionnistes*, Paris, Delay, 1846.

<sup>50</sup> Cyrille Bissette, *Au Clergé français. Émancipation des esclaves*, Paris, A. Sirou et Desquers, 1847.

<sup>51</sup> Voir l'introduction générale, pp. 15-17.

En France, la plupart des historiens utilisent couramment le terme de « mouvement ». Il faut néanmoins reconnaître que son emploi est plus problématique que dans le cas américain<sup>52</sup>. En effet, la structuration et l'ampleur du courant abolitionniste apparaissent immédiatement moindres qu'aux États-Unis : c'est en vain que la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* s'adresse aux élus locaux pour la fondation de « comités abolitionnistes » dans les principales villes du royaume ou que Victor Schœlcher déplore avec ses correspondants anglais l'apathie de ses concitoyens. En outre, les caractéristiques du milieu abolitionniste français n'engagent guère à parler de mouvement : « groupe élitiste, irrégulièrement mobilisé donc peu dynamique, agissant sous influence britannique et de façon généralement individuelle, tels sont les caractères principaux de ce qu'on ne peut, dans ces conditions, que maladroitement qualifier de *mouvement* abolitionniste<sup>53</sup> ». En tout état de cause, il existe en France une organisation, la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*, fondée en décembre 1834, dotée de statuts, dont l'activité, pour être le plus souvent limitée à la période des sessions parlementaires, n'en est pas moins réelle, et dont l'objectif défendu par les membres consiste à obtenir l'émancipation des esclaves des colonies. De plus, au moins à la fin de la monarchie de Juillet, on observe au sein de l'opinion une certaine mobilisation en faveur de l'abolition, qui se traduit notamment par l'envoi de pétitions au Parlement, y compris de la part de groupes jusqu'alors étrangers à l'activité abolitionniste, tels les ouvriers. Il y a donc bien en France un esprit, une mouvance antiesclavagiste ; il est certain que la structure qui lui correspond sur le plan institutionnel apparaît plutôt faible, notamment quand on la compare aux organisations anglaises et américaines, mais elle existe. Est-il abusif d'employer le terme de « mouvement » ? Non, si l'on s'en tient à la définition minimale d'« action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale<sup>54</sup> ».

---

<sup>52</sup> « À quoi l'expression *mouvement abolitionniste français* avait-elle pu correspondre entre 1820 et le milieu du XIXe siècle ? N'est-elle pas commode mais réductrice, voire erronée ? [...] S'agit-il bien, d'ailleurs, d'un *mouvement*, phénomène d'opinions et d'engagements doté de la cohérence que suppose ce terme ? Ne masque-t-il pas des zones d'ombre, voire de véritables gouffres dans notre connaissance des prises de positions abolitionnistes successives ? » (N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 6)

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>54</sup> *Nouveau Petit Robert*, *op. cit.*

## Cadre de l'esclavage

En plus de ces définitions préliminaires d'ordre lexical, il paraît indispensable d'apporter quelques précisions sur le « cadre » concret de l'esclavage, c'est-à-dire sur le contexte spécifique dans lequel se trouve chacun des deux pays au point de vue géographique (où se trouvent les esclaves ?) ou politique et institutionnel (par quels moyens légaux la liberté peut-elle être obtenue ?). En effet, il est clair que sur ces sujets la situation française et la situation américaine diffèrent. La première est caractérisée par les rapports de séparation physique totale et de liens politiques et économiques particuliers, de hiérarchie, entre une métropole et ses colonies lointaines, officiellement assujetties au pouvoir central et produisant au bénéfice de celui-ci. En revanche, dans les États-Unis des années 1830 et 1840, l'esclavage existe sur le sol national même. Certes, le phénomène concerne de manière directe seulement une partie relativement isolée du territoire : d'abord, le Sud se trouve géographiquement éloigné des centres réformateurs de la Nouvelle-Angleterre ou de l'État de New York ; de plus, l'esclavage qui y règne est un phénomène assez mal connu de la plupart des Américains qui vivent dans la partie libre du pays, dans laquelle le système a disparu parfois depuis plusieurs décennies ; enfin, la Constitution fédérale accorde aux États l'autonomie politique et législative en ce qui concerne l'esclavage et le Sud est donc souverain en ce domaine. Néanmoins, c'est toute l'unité de la nation qui est touchée. L'éloignement entre abolitionnistes et esclaves n'apparaît ainsi pas de même nature selon le pays considéré.

Au point de vue juridique et légal, ou encore si l'on considère les moyens d'action politiques, les différences se révèlent évidentes. Les lois votées à Paris étaient en effet valables hors de la métropole — du moins théoriquement, car le contre-pouvoir des planteurs, réel dans les îles, minimisa par exemple la portée de certaines mesures prises sous la monarchie de Juillet. Dans ce contexte, le décret d'émancipation promulgué par le Gouvernement provisoire fut intégralement appliqué dans les colonies. À l'inverse, le fédéralisme américain empêchait les abolitionnistes d'employer des moyens législatifs pour faire cesser l'esclavage dans les États du Sud — ou d'essayer d'employer, car les partisans de l'émancipation étaient de toute façon loin de former une majorité au Congrès. La seule zone des États-Unis sur laquelle les Chambres exerçaient un pouvoir direct

était le District de Columbia, dans lequel se trouvait la capitale Washington ; les militants ne se firent d'ailleurs pas faute de réclamer des mesures abolitionnistes concernant cette partie du territoire où le commerce des esclaves resta autorisé jusqu'en 1850.

Quant aux représentations, aux réflexions, aux prises de position individuelles ou collectives, elles apparaissent souvent influencées par la situation, par la présence ou non sur le territoire national des esclaves, mais aussi de Noirs « libres » (affranchis, descendants de parents libres, nés dans des États ayant supprimé le statut servile, etc.). La proximité des populations naguère esclaves et les éventuels contacts avec elles constitue en effet une composante à part entière du contexte dans lequel se situe l'abolitionnisme blanc. Autrement dit, la présence de Noirs libres sur le territoire national constitue un aspect crucial de la question, et cela semble particulièrement vrai dans les zones sans esclaves. Que l'on trouve des affranchis dans le Sud américain ou dans les îles sucrières françaises n'est certes pas négligeable ; la situation dans les zones esclavagistes reste toutefois moins décisive pour l'abolitionnisme, mouvement très majoritairement actif dans le Nord de l'Union et dans la métropole française, que la cohabitation entre Blancs et « gens de couleur libres », très peu nombreux à Paris ou Lyon, et la présence à Boston ou New York de communautés de Noirs « libres ». On perçoit peut-être plus clairement l'importance de ce point par le biais de la situation qui prévaut aux États-Unis après la guerre de Sécession : on observe alors de fortes réactions de ségrégation à l'encontre des Noirs qui arrivent dans des zones antiesclavagistes du pays jusqu'alors peu confrontées à la présence de « libres ». Ce type de réactions suggère que dans les années 1830 et 1840, malgré la présence dans le Nord de communautés noires, celle-ci est vraie limitée par de strictes réglementations<sup>55</sup>, les habitants de cette partie de l'Union n'ont pas nécessairement une conscience aiguë des réalités concrètes de la question noire — leur connaissance directe du problème est sans doute supérieure à celle qu'en ont les Français, quant à eux éloignés des Noirs pratiquement autant que des esclaves, mais les deux situations ne sont peut-être pas situées à l'extrême opposé l'une de l'autre. Soulignons qu'il n'est pas question de nier l'importance

---

<sup>55</sup> Une discrimination raciale souvent très forte touche le statut civique (droit de vote et charges publiques), les transports, l'éducation, l'accès à certaines professions, etc.

de la cohabitation, même « invisible », entre Blancs et Noirs dans la partie Nord des États-Unis, plutôt de la relativiser, tout en rappelant que les données factuelles diffèrent sensiblement entre Paris et New York. En dernière analyse, en tout cas, c'est semble-t-il le Noir « abstrait » du Sud que les abolitionnistes américains ont cherché à émanciper, plutôt que celui qui lors de la « Reconstruction » devient le Noir « concret » du Nord et se trouve alors rejeté à tous points de vue, à commencer géographiquement par la formation systématique de ghettos<sup>56</sup>.

## Termes de la comparaison et méthode

Rappelons qu'il s'agit dans ce chapitre de procéder à la comparaison de deux « types » d'abolitionnisme, chacun se rapportant à une historiographie particulière. Pour ce faire, on a choisi, tout en n'ignorant pas les autres, d'analyser les positions défendues par William Lloyd Garrison d'une part, Victor Schoelcher d'autre part. Il paraît en effet nécessaire de centrer cette étude sur un courant principal, dominant, à tout le moins significatif dans chacun des deux pays. Étudier l'abolitionnisme ne présente pas de difficulté essentielle en ce qui concerne son unicité : c'est en effet un phénomène historique spécifique (quelle que soit sa relation avec la « Réforme » américaine ou avec la « démocratie humanitaire » française) dûment identifié ; en revanche, son unité, c'est-à-dire le degré d'homogénéité interne qui lui est propre, pose plus de problèmes. De fait, on observe non seulement une pluralité de variétés nationales de l'abolitionnisme, dont l'analyse comparée des formes et des fonctions constitue l'un des buts essentiels de cette recherche, mais encore une certaine hétérogénéité à l'échelle nationale, autrement dit « la coexistence plus ou moins conflictuelle, dans un même pays et durant une même période, de différentes formes<sup>57</sup> » d'antiesclavagisme. Afin de procéder à la comparaison entre *abolitionism* américain et abolitionnisme français, il est pourtant nécessaire de travailler sur deux termes présentant un minimum d'homogénéité. C'est la raison pour laquelle, quitte à se montrer parfois excessivement schématique, cette étude est centrée sur l'abolitionnisme de Garrison et celui de Schoelcher, dans la

---

<sup>56</sup> Sur la question du Noir « abstrait » et du Noir « concret », voir Emmanuel Todd, *Le Destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Seuil, l'histoire immédiate, 1994, pp. 82-83.

<sup>57</sup> Pierre-André Taguieff, *L'Illusion populiste*, Paris, Berg International, 2002, p. 27.

mesure où ces deux figures permettent d'unifier le concept à l'échelle nationale — en ce que chacun représente un courant typique, du moins dominant, respectivement des États-Unis et de la France, et reconnu tel par la plupart des historiens comme des contemporains.

On cherchera dans un premier temps à présenter le contexte dans lequel Garrison et Schœlcher évoluent : on vient de donner quelques précisions concernant le vocabulaire français et américain, reste maintenant à délimiter la toile de fond historique, à définir une périodisation, ou encore à tracer le cadre géographique dans lequel se déroulent les échanges. On constate à ce propos que les points communs, comme une grande partie du vocabulaire ou les bornes chronologiques, ressortent autant que les différences, relatives par exemple au cadre géographique ou au cadre politique : alors que la comparaison pourrait paraître différée, en réalité cette étape préliminaire en fait déjà partie. Il en est de même pour l'essai historiographique qui suivra la présente mise en contexte : cette analyse permettra, par les acquis qu'elle mettra en évidence et par les tendances fortes qui en émergeront, de dégager pour chacun des deux pays considérés une cohérence nationale, partant de pouvoir mieux délimiter ce que sont « l'abolitionnisme américain » et « l'abolitionnisme français » qu'on étudiera ensuite au moyen de la comparaison des sources.

## **Cadre spatial**

Pour ce chapitre, la délimitation spatiale du sujet *stricto sensu*, c'est-à-dire la France et les États-Unis, a sans doute besoin d'être élargie par rapport au cadre général. Notons que l'on aurait pu, de prime abord, penser à étendre la recherche au Sud des États-Unis. Cependant, il est avéré que l'activité abolitionniste se concentre dans les États libres et que les abolitionnistes du Sud, lorsqu'ils existent, n'opèrent pas ouvertement ; quant aux militants du Nord, ils ne s'aventurent pas dans la région des plantations. En ce qui concerne la France, le caractère centralisé du courant ne rend pas indispensable d'inclure les colonies autrement que par des mentions ponctuelles — la centralisation se remarque par exemple au simple fait que lorsque les affranchis, à l'instar de Bissette, agissent en vue d'obtenir des droits pour les métis ou l'émancipation des esclaves, ils s'y emploient principalement à Paris.

En revanche, il apparaît indispensable de faire un détour par la Grande-Bretagne. En effet, il est acquis que le courant abolitionniste anglais, l'action

nationale et internationale contre la traite des Africains et surtout le décret d'émancipation de 1833 et sa mise en application anticipée ont eu d'importantes répercussions à l'étranger, au premier chef en France et aux États-Unis. De l'avis général des historiens, cette lutte contre la traite négrière et le vote de l'*Abolition Bill* confèrent même aux Anglais « un quasi-droit de regard sur les autres courants abolitionnistes, européens, et, dans une certaine mesure, nord-américains<sup>58</sup> ».

De fait, à cette époque, la Grande-Bretagne se présente comme un élément primordial sur la scène mondiale, tout particulièrement en ce qui concerne la question de l'esclavage. En 1807, sous le roi George III, le Parlement supprime la traite, ce qui entraîne des conséquences à l'échelle internationale : Londres entreprend alors de négocier avec les autres puissances coloniales et d'exercer sur elles toute son influence pour les persuader de prendre des mesures identiques<sup>59</sup>. Le règne de Guillaume IV<sup>60</sup> verra quant à lui l'abolition de l'esclavage en 1833.

Les Français comme les Américains ont tendance à rester sceptiques devant la nouvelle conduite de la Grande-Bretagne, naguère puissance négrière<sup>61</sup>. Cependant, l'exemple de Londres, qui en trois décennies passe, via notamment une active campagne de pétitions, de la suppression de la traite à l'abolition de l'esclavage (le processus d'émancipation prend fin de manière anticipée en 1838), ne les laisse pas indifférents. Les Français multiplient, surtout une fois l'émancipation effective, les rapports gouvernementaux sur l'état

---

<sup>58</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>59</sup> « Dès lors, et pour plus d'un siècle, l'Angleterre s'embarquait dans une nouvelle croisade, pour convaincre le reste du monde de suivre son exemple vertueux. Puisque après avoir été au XVIIIe siècle les plus importants négriers du monde, les Anglais y avaient totalement renoncé, ils entendaient bien que les autres en fissent autant. Ils ont donc invoqué moralité et christianisme, mais ils ont surtout utilisé la puissance de la flotte de guerre et l'énergie du Foreign Office. Et ils ont entrepris d'imposer partout l'abolition. » (James Walvin, « L'abolition anglaise de l'esclavage des Noirs, 1787-1838 », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 103-110, p. 106)

<sup>60</sup> George III règne de 1760 à 1820, son fils George IV lui succède de 1820 à 1830 ; il est ensuite remplacé par son autre fils Guillaume IV, qui règne jusqu'à l'avènement de Victoria en 1837.

<sup>61</sup> « Peu de gens dans le monde ont été impressionnés par la rapidité d'une conversion digne de saint Paul. [...] Les Français avaient de bonnes raisons de douter de la sincérité britannique. [...] Les États-Unis n'étaient pas très ardents pour suivre la voie tracée par le pays qui, hier, les dominait. » (J. Walvin, *op. cit.*, pp. 106-107)



des colonies affranchies<sup>62</sup>, les Américains observent attentivement ce qui se passe au large de leurs côtes<sup>63</sup>.

Les Britanniques ne s'en remettent cependant pas à la seule vertu de l'exemple ni de l'action diplomatique : une fois l'émancipation votée, les abolitionnistes transforment leur *Anti-Slavery Society* nationale en *British and Foreign Anti-Slavery Society* active au-delà de leurs frontières, et créent l'*Anti-Slavery Reporter*, magazine d'information et organe de coordination à l'échelle internationale — Schœlcher et Bissette en sont des correspondants officiels. Les membres de la nouvelle société se rendent en France et aux États-Unis, leurs représentants assistent aux réunions des comités abolitionnistes parisiens ou, tel le conférencier George Thompson, effectuent des tournées sur le sol américain ; ils prodiguent conseils, soutien logistique, stratégique et parfois financier, organisent des conférences internationales (des délégués français et américains sont présents à Londres en 1840 et 1843), etc. En un mot, « la société abolitionniste britannique s'appliqua en fait à jouer un rôle constant de médiateur — voire de coordinateur — auprès des mouvements abolitionnistes du continent<sup>64</sup> » et des États-Unis.

C'est également d'Angleterre que provient une grande quantité des publications antiesclavagistes : la production est abondante, tous les historiens s'accordent pour dire qu'elle est largement distribuée aux États-Unis. En outre, un certain nombre d'ouvrages de référence sont traduits, des brochures sont tout particulièrement éditées pour le public français, la diffusion s'effectue correctement, comme le montrent les lectures des abolitionnistes à Paris et en province sous la monarchie de Juillet. Victor Schœlcher, par son insatiable curiosité et sa maîtrise de la langue anglaise, n'est peut-être pas très représentatif du courant français ; il n'en reste pas moins que ses biographes le décrivent dans les années 1830 et 1840 comme un homme nourri d'informations tirées des publications britanniques<sup>65</sup> ; il est certain qu'il traduit et publie

---

<sup>62</sup> Voir par exemple Frédéric-Victor-Charles Chassériau, *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises*, Paris, Imprimerie Royale, 1841.

<sup>63</sup> Voir par exemple Jas. A. Thome et J. Horace Kimball, *Emancipation in the West Indies. A Six Months' Tour in Antigua, Barbadoes, and Jamaica, in the Year 1837*, New York, American Anti-Slavery Society, 1838.

<sup>64</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>65</sup> Voir par exemple N. Schmidt, *Victor Schœlcher et l'abolition de l'esclavage*, Paris, Fayard, 1994, p. 262.

plusieurs documents<sup>66</sup>. Ses contemporains français semblent par ailleurs bien au fait des ressources anglaises. Quant aux Américains, leurs relations avec leurs homologues britanniques sont intenses : ils échangent avec eux non seulement des journaux et divers ouvrages, mais aussi une correspondance abondante ; certains leur rendent parfois visite.

Le poids de la Grande-Bretagne dans la mouvance abolitionniste à l'échelle internationale est souligné par plusieurs historiens dont Lawrence Jennings, qui va jusqu'à soutenir que la politique extérieure menée par le *Foreign Office*, notamment en ce qui concerne le droit de visite, constitue la raison de l'échec ou du retard de la cause abolitionniste aux États-Unis et en France — les effets contre-productifs ne semblent en effet pas rares dans ce domaine. Au sujet de cette dernière, il est certain que les discussions relatives au droit de visite entraînent une grave discorde : les Anglais avaient proposé d'instaurer un droit de contrôle réciproque touchant les cargaisons des navires battant pavillon des nations ayant ratifié l'abolition de la traite. Vu le déséquilibre entre leur flotte nationale et celle de la Grande-Bretagne, de nombreux Français voyaient dans cette mesure une ingérence inacceptable et une cinglante humiliation de la part de Londres ; les débats furent vifs dans la population et à la Chambre. Il semble acquis que ces âpres controverses sur le droit de visite ranimèrent l'anglophobie en France<sup>67</sup>, analyse corroborée par les contemporains<sup>68</sup>. L. Jennings avance également que les polémiques auraient rendu les Français très critiques à l'égard de l'humanitarisme anglais en général et de leur action contre l'esclavage en particulier ; les mouvements français, liés de près à leurs homologues anglais, auraient alors pâti de cette situation. Ainsi, les affaires des années 1830 et 1840 relatives au droit de visite auraient empêché l'opinion française de se mobiliser en faveur de l'émancipation et cette mesure d'être prise plus tôt. Dans ces conditions, l'influence anglaise, pour ne pas s'exercer dans le sens de ses promoteurs, n'en apparaît pas moins indéniable<sup>69</sup>. Cette hypothèse ne semble

---

<sup>66</sup> Schœlcher traduit ainsi en français des textes sur les Antilles danoises, la proclamation du gouverneur de la Jamaïque sur la fin de l'apprentissage dans les colonies anglaises ou encore l'*Emancipation Bill* de 1833.

<sup>67</sup> Pour un avis argumenté d'opposition au droit de visite, voir par exemple Pelet de la Lozère, « Du droit de visite », *Revue des deux Mondes*, janv.-mars 1843, pp. 173-205.

<sup>68</sup> Voir par exemple Victor Schœlcher qui critique ceux pour qui l'abolitionnisme est nécessairement « un dupe de l'Angleterre », dans *Des Colonies françaises...*, *op. cit.*, chap. XVII « État de la question ».

<sup>69</sup> Voir notamment Lawrence C. Jennings, « Slave Trade Repression and the Abolition of French Slavery », dans Serge Daget (dir.), *De La Traite à l'esclavage*, t. II : XVIIIe-XIXe siècles, Nantes,

pas fondamentalement erronée, la question qui reste posée concerne plutôt la portée de l'anglophobie française et du rejet subséquent. De manière plus mesurée que L. Jennings, Paul Kielstra souligne deux points relatifs à la traite qui suggèrent selon lui l'influence anglaise<sup>70</sup> en France : d'une part, parmi les attitudes possibles vis-à-vis du commerce des esclaves, celle qui avait la faveur du gouvernement français, à savoir ignorer le problème, aurait été rendue impossible par la vigueur de l'opinion publique anglaise ; d'autre part, les divisions entre les partisans français de la suppression de la traite, par opposition à la cohérence du mouvement britannique, auraient accru la dépendance française vis-à-vis de Londres et renforcé les résistances nationalistes<sup>71</sup>.

Sans entrer dans le détail en ce qui concerne l'Angleterre, il paraît impossible de ne pas en tenir compte dans le cadre d'une étude franco-américaine sur l'abolitionnisme. Le cas échéant, on précisera au fil du développement la nature de cette médiation, ses différents aspects, sa place dans la comparaison entre la France et les États-Unis.

## Périodisation

Les bornes chronologiques définies pour l'ensemble de cette thèse, à savoir 1830 et 1848, conviennent pleinement à ce chapitre. En effet, au point de vue de l'histoire de l'abolitionnisme, les deux dates revêtent une grande importance non seulement à l'échelle internationale (ainsi les répercussions de l'*Emancipation Bill* anglais de 1833 se font-elles sentir dans l'ensemble du monde occidental durant tout le deuxième quart du XIXe siècle), mais aussi dans les contextes français et américain. Cependant, afin de justifier cette périodisation, il semble utile de procéder d'abord à des rappels historiques.

## Rappels historiques

En 1830, plusieurs mesures ont déjà été prises contre l'esclavage, institution alors en vigueur depuis plus de trois siècles sur une bonne partie du Nouveau Continent, îles Caraïbes comprises : d'une part, au congrès de Vienne

---

Paris, Centre de recherche sur l'histoire du monde Atlantique, Société française d'histoire d'Outre-Mer, 1988, pp. 359-372.

<sup>70</sup> Cette influence réunissant les conséquences directes allant dans le sens de l'anti-esclavagisme et les effets secondaires indésirables.

<sup>71</sup> « This increased their reliance on the British —thereby strengthening the hand of nationalist opponents [...] » (P. M. Kielstra, *op. cit.*, p. 264).

(1815), les puissances européennes décrètent l'abolition de la traite des esclaves, disposition déjà en vigueur aux États-Unis depuis 1807 et en Angleterre depuis 1808, qui sera par ailleurs approuvée par le pape Grégoire XVI en 1839<sup>72</sup> ; d'autre part, non seulement Haïti se proclame république indépendante en 1804, mais l'émancipation devient effective durant la deuxième décennie du XIXe siècle à Saint-Domingue (abolition de l'esclavage étendue en 1822 à la partie orientale de l'île, par le biais de l'incorporation à Haïti), au Chili (1823), en Bolivie (1826) et au Mexique (1829), ce dernier présentant un intérêt particulier en ce qu'il est voisin des États-Unis et que la guerre que les deux pays se livrent à propos du Texas, encore soumis en 1829 à la législation mexicaine, n'est pas étrangère à son statut de territoire sans esclaves. Entre 1830 et 1848, d'autres étapes marquent l'histoire de l'esclavage et de l'abolitionnisme. La plus importante à l'échelle internationale est sans aucun doute la promulgation de l'*Emancipation Bill*<sup>73</sup> le 28 août 1833, pour les esclaves des *West Indies* (Jamaïque, Trinidad, Honduras et Guyane britannique, plus les îles des Antilles orientales) et de l'île Maurice, au total dix-neuf colonies et possessions britanniques. Il s'agit d'une émancipation indemnisée pour les propriétaires<sup>74</sup> et différée pour les esclaves ; elle est en effet assortie d'une période d'apprentissage (seule Antigua se prononcera contre cette partie du texte et affranchira ses esclaves dès 1833, devenant ainsi une référence pour les immédiatistes) dont la durée varie selon que les nouveaux travailleurs concernés sont classés comme « ruraux » ou comme « non-ruraux ». Finalement, l'émancipation est proclamée effective pour tous le 1<sup>er</sup> août 1838 et les abolitionnistes britanniques qui avaient œuvré à cette mesure internationalisent leurs activités : la *British and Foreign Anti-Slavery Society* est fondée en 1839, l'ancienne *Anti-Slavery Society* étant dissoute l'année suivante. Entre 1846 et 1848, ce sont les colonies du Danemark (îles Vierges) et de la Suède (Saint-Barthélémy) qui deviennent libres, avant que le Gouvernement provisoire de la Deuxième République ne décrète l'émancipation dans les colonies françaises. Les États-Unis votent le 13<sup>e</sup> Amendement en décembre 1865, près de trois années

---

<sup>72</sup> Grégoire XVI, *In Suprema apostolis fatigio*, 1839.

<sup>73</sup> Voir la traduction réalisée par Schœlcher et publiée dans V. Schœlcher, *Colonies étrangères et Haïti*, Pointe-à-Pitre, Désormeaux, 1973 [Paris, 1843], vol. I, pp. 253-273.

<http://perso.wanadoo.fr/yekrik.yekrak/uk/emancipationbill.pdf>

(dernière consultation le 09/02/2003)

<sup>74</sup> Une somme de vingt millions de livres sterling est ainsi attribuée à l'indemnisation.

après la « Proclamation d'Émancipation » faite par Lincoln le 1<sup>er</sup> janvier 1863 ; entre-temps, plusieurs pays du continent sud-américain (Colombie, Argentine, Venezuela, Pérou), ainsi que les Pays-Bas, avaient émancipé leurs esclaves.

Cet aperçu devrait permettre de replacer l'abolitionnisme américain et l'abolitionnisme français dans le contexte international de l'époque.

### **Aperçu historique sur l'abolitionnisme américain**

À la veille de la guerre de Sécession, le recensement décennal dénombre 3 953 760 esclaves, répartis dans les quinze États esclavagistes du Sud ; en 1830, l'ensemble de l'Union en comptait juste un peu plus de deux millions, déjà concentrés au Sud. En effet, la Révolution de 1776, si elle avait décrété les principes de liberté et d'égalité, ne les avait finalement appliqués qu'aux Blancs : selon la Constitution de 1787, les esclaves noirs ne sont pas citoyens, même s'ils sont dûment recensés et que leur nombre intervient dans la représentation électorale — selon la clause dite des trois cinquièmes<sup>75</sup>. Par ailleurs, certains problèmes sont repoussés, telle la traite ajournée par l'adoption d'un moratoire de vingt ans.

#### *De l'Indépendance à 1830*

Dès les premières années de l'Indépendance toutefois, plusieurs corps législatifs du Nord adoptent des lois d'abolition<sup>76</sup> et en 1804, c'est dans une dizaine d'États que les Noirs bénéficient d'un statut de « libres ». Le rôle joué par les Quakers dans ce processus, y compris dès avant la Révolution, mérite sans doute d'être mentionné : des hommes comme John Woolman et surtout Anthony Benezet influencèrent en effet, sans doute de manière décisive, la prise de conscience sur l'esclavage et la réflexion sur la nécessité d'y mettre fin.

Cependant, le travail servile s'organise dans la jeune République, l'institution comptant alors ses partisans et ses (quelques) adversaires. En 1793 est inventée la machine à égrener le coton<sup>77</sup>, aubaine économique pour les États

---

<sup>75</sup> La population des États, qui détermine le nombre de députés, est calculée en fonction du nombre d'habitants, au Nord comme au Sud, chiffre auquel est ajouté, le cas échéant, celui des esclaves, à hauteur de trois cinquièmes de leur nombre réel (la population des États du Sud devient ainsi égale à : habitants libres + 3/5 des esclaves).

<sup>76</sup> Pour plus de précisions, voir William M. Wiecek, « Abolitionist Constitutional Theory », *Society*, vol. XXIV, n°1, novembre/décembre 1986, pp. 60-62, p. 61.

<sup>77</sup> D'autres plantes sont cultivées dans les États du Sud, l'élevage y est également pratiqué, mais c'est indéniablement le coton qui imprime sa marque à la région.

au climat subtropical, très majoritairement ruraux et à la technologie sommaire, y compris dans le domaine agricole — l'épuisement des sols, par exemple, y est rapide. Puis la traite est abolie, en 1807, et le « Compromis » du Missouri voté en 1820 : afin de respecter l'équilibre entre États esclavagistes et États libres au Sénat<sup>78</sup>, alors que l'expansion territoriale s'accélère, le Missouri est autorisé à entrer dans l'Union moyennant la création d'un État libre, le Maine ; surtout, il est convenu que l'esclavage sera autorisé ou interdit dans les futurs États selon que ceux-ci se situeront au sud ou au nord du parallèle 36°30', qui marque la frontière sud du Missouri. Par ailleurs, pendant que les législateurs statuent sur leur sort, les esclaves fomentent des révoltes qui, lorsqu'elles éclatent, se révèlent généralement aussi violentes que les répressions qui les condamnent ; les deux plus importantes se déroulent en 1800 à Richmond avec Gabriel Prosper ou en 1822 sous la conduite de Denmark Vesey, affranchi de Saint-Domingue.

### *Situation en 1830*

En 1830 les contemporains peuvent croire la situation apaisée par le « Compromis » ratifié dix années plus tôt. Elle est au moins à peu près stabilisée en ce qui concerne les types d'abolitionnismes en présence. L'opposition à l'esclavage prend en effet des formes variées, à savoir les colonialistes, les gradualistes et quelques immédiatistes — notons aussi, en 1829 et 1830, l'action isolée de David Walker, Noir libre de Boston qui publie un brûlot contre l'esclavage<sup>79</sup>. Les premiers sont adeptes de la « colonisation », c'est-à-dire la déportation organisée et systématique des Noirs libérés, en l'occurrence vers le Liberia (solution largement condamnée par les Noirs eux-mêmes) ; organisés au sein de l'*American Colonization Society*, active dès 1817, ils comptent dans leurs rangs à la fois des philanthropes visant à offrir aux esclaves émancipés la possibilité de vivre sur la terre de leurs ancêtres et des propriétaires sudistes considérant impossible la cohabitation dans le même pays de Blancs et de Noirs libres. Les gradualistes, les abolitionnistes les plus nombreux, parmi lesquels on trouve à la fin des années 1820 Benjamin Lundy<sup>80</sup>, se prononcent en faveur

---

<sup>78</sup> Quelle que soit sa taille, chaque État y est représenté par deux élus.

<sup>79</sup> David Walker, *Appeal in Four Articles; Together with a Preamble, To the Coloured Citizens of the World, but in Particular, and Very Expressly, to Those of the United States of America*, Boston, publié par l'auteur, 1830 [1829]. L'activité des Noirs, esclaves ou libres, ne semble alors pas très importante ; elle est du moins peu visible lorsqu'elle existe.

<sup>80</sup> Conférencier actif, il publie aussi depuis le début des années 1820 *The Genius of Universal Emancipation*, auquel collaborera Garrison.

d'une émancipation progressive des esclaves. C'est encore à cette époque la position de Garrison, comme le montre un discours qu'il prononce le 4 juillet 1829<sup>81</sup>. Néanmoins, lorsque paraît le premier numéro de *The Liberator*, son fondateur a évolué vers la doctrine immédiate, qui défend l'abolition totale sans délai et l'intégration des Noirs dans la société américaine. Il fait amende honorable dans son premier éditorial, rejette toute modération<sup>82</sup> et inaugure ainsi une nouvelle phase dans l'abolitionnisme américain.

### *Structuration du courant immédiate*

La décennie 1830 est marquée par l'organisation du courant immédiate : la *New-England Anti-Slavery Society* est créée en 1832 à Boston, la réunion fondatrice de l'*American Anti-Slavery Society* se tient à Philadelphie à la fin de l'année suivante. Les objectifs affichés visent non seulement à obtenir l'émancipation immédiate des esclaves, mais encore à leur assurer la pleine et entière égalité avec les autres Américains, comme le montrent les statuts de ces deux organisations, la première à l'échelle de l'État<sup>83</sup> et la seconde sur le plan national<sup>84</sup>. L'action prend des formes diverses : campagnes postales, envoi de pétitions au Congrès, création d'un réseau de conférenciers actifs dans tout le Nord et l'Ouest, publication d'ouvrages de propagande et d'information, tel le recueil *American Slavery As It Is*<sup>85</sup> en 1839, mais également de nombreux

---

<sup>81</sup> Pour un compte rendu et une analyse de ce discours, voir par exemple Henry Mayer, *All on Fire. William Lloyd Garrison and the Abolition of Slavery*, New York, St. Martin's Griffin, 1998, pp. 64-65.

<sup>82</sup> W. L. Garrison, « To the Public », *The Liberator*, vol. I, n°1, 01/01/1831.

<sup>83</sup> Article 2 des statuts de la *New-England Anti-Slavery Society* : « The objects of the Society shall be, to endeavor, by all means sanctioned by law, humanity and religion, to effect the abolition of slavery in the United States; to improve the character and condition of the free people of color, to inform and correct public opinion in relation to their situation and rights, and obtain for them equal civil and political rights and privileges with the whites. » (« Constitution of the New England Anti-Slavery Society », 1832

<http://www.louisville.edu/a-s/english/subcultures/colors/pink/hmtatu01/tatutext3.html> ; dernière consultation le 01/10/2002)

<sup>84</sup> Extraits des articles 2 et 3 des statuts de l'*American Anti-Slavery Society* : « The objects of this Society are the entire abolition of Slavery in the United States. [...] The Society will also endeavor, in a constitutional way, to influence Congress to put an end to the domestic Slave trade, and to abolish Slavery in all those portions of our common country which come under its control, especially in the District of Columbia, —and likewise to prevent the extension of it to any State that may be hereafter admitted to the Union. [...] This Society shall aim to elevate the character and condition of the people of color, by encouraging their intellectual, moral, and religious improvement, and by removing public prejudice, that thus they may, according to their intellectual and moral worth, share an equality with the whites, of civil and religious privileges. » (« Constitution of the American Anti-Slavery Society », *Platform of the American Anti-Slavery Society and its Auxiliaries*, New York, American Anti-Slavery Society, 1855, pp. 3-4)

<sup>85</sup> Theodore Weld, *American Slavery As It Is: Testimony of a Thousand Witnesses*, New York, Arno Press and the *New York Times*, 1968 [New York, The American Anti-Slavery Society, 1839].

opuscules, etc. Le sentiment antiesclavagiste semble croître dans les États libres, le réseau local en tout cas se densifie : en 1840, on ne compte pas moins de 2000 sociétés affiliées à l'*American Anti-Slavery Society*, pour un total de 150 000 à 200 000 adhérents. Notons toutefois que, malgré l'attention qu'ils ont suscitée auprès de leurs contemporains comme des historiens, les abolitionnistes américains ne constitueront jamais qu'une petite minorité numérique : les membres des sociétés antiesclavagistes ne représentent ainsi pas plus de 1% des 17,1 millions d'habitants recensés en 1840. Les Noirs libres commencent aussi à avoir leurs associations, à publier leurs journaux, etc.

Le mouvement qui se structure se heurte cependant à une vive opposition : alors que le « Compromis » du Missouri avait permis aux forces en présence de cohabiter dans un relatif calme durant les années 1820, l'hostilité éclate à partir de la décennie suivante. Cette hostilité s'exprime de diverses manières, les manifestations populaires apparaissant comme la plus spectaculaire : les nombreuses émeutes et violences, rapidement reconnues comme étant le fait de « messieurs riches et estimés<sup>86</sup> » plutôt que de hères malveillants, vont des jets de projectiles sur des orateurs à la destruction de la presse et au meurtre de Elijah Lovejoy en 1837, en passant par les (mauvais) traitements à base de goudron et de plumes, l'acharnement de Bostoniens hostiles contre Garrison le 21 octobre 1835 ou l'envahissement de Pennsylvania Hall en mai 1838. L'opposition prend également une forme législative : vote de la *gag rule*<sup>87</sup>, consistant en l'ajournement automatique au Congrès des pétitions relatives à l'esclavage, mesures prises par les juridictions du Sud pour limiter, voire empêcher la diffusion des idées et des publications abolitionnistes dans une région en constant émoi depuis le début des années 1830, non seulement en raison du renouveau qui marque l'activité antiesclavagiste et du ton plus incisif adopté par ses militants, mais également à la suite de la sanglante révolte de

---

<sup>86</sup> L'expression couramment employée est « *gentlemen of property and standing* » et ne semble pas avoir d'équivalent consacré en français. Aux États-Unis, elle est abondamment utilisée dès les jours suivant les émeutes de Boston en octobre 1835 (voir notamment les comptes rendus publiés dans *The Liberator*, vol. V, n°43, 24/10/1835), sera ensuite reprise à l'occasion du vingtième anniversaire de ces manifestations (voir notamment J. M. W. Yerrinton, *The Boston Mob of « Gentlemen of Property and Standing. »: Proceedings of the Anti-Slavery Meeting Held in Stacy Hall, Boston, on the Twentieth Anniversary of the Mob of October 21, 1835*, Boston, R. F. Wallcut, 1855), enfin consacrée par les historiens (voir notamment Leonard L. Richards, *Gentlemen of Property and Standing: Anti-abolition Mobs in Jacksonian America*, New York, Oxford UP, 1970).

<sup>87</sup> Littéralement « loi du bâillon », parfois appelée « règle de la muselière » (André Kaspi, *Les Américains*, t. I, *Naissance et essor des États-Unis, 1607-1945*, Paris, Seuil, Points histoire, 1986, p. 156).



Nat Turner en 1831. Enfin, certains conflits relèvent du domaine religieux : les abolitionnistes radicaux ayant dénoncé la passivité des Églises vis-à-vis de l'esclavage, celles-ci ne restent bien entendu pas indifférentes à ces accusations ; le clergé critique aussi officiellement les interventions publiques d'oratrices antiesclavagistes<sup>88</sup>.

### *Scission de 1840*

Quelle que soit la vigueur des attaques portées contre les abolitionnistes, c'est cependant moins cette hostilité externe que des dissensions internes qui créent des tensions et provoquent finalement la scission du mouvement au début des années 1840. Les sujets de discorde ne manquent pas ; au tournant de la décennie, les deux principaux sont sans doute l'interprétation de la Constitution et la politique électorale d'une part, la question des femmes d'autre part. Concernant ce dernier sujet, la question se pose en termes relativement clairs : Garrison et ses partisans, favorables à l'émancipation des femmes comme à celle des esclaves, souhaitaient en effet appliquer à la lettre l'article 4 des statuts de l'*American Anti-Slavery Society* (« toute personne qui accepte les principes de cette Constitution, qui verse sa cotisation et qui ne possède pas d'esclaves, peut être membre de cette Société et devient alors susceptible de voter lors des séances<sup>89</sup> ») et accorder le droit de vote aux « personnes » qu'étaient à leurs yeux les militantes. Une partie des membres argua alors de l'acception habituelle du terme, qui n'incluait jamais les femmes, rappelant que celles-ci s'organisaient à leur guise dans le cadre des sociétés antiesclavagistes féminines. L'élection d'Abby Kelley au bureau de l'association nationale, en 1840, fut le détonateur qui provoqua la scission : en 1840, une partie de l'*American Anti-Slavery Society*, comprenant notamment les frères Tappan, Theodore Weld ou encore Henry Stanton, fait sécession et fonde l'*American and Foreign Anti-Slavery Society*.

En ce qui concerne la politique, les avis divergeaient quant au caractère esclavagiste (ou non) de la Constitution : Garrison ne reconnaissait quant à lui que la Déclaration d'Indépendance et condamnait fermement le compromis que

---

<sup>88</sup> Voir par exemple la lettre adressée aux sœurs Grimké : « Pastoral Letter of the General Association of Massachusetts », 28 juin 1837  
<http://www.wfu.edu/%7Ezulick/340/pastoralletter.html> (dernière consultation le 01/03/2003).

<sup>89</sup> « Any person who consents to the principles of this Constitution, who contributes to the funds of this Society, and is not a Slaveholder, may be a member of this Society, and shall be entitled to vote at the meetings. » (« Constitution of the American Anti-Slavery Society », *op. cit.*)

représentait la Constitution ; dans ces conditions, il prônait l'abstentionnisme et le refus de toute charge d'État. C'est la position qui sera clairement exposée par Wendell Phillips dans un document de référence publié par l'*American Anti-Slavery Society* en 1845<sup>90</sup>. Au contraire, certains militants souhaitaient donner une dimension politique aux activités abolitionnistes, à l'instar de James Birney, secrétaire exécutif de l'association à la fin des années 1830. En 1840, il fut le premier à se présenter à l'élection présidentielle muni de l'investiture d'un parti abolitionniste nouvellement créé, le *Liberty Party*. Cette candidature marqua le point de départ de l'antiesclavagisme électoral et provoqua une rupture irréconciliable au sein du mouvement.

D'autres sujets donnèrent lieu à des débats passionnés, tels que la non-violence ou les questions liées à la religion, par exemple l'observance du repos dominical ou l'attitude des Églises face à l'esclavage.

#### *Situation en 1848 - perspectives pour les années 1850*

À la suite de ces divisions se dessine, rappelons-le, une répartition tripartite : le courant fondateur de Garrison, celui de l'*American and Foreign Anti-Slavery Society*, à tendance évangélique et davantage porté au compromis, en plus de la branche politique du mouvement. Le choix qui a été fait de privilégier un type d'abolitionnisme, à savoir celui de Garrison et de ses partisans, pourrait paraître arbitraire ; cependant, outre que cette hétérogénéité invite, pour des raisons pragmatiques, à se concentrer sur un courant représentatif, l'immédiatisme radical non seulement constitue la doctrine de base, mais encore s'inscrit plus nettement que les autres courants dans la « Réforme » américaine (*Antebellum Reform*), en théorie comme en pratique, et vise à intégrer à part entière les Noirs aux réflexions et aux actions abolitionnistes.

En 1848 en tout cas, ce sont tous les antiesclavagistes américains qui saluent le décret d'émancipation concernant les colonies françaises. Il leur faudra encore attendre plus de quinze ans pour que le 13<sup>e</sup> Amendement mette fin à

---

<sup>90</sup> Wendell Phillips, « Can Abolitionists Vote or Take Office Under the United States Constitution? », New York, American Anti-Slavery Society, 1845. Version numérisée du texte disponible dans la base de données « From Slavery to Freedom: The African-American Pamphlet Collection 1824-1909 », [http://memory.loc.gov/cgi-bin/query/r?ammem/rbaapc:@field\(DOCID+@lit\(rbaapc23000div0\)\)](http://memory.loc.gov/cgi-bin/query/r?ammem/rbaapc:@field(DOCID+@lit(rbaapc23000div0))) (dernière consultation le 08/10/2002).

l'« institution particulière » dans leur pays. À la fin des années 1840 cependant, la situation aux États-Unis laisse supposer que les questions relatives à l'esclavage sont appelées à tenir une place prépondérante dans les débats. En effet, une fois achevée la guerre contre le Mexique à propos du Texas, en 1848, c'est la ruée vers l'or californien, l'année suivante, qui peut faire craindre de nouvelles discussions au sujet de l'admission de nouveaux territoires dans l'Union.

Au sujet du Texas, rappelons que le conflit couvait depuis les années 1820. De nombreux colons américains, pour la plupart originaires des États du Sud, s'étaient installés dans ce territoire mexicain, dont ils constituèrent rapidement la majorité de la population. Ils réclamaient un degré d'autonomie que le gouvernement central de Mexico n'était pas prêt à leur accorder, d'autant moins après l'abolition de l'esclavage décrétée dans l'ensemble de l'ancienne colonie espagnole en 1829. La rébellion lancée en 1835 par les colons soutenus plus ou moins ouvertement par Washington conduisit, malgré quelques hauts faits des armées du général Santa Anna face à celles de son homologue Houston<sup>91</sup>, à la proclamation de l'indépendance de la République du Texas au début de l'année suivante. Cette déclaration d'autonomie provoqua immédiatement un vif émoi parmi les abolitionnistes, qui soupçonnaient des manœuvres visant à faire entrer dans l'Union un État esclavagiste de grande taille<sup>92</sup>. De fait, en dépit de l'opposition exprimée par une partie de la population du Nord<sup>93</sup>, une résolution conjointe du Congrès proclama l'annexion du Texas le 1<sup>er</sup> mars 1845. Lorsque le Mexique éleva des protestations face à ce qui apparaissait comme un coup de force, les États-Unis, en la personne du nouveau président Polk, y répondirent par une déclaration de guerre. Les analyses historiques divergent quant aux responsabilités respectives et aux causes réelles du déclenchement de ce conflit. Quoi qu'il en soit, la supériorité des troupes américaines assura à l'Union une victoire rapide qui, par la signature du traité de Guadalupe Hidalgo le 2 février

---

<sup>91</sup> Le plus célèbre est sans doute la prise de Fort-Alamo, en mars 1836.

<sup>92</sup> Sur cette question, voir notamment David Lee Child, sous le pseudonyme de Probus, *The Texan Revolution. Republished with additions from the Northampton (Massachusetts) Gazette, to which is added A Letter from Washington on the annexation of Texas, and the late outrage in California*, Washington, D.C., J. and G.S. Gideon, Printers, 1843.

<sup>93</sup> Voir par exemple les nombreuses pétitions envoyées aux Chambres entre 1837 et 1840 contre l'annexion du Texas.

1848, lui permettait d'étendre considérablement ses frontières au Sud<sup>94</sup>. Cette extension ne manquait bien entendu pas de faire problème quant au statut des États annexés.

Pour répondre, entre autres, à cette épineuse question, un « Compromis » complexe est voté en 1850 : la Californie, le Nouveau-Mexique et l'Utah sont intégrés à la nation, la première en tant qu'État libre, les deux autres sur la base de l'autodétermination ; tout commerce esclavagiste est interdit dans le District de Columbia, siège du gouvernement ; surtout — c'est ce que retiennent les contemporains comme les historiens — est passée une loi sur les fugitifs, qui renforce de manière drastique les poursuites, accroît considérablement le pouvoir des propriétaires et représente une menace potentielle pour tous les habitants des États libres. En effet, le texte

prévoyait que tous les États disposeraient de fonctionnaires chargés de livrer les esclaves fugitifs. Le gouvernement fédéral devait employer tous les moyens dont il disposait pour reprendre possession des esclaves fugitifs, et il déniait aux esclaves le droit d'être jugés par un jury ou de témoigner pour leur défense. Pour chaque Noir capturé et renvoyé à l'esclavage, la récompense se montait à dix dollars. La loi prévoyait une peine de mille dollars et six mois de prison pour quiconque s'opposait à l'application de la loi<sup>95</sup>.

C'est dans ce cadre que les États-Unis s'acheminent vers la guerre de Sécession.

### **Aperçu historique sur l'abolitionnisme français**

En 1848, environ 250 000 esclaves sont définitivement affranchis dans les colonies françaises — ils sont estimés à 237 700<sup>96</sup> dans les « quatre vieilles colonies » que constituent la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Soulignons à leur sujet deux problèmes de méthode : d'une part, la majorité des historiens de la période postérieure à 1815 ont tendance à centrer leurs travaux

---

<sup>94</sup> Le Mexique fut contraint de céder la moitié de son territoire, à savoir les actuels États de la Californie, de l'Arizona, du Nouveau-Mexique, du Nevada et de l'Utah, ainsi qu'une partie du Colorado — le tout contre une indemnité de 15 millions de dollars.

<sup>95</sup> « La guerre civile aux États-Unis - K. Marx - F. Engels »  
<http://www.marxists.org/francais/marx/works/1862/08/kmfe18620809.htm#sdfootnote90sym>  
(dernière consultation le 25/02/2003).

<sup>96</sup> En 1846, la population était de 89 349 esclaves en Guadeloupe, 75 339 en Martinique et 13 275 en Guyane ; elle représentait 58% des 103 000 habitants de la Réunion en 1847, soit un peu moins de 60 000.

sur les deux îles des Antilles<sup>97</sup>, peu étendent leurs recherches aux « quatre vieilles colonies » et aucun à l'ensemble des possessions concernées — pourtant, le décret d'émancipation du 27 avril 1848 prévoyait d'« assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte et dépendances et en Algérie<sup>98</sup>. » D'autre part, sauf à effectuer de longues et minutieuses recherches, on ne peut malheureusement fournir le plus souvent que des estimations quantitatives un peu vagues : contrairement à ce qui se passe aux États-Unis où les recensements décennaux apportent des chiffres précis sur la population du Sud, indispensables à l'époque pour déterminer le nombre de représentants envoyés à la Chambre des députés, « les statistiques officielles sur les colonies françaises au XIXe siècle sont peu connues et toujours d'un accès difficile<sup>99</sup> », les « tableaux de population, de cultures, de commerce et de navigation » n'étant publiés par le Ministère de la Marine et des Colonies qu'à partir de 1843. Selon les estimations en tout cas, le nombre des esclaves s'élevait déjà à près de 250 000<sup>100</sup> deux décennies plus tôt — c'est aussi ce chiffre que les contemporains citent au long de la monarchie de Juillet.

Outre les chiffres absolus, la tendance démographique présente donc un aspect différent de celui qui prévaut aux États-Unis : la mortalité élevée et le marronnage<sup>101</sup> étant des phénomènes communs aux deux pays, les raisons sont vraisemblablement à chercher dans le déficit naturel (l'accroissement naturel reste négatif en France), dans l'absence de traite intérieure (les réseaux de traite clandestine à destination des Antilles françaises existent mais paraissent moins efficaces que le trafic plus ou moins légal à destination du Sud américain), mais aussi dans le poids des affranchissements et l'augmentation massive des « hommes de couleur libres » : entre 1830 et 1847, le nombre d'affranchissements déclarés dans l'ensemble des colonies sucrières françaises s'élève à 50 504<sup>102</sup>.

---

<sup>97</sup> Ce n'est qu'à cette date qu'elles retrouvent leur statut de possessions françaises.

<sup>98</sup> Décret du 27 avril 1848, article 3.

<sup>99</sup> Guy Stehle, « L'arrière-plan démographique de l'abolition », *Économie de la Réunion*, n°98, nov.-déc. 1998, pp. 4-7, p. 4.

<sup>100</sup> 91 000 en Guadeloupe et 86 500 à la Martinique en 1831, 13 300 à la Guyane et 59 000 à la Réunion selon des chiffres de la décennie précédente.

<sup>101</sup> Un esclave « marron » est un esclave qui s'enfuit pour vivre en liberté. Le « marronnage », terme moins usité, désigne ce phénomène d'évasion.

<sup>102</sup> G. Stehle, *op. cit.*, p. 5. Même en tenant compte de la part des régularisations consécutives aux lois instaurant la gratuité de la mesure et l'obligation de la déclaration, le chiffre reste élevé.

Travaillant dans les « habitations » des maîtres, les esclaves qui ne servent pas en tant que domestiques cultivent le coton et le cacao, plus encore le café et surtout la canne, dont le sucre est envoyé en métropole en vertu du principe de « l'Exclusif<sup>103</sup> », qui commence à être concurrencé sous la monarchie de Juillet par la théorie du « Pacte colonial ». C'est très tôt que certains économistes dénoncent l'absence de rentabilité du système<sup>104</sup>, à l'instar de Jean-Baptiste Say dans son *Traité d'économie politique*<sup>105</sup>. De plus, les colons ne sont pas les seuls touchés par ce coût économique, qui se double d'un coût social, et ce pour deux raisons principales : la première est qu'« il faut entretenir aux colonies une garnison militaire relativement importante pour empêcher les esclaves de se soulever<sup>106</sup> » ; la seconde, essentielle, qu'il est nécessaire d'« accorder à la production coloniale une protection douanière et/ou fiscale contre la concurrence nationale (sucre de betterave) et étrangère (colonies dont la terre est moins usée et plus productive), qui aboutit à faire surpayer le sucre vendu en France<sup>107</sup> ».

Bref, non seulement la rentabilité du système est mauvaise au point de vue des plantations coloniales mais encore le coût en retombe sur les métropolitains et grève l'économie de tout le pays<sup>108</sup>. Toutefois, jusqu'aux premières années de la monarchie de Juillet, ces arguments ne semblent guère porter.

---

<sup>103</sup> Le règlement qui instaure le régime de l'Exclusif date du 16 juin 1670 ; établissant « le monopole du pavillon pour le commerce franco-colonial », il permet d'appliquer aux colonies le principe mercantilistes. (*Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985, t. VII, entrée « français (empire colonial) »)

<sup>104</sup> Le système est présenté comme « à la fois ruineux et inefficace, tant pour les planteurs eux-mêmes que pour la collectivité dans son ensemble. Tout d'abord, l'achat d'un esclave est un investissement très coûteux [...] D'autre part, les frais d'entretien de l'esclave forment un coût élevé et fixe [...] En outre, la productivité du travail servile est extrêmement faible [...] À ceci s'ajoute enfin un coût spécifique de surveillance et de contrainte qui n'existe pas en régime de salariat. » (Christian Schnakenbourg, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècles*, t. I, *La Crise du système esclavagiste (1835-1847)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 94)

<sup>105</sup> Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique, ou Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Rapilly, 1826 [1803]. Plus précisément, Say reconnaît dans la première édition que l'esclavage se révèle profitable au maître, sans pour autant défendre l'institution ; il va ensuite atténuant sa position, jusqu'à soutenir clairement dans la cinquième édition de son *Traité* le caractère économiquement non rentable de la plantation (voir Philippe Steiner, « L'esclavage chez les économistes français (1750-1830) », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, op. cit., pp. 165-175).

<sup>106</sup> Chr. Schnakenbourg, op. cit., p. 95.

<sup>107</sup> *Idem*.

<sup>108</sup> « Ce sont donc, en définitive, les contribuables et consommateurs métropolitains qui font les frais du maintien de l'esclavage, ce qui aboutit à un véritable gaspillage de capital et retarde le développement de l'économie française. » (*idem*)

## De 1789 à 1830

En France, 1848 marque la *seconde* abolition de l'esclavage. En effet, la Révolution avait déjà procédé à une émancipation : après les atermoiements de la Constituante circonvenue par le lobby des planteurs, l'Assemblée législative avait commencé, en mars 1792, par accorder des droits aux « libres de couleur ». Il fallut attendre 1794 pour que l'action de la *Société des Amis des Noirs* et les luttes de l'abbé Grégoire ou de Brissot, mais aussi le discours du député noir Jean-Baptiste Belley devant la Convention conduisent cette dernière à entériner l'affranchissement que Sonthonax, commissaire de la République, avait décrété à Saint-Domingue dès le 29 août 1793, dans un contexte de massacres de la part des esclaves révoltés. Voté par acclamation, le texte définitif consacrant l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises fut promulgué le 4 février 1794 (16 pluviôse an II).

Les affranchis ne profitèrent néanmoins pas longtemps de leur nouveau statut : moins de dix années plus tard en effet, Bonaparte « rétablit l'ordre »... et l'esclavage dans les possessions françaises. Cette mesure provoqua la révolte des Noirs et eut des conséquences variables selon les lieux. Ainsi, au terme de combats meurtriers, l'arrêté Richepance fut-il édicté en Guadeloupe le 17 juillet 1802 (28 messidor an X) et le soulèvement maté. La situation se présentait différemment à Saint-Domingue : Toussaint Louverture, qui avait œuvré à l'organisation de l'île, livra une résistance acharnée et souvent sanglante face à l'expédition consulaire conduite par Leclerc. Une fois le général noir déporté, les violences continuèrent et la population ne déposa pas les armes ; sous la conduite de Dessalines, Christophe et Pétion, les esclaves révoltés mirent les régiments français en déroute. Le 1<sup>er</sup> janvier 1804, Dessalines proclamait l'indépendance d'Haïti, première république noire.

En métropole cependant, une fois la Restauration instaurée, Louis XVIII s'engagea à maintenir l'esclavage, à un moment où la perte de Saint-Domingue continuait d'être ressentie comme un coup très sévère pour le commerce et où les colonies commençaient à devenir potentiellement moins indispensables à l'économie française : les restrictions imposées par le blocus continental s'étaient en effet révélées extrêmement favorables au développement du sucre de

betterave. La technique était connue depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>109</sup>, les nécessités économiques conduisirent Benjamin Delessert à mettre au point un procédé de fabrication adapté aux grandes quantités, ce qui permit à l'industrie de la betterave sucrière de s'implanter en France. Mais à la chute de Napoléon, le public, resté méfiant envers cette découverte, accorda de nouveau sa faveur au sucre de canne. Cela n'empêcha pas la montée en puissance de son concurrent métropolitain<sup>110</sup>. Les deux productions devaient cohabiter durant toute la monarchie de Juillet. Les betteraviers et leurs alliés commerciaux, restant toujours minoritaires quant à la production et à la consommation<sup>111</sup> malgré la protection fournie par un système de taxation préférentiel, rejoignirent bien vite les rangs des abolitionnistes alors en pleine reconstitution.

### *Situation en 1830*

En effet, lorsque l'abbé Grégoire meurt en 1831, sa relève commence à s'organiser. À vrai dire, tous les abolitionnistes ne sont pas guidés par des motivations aussi mercantiles que les industriels sucriers. Les préoccupations humanitaires semblent l'emporter assez nettement sur les autres : le courant qui émerge au début des années 1830, avec la création de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* (SFAE) en décembre 1834, qui succède au Comité pour l'abolition de l'esclavage que la *Société de morale chrétienne* avait institué en 1822, privilégie des principes philosophiques bien plutôt que des motifs économiques. Certes, les facteurs commerciaux et financiers sont connus, mais ils ne sont ni couramment ni largement cités à l'appui des revendications abolitionnistes. Les motifs religieux ne sont en général pas davantage mis en avant, sinon pour invoquer le rôle moralisateur de la religion sur les esclaves.

Le début des années 1830 marque le premier voyage de Schœlcher aux Amériques (Mexique, Cuba, Sud des États-Unis). C'est à cette occasion que le

---

<sup>109</sup> En 1747, un chimiste berlinois avait démontré que le sucre de betterave et le sucre de canne étaient identiques, découverte qui conduisit un de ses élèves à extraire le sucre de betterave cinquante ans plus tard.

<sup>110</sup> La production de sucre de betterave en métropole passa de 3000 tonnes en 1828 à 60 000 en 1847, alors que dans le même temps la production sucrière de la Martinique stagnait, 28 000 tonnes en 1827 contre 30 000 en 1847 (Marie-Hélène Léotin, *La Révolution anti-esclavagiste de mai 1848 en Martinique*, Fort-de-France, Apal production, 1991, p. 9).

<sup>111</sup> En 1835, 30 000 tonnes de sucre de betterave sont produites en France, contre près de 51 000 de sucre de canne en Martinique et en Guadeloupe ; quelques années plus tôt, alors que 10 000 tonnes avaient été extraites de la betterave, près de sept fois plus de sucre de canne était consommé en France (N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 32-33).



jeune homme, parti pour une tournée commerciale, découvre le système esclavagiste et les sociétés coloniales ; il publie dans *La Revue de Paris* une série d'articles à ce sujet, auquel il consacrera dorénavant une grande partie de son existence. Ce séjour, qui constitue un tournant personnel, offre aussi au public français l'occasion de découvrir l'esclavage à partir de témoignages de première main dus à un observateur métropolitain. Les abolitionnistes améliorent ainsi leur connaissance de la situation.

Notons enfin qu'au milieu des années 1830 la proclamation de l'émancipation dans les Antilles anglaises transforme celles-ci en refuges potentiels pour les fugitifs (appelés les « nègres marrons ») des îles françaises voisines, ce qui contribue à ranimer les débats sur une possible abolition dans les colonies du royaume.

#### *Structuration et stratégie du « mouvement abolitionniste »*

Le mouvement abolitionniste qui reprend vigueur dans les années 1830 est ainsi constitué de membres sensibilisés à la question de l'esclavage.

Ce sont plutôt les vues gradualistes qui dominent ce courant — rappelons qu'avant 1840, cette position est partagée par Schœlcher. Par une action simple visant d'abord à dénoncer le système esclavagiste, notamment d'un point de vue moral, ensuite à sensibiliser le public par la diffusion d'informations sur la question, enfin à exercer une pression politique sur le gouvernement et les Chambres, les fondateurs de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* cherchent à « obtenir une législation favorable aux esclaves, première étape vers une loi d'abolition graduelle, préparée par une éducation appropriée et la généralisation d'une agriculture vivrière entre les mains des familles noires<sup>112</sup>. »

Ces objectifs et ces moyens n'apparaissent pas extrémistes. Toutefois les planteurs, par l'intermédiaire des conseils coloniaux, leurs instances représentatives, combattaient vivement ces propositions émanant d'un mouvement composé d'hommes qui, pour afficher des sensibilités libérales, n'en étaient pas moins mesurés dans leurs procédés, à l'image de Lamartine, qui intégra plus tard les rangs de la *SFAE* ; quoique partisan de l'abolition entière et

---

<sup>112</sup> Marcel Dorigny, « La lente recomposition du mouvement abolitionniste : de la "Morale Chrétienne" à la "Société française pour l'Abolition de l'Esclavage" », dans J. Metellus et M. Dorigny, *op. cit.*, pp. 145-151, p. 134.

immédiate au milieu des années 1830<sup>113</sup>, il n'en proposa alors pas moins, dans les faits, des mesures en faveur d'une émancipation progressivement réalisée<sup>114</sup>. On trouvait surtout, parmi les membres fondateurs de la Société, une partie des personnalités du nouveau régime, tels le duc de Broglie, Guizot, Gatine, Montalembert, le duc de la Rochefoucault-Liancourt, Rémusat ou Gasparin. Ils formaient un groupe fermé, élitiste et centralisé : l'admission, coûteuse, s'effectuait par cooptation, il n'existait pas d'antennes locales, l'action empruntait principalement des voies politiques, notamment dans les premiers temps. En effet, au début des années 1840, la *SFAE*, bien que restant composée d'hommes en vue, commença à se tourner davantage vers l'extérieur, à un moment où l'on observait non seulement une recrudescence de la propagande britannique en France mais aussi l'admission au sein de la Société de membres plus radicaux, dont Victor Schœlcher désormais acquis à l'immédiatisme. Cette évolution se manifesta par l'organisation de campagnes de pétitions auprès d'un plus large public, y compris ouvrier, ou par le lancement du mensuel *L'Abolitioniste*. En revanche, la diffusion de la doctrine par le biais de conférences ne progressa guère et le souhait général d'établir des antennes locales resta un vœu pieux.

L'argumentation utilisée par la *SFAE* apparaît variée ; les considérations morales, mettant l'accent sur l'inhumanité de l'esclavage et l'égalité entre les Blancs et Noirs, y figurent en bonne place, sans que les préoccupations économiques n'en soient pour autant absentes. Guère de trace en revanche de justification religieuse, de la part d'un mouvement qui réunit des protestants, tel le professeur de théologie réformée Guillaume de Félice, des catholiques, à l'image de Tocqueville, et des athées déclarés, Schœlcher étant le plus remarquable.

---

<sup>113</sup> « Nous pensons [...] que l'émancipation entière et immédiate est celle qui présente le plus de chances favorables et dans l'intérêt de l'humanité et dans l'intérêt des colons. » (A. de Lamartine, « Discours du 23 avril 1835 à la Chambre des Députés », texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, op. cit., pp. 559-564). Voir aussi Marcel David, *Le Printemps de la Fraternité. Genèse et vicissitudes, 1830-1851*, Paris, Aubier, collection historique, 1992, pp. 83-84.

<sup>114</sup> Sa position nuancée sur le plan concret se manifeste par exemple dans un discours prononcé devant une assemblée d'abolitionnistes français, britanniques et américains : « Nous voulons introduire graduellement, lentement, prudemment, le noir dans la jouissance des bienfaits de l'humanité auxquels nous le convions [...] » (A. de Lamartine, « Discours au banquet donné par la Société française pour l'abolition de l'esclavage aux délégués des Sociétés anglaise et américaine », Paris, 10/02/1840, texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, op. cit., pp. 572-576).

## Mesures législatives

Dans son introduction à *Esclavage et colonisation* de Schœlcher, Aimé Césaire dresse un bilan de l'œuvre de la monarchie de Juillet en matière d'abolitionnisme :

Il serait faux de dire que les dix-huit années de règne de Louis-Philippe n'ont pas fait avancer la question de l'émancipation des esclaves. Le pas décisif qu'elles lui firent accomplir fut de convaincre les bons esprits que rien ne pouvait être fait à l'amiable ; que les tentatives de réformisme se briseraient inéluctablement contre le mur des intérêts et que l'abolition se ferait révolutionnairement ou ne se ferait pas<sup>115</sup>.

De fait, les mesures prises de 1830 à 1848 en ce qui concerne les esclaves n'ont à première vue rien de drastique, d'autant qu'elles n'étaient souvent que peu appliquées par les maîtres, voire totalement ignorées — certains contemporains dénonçaient déjà cet état de fait<sup>116</sup>. Des nombreuses enquêtes, missions, rapports et autres commissions, dont la plus importante est, de 1840 à 1843, celle présidée par de Broglie, sortent quelques lois soucieuses d'améliorer le sort des populations serviles (interdiction des mutilations et de la marque, réglementation des châtiments corporels, etc.) et d'assurer une certaine moralisation en vue d'une liberté sans cesse repoussée (mise en place de cours d'alphabétisation et de catéchisme). Par ailleurs, dès les premières années de la monarchie de Juillet, les procédures d'affranchissement sont simplifiées et deviennent gratuites, les Noirs libres et les mulâtres étant quant à eux rétablis dans leurs droits politiques<sup>117</sup>.

Il apparaît clairement cependant que l'objectif premier consistait à « humaniser » l'esclavage, à apporter un contrepoids au pouvoir des maîtres, non à supprimer l'institution. Notons toutefois qu'en 1846, l'État décide de montrer sa bonne foi relativement à ses déclarations sur l'abolition : les esclaves du Domaine sont affranchis.

C'est encore de la modération et un souci de rendre l'esclavage plus supportable — sans l'abolir — que montrent les lois Mackau votées le 18 juillet

---

<sup>115</sup> Aimé Césaire, introduction à Victor Schœlcher, *Esclavage et colonisation*, Paris, PUF, 1948.

<sup>116</sup> Pour un compte rendu circonstancié du non-respect des lois par les planteurs, voir par exemple Victor Schœlcher, *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, 2 volumes, Paris, Pagnerre, 1847. Tout au long de cet ouvrage, l'auteur cite de nombreux cas et donne des références bibliographiques.

<sup>117</sup> L'égalité civile qui leur est accordée remet en application les mesures de 1792 qui avaient été abrogées dix années plus tard.

1845. Non seulement elles réglementent et améliorent les conditions de travail, mais elles fixent également des cadres à la propriété des esclaves et à leur rachat, à l'aide d'un pécule personnel. En définitive pourtant, au lieu de s'affirmer nettement comme des mesures réformatrices susceptibles de mener à l'abolition, ces lois, par ailleurs restées lettre morte dans les colonies, n'aboutissent qu'à ajourner le pourtant nécessaire débat de fond sur l'esclavage et à augmenter la frustration des abolitionnistes et de leurs partisans à l'encontre d'un gouvernement jugé trop timoré.

Bref, de 1832 à 1847, les projets débattus proposèrent différentes solutions de nature gradualiste, dont aucune ne fut finalement votée : émancipation pour les enfants à naître et ceux de moins de six ans et/ou émancipation progressive de leurs parents<sup>118</sup>, émancipation progressive en dix années<sup>119</sup>, émancipation graduelle proposée par Lamartine en 1835 sur le modèle anglais, etc. Les seules avancées concrètes prévoyaient d'assurer l'« adoucissement » du sort des esclaves.

En fin de compte, les progrès des abolitionnistes restèrent lents et limités. Cependant, dès avant la Révolution de Février, les planteurs avaient déjà pour la plupart fini par être acquis à l'idée d'une émancipation contre indemnisation<sup>120</sup>, solution que les abolitionnistes admettaient par pragmatisme ; les discussions entre les conseils coloniaux et les parlementaires achoppaient sur le montant du dédommagement. Elles concernaient également les moyens d'assurer la sécurité dans les îles en vue d'éviter « un nouveau Saint-Domingue », le souvenir des massacres restant très présent à l'esprit de tous.

#### *1848 : abolition et accession à la citoyenneté*

Nommé ministre de la Marine et de la Guerre dans le Gouvernement provisoire, Arago est à ce titre responsable des colonies. Bien qu'abolitionniste déclaré sous la monarchie de Juillet, il hésite, tempore, modère ses objectifs<sup>121</sup>,

---

<sup>118</sup> Option proposée par Tocqueville, Tracy et Passy.

<sup>119</sup> C'est le sens des conclusions avancées par la commission de Broglie.

<sup>120</sup> Voir par exemple les documents cités dans Josette Faloppe, *Esclaves et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIXe siècle dans les processus de résistance et d'intégration, 1810-1902*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1998 [1992], p. 335 et *passim*.

<sup>121</sup> En désaccord avec la majorité des historiens, quelques biographes complaisants tendent à donner le beau rôle à Arago : « Ensuite c'est la signature par Arago du décret de l'Abolition de l'Esclavage par la France. Alors que de nombreuses pressions se sont exercées pour qu'il sursoit (*sic*) ou pour qu'il établisse un plan d'exécution progressive, soutenu par Victor Schoelcher il tient bon pour une application immédiate » (Albert Bijaoui, « François Arago, De la mesure de la Terre à

rassure les planteurs par des déclarations gradualistes... Schœlcher, rentré du Sénégal dans l'urgence, renverse alors le cours des choses à l'occasion d'une entrevue que les historiens et biographes décrivent comme un moment décisif : le matin du 4 mars, il a convaincu son ministre de tutelle de proclamer le principe de l'abolition complète et immédiate. Une commission est instaurée en vue de préparer l'acte officiel d'émancipation, lui-même est nommé sous-secrétaire d'État à la Marine. C'est le 27 avril que le Gouvernement adopte le texte final du décret, dont l'article 1 stipule : « L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront interdits ».

Comme lors du rétablissement de l'esclavage, la situation et la mise en œuvre des mesures varièrent selon les colonies. La Guyane appliqua le texte tel quel, à partir du 10 juin, date à laquelle la nouvelle officielle fut connue dans ce territoire. À la Réunion, où les commissaires prirent leurs fonctions le 18 octobre, un délai de deux mois fut respecté, conformément au texte original. Quant à la Martinique et à la Guadeloupe, où le décret du 4 mars arriva le 10 avril dans une atmosphère déjà tendue, on conçoit aisément que les esclaves à qui la liberté était promise alors qu'elle n'avait pas été officiellement promulguée ne pouvaient continuer normalement leur travail servile comme il leur était explicitement demandé<sup>122</sup> — cependant que la campagne sucrière battait son plein. Les 22 et 23 mai, de violents soulèvements eurent lieu, notamment à Saint-Pierre de la Martinique, ce qui conduisit Rostoland, le gouverneur de l'île, à décréter la liberté le 23, imité le 27 par Laryle, son homologue de la Guadeloupe. Le décret officiel n'arriva qu'une dizaine de jours plus tard, alors que les esclaves avaient contribué à hâter le processus et déjà obtenu une abolition de fait de la part des représentants locaux.

À partir des élections suivantes, tous les habitants des colonies élisent leurs représentants ; les deux îles des Antilles envoient Schœlcher à l'Assemblée, il choisit de se désister en Guadeloupe au profit de Louisy Mathieu, député noir.

---

l'abolition de l'Esclavage », <http://www.obs-nice.fr/bijaoui/Arago/arago-txt.htm>, dernière consultation le 22/02/2003).

<sup>122</sup> Notamment par la proclamation de Husson « aux cultivateurs esclaves » le 31 mars 1848.

Désormais sans objet, la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* se dissout en 1850, alors que Schœlcher avait démissionné de son poste de sous-secrétaire d'État aux Colonies dès 1848, trois semaines seulement après la ratification du décret par le gouvernement<sup>123</sup>. C'est bien une autre phase qui commence une fois l'abolition appliquée dans toutes les colonies françaises.

Ces rappels historiques concernant les États-Unis et la France posent les bases permettant de justifier la périodisation choisie.

## ***Terminus post-quem***

### **Aux États-Unis**

Aux États-Unis, un tournant crucial se produit au début des années 1830. Il se caractérise notamment par une radicalisation du mouvement. C'est en effet le 1<sup>er</sup> janvier 1831 que sort à Boston le premier numéro du *Liberator*, hebdomadaire fondé par William Lloyd Garrison et rompant par le ton comme par le contenu avec les courants antérieurs, gradualistes, pour prôner ardemment non seulement l'émancipation *immédiate* des Noirs du Sud mais aussi leur accession à une totale « *égalité des droits*<sup>124</sup> ».

Par ailleurs, l'année 1831 marque également l'accroissement de la crispation au Sud : le lancement du périodique bostonien et la révolte de Nat Turner dans les plantations, la même année, ont pour conséquence d'augmenter les tensions et de renforcer l'opposition à l'abolitionnisme. Plus généralement, on a vu qu'un certain nombre d'enjeux concernant l'esclavage, économiques ou géopolitiques par exemple, évoluent entre l'Indépendance et les premières décennies du XIXe siècle. Dans ce contexte, le début des années 1830 correspond bien à une nouvelle étape dans l'histoire de l'abolitionnisme américain<sup>125</sup>.

---

<sup>123</sup> C'est le 17 mai 1848 qu'il remet sa démission au vice-amiral Casy, successeur d'Arago.

<sup>124</sup> « The newness of post-1830 antislavery lay in the insistence of abolitionists like Garrison upon immediate emancipation and in their vision of a biracial America in which blacks would have at least civil equality with whites. Such a stand marked a repudiation of the gradualistic approaches of earlier abolitionists and a rejection of the other colonizationist idea that all freed black people had to be sent out of the United States. Garrison and his peers also broke with their predecessors in the tactics they used. Post-1830 abolitionists were generally more strident, bolder in rhetoric and in deed than most early antislavery men and women had been. » (R. Walters, « The Boundaries of Abolitionism », *op. cit.*, p. 4)

<sup>125</sup> « La première [phase de l'abolitionnisme américain], qui précède et accompagne la Révolution, est marquée à la fois par les Lumières et par divers courants religieux. Ce mouvement s'étouffe

Cela renforce la distinction établie plus haut, entre l'abolitionnisme (ou anti-esclavagisme) pré-garrisonien, caractérisé par sa modération sinon sa timidité, son optique gradualiste et le fait que ses adeptes envisageaient la « colonisation », et l'abolitionnisme « radical », immédiate, de Garrison. C'est cette rupture qui sera ici retenue comme primordiale, parce qu'elle permet de centrer cette étude sur Garrison, même compte tenu de deux restrictions, à savoir : d'une part l'existence dans les années 1830 d'une pensée et d'une action abolitionnistes non garrisoniennes, d'autre part la scission survenue au sein même de l'*American Anti-Slavery Society* en 1840.

Enfin, le tournant des années 1830, symbolisé par l'arrivée au pouvoir de Jackson, apparaît d'autant mieux indiqué pour commencer une étude sur l'abolitionnisme que cette prise de fonction marque l'avènement de ce que les historiens ont intitulé la « démocratie jacksonienne<sup>126</sup> ». Certains chercheurs ont vu dans cette période l'« achèvement de la démocratie blanche<sup>127</sup> », en ce sens que le principe du suffrage universel est désormais acquis pour les hommes blancs. C'est alors qu'on passe de la revendication démocratique (citoyenneté et égalité des chances, théoriquement acquises en 1830) à la revendication abolitionniste. Autrement dit, certains Blancs du Nord, une fois l'égalité établie entre eux, cherchent à l'étendre, l'appliquer à une plus grande échelle : il n'y a donc rien d'étonnant à voir les revendications abolitionnistes croître et se radicaliser à la fin des années 1820 et au début des années 1830. Notons en passant le paradoxe de cette translation : le modèle démocratique s'est construit dans un cadre qui excluait les non-Blancs, mais une fois l'« universalité » du suffrage établie dans son *principe*, ce principe offre un puissant point d'appui à ceux qui revendiquent l'universalité *effective*, par extension aux « Noirs ».

## En France

Les abolitionnistes français, quant à eux, ne paraissent pas modifier fondamentalement leur doctrine entre la Restauration et la monarchie de Juillet. Ils voient cependant avec plaisir l'avènement de Louis-Philippe, autrefois

---

quelque peu à la fin du XVIIIe siècle [...] avant de rebondir entre 1830 et 1860 de manière plus concertée, plus radicale et plus offensive. » (Élise Marienstras, « Les Lumières et l'esclavage en Amérique du Nord au XVIIIe siècle », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 111-132, p. 111)

<sup>126</sup> Voir l'introduction générale, pp. 50-52.

<sup>127</sup> E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, p. 82.

membre, au sein de la *Société de la morale chrétienne*, du comité engagé en faveur des esclaves. Plus généralement, le changement de régime favorise la participation politique d'hommes intéressés par les questions relatives à la philanthropie : le contexte apparaît donc favorable aux préoccupations touchant le sort des esclaves noirs<sup>128</sup> ; on ne peut ignorer que « les libéraux qui venaient d'accéder au pouvoir s'étaient illustrés dans le combat contre la traite et avaient tous affirmé leur antiesclavagisme de principe : de Thiers à Guizot, en passant par de Broglie ou Odilon Barrot, les hommes de la monarchie de Juillet avaient fait profession de foi abolitionniste<sup>129</sup>. »

Au point de vue économique, 1830 marque également un tournant en ce qui concerne les préoccupations collectives : on passe d'une relative indifférence vis-à-vis du système esclavagiste à une prise de conscience de son coût élevé et de l'incompatibilité entre le régime de l'Exclusif et des principes plus libéraux<sup>130</sup>. Cette tendance ne peut être que renforcée par les progrès réalisés relativement à la production du sucre de betterave.

Notons également, même si les historiens ne mentionnent pas cet élément en tant que tel, le souhait de légitimité à l'échelle internationale et l'absence d'anglophobie fondamentale du nouveau roi et de son entourage politique : bien que non prépondérante, cette donnée favorisa probablement la ratification de mesures soutenues par Londres, par exemple celles qui se rapportaient à la suppression de la traite.

Par ailleurs, on peut être tenté d'aventurer une hypothèse que pourtant les historiens ne retiennent que bien peu, relativement à la place de l'Algérie dans la politique coloniale française : en effet, à partir de la prise d'Alger, en 1830, se met en place un type de colonie distinct de celui qui prévaut dans les îles

---

<sup>128</sup> Insistant moins sur l'idéologie que sur l'activité concrètement déployée contre l'institution servile, Philippe Vigier suggère ainsi que « [“1830”] a permis une recomposition du mouvement abolitionniste français » en ce que la Révolution de Juillet prépare celle de Février : « [...] ce n'est pas parce que le “parti de la Résistance” et le centre-droit l'emportent dès 1831, au sommet de l'État, sur le parti du “Mouvement” [...] que la majorité des leaders libéraux oublient une atteinte aux Droits de l'homme — fût-il noir ! — que nombre d'entre eux avaient dénoncée dès avant 1830, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. » (Philippe Vigier, « La Recomposition du mouvement abolitionniste français sous la monarchie de Juillet », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 285-291, p. 285)

<sup>129</sup> M. Dorigny, préface à P. Motylewski, *op. cit.*, p. 12.

<sup>130</sup> « Jusqu'en 1830, les arguments des économistes sont encore de peu de poids sur une opinion publique qui, dans l'ensemble, reste indifférente à la persistance de l'esclavage », mais « à partir de 1830, tout bascule à cet égard [...] ; surtout, pour ce qui nous retient ici, la critique libérale du système esclavagiste est de plus en plus largement reçue dans les classes dirigeantes, y compris dans les milieux politiquement conservateurs les plus proches du pouvoir. » (Chr. Schnakenbourg, *op. cit.*, pp. 95-96)



sucrières, qui fonctionne selon un système d'exploitation différent. Notons d'abord que cette conquête fut à l'époque justifiée par l'affirmation selon laquelle il était nécessaire de mettre un terme à l'esclavage des chrétiens ; le fait que cette vision des choses reposât sur une vérité très partielle, car le nombre de cas ne dépassait pas la centaine sous la Restauration, n'empêcha pas ce « mythe fondateur » d'avoir l'existence tenace<sup>131</sup> et par contrecoup d'influencer la vision de l'esclavage à Paris. Surtout, l'expédition de 1830 marqua le début de l'expansion africaine depuis longtemps envisagée par les partisans d'une mise en valeur agricole du continent noir. Cependant, pour envisager d'appliquer cette solution, impensable à grande échelle dans le cadre traditionnel de l'économie de plantation, il fallait mettre un terme à l'esclavage et favoriser l'établissement des Noirs libres : des plans de « colonisation » pareils à ceux de l'Angleterre et des États-Unis furent même envisagés, qui excluaient l'esclavage tel qu'il était alors pratiqué dans les îles<sup>132</sup>. Enfin, plus largement, il est permis de penser que la nouvelle dimension que prenait alors la conquête contribua à une réflexion générale sur la question de l'esclavage, son utilité, sa nécessité et son éventuelle disparition, ne serait-ce que parce que se présentait alors une situation nouvelle, non encore marquée par les propriétés ancestrales et les coutumes (celles-là mêmes sur lesquelles s'appuyaient les propriétaires pour légitimer l'institution dans les îles) : en une telle occasion, il devenait possible de mettre en pratique des idéaux autrement plus estimables que l'inhumanité prévalant aux Antilles, héritage de plus en plus intolérable aux yeux des réformateurs sociaux français.

Pour toutes ces raisons, la lutte contre l'esclavage entra dans le programme du nouveau gouvernement. Des mesures furent rapidement prises dans plusieurs domaines, par exemple pour améliorer l'application des lois contre la traite, avec le traité du 30 novembre 1831 qui finissait par accepter le droit de visite, ou encore en faveur des « libres de couleur » : à cet égard, le processus, engagé dès septembre 1830 et marqué, parallèlement, par la grande activité que déployaient les métis pour leur reconnaissance civique, s'acheva par la loi du 24

---

<sup>131</sup> Sur cette question, voir par exemple Francis Arzalier, « Les mutations de l'idéologie coloniale en France avant 1848 : de l'esclavagisme à l'abolitionnisme », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 299-308, pp. 302-303.

<sup>132</sup> M. Dorigny, « La lente recomposition du mouvement abolitionniste... », *op. cit.*, p. 132.

avril 1833 qui conférait des droits politiques et la pleine citoyenneté française aux libres de couleur... et déboucha sur de nouveaux problèmes<sup>133</sup>.

Notons enfin que c'est à l'arrivée de Louis-Philippe que la situation dans les colonies est rapidement réglée par le renforcement sur place de la force armée chargée du maintien de la sécurité, et que c'est au début des années 1830 qu'ont lieu les dernières grandes révoltes serviles dans la Caraïbe française<sup>134</sup>.

## ***Terminus ante-quem***

### **En France**

1848 constitue une parfaite date de clôture pour l'étude de l'abolitionnisme en France : c'est l'année où l'esclavage est définitivement aboli dans les colonies, officiellement par le Gouvernement provisoire (la loi date du 4 mars, le décret d'application du 27 avril), dans les faits aux Antilles, par la proclamation anticipée des gouverneurs des deux îles à la suite des soulèvements du 22 mai en Martinique. Durant la Deuxième République, le suivi des mesures de 1848 s'organise, des commissions se mettent en place, la transition s'ébauche. Commence alors en ce qui concerne les anciens esclaves une autre phase que l'abolitionnisme proprement dit, comme l'illustrent notamment, d'une part, la démission de Schoelcher de son poste de sous-secrétaire d'État aux Colonies au mois de mai et, de l'autre, la disparition logique de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* en 1850. Il s'agit alors d'organiser le travail libre, de permettre aux nouveaux citoyens d'exercer leurs droits et de remplir leurs devoirs, en un mot d'assurer la transition d'un point de vue tant politique que socio-économique.

### **Aux États-Unis**

Aux États-Unis à la fin des années 1840, la guerre avec le Mexique et, plus généralement, l'extension géographique du pays, fixent et attisent les débats entre les abolitionnistes et leurs opposants : les nouveaux États demandant leur

---

<sup>133</sup> Une présentation détaillée de cette question excéderait le cadre de cet aperçu ; pour plus de précisions, voir par exemple Ghislaine Ornème, « Identité et combat assimilationniste des libres de couleur de la Martinique de 1789 à 1833 », dans M. Dorigny (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, op. cit., pp. 302-303.

<sup>134</sup> Le dernier soulèvement d'ampleur a lieu à Grande Anse en 1833.

intégration dans l'Union seront-ils esclavagistes, libres, pourront-ils bénéficier de l'autodétermination ? Cette question se révèle particulièrement sensible à propos du Texas, or la guerre qui réglera la situation se déroule de 1846 à 1848. Durant les opérations, les craintes des abolitionnistes s'avivent : s'il est admis dans l'Union, le Texas le sera-t-il en tant qu'État unique ou divisé en plusieurs États envoyant autant de contingents esclavagistes au Sénat ? Le traité de Guadalupe Hidalgo en février 1848 constitue de ce point de vue un tournant qui marque l'histoire de l'abolitionnisme américain.

Par ailleurs, aux États-Unis, la nouvelle de la Révolution en France et l'annonce de l'émancipation dans les colonies nourrissent la polémique relative à l'esclavage ; la proclamation du décret français est tenue pour un événement primordial tant par la presse que dans les discussions parlementaires<sup>135</sup>. Plus généralement, à partir de 1848 et jusqu'à la guerre de Sécession, une grande partie du débat national américain se rapportera, d'une manière ou d'une autre, à l'esclavage. On a vu que 1850 marque à cet égard une étape fondamentale, en ce que c'est l'année où est signé un nouveau « Compromis » édictant des mesures qui non seulement durcissent considérablement la législation à l'encontre des fugitifs, mais constituent aussi une menace potentielle pour tous les habitants des États libres, soucieux d'exercer sans restriction leurs libertés fondamentales. Cette mesure contribue à augmenter la prise de conscience de la situation parmi les populations du Nord et marque ainsi, avec la progression du sentiment antiesclavagiste, le début d'une nouvelle étape dans la lutte abolitionniste.

Surtout, les années 1830 et 1840 apparaissent importantes dans l'histoire du mouvement en ce que la problématique et les forces en présence se fixent avant les années 1850 et qu'à partir de cette date on ne relève plus guère d'événements fondamentaux<sup>136</sup>.

---

<sup>135</sup> Sur cette question, voir notamment Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Révolution parisienne de 1848 vue par les Américains*, Paris, ville de Paris, 1984.

<sup>136</sup> « This study is limited to the period between 1834 and 1850 because most of the major tactical problems that arose in the entire history of the abolitionist movement were thrashed out within those seventeen years. » (Aileen Kraditor, *Means and Ends in American Abolitionism: Garrison and His Critics on Strategy and Tactics, 1834-1850*, New York, Pantheon Books, 1967, pp. vii-viii) ; ou encore « It was during those years [1830's and early 1840's] that the Abolitionist movement made its greatest contribution to American life and faced its most difficult tasks: to awaken public opinion to the horror of slavery and to stimulate it to take action against the evil. It was during those formative years that the leadership and philosophy of the movement crystallized. On the one hand, issues which were to split the movement into two were born then; on the other, the philosophy and strategy of each of the contending factions took form within that period and were not to undergo

Ainsi, en ce qui concerne les États-Unis, il y aurait quelque logique à poursuivre l'étude au-delà de 1848, pour en fixer le terme soit au début de la guerre de Sécession (avril 1861), soit aux mesures d'émancipation que cette guerre entraîne, en deux étapes : Lincoln rend d'abord publique, le 1<sup>er</sup> janvier 1863, la « Proclamation d'Émancipation » du 22 septembre de l'année précédente, selon laquelle, dorénavant, « toutes les personnes tenues en esclavage à l'intérieur de l'un des États rebelles » mentionnés au paragraphe précédent sont déclarées « libres pour toujours<sup>137</sup> » ; dans un second temps, le 13<sup>e</sup> amendement est voté une fois la guerre terminée, le 18 décembre 1865 : « Ni esclavage, ni servitude involontaire, si ce n'est en punition de crime dont le coupable aura été dûment convaincu, n'existeront aux États-Unis ni dans aucun lieu qui relève de leur juridiction<sup>138</sup>. » Néanmoins, malgré l'importance que revêtent les années 1860 dans l'histoire de l'esclavage, la fin des années 1840 constitue un tournant et, à ce titre, une borne de sortie justifiée, au point de vue de l'histoire américaine et, surtout, dans la perspective comparatiste ici adoptée.

## **Objectifs généraux**

Au terme de cette mise en contexte, il devient possible de présenter de manière plus détaillée ce à quoi vise cette partie consacrée à l'abolitionnisme. On avait annoncé vouloir comparer deux variantes nationales d'une même idéologie. Les éclairages qu'on vient de donner confirment cet objectif et sa faisabilité : malgré l'usage du même terme en français et en anglais, les parallèles d'ordre chronologique, l'identité de buts et parfois de moyens, la connaissance mutuelle, bref malgré tous les éléments qui plaident en faveur de l'existence d'une unité internationale forte, il semble bien qu'on ait affaire à deux « types » distincts et singuliers d'un courant qui, de fait, existe à l'échelle transatlantique, mais se manifeste sous des formes différentes en fonction de la culture nationale dont

---

any significant change until the Civil War. » (Louis Ruchames, *The Abolitionists; a Collection of Their Writings*, New York, G. P. Putnam's Sons, 1963, p. 11)

<sup>137</sup> « [...] I do order and declare that all persons held as slaves within said designated States, and parts of States, are, and henceforward shall be free [...] »

(<http://www.yale.edu/lawweb/avalon/emancipa.htm>, dernière consultation le 23/02/2003)

<sup>138</sup> « Neither slavery nor involuntary servitude, except as a punishment for crime whereof the party shall have been duly convicted, shall exist within the United States, or any place subject to their jurisdiction. »

(<http://www.law.cornell.edu/constitution/constitution.amendmentxiii.html>, dernière consultation le 23/02/2003)

dépend l'idéologie particulière qui le sous-tend. Pour mieux appréhender ces variantes idéologiques, on se propose, au terme d'une analyse historiographique (des études) puis historique (des sources), d'élaborer des définitions particulières pour ce qui est appelé « abolitionnisme » et « *abolitionism* » par les contemporains et par les historiens, afin de pouvoir comparer ces deux notions et ainsi éclairer, à leur tour, les deux « cultures nationales », la française et l'américaine.

## Essai historiographique

Établir un état des lieux complet (situation de la recherche et inventaire des sources) de l'abolitionnisme américain et français pose d'emblée un problème de méthode relativement à la quantité de sources et d'études disponibles : non seulement on se trouve confronté à une très grande abondance, difficilement maîtrisable, en ce qui concerne les États-Unis, mais on observe en outre un déséquilibre marqué entre cette profusion et ce qui par comparaison apparaît comme la rareté du matériau français.

Rappelons par ailleurs que les travaux des historiens présentent dans les deux pays un aspect national nettement prononcé : à peu de chose près, les Américains étudient l'abolitionnisme aux États-Unis, les Français son pendant en France. Or ce trait a tendance à faciliter une approche strictement nationale mais rend difficile l'étude des interactions, dans la mesure où celles-ci n'existent guère, du moins sous leur forme directe.

Ces premiers constats, bien que fort simples, suggèrent des parallèles et esquissent des divergences entre la France et les États-Unis ; c'est sur cette toile de fond que va pouvoir se développer l'essai historiographique — le travail sur les sources étant réalisé dans un second temps<sup>139</sup>.

---

<sup>139</sup> Pour des précisions sur la démarche pour laquelle on a opté ici, voir *infra* pp. 127-129.

## ***Considérations préliminaires***

### **Déséquilibre entre corpus français et américain**

Ce déséquilibre quantitatif s'impose comme une observation incontestable en ce qui concerne les études : la vingtaine d'ouvrages et les quelques articles français sur l'abolitionnisme du premier XIXe siècle ne peuvent rivaliser avec la production américaine relative au sujet, dont la bibliographie de ce chapitre ne donne qu'une idée fort incomplète.

Le constat s'applique également aux sources, quoique de manière un peu moins marquée. En effet, l'abondance des documents américains s'impose immédiatement, même si l'on se restreint aux seuls écrits de Garrison (un hebdomadaire jamais interrompu, six épais volumes de correspondance, une grande quantité de discours et autres interventions orales, un ouvrage complet sur la colonisation, etc.)... or il est loin d'être le seul à publier : ses vues sont partagées par divers collaborateurs et diffusées dans les discours de Wendell Phillips<sup>140</sup>, les lettres d'Angelina Grimké<sup>141</sup>, l'*Appel* de Maria Child<sup>142</sup>, etc. Du côté français, Schœlcher fait certes paraître une somme d'ouvrages non négligeable, mais il est sans doute le plus fécond des abolitionnistes nationaux, les autres se révélant clairement moins productifs. Notons aussi, relativement à la diffusion de la pensée abolitionniste auprès des contemporains, qu'il ne bénéficie pas, malgré les articles qu'il rédige pour plusieurs journaux, du formidable support que représentent un hebdomadaire régulier ou un réseau de distribution large et bien organisé.

### **Abondance des études américaines**

En ce qui concerne l'abolitionnisme américain, un nombre impressionnant d'articles et d'ouvrages a été consacré à cette question, que l'idéologie et la composante humaine soient considérées comme faisant partie du courant de la « Réforme » américaine (*Antebellum Reform*) ou comme un tout indépendant.

---

<sup>140</sup> Wendell Phillips, *Speeches, Lectures, and Letters*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séries, New York, Negro Universities Press, 1968 et New York, Arno Press et *The New York Times*, 1969 [Boston, Lee and Shepard, 1884 et 1891].

<sup>141</sup> Angelina E. Grimké, *Letters to Catherine E. Beecher, In Reply to An Essay on Slavery and Abolitionism Addressed to A. E. Grimke*, Revised by the author, Boston, Isaac Knapp, 1838.

<sup>142</sup> Lydia Maria Child, *An Appeal in Favor of That Class of Americans Called Africans*, Boston, Allen and Ticknor, 1833.

Surtout, les militants antiesclavagistes, en tant que personnes ou groupes de personnes, représentent un sujet de recherches abondamment traité (ou un angle d'approche privilégié pour aborder l'abolitionnisme) : ainsi dans le catalogue de la *New York Public Library*, la seule entrée « *abolitionists* » comporte-t-elle 131 titres, à quoi s'ajoutent les 132 sujets répertoriés sous ce terme générique, depuis « *Abolitionist Movement Songs And Music* » jusqu'à « *Abolitionists West US Fiction*<sup>143</sup> ».

L'abondance bibliographique aux États-Unis s'explique d'abord par trois facteurs largement admis : non seulement les historiens américains disposent de précieuses sources et furent dans les années 1960 et 1970 stimulés par le climat du *civil rights movement*<sup>144</sup>, mais encore ce mouvement « focalisa l'attention sur le préjugé racial des Blancs, notamment sur ses origines psychologiques et historiques<sup>145</sup> ».

Au milieu des années 1970, David Brion Davis soulignait aussi que les historiens de l'après-guerre, loin de s'appliquer uniquement à repousser tout soupçon de racisme les concernant, s'évertuaient également, sur le ton de la défensive, à montrer que leur propre interprétation de l'esclavage était la seule dénuée de toute implication raciste<sup>146</sup>. Ce dernier commentaire n'a, semble-t-il, ni été explicitement repris ni suscité de débats particuliers. Il se révèle pourtant fort juste : en effet, on ne trouve quasiment plus aujourd'hui d'interprétations historiographiques défavorables aux abolitionnistes<sup>147</sup>, comme si critiquer leur action concrète pouvait faire soupçonner une opposition à leur objectif d'émancipation et donc un cautionnement du système esclavagiste. Cet aspect de la question paraît d'autant plus intéressant à souligner qu'un problème similaire se pose, on le verra, avec le « néo-révisionnisme » français.

---

<sup>143</sup> Recherche effectuée le 05/08/2002 dans la base de données <http://catnyp.nypl.org>.

<sup>144</sup> « [Historians of the United States] were favored with access to records of unparalleled richness, and further, they were spurred on to what may fairly be called a historiographical rivalry by the civil rights movement and various other racially based aspects of 1960's and 1970's politics. » (P. Finkelman et J. C. Miller (eds.), *op. cit.*, entrée « Historical Approaches to Slavery », p. 395)

<sup>145</sup> « [...] the urgency of the civil rights movement focused attention on white racial prejudice, particularly on its psychology and historical origins. » (David Brion Davis, « Slavery, and the Post-World War II Historians », 1974, reproduit dans David Brion Davis, *From Homicide to Slavery. Studies in American Culture*, New York, Oxford UP, 1986, pp. 187-206, p. 198)

<sup>146</sup> « [...] postwar historians have not only striven to dissociate themselves from any taint of racism, but [...] defensively suggested that their own interpretation of slavery is the only one free from racist implications. » (*ibid.*, p. 199)

<sup>147</sup> Voir par exemple Fawn M. Brodie, « Who Defends the Abolitionist? », dans Martin Duberman (ed.), *The Antislavery Vanguard: New Essays on the Abolitionists*, Princeton, Princeton UP, 1965, pp. 52-67 : l'auteur peine à trouver des contemporains qui ne défendent pas les abolitionnistes.

Il convient de noter, enfin, que, dans les années et les décennies suivant le mouvement des *civil rights*, qui favorisa les publications relatives à l'esclavage et à l'antiesclavagisme, plus largement à la question noire dans son ensemble, l'activité éditoriale concernant l'abolitionnisme américain ne baissa guère : elle profita d'un intérêt nouveau porté non seulement aux Noirs, mais également à toutes sortes d'autres « minorités » (les femmes, les ouvriers, plus généralement la base du mouvement) et, parallèlement, de la multiplication des études très localisées, qui prennent la forme de monographies à l'échelle de l'État, voire du comté ou de la ville.

### **Méthodes d'approche**

La bibliographie américaine est donc foisonnante, au point que l'on ne sait par où commencer : la prolifération des articles et des ouvrages depuis le début du XXe siècle marqué par les travaux de Ulrich Phillips, à qui l'on doit une analyse décapante concluant à l'innocuité du système esclavagiste<sup>148</sup>, et plus encore après la Seconde Guerre mondiale, a tendance à rendre vain tout effort de lecture systématique et exhaustive. Il a donc paru nécessaire d'opérer des choix de méthode et de se montrer pragmatique dans la constitution de la bibliographie. Le premier souci a été, une fois les principaux aspects (événementiels et historiographiques) de l'esclavage connus, de se limiter aussi strictement que possible aux études sur l'abolitionnisme : les historiens du mouvement antiesclavagiste ne se réfèrent en effet qu'à un nombre relativement réduit de travaux sur l'esclavage proprement dit<sup>149</sup>, qu'ils présentent, parfois assez largement, dans les critiques qu'ils en font et dont les arguments se trouvent exposés dans les synthèses sur la question. Il n'a donc pas semblé indispensable d'analyser dans le détail les études concernant uniquement l'esclavage. Il s'est ensuite révélé fort utile d'utiliser, pour une première approche, les bibliographies commentées d'ouvrages assez récents et facilement

---

<sup>148</sup> Son analyse, novatrice pour l'époque et non dénuée de cynisme, présente le système de l'esclavage en des termes tels que : « precapitalist, socially stable, structurally well-integrated, morally benign, and, for the slaves, culturally progressive » (Orlando Patterson, « Slavery », *Annual Review of Sociology*, vol. III, 1977, pp. 407-449, p. 413).

<sup>149</sup> Notamment E. Williams, *Capitalism and Slavery* (1944), F. Tannenbaum, *Slave and Citizen* (1946), K. Stampp, *The Peculiar Institution* (1956), S. Elkins, *Slavery: A Problem in American Institutional and Intellectual Life* (1959), E. Genovese, *Roll, Jordan, Roll* (1974), R. Fogel et S. Engerman, *Time on the Cross* (1974).



accessibles (ceux de Merton Dillon<sup>150</sup>, Ronald Walters<sup>151</sup>, Louis Filler<sup>152</sup>, Edward Magdol<sup>153</sup>...) ainsi que les travaux historiographiques critiques (par exemple ceux d'Orlando Patterson<sup>154</sup> ou de David B. Davis<sup>155</sup>) et, en appoint, les recueils bibliographiques (tel le chapitre « The Antislavery Movement » de la compilation effectuée par Robert Remini et Edwin Miles pour la période 1816-1841<sup>156</sup>) : ces mines de renseignements ont permis d'aborder en priorité des ouvrages de référence. La lecture de ces textes a conduit vers d'autres études, y compris bibliographiques<sup>157</sup>, et un certain nombre de sources. La bibliographie ainsi élaborée aide à l'identification de problèmes, de débats, de protagonistes, et permet de dégager quelques angles d'approche concernant l'abolitionnisme américain entre 1830 et 1848.

Par ailleurs, cette bibliographie est nécessairement sélective et réduite. En effet, un problème afférent à la quantité des travaux ne manque pas de se poser immédiatement : faut-il ici rendre compte de *tout* l'existant ? On ne le pense pas. Cependant, les présents développements cherchent bien à accomplir un double dessein : d'une part, dresser un état des lieux de la recherche consacrée à l'abolitionnisme américain<sup>158</sup>, ce qui constitue une étape vers l'objectif du chapitre considéré dans son ensemble ; d'autre part, proposer une sorte de revue bibliographique (*essay review*), qui a sa place ici en ce qu'elle s'inscrit dans la démarche comparative de deux historiographies nationales. Afin de concilier ces diverses exigences sans sortir de la logique globale, on veillera,

---

<sup>150</sup> Merton Dillon, *The Abolitionists: The Growth of a Dissenting Minority*, DeKalb, Northern Illinois UP, 1974, « Essay on Sources », pp. 277-286.

<sup>151</sup> Ronald G. Walters, *American Reformers 1815-1860*, New York, Hill and Wang, 1978, et *The Antislavery Appeal: American Abolitionism after 1830*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1976.

<sup>152</sup> Louis Filler, *The Crusade Against Slavery, Friends, Foes, and Reforms, 1820-1860*, nouvelle éd., Algonac, Reference Publications, 1986, « Bibliographic Overview », pp. 330-345.

<sup>153</sup> Edward Magdol, *The Antislavery Rank and File: A Social Profile of the Abolitionists' Constituency*, New York, Greenwood Press, 1986, « Notes on Past Scholarship Toward the Antislavery Profile », pp. 143-155.

<sup>154</sup> O. Patterson, « Slavery », *op. cit.*

<sup>155</sup> D. B. Davis, « Slavery, and the Post-World War II Historians », dans *From Homicide to Slavery...*, *op. cit.* [1<sup>re</sup> éd. de l'article 1974], pp. 187-206.

<sup>156</sup> Robert V. Remini et Edwin A. Miles (responsables de la compilation), *The Era of Good Feelings and the Age of Jackson, 1816-1841*, Arlington Heights, AHM Publishing Corp, Goldentree Bibliographies in American History, 1979.

<sup>157</sup> Par exemple Merton L. Dillon, « The Abolitionists: A Decade of Historiography, 1959-1969 », *Journal of Southern History*, n°35, fév. 1969, pp. 500-522.

<sup>158</sup> La question ne se pose pas avec une telle acuité pour la France, en raison du plus petit nombre de travaux disponibles : cette quantité moindre rend moins chimérique l'objectif d'exhaustivité. Il est cependant évident que la démarche globale inclut les deux pays.

dans la mesure du possible, à la fois à donner un aperçu à peu près exhaustif du panorama historique et à ne pas se perdre dans le détail interprétatif.

### **Relative rareté des études françaises**

À propos de la France, on notera avant tout la relative pauvreté de la production historiographique nationale concernant l'abolitionnisme durant la monarchie de Juillet. Il est évidemment difficile de prouver l'existence d'un manque, or c'est le problème auquel on se trouve ici confronté. Trois indices empiriques concourent toutefois à confirmer l'impression qu'on éprouve quand on commence à consulter les catalogues et thésaurus des bibliothèques<sup>159</sup> ou les bibliographies des quelques ouvrages de référence repérés dans ces bases de données. Le premier consiste à trouver des opinions d'historiens qui corroborent cette intuition. Ainsi Marcel Dorigny pouvait-il souligner en 1994 à l'occasion du bicentenaire de la première abolition de l'esclavage : « Les résistances à la traite et à l'esclavage constituent un thème encore relativement peu étudié, le plus souvent au profit de la description du mécanisme commercial de la traite d'abord, puis des conditions de vie des esclaves sur les plantations, après le transfert à travers l'océan et la vente aux planteurs<sup>160</sup> » — ou encore, ajoute Lawrence Jennings quelques années plus tard, au profit de l'époque révolutionnaire en France<sup>161</sup>. Plus récemment, Nelly Schmidt constatait « l'absence ou la très rare mention d'un courant d'idées abolitionniste français dans l'historiographie du XIXe siècle<sup>162</sup> » et L. Jennings déplorait le manque d'ouvrages concernant l'abolitionnisme français sous la monarchie de Juillet : « Une telle étude fait cruellement défaut dans l'état actuel de la production historiographique ; de fait, aucun aspect de l'histoire pourtant vaste de l'abolitionnisme n'a été si négligé par les chercheurs, qu'ils aient traité les mouvements contre la traite ou ceux contre l'esclavage durant les XVIIIe et XIXe

---

<sup>159</sup> Signalons que si, dans le catalogue BN-Opale-Plus de la Bibliothèque nationale de France (dernière consultation le 23/02/2003), les entrées relatives à « mouvements antiesclavagistes » au XIXe siècle renvoient à un nombre d'ouvrages fort limité, on relève cependant plusieurs erreurs de catalogage qui ne permettent pas d'avoir une totale confiance en cette recherche — sans que le constat initial puisse être mis en question.

<sup>160</sup> M. Dorigny « Les Abolitions de l'esclavage (1793-1794-1848), une célébration nécessaire », introduction à *Les Abolitions de l'esclavage*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>161</sup> « The first French abolitionist movement in the eighteenth century has also been covered by numerous articles and a handful of books. » (Lawrence C. Jennings, *French Anti-Slavery. The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge, Cambridge UP, 2000, p. vii)

<sup>162</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 55.

siècles<sup>163</sup>. » Le deuxième indice relève de la comparaison : concernant la même époque, la quantité de travaux réalisés aux États-Unis sur l'abolitionnisme américain dépasse très nettement la production des Français relative à l'abolitionnisme de leur pays ; toutes les revues bibliographiques qui s'y intéressent indiquent que la Grande-Bretagne et les États-Unis sont plus largement pourvus en études historiques<sup>164</sup> sur la question. Enfin, notons que l'un des ouvrages les plus complets sur le mouvement abolitionniste français durant la première moitié du XIXe siècle (1802-1848) est l'œuvre d'un Canadien anglophone<sup>165</sup>. Certes, l'étude de Lawrence Jennings, apparemment unique en son genre, n'implique pas qu'il existe une historiographie anglo-américaine des mouvements français et ne permet à ce stade aucune généralisation. Il n'en reste pas moins que la synthèse qu'il publia en 2000 venait alors combler un vide. Ce n'est en effet pas avant cette même année 2000 que paraissait ce qui est sans aucun doute à ce jour l'ouvrage (français) le plus complet sur la question<sup>166</sup> : dans un travail consacré aux années 1820-1851, Nelly Schmidt propose non seulement 400 pages d'analyses mais également une somme considérable de documents d'époque (plus de 650 pages). Tout invite à penser que, jusqu'à la fin du XXe siècle, cent cinquantième anniversaire de l'abolition inclus, un tel ouvrage de référence n'existait pas.

Il est trop tôt pour déterminer si, du fait de ces publications essentielles, l'année 2000 constitue un tournant dans l'historiographie de l'abolitionnisme sous la monarchie de Juillet. Quoi qu'il en soit, la publication de deux ouvrages ne modifie pas de manière fondamentale l'observation faite au début de cette section : globalement, les études sur la question sont plutôt rares.

## Parallèles et points communs

Malgré le déséquilibre des recherches françaises et américaines au point de vue quantitatif, l'historiographie présente un certain nombre de traits communs à la France et aux États-Unis. C'est le cas de la distinction entre

---

<sup>163</sup> « Such a study is sorely lacking in the current state of historiography; indeed, no aspect of the vast history of abolitionism has been so neglected by scholars treating either the anti-slave trade or anti-slavery movements of the eighteenth and nineteenth centuries. » (L. Jennings, *French Anti-Slavery...*, *op. cit.*, p. vii)

<sup>164</sup> « A large number of monographs published over the past decades have helped us to understand the American and British efforts to abolish both the slave trade and slavery. » (*idem*)

<sup>165</sup> L. Jennings, *French Anti-Slavery...*, *op. cit.*

<sup>166</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*

histoire de l'esclavage et histoire de l'antiesclavagisme et, aspect qui apparaît fondamental dans le cadre d'une étude comparative, du caractère clairement national de la recherche dans le domaine de l'abolitionnisme.

## **Esclavage/Abolitionnisme**

En France et peut-être plus encore aux États-Unis, les travaux que les historiens ont publiés sur l'abolitionnisme ne sont pas toujours nettement séparés de ceux relatifs à l'esclavage. De nombreuses études américaines consacrées en priorité au phénomène de l'esclavage abordent en effet, au moins indirectement, le mouvement qui a dénoncé « l'institution particulière » et a cherché à en obtenir la disparition. Ainsi Stanley Elkins, dans son classique et controversé<sup>167</sup> *Slavery: A Problem in American Institutional and Intellectual Life*<sup>168</sup>, se concentre-t-il sur la description, l'analyse et la réévaluation des conditions de vie dans les plantations ; il n'en consacre pas moins un chapitre entier au caractère selon lui anticonstitutionnel des revendications et des actions abolitionnistes. Autre indice à ne pas négliger, des études traitant spécifiquement de l'esclavage reconnaissent que l'abolitionnisme fait partie de leur problématique. C'est par exemple le cas de la bibliographie critique d'Orlando Patterson<sup>169</sup> : une fois qu'il a exposé les thèmes traditionnels relatifs à l'esclavage, l'auteur s'attache en effet à définir cinq pistes complémentaires, la dernière concernant le thème de « la controverse de l'abolition et son rôle dans l'abolition de l'esclavage<sup>170</sup> ».

Notons aussi que si les travaux américains sur l'esclavage traitent bien souvent de l'abolitionnisme, en revanche l'inverse ne se révèle pas nécessairement vrai : non seulement le contexte événementiel est dans la plupart des cas supposé connu des lecteurs, mais encore de nombreuses analyses récentes du mouvement semblent quasiment ignorer la réalité de

---

<sup>167</sup> En ce qui concerne les débats suscités par cet ouvrage, voir notamment Ann J. Lane (ed.), *The Debate over Slavery. Stanley Elkins and His Critics*, Urbana, Chicago, University of Illinois Press, 1971.

<sup>168</sup> Stanley Elkins, *Slavery: A Problem in American Institutional and Intellectual Life*, Chicago, Chicago UP, 1959.

<sup>169</sup> O. Patterson, *op. cit.*

<sup>170</sup> « Abolition controversy and its role in the abolition of slavery » (*ibid.*, p. 417).

l'esclavage, dont on a ainsi l'impression qu'il a « virtuellement disparu<sup>171</sup> » de la recherche<sup>172</sup>.

Le premier phénomène est similaire en France. Ainsi une étude elle aussi classique, quoique désormais ancienne, *l'Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises* de Gaston Martin<sup>173</sup>, ne manque-t-elle pas de consacrer une bonne centaine de pages aux luttes antiesclavagistes. La présentation y est plutôt factuelle et l'analyse apparaît un peu datée, cependant cet ouvrage longtemps cité comme référence suggère que les travaux sur l'esclavage incluent de manière traditionnelle la question abolitionniste. Un survol des publications les plus récentes<sup>174</sup> confirme cette tendance.

En revanche, même si l'esclavage ne constitue pas leur angle d'approche privilégié, les ouvrages français sur l'abolitionnisme n'hésitent généralement pas à proposer quelques rappels historiques concernant le contexte relatif à leur sujet — ce que font assez peu les articles et autres publications courtes. Leurs auteurs abordent ainsi succinctement les conditions de vie dans les plantations, l'état du commerce colonial ou le cadre juridique de l'esclavage.

## **Caractère national des études**

### **États-Unis**

Le cadre d'étude choisi par les historiens américains est le plus souvent national, éventuellement anglo-américain : hormis quelques comparaisons diversement poussées avec l'Amérique centrale et latine (à la suite notamment des travaux aujourd'hui assez datés de Frank Tannenbaum<sup>175</sup>), les historiens américains ne s'intéressent guère qu'aux relations avec la Grande-Bretagne : les

---

<sup>171</sup> « [...] the connection between the southern institution of slavery and the motivations and behaviors of abolitionists has virtually disappeared. » (James L. Huston, « The Experiential Basis of the Northern Antislavery Impulse », *Journal of Southern History*, n°56, 1990, pp. 609-640, reproduit dans John R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Reform*, New York, Garland Pub, 1999, pp. 91-122)

<sup>172</sup> Dans cet article, James L. Huston met en lumière ce qu'il considère comme une grave absence d'ancrage historique. Ce thème apparaîtra de nouveau dans les développements consacrés aux nouvelles tendances de l'historiographie, pp. 176 sq.

<sup>173</sup> Gaston Martin, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises*, Saint-Pierre-de-Salerne, Montfort, 1978 [1948].

<sup>174</sup> Par exemple Christian Delacampagne, *Une Histoire de l'esclavage*, Paris, LGF, 2002, ou Gilles Manceron, *Marianne et les colonies*, Paris, La Découverte, 2003.

<sup>175</sup> Frank Tannenbaum, *Slave and Citizen, the Negro in the Americas*, New York, Knopf, 1946.

Britanniques Frank Thistlethwaite<sup>176</sup>, Howard Temperley<sup>177</sup> et Christine Bolt<sup>178</sup> contribuent certes largement à cette réflexion, mais la recherche dans ce domaine n'est pas absente aux États-Unis, comme en témoignent par exemple les publications de Betty Fladeland<sup>179</sup>, Louis Filler<sup>180</sup>, Robert Fogel<sup>181</sup> ou David B. Davis<sup>182</sup>, ainsi que les développements plus ou moins approfondis dans les études de leurs compatriotes, à la suite de Gilbert Barnes qui le premier avait clairement mis en évidence le rôle joué par les Britanniques dans l'histoire de l'abolitionnisme américain<sup>183</sup>. Cependant, les travaux ne s'étendent généralement pas aux autres pays européens et mettent l'accent sur les relations et la coopération entre l'Angleterre et les États-Unis plutôt qu'ils n'embrassent une dimension comparatiste plus large<sup>184</sup>.

Par ailleurs, les historiens américains qui ne traitent pas la question abolitionniste uniquement dans les États libres ont plutôt tendance à s'intéresser de manière quasiment exclusive au rôle joué par le Sud de l'Union ou au rapport entre les deux aires géographiques. Illustration, entre autres, de cette absence de perspective internationale dans une encyclopédie historique sur l'esclavage publiée aux États-Unis<sup>185</sup> : elle contredit ses prétentions à couvrir le sujet à l'échelle internationale en ne fournissant à l'entrée « *Historiography, general* »

---

<sup>176</sup> Frank Thistlethwaite, *The Anglo-American Connection in the Early Nineteenth Century*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1959.

<sup>177</sup> Voir par exemple Howard Temperley, « The British and American Abolitionists Compared », dans M. Duberman (ed.), *op. cit.*, pp. 343-361.

<sup>178</sup> Christine Bolt, *The Anti-Slavery Movement and Reconstruction. A Study in Anglo-American Cooperation, 1833-1877*, Londres, New York, Oxford UP, 1969.

<sup>179</sup> Betty Fladeland, *Men and Brothers: Anglo-American Antislavery Cooperation*, Urbana, University of Illinois Press, 1972.

<sup>180</sup> L. Filler, *op. cit.*, notamment pp. 67-71 dans le chapitre « The Antislavery Concert ».

<sup>181</sup> Robert W. Fogel, *Without Consent or Contract: The Rise and Fall of American Slavery*, New York, Norton, 1989.

<sup>182</sup> Parmi ses premiers travaux sur la question, on peut citer : David B. Davis, « The Emergence of Immediatism in British and American Antislavery Thought », paru pour la première fois en 1962 (reproduction dans *From Homicide to Slavery...*, *op. cit.*, pp. 238-257)

<sup>183</sup> Gilbert Barnes, *The Antislavery Impulse, 1830-1844*, New York, D. Appelton-Century, 1965 [1933] ; voir notamment le chapitre III « The British Example, 1831-1832 », pp. 29-37.

<sup>184</sup> « Dealing with international aspects, histories of abolition tend to concentrate primarily on its Anglo-American dimension as a mutually reinforcing "connection", rather than a subject for comparative national analysis. In this context other European colonial powers are treated as peripheral. French anti-slavery is duly accorded recognition in the intellectual history of pre-abolitionism, and a brief dramatic role in the French Revolutionary era. Thereafter French abolitionists disappear in oblivion, or remain in the unfolding drama as modest members of the chorus. » (Seymour Drescher, « Two variants of anti-slavery: religious organization and social mobilization in Britain and France, 1780-1870 », dans Christine Bolt et Seymour Drescher (eds.), *Anti-Slavery, Religion, and Reform, Essays in Memory of Roger Anstey*, Folkestone, W. Dawson, 1980, pp. 43-63, p. 43)

<sup>185</sup> Junius P. Rodriguez (ed.), *The Historical Encyclopaedia of World Slavery*, 2 volumes, Santa Barbara, Denver et Oxford, ABC-CLIO, 1997.

aucune référence à la France — l'article présente amplement les débats de l'historiographie américaine et se termine avec l'influence du *civil rights movement* sur Eugene Genovese et ses compatriotes.

Ainsi, mises à part des remarques incidentes, les historiens américains ne traitent pas la question de l'abolitionnisme français sous la monarchie de Juillet : il est pratiquement impossible de lire des ouvrages en anglais sur l'abolitionnisme français des années 1830 et 1840, qu'il s'agisse de travaux originaux ou de traductions.

### *Deux exceptions*

Un auteur anglophone a cependant consacré un ouvrage entier à la question. Lawrence Jennings propose en effet une interprétation bien étayée selon laquelle tout le courant abolitionniste français, en pensées, en paroles et par actions, serait lié à son homologue anglais. Pour les chercheurs français, l'influence de la Grande-Bretagne apparaît incontestable, presque tous la mentionnent, d'une manière ou d'une autre, en tant que thème transversal, plus ou moins important selon les analyses ; aucun en revanche ne semble en faire l'unique facteur ni même une composante réellement surdéterminante de l'abolitionnisme national. Par ailleurs, toute l'argumentation de Jennings sous-entend que puisque les abolitionnistes anglais ont obtenu plus tôt que les Français la suppression de la traite et celle de l'esclavage<sup>186</sup>, c'est que leur méthode était la bonne ; et que si les Français ne sont pas parvenus au même résultat durant la monarchie de Juillet, c'est parce qu'ils se sont entêtés dans une stratégie peu efficace (repli élitiste, parlementarisme de mauvais aloi, etc.). Ce présupposé ignore ou dédaigne toute « spécificité nationale » dans les mouvements sociaux de l'époque, ce qui, évalué à la lumière d'une étude comparatiste, n'invalide certes pas les hypothèses de Lawrence Jennings mais risque toutefois d'affaiblir singulièrement sa démonstration. En effet, à propos d'une forme quelconque de « spécificité nationale », il semble *a priori* assez légitime de penser que des stratégies particulières peuvent être adoptées dans chaque pays pour obtenir des résultats identiques dans des délais comparables. Il est évident que ces stratégies dépendent de multiples facteurs dont certains

---

<sup>186</sup> On retrouve ici l'interprétation classique qui tend à délaissé le contexte socio-économique anglais du début du XIXe siècle au profit de la seule politique et de l'action de personnalités abolitionnistes.

portent à controverse. Ainsi, pour ne mentionner ici qu'un exemple, en Angleterre, la campagne de propagande en faveur de l'abolition de l'esclavage s'est fortement appuyée sur une base locale, dans le cadre des circonscriptions électorales, or cela n'aurait sans doute pas été possible sans la réforme électorale de 1832 qui avait créé un cadre favorable à la défaite de nombreux parlementaires esclavagistes. Le système électoral n'étant pas le même en France, il semble prudent de tenir compte de cette différence. Et la chose se complique d'autant plus lorsqu'on aborde à vaste échelle les aspects les moins concrets ou les moins mesurables des cultures en présence. Les divergences dans les interprétations ne paraissent pas devoir empêcher de tenir compte des contextes nationaux et de se montrer prudent lorsqu'on cherche à appliquer tel quel un modèle dans une aire géopolitique différente de celle où il a été créé.

Second contre-exemple, l'Américain Robin Blackburn. Il propose une analyse de l'« esclavage colonial » tout à fait novatrice, à la fois par sa démarche comparative, par son approche et par ses résultats<sup>187</sup> ; une partie de son ouvrage est consacrée au cas français<sup>188</sup>. Cet historien montre en quoi les crises politiques (relatives à la domination coloniale) et les crises sociales (dans les métropoles) sont étroitement liées aux crises qui touchent directement l'institution esclavagiste. Il en arrive à la conclusion selon laquelle l'émergence de l'abolitionnisme s'effectue conjointement à la montée du capitalisme industriel, sans toutefois s'arrêter à ce simple constat : pour lui en effet, l'esclavage n'a nulle part été aboli pour des raisons purement économiques et l'émancipation française de 1848, comme les autres, est bien plutôt due au fait que le système était devenu politiquement insoutenable. Son ouvrage n'est certes pas à proprement parler consacré à l'abolitionnisme sous la monarchie de Juillet, mais il présente assez largement le mouvement et propose une approche intéressante et originale du phénomène antiesclavagiste dans les colonies.

## France

De même que les historiens américains ne se sont guère intéressés à l'abolitionnisme sous la monarchie de Juillet, de même aucun historien français n'a publié d'étude complète sur l'abolitionnisme des années 1830 et 1840 aux

---

<sup>187</sup> Robin Blackburn, *The Overthrow of Colonial Slavery, 1776-1848*, New York, Verso, 1988.

<sup>188</sup> Sur la monarchie de Juillet, voir le chapitre XII « French Restoration Slavery and 1848 », *ibid.*, pp. 473-515 et plus particulièrement pp. 473-506.



États-Unis<sup>189</sup> et peu ont rédigé un ouvrage entier à la question de l'esclavage. Claude Fohlen a certes écrit une *Histoire de l'esclavage aux États-Unis*<sup>190</sup>, dans laquelle il commence par préciser que « l'historiographie française n'apporte rien [à cette question], le débat se jouant entre les spécialistes d'outre-Atlantique<sup>191</sup> » ; mais, alors que le plus souvent il présente en détail les discussions théoriques concernant de nombreux aspects bibliographiques, il ne leur accorde qu'une part négligeable dans la section traitant de l'abolitionnisme. Par ailleurs, l'auteur a tendance à expédier la question : fidèle à l'argumentation classique, il affirme ainsi, de manière péremptoire et sans doute un peu réductrice, que « les sources de ce débat sont exclusivement religieuses, car ce n'est pas dans l'héritage des Lumières du XVIIIe siècle, mais dans le vieux fonds hérité du puritanisme que l'on trouve une condamnation de l'esclavage<sup>192</sup>. » Moins récent, l'ouvrage édité par Michel Fabre sous le titre *Esclaves et planteurs dans le Sud américain au XIXe siècle*<sup>193</sup> comprend un chapitre sur les « résistances à l'esclavage » ; les campagnes des abolitionnistes et les actions des esclaves y sont présentées, ainsi que l'opposition des Sudistes, mais ces sujets ne constituent nécessairement qu'une partie des développements.

Dans des travaux plus généraux sur l'histoire des États-Unis, les historiens se contentent la plupart du temps d'accorder à l'abolitionnisme une mention sommaire dans un chapitre dédié à l'esclavage. Ainsi René Rémond, dans un précis destiné au grand public, déjà ancien mais régulièrement réédité<sup>194</sup>, traite-t-il en une quinzaine de pages de « L'esclavage et la guerre de Sécession » ; il en consacre une et demie à « La campagne abolitionniste », présentée durant la première moitié du XIXe siècle (avant la parution de *La Case de l'Oncle Tom*) de manière bien schématique :

Ce sont d'abord des isolés, généreux et exaltés, qui dénoncent sans discernement la cruauté de l'esclavage : Garrison, Lovejoy. [...] Ils gagnent peu à peu à leurs vues des secteurs de plus en plus larges de l'opinion ; des

---

<sup>189</sup> L'ouvrage de Claude Pérotin *Les Écrivains anti-esclavagistes aux États-Unis de 1808 à 1861* (Paris, PUF, Publications de la Sorbonne, Série « NS Recherches », n°35, 1979) ne relève pas à proprement parler de cette catégorie.

<sup>190</sup> Claude Fohlen, *Histoire de l'esclavage aux États-Unis*, Paris, Perrin, 1998.

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>193</sup> Michel Fabre (textes présentés par), *Esclaves et planteurs dans le Sud américain au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, Archives, 1978 [1970].

<sup>194</sup> René Rémond, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, Que Sais-je, dix-septième édition corrigée, 1994 [1959].

Églises s'en mêlent ; surtout le mouvement rejoint le courant philanthropique et humanitaire qui traverse la société américaine et cristallise à son profit les aspirations profondément idéalistes toujours latentes dans l'âme de ce peuple<sup>195</sup>.

Seule exception à la tendance au traitement succinct de l'abolitionnisme dans les histoires américaines, l'ouvrage d'André Kaspi, dans lequel on trouve plusieurs pages sur l'esclavage et pas moins d'un chapitre entier sur « la campagne pour l'abolition de l'esclavage<sup>196</sup> » : le sujet est replacé dans le cadre général des mouvements de réforme (*Antebellum Reform*) et présente une synthèse somme toute assez complète de la question.

Notons pour finir que non seulement peu d'études françaises traitent de l'esclavagisme ou de l'abolitionnisme américains, mais encore que les traductions en langue française<sup>197</sup> ne sont pas non plus très nombreuses.

## **Originalité anglaise - approche économique (aperçu)**

Dans la mesure où la Grande-Bretagne est la première grande puissance occidentale à avoir décrété l'émancipation de ses esclaves, il semble souhaitable de faire quelques observations préliminaires sur l'abolitionnisme et son histoire dans ce pays. Cependant, comme la question ne constitue pas l'essentiel de la comparaison entre la France et les États-Unis, cette mise au point n'approfondit pas la question ni ne recourt de manière exhaustive aux sources disponibles. En tout état de cause, on remarque rapidement que les travaux se divisent selon des critères à peu près simples : James Walvin explique ainsi dans un article de synthèse clair et convaincant, sciemment assez schématique<sup>198</sup>, que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale l'approche qui a prévalu attribuait les succès de l'abolitionnisme à l'action menée par les grandes figures du mouvement anti-esclavagiste, alors qu'ensuite ce sont les approches socio-économiques qui ont été privilégiées pour expliquer l'abolitionnisme durant la première moitié du XIXe siècle.

---

<sup>195</sup> *Ibid.*, pp. 60-61.

<sup>196</sup> A. Kaspi, *op. cit.*, pp. 148-161.

<sup>197</sup> On peine à citer d'autres titres que l'ouvrage de Peter Kolchin, *Une Institution très particulière : l'esclavage aux États-Unis, 1619-1877*, tr. fr. de l'américain *American Slavery, 1619-1877*, Paris, Belin, Histoire et société, 1998 [1993] ou le recueil d'articles paru directement en français à l'initiative de Sidney W. Mintz (dir.), *Esclave = facteur de production. L'économie politique de l'esclavage*, Paris, Dunod, 1981.

<sup>198</sup> J. Walvin, *op. cit.*

De fait, lorsque le Caraïbien Eric Williams publie en 1944 une étude marquante<sup>199</sup>, les légendaires figures qu'étaient, déjà de leur vivant, les antiesclavagistes William Wilberforce et Thomas Clarkson, occupaient dans l'histoire de l'abolitionnisme anglais une place prépondérante, voire exclusive. E. Williams, bien qu'il se défendît d'avoir eu pour but de proposer une interprétation nouvelle de l'abolitionnisme<sup>200</sup>, n'en avançait pas moins une thèse qui rompait radicalement avec les travaux antérieurs : il suggérait en effet que le système esclavagiste avait jusqu'au début du XIXe siècle financé la Révolution industrielle (plus précisément en Angleterre mais aussi dans d'autres pays au développement économique similaire, dont la France) et que l'émancipation s'était produite une fois le capitalisme industriel solidement établi. L'effet de l'activité abolitionniste était ainsi réduit à néant.

Depuis les années 1950, les analyses apparaissent plus nuancées. On retiendra notamment les travaux de Roger Anstey<sup>201</sup>, ainsi que ceux des Américains Seymour Drescher<sup>202</sup> et David Brion Davis<sup>203</sup>. Tout en ne niant pas l'importance de la dimension commerciale du système, le premier se détache du pur déterminisme économique pour mettre l'accent sur les motivations d'ordre intellectuel et religieux à l'origine des campagnes abolitionnistes. S. Drescher non plus ne sépare pas les luttes contre l'esclavage de l'industrialisation ; ses principaux apports concernent l'étude de l'opinion publique dans ce cadre complexe. Quant à D. B. Davis, il commence par reconnaître d'emblée qu'il « est difficile de trouver une position intermédiaire qui rejette le réductionnisme cynique de E. Williams tout en prenant en compte les réalités du pouvoir de classe<sup>204</sup> », puis avance que l'abolitionnisme britannique, bien qu'ayant servi des

---

<sup>199</sup> Eric Williams, *Capitalism & Slavery*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1994 [1944]. Cet auteur est originaire de Trinidad et Tobago.

<sup>200</sup> « [This book] is not an essay in ideas and interpretation. It is strictly an economic study [...] It is not a study of the institution of slavery but of the contribution of slavery to the development of British capitalism. » (*ibid.*, p. ix)

<sup>201</sup> Voir notamment Roger Anstey, *The Atlantic Slave Trade and British Abolition, 1760-1810*, Atlantic Highlands, Humanities Press, 1975.

<sup>202</sup> Voir notamment Seymour Drescher, *Capitalism and Antislavery*, Londres, Macmillan, 1986 ou, plus récemment, *From Slavery to Freedom: Comparative Studies in the Rise and Fall of Atlantic Slavery*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Macmillan, 1999.

<sup>203</sup> Voir notamment David Brion Davis, *The Problem of Slavery in Western Culture*, Ithaca, Cornell UP, 1966, *The Problem of Slavery in the Age of Revolution, 1770-1823*, Ithaca, Cornell UP, 1975, ou encore « The Emergence of Immediatism in British and American Antislavery Thought », *op. cit.*

<sup>204</sup> « [...] it has been difficult to find a middle ground that rejects Williams's cynical reductionism while also taking account of the realities of class power. » (D. B. Davis, « Reflections on

idéologies contraires, a finalement, du moins avant 1830, contribué à renforcer l'hégémonie des valeurs capitalistes. Prenant grand soin de séparer les origines de l'abolitionnisme, au premier rang desquelles il mentionne la religion, des conditions d'acceptation, d'application et de diffusion de la doctrine, D. B. Davis montre que la lutte contre l'esclavage ne peut être dissociée des transformations économiques tendant à intensifier les conflits sociaux et à renforcer la conscience de classes : en Angleterre, l'opposition à l'esclavage « faisait partie d'une vaste idéologie qui assurait la stabilité tout en habituant la société au changement politique et social. Même en Grande-Bretagne, ajoute-t-il, où la cause gagna l'appui des élites gouvernementales, la pensée abolitionniste présentait des aspects à la fois conservateurs et radicaux<sup>205</sup>. »

Dans la mesure où l'abolitionnisme anglais constitue la toile de fond de cette étude consacrée à la France et aux États-Unis, une mise au point était nécessaire. Il ne semble toutefois pas utile d'approfondir cet aspect de la question. Retenons surtout, au sujet de la Grande-Bretagne, une tendance assez nettement répandue à interpréter l'abolitionnisme selon un point de vue socio-économique, du moins à ne pas ignorer cette dimension. L'Angleterre est connue pour être, au début du XIXe siècle, le pays de la révolution industrielle ; on peut donc supposer qu'un tel contexte rend difficile sinon impossible de faire l'impasse sur ce critère d'explication, même s'il est surtout utilisé en liaison avec d'autres. On verra que la situation diffère sensiblement dans le cas des États-Unis et de la France.

## **Les historiens britanniques et l'abolitionnisme américain et français**

La Grande-Bretagne est le pays qui compte le plus dans l'historiographie américaine. En retour la recherche britannique s'est également intéressée à l'abolitionnisme aux États-Unis, non seulement dans des travaux sur les relations internationales en général, mais aussi en ce qui concerne le sujet proprement dit. On doit notamment aux historiens anglais des approches originales de la

---

Abolitionism and Ideological Hegemony », *American Historical Review*, vol. XCII, n°4, oct. 1987, pp. 797-812, p. 797)

<sup>205</sup> « [...] it was part of a larger ideology that ensured stability while acclimating society to political and social change. Even in Britain, where the cause won significant support from the governing elites, abolitionist thought had both conservative and radical aspects. » (*ibid.*, p. 806)

question, dont certaines, telles les analyses récentes de John Ashworth<sup>206</sup>, tranchent par leur orientation ouvertement marxiste avec les travaux publiés aux États-Unis dans les années 1990, où la dimension économique apparaît bien moindre.

La recherche britannique sur l'abolitionnisme français est beaucoup plus rare, pour ainsi dire inexistante : le seul ouvrage complet relatif à la France consiste en une étude comparée de la traite<sup>207</sup>.

Lorsqu'ils offrent un intérêt particulier, les apports des Britanniques et plus généralement des historiens anglophones sont ici pris en compte et le plus souvent traités ensemble avec les travaux américains : sur ce sujet au moins, tous appartiennent à un « courant anglo-américain » qui présente une certaine homogénéité.

## ***Angles d'approche***

### **Aperçu général**

Cette partie a pour objectif d'étudier les approches historiographiques dominantes aux États-Unis et en France. Préalablement à l'analyse de détail, on voudrait les présenter très succinctement, afin de mieux en appréhender l'ensemble, et souligner l'utilité d'adopter une démarche comparative pour mieux appréhender le phénomène dans les deux pays.

### **États-Unis**

Relevons d'abord deux tendances : premièrement, le mouvement semble assez souvent étudié à partir de ses partisans, qu'il s'agisse de ses figures ou des membres de sa base : certains historiens américains ont ainsi tendance à prendre pour point de départ un groupe d'abolitionnistes, parfois un abolitionniste unique, pour analyser le phénomène de l'abolitionnisme. En second lieu, il n'est pas rare que la guerre de Sécession constitue la toile de fond des recherches sur le sujet : de manière diversement explicite, les historiens de l'abolitionnisme ont ainsi cherché à savoir dans quelle mesure les

---

<sup>206</sup> John Ashworth, *Slavery, Capitalism, and Politics in the Antebellum Republic*, vol. I, *Commerce and Compromise, 1820-1850*, Cambridge, Cambridge UP, 1995. Le chapitre III est consacré à l'abolitionnisme (pp. 125-191).

<sup>207</sup> P. Kielstra, *op. cit.*

antiesclavagistes étaient responsables de cet affrontement — et si oui sur quelles bases ; nombreux sont ceux qui se sont demandé, plus ou moins ouvertement, s'il était possible de l'éviter, et si le conflit valait la peine d'être mené<sup>208</sup>.

Les principaux débats sur l'abolitionnisme américain portent sur un nombre relativement limité de sujets. La question des origines ou des motivations constitue un thème très largement abordé depuis plus d'un siècle : comme pour le phénomène plus général de la « Réforme » (*Antebellum Reform*), les historiens ont cherché à repérer les principales données relatives aux causes de l'engagement des abolitionnistes, qu'il s'agisse des individus, de groupes d'individus ou du mouvement considéré dans son ensemble, en fonction de paramètres divers et sur lesquels le degré du consensus se révèle variable. Par ailleurs, sans que cette recherche des sources auxquelles puise l'abolitionnisme soit fondamentalement remise en question, de nombreuses tentatives ont également été menées, notamment depuis les années 1960, pour suivre une approche originale, par exemple dans la définition du groupe considéré. Cependant, malgré ces « nouveaux » angles d'étude, les perspectives comparatistes offertes par les travaux sur l'abolitionnisme restent limitées.

Dans ce contexte, quelques interprétations dominent : les deux principales sont d'une part la religion et le renouveau évangélique, d'autre part la Révolution et l'héritage des Lumières, notamment en matière de liberté ; il est clairement établi à ce sujet que ces deux lectures ne présentent pas de réelles incompatibilités l'une envers l'autre. D'autres types d'approches ont en outre été proposés, dans le cadre de démarches d'ordre psychologique (étude du caractère et de la personnalité des abolitionnistes), méthodologique (utilisation d'outils permettant des analyses quantitatives) ou socio-politique (influence exercée sur la recherche par le *civil rights movement* et plus généralement par les luttes contre les discriminations). Les résultats les plus marquants concernent la réévaluation du rôle des Noirs, des femmes ou de la base dans le mouvement antiesclavagiste. Notons enfin que les historiens américains ne privilégient généralement pas les interprétations économiques.

---

<sup>208</sup> Voir les développements relatifs à l'angle d'approche psychopathologique, pp. 193-195.

## France

Les polémiques relatives à l'analyse de l'abolitionnisme sous la monarchie de Juillet ne sont pas absentes des recherches menées par les Français. Précisons toutefois que les débats ne s'inscrivent pas dans le même contexte qu'aux États-Unis. Cela est notamment dû au fait que l'esclavage a été aboli dans les colonies par une révolution qui en février n'avait pas encore fait couler le sang, le traumatisme d'une guerre civile qui constitue la toile de fond dans l'histoire américaine ayant ainsi été évité. Les historiens français semblent quant à eux beaucoup plus touchés par les phénomènes relatifs à la décolonisation (celle concernant leur Empire colonial) et aux problèmes qui en découlent que par les questions relatives aux « vieilles colonies » juridiquement débarrassées de leurs esclaves en 1848 et devenues partie intégrante du territoire français un peu moins de cent ans plus tard, par la loi de départementalisation du 19 mars 1946<sup>209</sup>. Les controverses mêmes prennent une forme différente : à l'exception de certains travaux récents qui n'accordent de l'importance qu'au rôle des esclaves dans le processus d'émancipation, il est rare qu'en France une interprétation exclue totalement un critère d'explication. Ainsi, l'émancipation de 1848 est-elle analysée selon divers facteurs sans que ceux-ci deviennent jamais réellement contradictoires.

Tout comme pour les États-Unis, quelques interprétations dominent : l'action des abolitionnistes de la métropole, au premier rang desquels Victor Schœlcher, est unanimement reconnue. Le rôle des métis, notamment Cyrille Bissette, est généralement admis, sans que l'action de ce dernier paraisse pour autant particulièrement mise en valeur. À ce sujet, les historiens n'indiquent d'ailleurs pas que l'inimitié avérée entre ces deux figures du courant antiesclavagiste ait amoindri celui-ci, contrairement à certains de leurs homologues américains qui imputent l'absence d'efficacité concrète de leur mouvement national à son manque d'unité. En ce qui concerne les motivations des abolitionnistes français, les critères les plus nettement avancés sont les

---

<sup>209</sup> Cette loi « a érigé en départements français les "quatre vieilles colonies" [NB : Cependant, en Guyane, la départementalisation n'avait concerné en 1946 que la seule bande côtière, le territoire de l'Inini constituant alors un territoire sui generis, et le département n'a été étendu à l'ensemble de la Guyane qu'en 1969]. En application du principe dit de "l'assimilation législative", ces départements ont dès lors été soumis aux dispositions de droit commun applicables en métropole [...] » (Sénat, annexe au procès verbal de la séance du 30 mai 2000, <http://www.senat.fr/rap/r99-366/r99-3660.html> ; dernière consultation le 27/02/2003).

préoccupations humanitaires et morales des partisans de l'émancipation, mais aussi les facteurs économiques, l'influence de la Grande-Bretagne et l'importance de la Révolution de 1848. Plus récemment, une partie des historiens a fait porter l'accent sur le rôle des esclaves. Enfin, la place de la religion ne fait l'objet que d'un consensus partiel, que ce soit en ce qui concerne l'importance à accorder à cet élément ou à propos du rôle relatif du protestantisme et du catholicisme au sein du mouvement ; néanmoins, cet angle d'approche est globalement assez peu utilisé dans les travaux sur l'abolitionnisme français et il est difficile de tirer des conclusions catégoriques dans ce domaine.

Revenons par ailleurs sur le fait que les historiens français, quel que soit le poids qu'ils attribuent aux différentes composantes du mouvement et l'approche qu'ils adoptent, s'accordent finalement dans leur très grande majorité pour n'exclure aucun élément explicatif afin de rendre compte d'un phénomène qui continue d'apparaître difficile à appréhender, presque flou : la plupart n'isole pas une interprétation exclusive. De plus, comme le note Nelly Schmidt dans la conclusion d'une des plus récentes publications sur la question, une étude approfondie « conforte dans le sentiment qu'il n'y eut pas vraiment de *maître* de la pensée abolitionniste<sup>210</sup> ». Malgré l'existence de diverses interprétations suggérées depuis plusieurs décennies,

la multiplicité des initiatives, des plans proposés ou des suggestions qui furent émises était traversée de tant d'influences et vint d'horizons politiques et sociaux si divers qu'il serait bien présomptueux, et scientifiquement erroné d'attribuer à quelque tendance politique que ce fût une authentique paternité de tel ou tel principe relatif à la libération des esclaves<sup>211</sup>.

Les recherches qu'on a menées jusqu'ici tendent à confirmer cette opinion, au sens qu'il n'existerait pas un élément unique permettant d'interpréter le décret du 4 mars 1848 et plus largement le « sentiment antiesclavagiste » — réalité aux contours assez imprécis — en France durant les deux décennies ayant précédé l'émancipation.

## **Intérêt de la comparaison**

En fin de compte, répétons qu'il semble difficile, pour ne pas dire impossible, d'isoler un unique courant de pensée historiographique au sujet de

---

<sup>210</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 387.

<sup>211</sup> *Idem.*



l'abolitionnisme français, surtout lorsqu'on souhaite tenir compte des recherches publiées ces dernières années. Cependant, cette absence pourrait peut-être s'expliquer, du moins commencer à s'éclairer, par le biais de la comparaison. Les travaux réalisés dans ce domaine montrent qu'il est malaisé de définir l'abolitionnisme français et il n'existe pas de manière incontestée ni même prééminente de rendre compte de ce courant. La méthode que suivent les historiens suggère également que cet obstacle est peut-être dû au fait que l'objet d'étude résiste aux approches traditionnelles telles qu'elles ont été réalisées jusqu'ici :

L'analyse de ce type d'engagement ne peut se faire par les biais *habituels* de l'étude historique. Les *entrées* ne correspondent pas à des critères *classiques*, qu'ils soient politiques, religieux, ou même *moraux* ou *intellectuels*. La prise de position en France au XIXe siècle, contre le système esclavagiste en vigueur aux colonies, parcourut de façon transversale les appartenances politiques, les confessions religieuses, les groupements d'ordre moral ou culturel. Au sein même de chaque tendance politique, au sein de chaque confession il n'y eut pas de consensus antiesclavagiste<sup>212</sup>.

Et en effet, il paraît indispensable de renouveler les angles d'approche pour mieux appréhender le phénomène. Or, toutes proportions gardées, on peut entrevoir une situation semblable aux États-Unis : le problème n'y est certes pas la faible quantité de travaux sur le sujet, mais au XIXe siècle, comme en France, la question de l'esclavage a déchiré les Églises, les partis, peut-être jusqu'aux autres mouvements de la « Réforme » — mentionnons par exemple que c'est par la prépondérance des problèmes liés à l'esclavage que certains historiens expliquent la relative faiblesse du mouvement ouvrier ou l'insuccès du fouriérisme dans les États-Unis d'avant la guerre de Sécession. De plus, après les batailles entre courants exclusifs, la tendance de la recherche américaine semble, de la même manière que ce qui se passe en France, à la conciliation, voire à la synthèse entre des interprétations qui ont tendance à se révéler plus complémentaires que contradictoires.

Dans ces conditions, on peut penser qu'une comparaison réalisée entre deux types d'abolitionnisme, l'un français, l'autre américain, selon des critères multiples et recouvrant plusieurs domaines, est susceptible de fournir un nouvel

---

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 55. Souligné par l'auteur.

éclairage non seulement sur le rapport entre les deux termes, mais également sur chacun des deux phénomènes.

### **Manière de procéder**

Cela posé, comment procéder, concrètement, à cette comparaison entre la France et les États-Unis ? On a beau se trouver face à des interprétations dont certaines présentent à première vue de grandes similitudes, la manière d'aborder et de traiter la question reste souvent sensiblement différente dans chacun des deux pays. Non seulement la place prépondérante qui est dévolue à l'abolitionnisme par la recherche américaine permet à la fois une constante confrontation des points de vue entre historiens et l'existence des travaux très spécialisés sur un aspect précis du phénomène, ce que n'encourage guère le petit nombre d'études françaises, mais surtout les critères d'approche ne sont pas nécessairement utilisés de la même manière dans les deux pays. Par exemple, le rôle de la composante religieuse est longuement analysé dans le cas des États-Unis, qui plus est sous des angles différents, alors qu'en France les historiens se contentent souvent de mentionner la place relative des catholiques et des protestants dans le mouvement abolitionniste ; ou encore, pendant que les historiens américains font volontiers référence à l'inscription de l'abolitionnisme dans un courant plus large (*Antebellum Reform*), dans la mesure où un tel courant n'apparaît pas dans la grille de lecture française, une démarche identique est difficile pour les historiens de la monarchie de Juillet, qui pourtant rendent parfois compte de l'abolitionnisme en tant que courant « humanitaire » ou « philanthropique » ; dernier exemple : quand ils considèrent la place des Noirs dans le processus d'émancipation, les Américains centrent leurs travaux sur les « libres » du Nord alors que les Français mettent plutôt l'accent sur les esclaves des colonies.

Cet état de fait a conduit à favoriser ici un traitement comparatif thématique : pour chacun des angles d'approche adoptés par les historiens, on proposera ainsi une mise au point plus ou moins développée concernant son application aux États-Unis d'une part, à la France d'autre part, avant de réaliser, lorsque cela s'avérera nécessaire, une synthèse concernant les deux pays. De manière prévisible, cette approche conduit à un certain nombre de déséquilibres dans les analyses, ne serait-ce que sur le plan quantitatif : les développements sur la France sont souvent moins abondants, parce que le matériau existe en

moindre quantité. Ces disparités n'empêchent cependant pas de dégager des grandes tendances pour chacun des sujets examinés, ce qui à son tour permet d'établir la comparaison.

## **Introduction à l'essai historiographique**

En premier lieu, on souhaite présenter un aperçu relativement à deux sujets qui ne font pas partie du cœur de la recherche mais méritent d'être rappelés car ils contribuent à éclairer l'analyse proprement dite.

### **Acquis « factuels »**

On voudrait revenir brièvement, dans un premier temps, sur quelques aspects de la question déjà abordés dans l'aperçu historique, en les complétant le cas échéant. Ce rappel succinct a pour but de fixer, dans une perspective comparative, un ensemble d'acquis, de points, notamment d'ordre factuel ou événementiel, sur lesquels existe un indéniable consensus.

### **Contexte de l'esclavage**

Rappelons d'abord que l'abolitionnisme est un mouvement cantonné à une partie seulement des pays concernés, le Nord de l'Union d'une part, plus particulièrement les foyers réformateurs que sont Boston ou le *Burned-Over District* de l'État de New York, d'autre part la métropole française, très majoritairement Paris. On considérera ici que les révoltes serviles et autres actions de résistance, si elles créent et entretiennent dans les plantations une atmosphère de tension par certains aspects favorables aux revendications en faveur de l'émancipation<sup>213</sup>, ne relèvent pas à proprement parler du mouvement abolitionniste. Il est en revanche incontestable que les zones esclavagistes des deux pays, globalement moins développées sur le plan économique, se caractérisent par un climat de peur et d'inquiétude. En France comme aux États-Unis, cette ambiance tendue incite une grande majorité des maîtres non seulement à se replier sur l'état de faits existant mais aussi à utiliser la violence,

---

<sup>213</sup> C'est par exemple ce que montrent les termes d'une pétition française qui demande l'abolition immédiate entre autres « parce que la prolongation de l'esclavage porte atteinte aux véritables intérêts des colonies et à la sécurité de leurs habitants » (« Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage adressée à MM. les membres de la Chambre des Paris et de la Chambre des Députés, par les soins de la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage », Paris, 30/08/1847, texte reproduit *ibid.*, pp. 877-885, « résumé » final).

pratiquer la censure et s'opposer à une abolition que, se rappelant les massacres de Saint-Domingue, ils jugent extrêmement dangereuse pour l'ordre dans le pays mais aussi pour leur propre sécurité.

### **Organisation et structures**

Si le contexte général de l'esclavage dans les deux pays présente un certain nombre de similarités, en revanche les partisans de son abolition ne se sont pas organisés de la même manière<sup>214</sup>. Aux États-Unis, on observe une mobilisation certes minoritaire mais qui concerne des individus d'origines variées ; ceux-ci se coordonnent dans des associations locales, comme la *New-England Anti-Slavery Society*, ou nationales, notamment l'*American Anti-Slavery Society*, au recrutement large — sans distinction de sexe<sup>215</sup>, de couleur de peau<sup>216</sup>, de confession religieuse<sup>217</sup> ni de classe sociale<sup>218</sup>. Ces structures, imprégnées de l'évangélisme protestant, utilisent des moyens tels que la communication de masse, les pétitions, les réunions publiques ou les campagnes de boycott pour exercer une pression populaire sur les propriétaires d'esclaves comme sur les membres du Congrès ; l'abolition complète et immédiate y est présentée comme un impératif politique, moral et même religieux, sans que la phase postérieure à l'émancipation fasse l'objet d'une attention particulière. Enfin, les structures présentent un caractère faiblement centralisé et les comités locaux jouent un rôle important.

En France au contraire, l'abolitionnisme apparaît sous la monarchie de Juillet comme une affaire de spécialistes, un sujet qui ne touche, au moins jusqu'au milieu des années 1840, qu'une élite politique et socio-culturelle, exclusivement masculine et guère ouverte au recrutement de masse. Ces hommes se regroupent au sein de la *Société française de l'esclavage*, dont les revendications présentent en général un aspect plutôt modéré et s'appliquent en

---

<sup>214</sup> Pour un aperçu sur ces deux types de structures, voir par exemple S. Drescher, « Two variants of anti-slavery... », *op. cit.*

<sup>215</sup> De nombreuses femmes comptent parmi les membres de ces associations, dont Lucretia Mott, Sarah et Angelina Grimké, Lydia Maria Child, Abby Kelley, etc.

<sup>216</sup> L'AASS est ainsi représentée au Congrès mondial de Londres par Charles Remond, Frederick Douglass en est un conférencier remarqué, Samuel Ward un modèle d'engagement religieux, etc.

<sup>217</sup> Garrison est élevé par une mère très active dans une communauté baptiste, les sœurs Grimké appartiennent à la secte des Quakers, tout comme les Mott, Weld est Presbytérien, etc.

<sup>218</sup> Les deux figures que sont Wendell Phillips et William L. Garrison illustrent cette hétérogénéité : le premier fait partie du sérail bostonien, le second est dès son enfance contraint de gagner sa vie, en tant qu'ouvrier typographe.

tout cas de manière très centralisée. Autour des Chambres parisiennes, voire du gouvernement, les activités consistent principalement à former des commissions de travail, mener des enquêtes ou élaborer des plans en vue de préparer l'abandon de l'institution servile et mettre en place un autre système socio-économique. Il ne s'agit donc guère d'exercer une pression populaire, bien plutôt d'œuvrer à partir de l'intérieur pour obtenir l'émancipation dans les colonies.

L'action originale et souvent indépendante de Victor Schœlcher, qui connaît bien, pour les avoir observés *in situ*, la plupart des systèmes esclavagistes du Nouveau Monde, n'invalide pas ce modèle, dont la modération des années 1830 n'est guère éloignée de celle que lui-même professe alors. Par ailleurs, la Société tend à évoluer dans les années 1840 avec l'adhésion de nouveaux membres, dont précisément Schœlcher, désormais acquis à l'immédiatisme et soucieux d'ouvrir la *SFAE* à des revendications plus radicales ainsi qu'à d'autres modes d'action.

### **Moyens et types d'action**

Le contexte dans lequel se développent les mouvements abolitionnistes français et américain durant le deuxième quart du XIXe siècle informe, dans une certaine mesure, leurs moyens d'action. Ainsi les membres fondateurs de la *Société française de l'esclavage* peuvent-ils légitimement envisager en 1834 de privilégier la seule voie législative pour que les esclaves d'outre-mer soient affranchis : les colonies se trouvent en effet sous l'autorité de la métropole et un décret des Chambres peut parfaitement entériner la disparition du travail servile. À l'inverse, les créateurs de l'*American Anti-Slavery Society* prennent soin de préciser dans les statuts qu'ils respectent la Constitution accordant à chaque État le pouvoir de légiférer sur son territoire en matière d'esclavage<sup>219</sup> et ne peuvent donc imaginer faire un usage exclusif de l'action législative pour que disparaisse l'institution servile.

La stratégie relève également d'une vision d'ensemble et d'une vision des choses propres aux abolitionnistes de chaque pays : on imagine aisément qu'un péché d'ordre religieux soit combattu avec les arguments de la morale, alors que

---

<sup>219</sup> « [The Society] admits that each State, in which Slavery exists, has, by the Constitution of the United States, the exclusive right to *legislate* in regard to its abolition in said State. » (« Constitution of the American Anti-Slavery Society », *op. cit.*, souligné dans l'original)

pour faire cesser un crime contre nature un raisonnement faisant appel aux sentiments humanitaires s'avère *a priori* plus efficace.

Si pour chacun des pays la composition du mouvement antiesclavagiste est connue, ainsi que son organisation ou ses moyens d'action, en revanche les motivations de ses membres et la manière dont les historiens en ont rendu compte ont donné lieu à divers débats, qu'on se propose donc d'étudier. Dans un premier temps, on voudrait revenir sur les perspectives classiques ou les « légendes » qui ont marqué l'histoire de l'abolitionnisme et ainsi contribué à dessiner le contexte de la recherche au XXe siècle, le cadre dans lequel elle évolue, ce sur quoi elle se fonde ou ce à quoi elle réagit.

### **Approches « classiques » - persistance des mythes**

Lorsqu'en 1927 Charles et Mary Beard<sup>220</sup> affirment la primauté, voire l'exclusivité du facteur économique dans le déclenchement de la guerre de Sécession<sup>221</sup>, ce qui sera plus tard dénoncé en tant que fanatisme religieux des abolitionnistes américains ne fait manifestement pas partie des outils conceptuels avec lesquels les historiens expliquent l'engagement antiesclavagiste aux États-Unis. Plus fondamentalement, c'est, en réaction à la légende dorée née et nourrie à la fin du XIXe siècle<sup>222</sup>, une mise en question du rôle causal des luttes abolitionnistes qui est proposée : si la guerre de Sécession a été provoquée par le jeu des forces économiques en présence, si son déclenchement est dû aux intérêts commerciaux liés au coton, alors les facteurs relatifs à l'antiesclavagisme deviennent en effet minoritaires et même négligeables. Notamment, la portée de l'action de William Lloyd Garrison est sérieusement mise à mal et l'on réduit considérablement la dimension de celui qui dès son vivant avait été officiellement

---

<sup>220</sup> Charles A. et Mary R. Beard, *The Rise of American Civilization*, New York, MacMillan, 1927, chap. XIV, « The Sweep of Economic Forces », pp. 628-662.

<sup>221</sup> « Under the drive of economic forces, it was the cotton interest that led the slave states into the appalling crisis. » (*ibid.*, p. 659)

<sup>222</sup> Pour une perspective d'ensemble de ce courant, voir par exemple James Ford Rhodes, « Garrison and the Abolitionists » dans Richard Curry, *The Abolitionists: Reformers of Fanatics?*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1965, pp. 10-14 [1<sup>re</sup> éd. de l'article : 1906] ou, plus récent et plus complet, David Alan Williams, « William Lloyd Garrison, the Historians, and the Abolition Movement », *Essex Institute Historical Collection*, vol. XCVIII, avril 1962, pp. 84-99.

reconnu comme le fondateur et la figure de proue du valeureux mouvement antiesclavagiste ayant précédé la guerre de Sécession<sup>223</sup>.

Les Beard ne sont pas seuls à minimiser ainsi le rôle joué par Garrison : le « mythe » auquel s'associe son nom est largement attaqué dès le début du XXe siècle. Parmi les principales thèses qui vont résolument à son encontre, citons, à la suite de l'analyse économique des Beard, celle, religieuse, de Barnes<sup>224</sup>, dont la complète réévaluation du rôle de Weld et de Finney s'effectue au détriment de celui des Bostoniens en général et de Garrison en particulier, puis les approches psychologiques de Craven<sup>225</sup>, Hazel Wolf<sup>226</sup> ou David Donald<sup>227</sup> : ces historiens qui voient dans les dirigeants abolitionnistes des névrosés de toutes sortes achèvent de détruire l'image positive prépondérante au siècle précédent. L'hostilité n'est plus aujourd'hui, loin s'en faut, aussi marquée que dans les années 1940 ou 1950 ; le « mythe Garrison » paraît cependant avoir vécu aux États-Unis : même une biographie ouvertement laudative comme celle de Henry Mayer<sup>228</sup> ne sacralise pas le personnage à outrance.

Il n'est pas certain qu'un tel constat puisse être émis sans réserve pour la France à propos du « mythe Schœlcher », qui semble avoir tendance à persister<sup>229</sup>. Il s'agit d'attribuer à Victor Schœlcher, sinon entièrement du moins très majoritairement, la responsabilité des mesures prises en 1848, selon une légende dorée née dès avant l'abolition de l'esclavage<sup>230</sup>.

---

<sup>223</sup> Ainsi l'administration Lincoln reconnut-elle l'influence de Garrison dès février 1865 en l'invitant à la cérémonie officielle au cours de laquelle les couleurs de l'Union furent de nouveau hissées à Fort Sumter.

<sup>224</sup> G. Barnes, *op. cit.*

<sup>225</sup> Voir notamment Avery Craven, *The Coming of the Civil War*, New York, Charles Scribner's Sons, 1942.

<sup>226</sup> Hazel C. Wolf, *On Freedom's Altar. The Martyr Complex in the Abolition Movement*, Madison, University of Wisconsin Press, 1952.

<sup>227</sup> David H. Donald, « Toward a Reconsideration of Abolitionists », dans *Lincoln Reconsidered: Essays on the Civil War Era*, New York, Vintage Book, 1989 [1956], pp. 19-36.

<sup>228</sup> H. Mayer, *op. cit.*

<sup>229</sup> Pour une manifestation récente, voir le téléfilm *Victor Schœlcher, l'abolition* (1998) de Paul Vecchiali sur un scénario de Bruno Tardon — typique de la légende dorée, erreurs historiques comprises ; aux États-Unis, Steven Spielberg a certes réalisé un film sur *l'Amistad* et les travaux cinématographiques sur la guerre de Sécession ne manquent pas, mais aucun n'est consacré à Garrison.

<sup>230</sup> « Ce qu'il convient d'appeler le « mythe schœlcherien » apparut au début des années 1840 à Paris, à l'occasion des différends surgis entre le Martiniquais Cyrille Bissette et Schœlcher. Dès 1842-1843, le premier reprocha au second de recueillir seul les lauriers de la lutte anti-esclavagiste en France, grâce à la parution de ses derniers comptes rendus de voyage aux Caraïbes. » (N. Schmidt, *Victor Schœlcher...*, *op. cit.*, p. 253)

Dans cette perspective, l'image qui prévaut est souvent celle d'un jeune bourgeois curieux découvrant la réalité de l'esclavage à l'occasion d'un voyage en Amérique centrale et dans les Caraïbes et consacrant ensuite sa vie à cette cause, indissociable d'une certaine idée de la France ; on retient encore, en plus de son infatigable action républicaine et de son éclectisme culturel de bon aloi, son entretien avec Arago dans la nuit du 3 au 4 mars 1848 ou l'élaboration d'un système d'assimilation des affranchis. Cette image n'est sans doute pas totalement fautive ; elle apparaît cependant fort incomplète. Schœlcher a incontestablement joué un rôle important dans les années 1830 et 1840, qui a culminé dans la rédaction des mesures d'émancipation de la Deuxième République et s'est prolongé bien au-delà ; ses réalisations ne constituent pas pour autant la seule composante de l'abolitionnisme français à cette époque. Si la production à penchant hagiographique, particulièrement abondante à l'occasion du centenaire de 1948<sup>231</sup>, a en général eu tendance à décroître avec le temps, du moins dans le domaine scientifique, on note encore quelques publications fort louangeuses et très partiales à des dates récentes<sup>232</sup>. Les toutes dernières études, même lorsqu'elles se montrent favorables à Schœlcher, adoptent cependant un ton plus mesuré et cherchent par exemple à dégager la spécificité de la pensée et de l'action de cette figure antiesclavagiste plutôt qu'à établir sa supériorité et à chanter sa gloire<sup>233</sup>.

Il est intéressant de relever, car on observe un phénomène semblable en ce qui concerne Garrison, que même lorsque les historiens contestent à Schœlcher un rôle prépondérant dans l'abolition de l'esclavage, ils n'hésitent pas à l'affirmer, plus ou moins nettement, telle Patricia Motylewski qui s'attache à

---

<sup>231</sup> Des ouvrages comme celui de Maurice Satineau (Maurice Satineau, *Schœlcher héros de l'abolition de l'esclavage dans les possessions françaises*, Paris, Mellottée, 1948) ou l'introduction d'Aimé Césaire à *Esclavage et colonisation* (V. Schœlcher, *Esclavage et colonisation*, op. cit.) dans laquelle Schœlcher apparaît comme « un des rares souffles d'air pur qui aient soufflé sur une histoire de meurtre, de pillage, d'exactions », tendent assez à le montrer.

<sup>232</sup> Voir par exemple en 1983 le *Victor Schœlcher* de Janine Alexandre-Debray — qui cependant n'appartient certes pas à la plus récente génération de chercheurs (Janine Alexandre-Debray, *Victor Schœlcher ou la Mystique d'un athée*, Paris, Perrin, 1983).

<sup>233</sup> C'est par exemple la manière dont procède Nelly Schmidt dans une biographie de 1994 (N. Schmidt, *Victor Schœlcher...*, op. cit.). Voir aussi les articles d'Anne Girollet (Anne Girollet, « L'abolitionnisme de Victor Schœlcher, un humanisme mâtiné de colonialisme et de moralisme », *Cahiers d'histoire*, n° 3-1999 ou « Les "quatre vieilles colonies" : la dialectique de l'assimilation et du principe de départementalisation chez Victor Schœlcher », dans M. Dorigny (dir.), *Esclavage, résistances et abolitions*, op. cit., pp. 331-345), où elle ne nie en rien l'importance de Schœlcher dans la vie politique française ni ne cache sa sympathie pour lui, à la suite de Nelly Schmidt dont elle reprend un certain nombre d'angles d'approche, mais cherche bien, avant tout, à réexaminer son œuvre de républicain engagé, en refusant toute lecture mythique.



réévaluer le rôle de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* : « jusqu'à nos jours, déplore-t-elle en conclusion, l'Histoire n'a retenu qu'un nom, celui du "bon" et "héroïque" Schœlcher. Elle a récupéré "l'apôtre", laissant moisir dans ses poubelles ceux qu'elle avait, et il faut bien le dire, stigmatisé de *grands-méchants-blancs-sans-intérêt-aucun*<sup>234</sup>. » Dans un registre plus mesuré et en réexaminant l'influence non pas des membres de la Société mais des esclaves eux-mêmes, Fabienne Federini<sup>235</sup> relativise également le rôle de Schœlcher ; elle cherche à montrer que « le geste abolitionniste de Victor Schœlcher et l'attitude insurrectionnelle des esclaves sont liés. L'un ne peut pas être étudié sans rendre compte de l'autre » et ajoute que les deux aspects « s'inscrivent dans une relation dialectique<sup>236</sup> ». Ces objections au mythe du héros unique attestent elles aussi l'existence et la persistance de l'interprétation « schœlchérienne » de l'abolitionnisme français sous la monarchie de Juillet et la Deuxième République.

En cela, les critiques du mythe schœlchérien rejoignent celles de son pendant garrisonnien. Barnes, par exemple, récuse la légende non seulement implicitement, mais aussi explicitement : implicitement en insistant sur le rôle, au sein du mouvement abolitionniste, du nouveau évangélique duquel Weld, dans la lignée de Finney, se réclame<sup>237</sup> ; explicitement lorsque, après avoir montré l'inadéquation de l'action garrisonnienne selon lui trop servilement imitée de l'exemple britannique pour être efficace aux États-Unis, l'auteur revient sur la réunion fondatrice de l'*American Anti-Slavery Society*, en date de laquelle il place le début du mythe garrisonnien<sup>238</sup>, pour condamner directement le héros et l'aura dont il est entouré. Or, aux États-Unis tout comme en France, critiquer la légende abolitionniste, c'est encore attester la prégnance de son existence.

Cependant, c'est moins par sa réévaluation du rôle de Garrison que par ses apports concernant l'importance du facteur religieux que Barnes a acquis au début du XXe siècle une réputation depuis lors jamais démentie. La recherche américaine considère en effet l'évangélisme comme un élément primordial dans l'histoire de l'abolitionnisme.

---

<sup>234</sup> P. Motylewski, *op. cit.*, p. 145.

<sup>235</sup> Fabienne Federini, *L'Abolition de l'esclavage de 1848. Une lecture de Victor Schœlcher*, Paris, L'Harmattan, 1998.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>237</sup> Voir plus particulièrement le chapitre VIII, « Weld's Agency, 1835-1836 », dans G. Barnes, *op. cit.*, pp. 79-87.

<sup>238</sup> « Here began the Garrison legend [...] that he was the leader of the antislavery movement in America. » (*Ibid.*, p. 56)

## Religion

On a vu dans l'introduction générale que le contexte religieux différait notablement entre la France et les États-Unis durant la première moitié du XIXe siècle. Ces derniers sont en effet le théâtre d'un renouveau évangélique protestant qui fournit aux historiens américains un outil d'analyse qu'ils utilisent abondamment dans leurs travaux sur l'abolitionnisme — et qui n'existe pas pour le cas français.

### États-Unis

Dans ce contexte, il semble évident que c'est contre l'analyse économique proposée par les Beard que paraît quelques années plus tard le désormais très classique *Antislavery Impulse*<sup>239</sup> : dans cet ouvrage cité depuis plus d'un demi-siècle par quasiment tous les historiens américains, Gilbert Barnes, pourtant lui-même économiste, offre en effet une nouvelle interprétation des causes de la guerre de Sécession. Il insiste sur le caractère religieux de la croisade abolitionniste, sur l'importance du Réveil évangélique, sur la foi et les idéaux moraux des héros de la cause, sur le rôle du prédicateur Finney et celui de Weld. Cette interprétation, rapidement reprise par Dwight Dumond<sup>240</sup>, devient après la Seconde Guerre mondiale la référence qui influence toutes les recherches, par rapport à laquelle il convient de se positionner, le plus souvent pour la suivre, parfois pour s'en démarquer.

C'est ainsi le facteur religieux, en l'occurrence l'influence évangélique<sup>241</sup>, qui est très souvent tenu pour le critère principal et présenté comme le cadre d'analyse privilégié des historiens de l'abolitionnisme. C'est l'interprétation adoptée sans surprise par un spécialiste de la religion comme Timothy Smith<sup>242</sup>, mais aussi par des historiens plus généralistes tels Bertram Wyatt-Brown<sup>243</sup>, qui

---

<sup>239</sup> G. Barnes, *op. cit.*

<sup>240</sup> Dwight L. Dumond, *The Antislavery Origins of the Civil War*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1939 (voir également *Antislavery: The Crusade for Freedom in America*, New York, W. W. Norton, 1966 [1961]).

<sup>241</sup> Rappelons qu'en français, l'adjectif qualificatif qui correspond à « évangélisme » est « évangélique », « évangéliste » s'employant en tant que substantif (ce nom désigne un partisan de l'évangélisme).

<sup>242</sup> Timothy L. Smith, *Revivalism and Social Reform in Mid-Nineteenth Century America*, New York, Abingdon Press, 1957.

<sup>243</sup> Par exemple dans Bertram Wyatt-Brown, *Lewis Tappan and the Evangelical War Against Slavery*, Baton Rouge, Louisiana State UP, 1997 [1969] ou *Yankee Saints and Southern Sinners*, Baton Rouge, Louisiana State UP, 1985.

s'est par exemple intéressé au protestantisme radical des frères Tappan et de leurs partisans, ou Gerald Sorin<sup>244</sup>, qui souligne l'importance de ce paramètre dans les rangs du mouvement<sup>245</sup>.

Certains se placent clairement dans la lignée de Barnes, en ce qu'ils ne discutent pas la thèse de l'origine religieuse du mouvement, tout en faisant néanmoins porter l'accent sur des aspects différents. Ainsi Louis Filler<sup>246</sup> insiste-t-il sur la prépondérance de la Nouvelle-Angleterre, relativisant du même coup le rôle de New York, de la Pennsylvanie et de l'Ouest. Lawrence Friedman<sup>247</sup>, pour sa part, choisit d'infléchir légèrement la position du « tout évangélique » : selon lui, l'immédiatisme participe bien de la « croisade missionnaire évangélique lancée au début du XIXe siècle pour propager les vérités de l'Évangile aux États-Unis et supplanter le paganisme partout dans le monde<sup>248</sup> », mais la thèse développée dans *Gregarious Saints* avance que les partisans de l'émancipation sont également motivés par des aspirations plus personnelles. Quant à Donald Scott<sup>249</sup>, s'appuyant sur les recherches de Michael Walzer<sup>250</sup> qui établit la relation entre l'expérience religieuse et la formation d'un engagement réformateur radical spécifique, il considère l'immédiatisme comme une forme de vocation religieuse et espère que les conclusions auxquelles il arrive pour un groupe particulier sont applicables à d'autres types d'actions antiesclavagistes<sup>251</sup>.

On pourrait multiplier les exemples. Observons plutôt que l'importance de la religion parmi les abolitionnistes prend diverses formes, non exclusives, partant que les historiens en ont rendu compte de plusieurs manières. On peut discerner trois approches principales<sup>252</sup>. La première met l'accent sur le rôle de la

---

<sup>244</sup> Gerald Sorin, *Abolitionism: A New Perspective*, New York, Praeger, 1972.

<sup>245</sup> « The acceptance of immediatism in abolitionist ranks was also a product of religious revivalism. » (*ibid.*, p. 44)

<sup>246</sup> L. Filler, *op. cit.*

<sup>247</sup> Lawrence Jacob Friedman, *Gregarious Saints: Self and Community in American Abolitionism, 1830-1870*, Cambridge, Cambridge UP, 1982.

<sup>248</sup> « [...] early nineteenth-century American evangelical missionary crusade to propagate Gospel truths and supplant heathenism throughout the globe. » (*ibid.*, p. 3)

<sup>249</sup> Donald M. Scott, « Abolition as a Sacred Vocation », dans L. Perry et M. Fellman (eds.), *op. cit.*, pp. 51-74.

<sup>250</sup> Michael Walzer, « Puritanism as a Revolutionary Ideology », *History and Theory*, vol. V, 1964, pp. 59-90.

<sup>251</sup> « [...] the broader notion of abolitionism as a form of vocational commitment fusing a sense of role with forms of self-definition and esteem might be applicable to other groups of abolitionists as well. » (D. M. Scott, *op. cit.*, p. 53)

<sup>252</sup> Au sujet de cette distinction, voir Daniel J. McInerney, « "A Faith for Freedom": The Political Gospel of Abolition », *Journal of the Early Republic*, vol. XI, 1991, pp. 371-393, reproduit dans John R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Politics and Government*, New York, Garland Pub, 1999, pp. 49-71, notamment pp. 49-50.

doctrine évangélique : tout propriétaire d'esclaves se rend aux yeux des abolitionnistes coupable d'un grave péché, dont, créature perfectible et disposant de son libre arbitre, il peut toutefois se délivrer dès lors qu'il y renonce sans compromission ni retard. Ce faisant, non seulement il est personnellement absous mais il participe également à la purification de la nation en vue du millénium à venir. Il est certain que cette optique a fortement pesé sur la vision globale et les moyens adoptés par Garrison et ses partisans, qui refusent toute mesure partielle visant à humaniser l'esclavage ou à y mettre fin graduellement, ainsi que tout délai dans l'exécution<sup>253</sup>. Là n'est cependant pas le seul domaine dans lequel s'exerce l'influence du renouveau évangélique : de nombreux historiens ont en effet indiqué le rôle de la religion en matière de structuration institutionnelle et d'organisation du mouvement abolitionniste, qui emprunte à l'Empire de la Bienfaisance (*Benevolent Empire*<sup>254</sup>) une bonne part de ses tactiques et de sa rhétorique de propagande. Enfin, adoptant un point de vue qui prend davantage en compte l'aspect personnel de l'engagement abolitionniste, certains historiens ont cherché à comprendre comment une partie des abolitionnistes a prolongé dans un engagement en faveur des esclaves une conversion survenue lors du Second Grand Réveil ou a canalisé dans le mouvement des aspirations religieuses.

Précisons qu'une autre démarche a parallèlement été adoptée par les historiens américains, en l'occurrence celle qui consiste à étudier le rôle des Églises dans le courant abolitionniste. Cependant, cette approche n'a pas été mentionnée dans la typologie sommaire esquissée ci-dessus, et ce pour deux raisons principales. D'abord, la situation apparaît fort complexe, en raison de la multiplicité des sectes, qui souvent se déchirent sur la question de l'esclavage — cela ne contribue pas à l'appréhension du mouvement comme objet d'étude homogène. Surtout, cette partie du sujet ne relève pas à proprement parler du courant garrisonien retenu ici comme fil conducteur de la recherche pour ce qui concerne les États-Unis. En effet, les partisans de l'immédiatisme radical, pour profondément religieux qu'eux-mêmes fussent, n'en appliquaient pas moins leur intransigeance aux Églises établies et tendirent rapidement à se séparer des

---

<sup>253</sup> Sur les relations entre la doctrine de la perfectibilité et l'immédiatisme, voir John L. Thomas, « Romantic Reform in America, 1815-1865 », *American Quarterly*, vol. XVII, n°4, hiver 1965, pp. 656-681, notamment pp. 659-662.

<sup>254</sup> Sur cette notion, voir l'introduction générale, p. 54.

clergés non clairement abolitionnistes<sup>255</sup>. Ils organisèrent et développèrent en tout cas leur réflexion comme leur action hors des sectes religieuses qui s'étaient multipliées sur le territoire national.

Finalement, quelle que soit l'importance des amendements apportés à la thèse de Barnes ou les éléments particuliers sur lesquels insistent les historiens, la plupart des travaux s'y réfère au moins implicitement et la majorité défend une interprétation où l'évangélisme constitue un facteur prépondérant dans la pensée et l'engagement antiesclavagistes. L'affirmation selon laquelle « le mouvement abolitionniste moderne qui a émergé aux États-Unis au début des années 1830 est une conséquence de la vague de revivalisme<sup>256</sup> religieux communément appelée Second Grand Réveil<sup>257</sup> » n'est qu'une illustration parmi d'autres des assertions qu'on trouve dans de nombreuses études. À cet égard, Anne Loveland<sup>258</sup> apparaît bien seule lorsqu'elle estime que tous les paramètres de l'évangélisme n'ont pas suffisamment été pris en compte dans les recherches relatives à l'immédiatisme américain, par exemple lorsqu'elle déplore que « l'évolution des doctrines évangéliques du péché et du don, du repentir et de la bénévolence<sup>259</sup> et leur application au problème de l'esclavage, n'ont reçu qu'une attention superficielle<sup>260</sup> » — une note de bas de page reconnaît que certains historiens ont identifié dans le revivalisme une composante de l'élan antiesclavagiste, pour regretter aussitôt qu'aucun d'entre eux n'ait étudié les conséquences de cet élément sur la pensée et l'action immédiatistes.

---

<sup>255</sup> À ce sujet, voir par exemple les violentes attaques verbales de Stephen Foster contre les Églises, exposées par écrit notamment dans *The Brotherhood of Thieves*. Foster y accuse les Églises américaines de multiples turpitudes : « I said [...], among other things, that the American church and clergy, as a body, were thieves, adulterers, man-stealers, pirates, and murderers; that the Methodist Episcopal church was more corrupt and profligate than any house of ill-fame in the city of New York [...] » (Stephen S. Foster, *The Brotherhood of Thieves*, New York, Arno Press et *The New York Times*, 1969 [reproduction de l'éd. de 1886, 1<sup>re</sup> éd. 1843], p. 9).

<sup>256</sup> Ce mot n'est pas attesté en français, cependant « revival » l'est (voir l'introduction générale, note 159), et le néologisme « revivalisme » semble donc le plus indiqué pour traduire « *revivalism* ».

<sup>257</sup> « [...] the modern American abolition movement emerged in the early 1830s as a byproduct of the upsurge of religious revivalism popularly known as the Second Great Awakening. » (John R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Religion*, New York, Garland Pub, 1999, introduction, p. xv)

<sup>258</sup> Anne C. Loveland, « Evangelicalism and "Immediate Emancipation" in American Antislavery Thought », *Journal of Southern History*, n° 32, 1966, pp. 172-188, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Religion*, *op. cit.*, pp. 2-18.

<sup>259</sup> Dans le même esprit que pour « revivalisme », on a choisi de traduire ici « *benevolence* » par « bénévolence », plutôt que par « bienfaisance ».

<sup>260</sup> « The evolution of evangelical doctrines of sin and ability, repentance and benevolence, and their application to the slavery issue have received only superficial attention. » (A. Loveland, *op. cit.*, p. 173)

Quant à Ronald Walters, il ne remet pas en question le facteur évangélique mais le présente en quelque sorte comme un « méta-facteur » : en utilisant et développant l'expression de « *reform theology*<sup>261</sup> », il avance en effet que la religion (quels que soient, en l'occurrence, les liens que le Second Grand Réveil entretient avec la conjoncture socio-économique de l'époque) constitue plus généralement un élément majeur du contexte global dans lequel naît et se développe tout le mouvement de « Réforme » (*Antebellum Reform*) et l'abolitionnisme en particulier.

Somme toute, quelle que soit la place exacte qui lui est accordée, il est clair que le facteur religieux, plus précisément le protestantisme évangélique, constitue bien pour une grande majorité d'historiens une composante fondamentale de l'abolitionnisme américain.

## France

Face à ce consensus américain, il n'existe pas à première vue d'homogénéité aussi nette de l'historiographie française. D'abord, la religion ne s'impose pas comme un critère essentiel pour analyser l'abolitionnisme<sup>262</sup> : peu d'études avancent cet élément comme explication au phénomène. Ensuite, lorsque la religion est mentionnée, elle ne l'est nécessairement pas de la même manière qu'aux États-Unis. La coïncidence entre les activités antiesclavagistes des années 1820 et 1830 et le Réveil protestant dans l'Hexagone apparaît surtout chronologique<sup>263</sup>. Personne ne considère en France que la possession d'esclaves représente un péché dont le planteur, au moyen de l'affranchissement, a le pouvoir de se libérer en même temps que celui de contribuer à préparer le règne terrestre du Messie. Ou encore, l'organisation de l'Église catholique, dominante sur le territoire national, ne ressemble guère à celle de « l'Empire » (*Benevolent Empire*) protestant solidement implanté dans les États du Nord de l'Union. Dans ces conditions, l'approche historique s'effectue

---

<sup>261</sup> R. G. Walters, *The Antislavery Appeal...*, *op. cit.*, pp. xiii et 53 notamment.

<sup>262</sup> Les liens entre abolitionnisme et religion ont en revanche donné lieu à quelques travaux de portée assez générale, par exemple Frank P. Bowman, *Le Christ romantique*, Genève, Droz, 1973, chapitre IV, « Le Christ a mis fin à l'esclavage », pp. 151-170.

<sup>263</sup> « One is inevitably led to ask oneself if humanitarian concern for slaves had any connection with this awakening. I think not, at least not directly or immediately. The first objective of the *Réveil* was spiritual. The fruits of its work were earthly, but of rather local application. » (Serge Daget, « A Model of the French Abolitionist Movement and its Variations », dans Chr. Bolt et S. Drescher (eds.), *op. cit.*, pp. 64-79, p. 74)

surtout par le biais de la place globalement tenue par le catholicisme et le protestantisme dans le courant antiesclavagiste français.

Il est vrai qu'une autre perspective concerne le rôle joué par les Églises dans l'abolitionnisme, autrement dit la participation du clergé à ce mouvement. La moralisation des esclaves en vue de la liberté constituait en effet un thème important sous la monarchie de Juillet. Elle devait être assurée par une catéchèse dans les paroisses desquelles dépendaient les plantations. Les agissements des desservants en poste dans les colonies, éventuellement leur engagement plus personnel, forment donc un angle d'approche intéressant. On ne s'y attardera cependant pas, pour deux raisons. D'abord, il a été jusqu'ici extrêmement peu exploité<sup>264</sup> et il serait difficile de chercher à généraliser dans l'état actuel de la recherche. De plus, dans la mesure où l'on n'a pas approfondi l'histoire des Églises américaines dans leur rapport à l'abolitionnisme, il paraît pertinent de procéder de même pour le cas français. Ce choix est suggéré non seulement par la perspective comparative (il est préférable de comparer des termes similaires), mais aussi parce que, comme aux États-Unis, l'attitude du clergé français apparaît peu homogène<sup>265</sup> et plus encore qu'elle ne paraît pas constituer un élément primordial dans l'abolitionnisme d'un Schœlcher habituellement méfiant envers les desservants des colonies<sup>266</sup> — tout comme elle ne faisait pas partie de l'immédiatisme garrisonien.

En ce qui concerne plus largement la place tenue par le catholicisme et le protestantisme dans le courant antiesclavagiste de métropole, les mentions au catholicisme apparaissent plutôt rares. Soit elles font le lien entre l'aspect moral de la religion et le sentiment antiesclavagiste<sup>267</sup>, soit elles rappellent que la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* comptait dans ses rangs des

---

<sup>264</sup> Un seul livre semble avoir été consacré à cette question : Philippe Delisle, *Renouveau missionnaire et société esclavagiste : La Martinique : 1815-1848*, Paris, Publisud, 1997.

<sup>265</sup> Le manque d'unité est tel qu'on ne sait finalement trop si l'Église contribue à l'humanisme politique ou l'inverse ; par ailleurs, cette complexité s'accroît encore si l'on considère ensemble le clergé de la métropole et celui des colonies.

<sup>266</sup> Schœlcher doute fortement de l'action catholique dans les plantations et n'hésite pas à la dénoncer ouvertement.

<sup>267</sup> Ce lien peut d'ailleurs constituer un élément commun au protestantisme et au catholicisme : Francis Arzalier décrit les abolitionnistes français du début des années 1830 comme « une nouvelle génération d'écrivains et d'hommes politiques, qui ne se réfèrent nullement à l'an II, sont souvent monarchistes bon teint, et font reposer leur refus de l'esclavage sur un humanitarisme religieux très proche de celui répandu en Angleterre dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. » (F. Arzalier, *op. cit.*, p. 300)

catholiques aux convictions insoupçonnables et à l'activité considérable, de Tocqueville<sup>268</sup> au duc de Broglie, en passant par Rémusat ou Passy<sup>269</sup>.

Les historiens constatent surtout la forte représentation des protestants au sein de la *Société de la morale chrétienne* puis de la *SFAE* et la présence dans leurs rangs de figures essentielles du mouvement, tel Agénor de Gasparin<sup>270</sup>. Guillaume de Félice, professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, en relation épistolaire avec Victor Schœlcher, étroitement lié avec les Anglais, fort actif sur le plan local, auteur notamment d'un *Appel aux abolitionnistes*<sup>271</sup>, est également souvent cité<sup>272</sup>. L'existence de ces personnalités essentielles et l'importance relative des membres de l'Église réformée au sein de la *SFAE* ne peuvent cependant éclipser la faiblesse des protestants à la fois en nombre absolu<sup>273</sup> et par comparaison avec le puissant voisin britannique. Le protestantisme anglais apparaît en effet clairement plus dynamique et influent, d'un point de vue général<sup>274</sup> ou en ce qui concerne des actions ponctuelles, comme les campagnes de pétitions<sup>275</sup>.

En fin de compte, cet aperçu permet de conclure à un certain degré d'homogénéité au sujet de la religion dans l'abolitionnisme français, qui présente deux aspects : d'une part, les historiens n'utilisent que peu cette approche ; d'autre part, un assez large consensus existe sur le fait que « le sentiment religieux intervint très faiblement, en France, dans la lutte en faveur de

---

<sup>268</sup> Sur la vision catholique de l'abolitionnisme que défend Tocqueville, voir par exemple F. P. Bowman, *Le Christ romantique*, *op. cit.*, pp. 160-161.

<sup>269</sup> Philippe Vigier, « La Recomposition du mouvement abolitionniste français sous la monarchie de Juillet », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 285-291, pp. 286-287.

<sup>270</sup> Voir à son sujet André-Jean Tudesq, *Les Grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, 2 volumes, Paris, PUF, 1964, vol. II, p. 835, ou N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 175-177.

<sup>271</sup> G. de Félice, *Émancipation immédiate et complète des esclaves...*, *op. cit.*

<sup>272</sup> Voir par exemple le long passage qui lui est consacré dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 177-180.

<sup>273</sup> « In France, because of the domination position of the Catholic church, numerically and in every other way, evangelicals were obviously not well placed to exercise a guiding influence over reform, notwithstanding the disproportionate participation of French Protestants in anti-slavery organizations. » (Seymour Drescher et Christine Bolt, introduction à S. Drescher, « Two variants of anti-slavery... », *op. cit.*, p. 3)

<sup>274</sup> « In terms of its own economic resources and the persistent policy of subordination to the French state, on which it was heavily dependent, French Protestantism had little of the dynamic which made slavery so significant an organizational issue in Britain. » (S. Drescher, *ibid.*, p. 53)

<sup>275</sup> L'importance du protestantisme dans ces campagnes de pétitions en France n'est probablement pas nulle mais reste limitée lorsqu'on la compare avec le cas anglais (S. Daget, « A Model of the French Abolitionist Movement and its Variations », *op. cit.*, p. 74).



l'abolition<sup>276</sup> ». Cette relative homogénéité de l'historiographie française se dessine dans un sens opposé à ce qu'on a observé dans le cas américain, où les historiens dans leur extrême majorité soulignent l'importance du facteur évangélique dans l'abolitionnisme.

## **Politique : Révolution et Lumières**

En plus de la religion, il existe aux États-Unis une autre interprétation dominante, c'est celle de l'héritage des Lumières. Cette dimension n'est pas non plus absente de l'historiographie française. Cependant, le traitement diffère sensiblement selon que l'on s'intéresse à l'un ou l'autre des deux pays.

### **États-Unis**

Malgré la grande conformité d'opinions concernant l'importance de la religion dans l'abolitionnisme américain, force est de constater une insuffisance logique dans l'argumentation : alors que dans les années 1830 et 1840 le Second Grand Réveil déferlait sur le Nord et l'Ouest du pays et que la religion imprégnait tous les aspects de la vie américaine, on estime à 1% tout au plus le nombre de militants antiesclavagistes dans les États libres — 150 000 à 200 000 membres affiliés sur une population totale d'environ 17 millions à la fin des années 1830. Il y a donc un déséquilibre patent entre la masse d'Américains touchés par le renouveau évangélique et le nombre de ceux qui s'engagent dans l'action abolitionniste. Dans ces conditions, si l'origine évangélique identifiée par Barnes est une explication utile, elle reste toutefois insuffisante. Autrement dit, il n'existerait pas de lien causal marqué ou du moins unique entre le Réveil protestant et l'engagement abolitionniste. Pour compléter l'analyse, des interprétations complémentaires ont donc été avancées par les historiens du mouvement américain, d'autres approches ont été proposées relativement à l'héritage de la Révolution et à l'influence des Lumières, donnant lieu à des analyses où ces critères se révèlent globalement compatibles avec celui de l'évangélisme.

---

<sup>276</sup> « Religious sentiment played a very feeble part in the French struggle for abolition. » (*ibid.*, p. 76)

## *Influence des Lumières*

Comme pour toutes les autres composantes de la « Réforme » américaine (*Antebellum Reform*), l'influence des Lumières dans l'abolitionnisme est tenue par certains historiens pour essentielle. D'abord, les premières expressions antiesclavagistes observées au XVIII<sup>e</sup> siècle, si elles se manifestent souvent parmi les Quakers, n'en trouvent pas moins leurs racines dans l'esprit de la Révolution américaine<sup>277</sup>. Ensuite, dans les années 1830 et 1840, l'héritage reste vivace et les abolitionnistes invoquent à l'appui de leurs revendications en faveur de l'émancipation des esclaves les notions de liberté et d'égalité héritées de la Déclaration d'Indépendance<sup>278</sup>. L'argumentation des partisans de l'émancipation reçoit en effet une caution historique forte dès lors qu'elle se réfère à la Révolution de 1776 : le combat pour la liberté revendiqué par les abolitionnistes dans le but d'émanciper des esclaves devient analogue à celui mené par les colons américains contre l'Angleterre.

## *Non-incompatibilité entre religion et politique*

Plutôt que de spéculer *in abstracto* sur la place accordée par les historiens aux Lumières et à l'héritage de la Révolution dans l'abolitionnisme américain, soulignons que ce critère est souvent cité comme allant de pair avec celui de la religion : « au début des années 1830, deux traditions américaines importantes et bien établies s'étaient rejointes pour produire le mouvement abolitionniste. L'une était la philosophie des droits naturels, avec ses implications égalitaires et humanitaires, l'autre la doctrine chrétienne du salut par les œuvres personnelles<sup>279</sup>. » Mieux, les deux influences n'apparaissent pas essentiellement exclusives l'une de l'autre<sup>280</sup>, voire se complètent, par exemple en ce que la

---

<sup>277</sup> À propos du renforcement par des éléments politiques de la dimension religieuse inhérente à l'engagement quaker, voir par exemple l'appréciation de Bettina Aptheker sur Angelina Grimké, qui ajoute aux fondements religieux une dimension révolutionnaire : « In affirming the equality of Black people, Angelina insisted that they must, therefore, have a *natural* right to freedom. In this way, she evoked the doctrine that was a motive force of the American and French revolutions, as the philosophical *raison d'être* of emancipation. » (Bettina Aptheker, *Woman's Legacy: Essays on Race, Sex, and Class in American History*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1982, p. 23. Souligné par l'auteur)

<sup>278</sup> À ce sujet, voir par exemple E. Magdol, *op. cit.*, pp. xii-xiii.

<sup>279</sup> « By the third decade of the nineteenth century two great, deep-seated American traditions had united to produce the abolition movement. The one was the natural-rights philosophy with its egalitarian and humanitarian implications, the other was the Christian doctrine of salvation through personal efforts. » (H. C. Wolf, *op. cit.*, p. 32)

<sup>280</sup> À ce sujet, voir par exemple Howard R. Temperley, « The British and American Abolitionists Compared », dans M. Duberman (ed.), *op. cit.*, pp. 343-361, notamment p. 345.

religion contribue pour une bonne part à informer les comportements politiques<sup>281</sup>.

Deux historiens ont apporté sur ce sujet de précieux commentaires : dans son article sur l'immédiatisme en Grande-Bretagne et aux États-Unis<sup>282</sup>, David B. Davis rappelle que la pensée de la liberté immédiate existait de manière implicite dès le XVIIIe siècle, sur la base des *natural rights*<sup>283</sup>, bien qu'il faille adopter, pour comprendre la montée de l'immédiatisme, un cadre conceptuel qui se démarque de la distinction conventionnelle entre « le libéralisme des Lumières » et « la réaction évangélique<sup>284</sup> ». Le facteur religieux, auquel il est relativement peu fait référence pour l'Angleterre, n'est en effet pas fondamentalement incompatible avec la philosophie des Lumières : « bien que les évangélistes attaquent la religion naturelle et le fait d'accepter de considérer le monde comme un mécanisme divin dans lequel les maux comme l'esclavage remplissaient une fonction juste, ils assumaient de nombreuses hypothèses des rationalistes conservateurs<sup>285</sup> », précise D. B. Davis, qui ajoute qu'en dépit des différences « entre les évangélistes et les rationalistes, les deux parties partageaient dans l'ensemble la même confiance dans la lente révélation d'un plan divin ou naturel relatif au progrès de l'histoire<sup>286</sup> ». Dans les deux cas, la croyance en un déroulement de l'histoire, une forme de téléologie, et la peur des changements précipités qui en résulte entraînent l'utilisation de moyens détournés pour arriver à la fin, c'est-à-dire à la liberté, moyens qui prennent forme dans la lutte contre la traite en Grande-Bretagne ou dans la colonisation

---

<sup>281</sup> Sur les relations entre religion et politique, vues notamment, en l'occurrence, sous l'angle des comportements électoraux, voir Lucia Bergamasco, « Évangélisme et politique dans la jeune République », *Transatlantica*, n°2, 2002 <http://etudes.americaines.free.fr/TRANSATLANTICA/2/bergamasco.pdf>, dernière consultation le 27/02/2003.

<sup>282</sup> D. B. Davis, « The Emergence of Immediatism in British and American Antislavery Thought », *op. cit.*

<sup>283</sup> *Ibid.*, pp. 239-240. D. B. Davis traite cet argument plus en détail dans d'autres travaux, par exemple « New Sidelights on Early Antislavery Radicalism » [1971], reproduit dans *From Homicide to Slavery*, *op. cit.*, pp. 228-237.

<sup>284</sup> Les expressions employées sont respectivement : « Enlightenment liberalism » et « evangelical reaction ».

<sup>285</sup> « Though evangelicals attacked natural religion and an acceptance of the world as a divinely contrived mechanism in which evils like slavery served a legitimate function, they nevertheless absorbed many of the assumptions of conservative rationalists [...]. » (D. B. Davis, « The Emergence... », *op. cit.*, p. 242)

<sup>286</sup> « [...] between evangelicals and rationalists, they shared confidence, for the most part, in the slow unfolding of a divine or natural plan of historical progress. » (*ibid.*, p. 243)

aux États-Unis<sup>287</sup>. Cette analyse à l'échelle de deux pays aide à comprendre l'influence combinée, et non contradictoire, des Lumières et de la religion.

Daniel McInerney a quant à lui étudié la question dans le cadre des seuls États-Unis et cherché, dans un ouvrage convaincant, à établir l'omniprésence du contexte politique hérité de la Révolution et donc le lien entre républicanisme et religion<sup>288</sup>. S'intéressant au milieu dans lequel évoluent les membres du mouvement antiesclavagiste, à leurs références, il s'attache à montrer que la foi religieuse de ces réformateurs s'inscrit dans le vocabulaire, les valeurs et les espoirs de la pensée républicaine : les abolitionnistes trouvent dans cette idéologie un langage et un cadre conceptuel qui expliquent de manière probante la volonté divine, les buts des Églises et les devoirs des fidèles. D. McInerney souligne que « la manière dont les réformateurs expriment leur conviction religieuse et le contexte dans lequel ils placent leurs certitudes démontrent que la relation entre foi et réforme n'était pas informée uniquement par l'évangélisme et l'abolition mais aussi par la culture politique<sup>289</sup>. » Insufflant à leur protestantisme une dimension politique républicaine, les abolitionnistes se sont ainsi trouvés en mesure de concilier voire d'identifier un impératif divin et des obligations terrestres.

Au vu des nouvelles interprétations que donnent de l'abolitionnisme les historiens, qui n'ignorent ni le classique paramètre religieux ni les facteurs politiques relatifs à l'héritage des Lumières et s'attachent à analyser les liens entre les deux termes, on peut dès à présent conclure à l'existence d'un double axe d'interprétation pour l'abolitionnisme américain<sup>290</sup>.

### *L'abolitionnisme comme défense des libertés*

Analysant plus spécifiquement l'abolitionnisme par le biais de son rapport avec le thème des libertés naturelles, décisif dans la philosophie des Lumières, certains historiens ont choisi d'examiner les liens entre les luttes pour l'émancipation des esclaves et celles pour la défense des droits fondamentaux de

---

<sup>287</sup> *Idem.*

<sup>288</sup> Daniel John McInerney, *The Fortunate Heirs of Freedom: Abolition & Republican Thought*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1994.

<sup>289</sup> « [...] the reformers' expressions of religious conviction and the context within which they placed their beliefs demonstrate that the relationship between faith and reform was one shaped not only by evangelicalism and abolition but by political culture as well. » (*ibid.*, p. 62)

<sup>290</sup> Sur ces récentes tendances historiographiques à une appréhension globale de la question, voir Sean Wilentz, « Society, Politics, and the Market Revolution, 1815-1848 », dans Eric Foner (ed.), *The New American History*, Philadelphie, Temple UP, 1990, pp. 51-72, notamment p. 58.

l'individu, principalement la liberté de presse et la liberté de parole. Les classiques travaux de Russel Nye sont sans doute les plus représentatifs de ce courant. Son ouvrage *Fettered Freedom*<sup>291</sup> établit que les abolitionnistes ont sensibilisé les populations du Nord au danger auquel le système esclavagiste et la censure qui lui était liée les exposaient, en soulignant que ce système menaçait les principes de *civil liberty*, ces derniers faisant aux yeux des citoyens américains partie de la tradition et des fondements de leur pays<sup>292</sup>. Selon R. Nye, ce fut cette prise de conscience d'une menace non pas abstraite et lointaine, les droits des esclaves noirs du Sud, mais bien concrète, directe et proche, comme le montraient les épisodes du « loi du bâillon » (*gag rule*<sup>293</sup>), de la censure de la presse antiesclavagiste, des émeutes anti-abolitionnistes, ou encore du vote de la loi de 1850 sur les fugitifs, qui élargit le débat à la défense des libertés fondamentales et conduisit les populations du Nord, d'abord hostiles ou indifférentes, à se mobiliser en faveur de l'émancipation<sup>294</sup>.

Plus récemment, des historiennes du féminisme ont avancé des thèses liant elles aussi la lutte antiesclavagiste aux combats en faveur de la liberté. Kathryn Sklar s'intéresse ainsi au processus par lequel les oratrices du mouvement abolitionniste, particulièrement les sœurs Grimké, firent évoluer la notion de « comportement acceptable » pour les femmes : par leurs actions publiques et tout particulièrement en prenant la parole dans des réunions et devant des assemblées mixtes dans le but de défendre les esclaves, les femmes auraient modifié certaines des règles restreignant leur liberté<sup>295</sup>. Susan M. Zeske étudie quant à elle le rôle des femmes dans les campagnes de

---

<sup>291</sup> Russel B. Nye, *Fettered Freedom. Civil Liberties and the Slavery Controversy, 1830-1860*, East Lansing, Michigan State UP, 1963 [1949].

<sup>292</sup> Pour le contexte historique et philosophique et l'importance afférente des droits naturels inaliénables, voir l'introduction de R. Nye (*ibid.*, pp. ix-x).

<sup>293</sup> Rappelons qu'il s'agit de l'ajournement automatique au Congrès des pétitions relatives à l'esclavage, à la suite notamment d'une vaste campagne postale.

<sup>294</sup> « The inevitable result of the argument between abolitionists and their opponents was to make not only Negroes, but rights, the point of conflict. The insistence upon the moral and legal right of a minority to speak and be heard, with full protection from suppression or interference, became in time nearly as important to the controversy as the abolition of the slave system. The net effect was to gain for abolition a body of supporters who thought less of the wrongs of the slave than of the rights of the white man [...] The antislavery movement flourished under persecution. The abolitionists, and those in the North whose sympathies led them to see slavery as a threat to freedom, eventually united to protect those rights, basic to a democracy, by abolishing slavery. » (R. Nye, *Fettered Freedom...*, *op. cit.*, p. 317)

<sup>295</sup> Kathryn K. Sklar, *Women's Rights Emerges within the Antislavery Movement, 1830-1870. A Brief History with Documents*, Boston, New York, Bedford, St Martin's, 2000.

pétitions en faveur de l'émancipation<sup>296</sup> ; elle suggère que les militantes d'une part ont contribué de manière essentielle à l'abolition de l'esclavage et d'autre part que cette activité, dont elle rappelle les répercussions sur la prise de conscience au Nord en faveur de l'émancipation<sup>297</sup>, leur a aussi permis de se forger une conscience politique et d'affirmer leurs droits dans la vie de la nation, dont ceux relatifs à la liberté. On aura l'occasion de revenir sur ces questions dans la prochaine partie, consacrée au féminisme.

Pour ce qui concerne l'abolitionnisme proprement dit, retenons que l'héritage des Lumières et de la Révolution est tenu pour un facteur prépondérant dans la lutte contre l'esclavage durant le deuxième quart du XIXe siècle. C'est notamment la notion de liberté qui est invoquée, de diverses manières. La liberté d'ordre politique s'accorde par ailleurs admirablement avec les préceptes de l'évangélisme protestant, doctrine qui insiste non seulement sur la responsabilité mais aussi sur la liberté de chaque individu — à obtenir son rachat personnel ainsi qu'à œuvrer pour le salut collectif.

## France

L'héritage des Lumières et de la Révolution se présente comme un problème en quelque sorte plus délicat pour ce qui concerne le cas français. Notons d'abord qu'il n'est guère analysé dans le détail par les historiens. Ceux-ci se contentent pour la plupart de mentions allusives, soit signalant le précédent de 1794, soit supposant plus généralement la portée de la mouvance antiesclavagiste au XVIIIe siècle. La philosophie des droits naturels et l'importance des écrits de Rousseau, mais aussi de ceux de Diderot<sup>298</sup>,

---

<sup>296</sup> Susan Marie Zaeske, *Petitioning, Antislavery, and the Emergence of Women's Political Consciousness*, PhD thesis, University of Madison Wisconsin, 1997.

<sup>297</sup> C'est, on vient de le voir, la thèse de R. Nye, qui présente la campagne de pétitions et le passage de la loi de censure comme des éléments prépondérants dans la prise de conscience antiesclavagiste liée, au Nord, à la défense des libertés fondamentales. C'est dans les mêmes termes que S. Zaeske plante le contexte de son étude : « By sending 15,000 signatures in 1835 and 1836, women contributed to the flood of memorials that caused the House to pass the gag rule. This rule [...] provided just the issue abolitionists needed to expand their appeal among the public by linking the popular right of petition with the unpopular cause of immediate abolitionism. Moreover, the gag rule provided evidence for the abolitionists' claim that the South was conspiring to destroy Northern civil rights in order to perpetuate the peculiar institution [...] » (S. M. Zaeske, *op. cit.*, p. vii).

<sup>298</sup> Il dénonce les « lois surannées [qui] étouffent la liberté » (dans *l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dirigée par l'abbé Raynal, 1780, citée dans *L'Abolition de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 61-62).

Montesquieu<sup>299</sup> ou Voltaire<sup>300</sup>, ne sont qu'assez rarement présentées comme influençant de manière tant soit peu directe les abolitionnistes de la monarchie de Juillet.

Malgré le relatif peu d'attention qui lui est explicitement accordé par les historiens de l'abolitionnisme, le concept de liberté fait pourtant partie, en France également, du legs révolutionnaire, et ce d'une manière indiscutable. Retenons ici la différence dans les démarches entre une recherche américaine qui lui accorde une place prépondérante et des travaux français moins enclins à utiliser cette notion comme angle d'approche.

Par ailleurs, si en France les principes de la Déclaration des droits de l'homme finirent par s'appliquer, en l'espace de quelques années, à l'ensemble du territoire, métropole et colonies, en revanche la Constitution américaine n'avait que partiellement traduit, dans les faits, la Déclaration d'Indépendance. Cette différence pourrait suggérer que les droits du citoyen devaient, dans l'Union (valeur suprême à l'heure de fonder un État, et à laquelle beaucoup d'autres pouvaient alors être sacrifiées, à commencer par la liberté des Noirs), primer tous les autres, à l'inverse de la France où les principes d'égalité et de liberté, de fraternité aussi, étaient mis au-dessus du reste.

En tout état de cause, l'héritage révolutionnaire a dans un cas comme dans l'autre fondamentalement trait à la liberté. Or, si cette dernière constitue un élément critique dans les deux pays, aux États-Unis elle peut être considérée pour elle-même, indépendamment d'autres valeurs, alors qu'en France elle semble davantage associée à l'égalité, et peu à peu à la fraternité ; l'avènement de la Deuxième République l'illustrera, les débats sur l'esclavage et son abolition le suggèrent.

---

<sup>299</sup> Voir la démonstration conjecturale « Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les Nègres esclaves... » (*De l'esprit des lois*, 1<sup>re</sup> éd. 1748).

<sup>300</sup> Voir notamment la rencontre de Candide avec un esclave gravement mutilé qui lui dévoile que « c'est à ce prix » que les Européens mangent du sucre. (*Candide*, 1<sup>re</sup> éd. 1759)

## Morale/Humanité

### France

Plutôt que la composante religieuse, seule ou associée à l'héritage des Lumières, telle qu'on la trouve dans les travaux américains, ce sont les critères de type moral, qu'on peut regrouper sous le terme d'« humanitaires », qui sont couramment utilisés pour interpréter l'abolitionnisme français et ses motivations. Les historiens s'accordent ainsi, dans leur très grande majorité, pour présenter les partisans de l'émancipation sous les traits d'hommes aux yeux desquels l'esclavage<sup>301</sup> doit être supprimé avant tout parce que c'est une institution contre nature, qui porte atteinte à la dignité humaine — à lui seul ce critère pourrait d'ailleurs être suffisant, les autres restant accessoires. Cette analyse s'impose en général comme un fait acquis, tellement évident qu'on ne trouve guère de développements complémentaires dans les travaux historiques qui avancent cette explication.

Afin d'apporter des éléments pour analyser ce constat brut, cette sorte de « transparence » de la composante humanitaire de l'abolitionnisme français, on peut émettre deux hypothèses. La première concerne les origines mêmes de la pensée humanitaire — et son application dans les années 1830 et 1840 : celle-ci procéderait à la fois de la religion et d'éléments plus politiques, au sens large du terme, ce qui contribuerait à suggérer une certaine forme d'analogie entre le cas français et le cas américain. Il est en effet incontestable que la doctrine chrétienne invite à la fraternité et par là incite ceux qui s'y réfèrent à s'opposer à l'asservissement sous toutes ses formes. La religiosité avérée des révolutionnaires de Février<sup>302</sup> trouve ainsi une illustration plus précise dans les sermons de Lacordaire : « Le Christ a consacré la dignité humaine ; de là, l'abolition de l'esclavage dans tout le monde chrétien [...] », proclame par exemple le prédicateur de Notre-Dame<sup>303</sup>. Cela ne saurait cependant suffire à expliquer l'existence généralisée d'un sentiment d'humanité à l'égard des esclaves, notamment dans une France révolutionnaire du Bassin parisien

---

<sup>301</sup> C'est également vrai de la traite, les luttes pour les deux abolitions étant analysées par les historiens de l'esclavage en fonction de critères analogues.

<sup>302</sup> Voir par exemple à ce sujet F. Bowman, *Le Christ romantique*, op. cit., chap. II « 1848 : le Christ aux barricades », pp. 87-139, et *Le Christ des barricades...*, Paris, Cerf, 1987.

<sup>303</sup> Sermon à Notre-Dame de 1841, cité dans M. David, op. cit., p. 127.



faiblement christianisée. Les individus qui composent ces populations, dont Schœlcher constitue un parfait représentant<sup>304</sup>, ont tendance à croire fondamentalement en l'égalité des hommes, parmi lesquels ils comptent spontanément les Noirs<sup>305</sup>. Puisque la « nature » d'homme, son essence, son idée en tant qu'universel abstrait, existe, que les hommes participent avant tout d'une humanité commune et ne sont qu'accessoirement anglais, juifs ou noirs, alors l'esclavage est une pratique littéralement « contre nature ». Cette perspective trouve une première application dans plusieurs mesures prises par la Révolution française au bénéfice de groupes jusqu'alors juridiquement discriminés, tels les métis affranchis des colonies. Notons par ailleurs que dans cette hypothèse, on ne décèle aucune contradiction fondamentale entre les deux termes à l'origine du sentiment humanitaire — tout comme aux États-Unis les principes religieux et politiques ne s'opposent pas.

La seconde hypothèse se rapporte à l'historiographie et découle pour partie de ce qui précède : le critère « humanitaire » n'aurait pas fait partie de la grille d'analyse utilisée par les historiens français jusqu'à une période récente parce qu'ils y verraient une évidence, inutile à expliciter. On entre ici dans le domaine de la conjecture impossible à vérifier dans le cadre de cette étude : quelle que soit leur origine, ces historiens seraient, de manière plus ou moins consciente et forte, influencés par la vision du monde universaliste prédominante à Paris et dans sa région ; ils ne discuteraient donc pas le fait que l'esclavage est, par essence, une atteinte à l'humanité.

Relevons toutefois, dans le contexte « politiquement correct » de ces dernières années, l'existence d'une tendance inverse — dont le caractère récent et encore assez rare contribue peut-être à justifier l'hypothèse à laquelle elle s'oppose. Cette tendance s'illustre par exemple dans l'un des tout premiers ouvrages à s'intéresser explicitement, y compris pour la monarchie de Juillet, aux « ambiguïtés d'une politique humanitaire » : la publication de l'étude ainsi sous-titrée, intitulée *Abolir l'esclavage : une utopie coloniale*<sup>306</sup>, n'était sans doute pas concevable une ou deux décennies avant sa date de parution, en 2001. En outre, son auteur, originaire de la Réunion, réside en Angleterre, où le rapport à l'autre

---

<sup>304</sup> Il naît à Paris en juillet 1804 et passe son enfance dans le Faubourg Saint-Denis.

<sup>305</sup> Dans le Bassin parisien, « [...] le principe d'égalité des enfants impose à l'inconscient l'a priori métaphysique d'une équivalence des hommes, des peuples, des races [...] » (E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, *op. cit.*, *passim*, citation p. 198).

<sup>306</sup> Fr. Vergès, *op. cit.*

diffère de ce qu'il est en France<sup>307</sup>. En dernière analyse, bien qu'elle se défende d'emblée de chercher à « amoindrir la portée de l'abolition de l'esclavage ni celle des interventions humanitaires<sup>308</sup> », cette étude n'en participe pas moins au procès d'un mouvement dont l'action apparaît aujourd'hui davantage fondée sur l'émotion fraternelle que sur le seul droit ou les fondements de la liberté.

On retiendra surtout que le double critère utilisé par les historiens pour rendre compte de l'abolitionnisme aux États-Unis, à savoir religion et politique, existe dans une certaine mesure pour la France, mais sous une forme différente de celle qui prévaut dans le cas américain : le sentiment religieux comme le sentiment politique se retrouvent sous un aspect qui semble privilégier l'humanité au droit et la fraternité à la liberté.

## États-Unis

En ce qui concerne les États-Unis, la dimension « humanitaire » ne fait pas réellement partie de la grille d'analyse habituellement utilisée par les historiens. La fraternité avec les Noirs n'était pourtant pas étrangère aux préoccupations affichées par les garrisoniens, qui professaient, en même temps que l'émancipation, l'intégration (civique, politique, mais aussi sociale) et l'égalité pour tous sans distinction de race<sup>309</sup>. C'était là une rupture capitale avec le gradualisme et plus encore avec la colonisation, or elle n'a guère été étudiée<sup>310</sup>. Tout au plus certains historiens se sont-ils intéressés au « préjugé de couleur » (*racial prejudice*) dont étaient victimes les Noirs. Le contexte américain depuis le *civil rights movement* les y a sans doute assez naturellement conduits, mais les contemporains étaient déjà très sensibles à la question. En tout état de cause, la plupart des travaux consacrés à ce sujet conclut à l'échec du mouvement antiesclavagiste pour ce qui touche à l'égalité des noirs et souligne la condescendance et le racisme de la part des blancs, y compris les

---

<sup>307</sup> L'opposition concerne la perception de l'égalité entre les êtres humains, l'Angleterre étant globalement caractérisée par un système différentialiste de type « liberté - inégalité », alors que le Bassin parisien est plutôt porteur de valeurs universelles de type « liberté - égalité ». Pour plus de précisions, voir E. Todd, *Le Destin des immigrés...*, op. cit., p. 108 sq. pour l'Angleterre, p. 194 sq. pour la France.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>309</sup> À ce sujet, voir par exemple les précisions de Leon F. Litwack, *North of Slavery...*, 1961, p. 215.

<sup>310</sup> « Abolitionist historiography had been strangely insensitive to the uncompromisingly egalitarian credo that abolitionists regularly laid down, publicly and privately, as their fundamental premise. » (Charles Sellers, avant-propos à Paul Goodman, *Of One Blood. Abolitionism and the Origins of Racial Equality*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, 1998, p. xi)

abolitionnistes<sup>311</sup>, voire l'incapacité des contemporains à concevoir une société multiraciale égalitaire<sup>312</sup>. Concernant plus particulièrement la dimension humanitaire, Paul Goodman<sup>313</sup> préfère quant à lui analyser le combat mené par les immédiatistes et souligner le défi essentiel que leur foi en l'égalité humaine lançait à leurs compatriotes. Sans rien nier de l'importance prise par les critères scientifiques, politiques ou historiques utilisés pour prouver l'égalité raciale, l'auteur insiste plus particulièrement sur la dimension religieuse que revêt cet aspect des revendications garrisoniennes : la discrimination envers les Noirs devait en effet être assimilée à un blasphème, une telle attitude revenant pour l'homme à aller à l'encontre de l'unité de l'humanité voulue par Dieu<sup>314</sup>.

Dans ces conditions, on est tenté de ne pas appréhender comme un facteur isolé la dimension humanitaire de l'abolitionnisme américain, peu étudiée mais explicitement traitée par le biais du préjugé racial. Il paraît plus fondé de rattacher cette dimension de fraternité à la composante religieuse du mouvement — de manière cependant sensiblement différente de ce qu'on a analysé dans le cas français.

En dernière analyse, il existe aux États-Unis comme en France un consensus, diversement exprimé, à tout le moins une unité assez facilement décelable au sujet d'une double interprétation de l'abolitionnisme : de manière schématique et quelle que soit la forme que prend finalement cette interprétation, pour les historiens des deux pays, l'abolitionnisme procéderait de facteurs à la fois religieux et politiques (liés à *la* mais également *au* politique). Cependant, on l'a vu à propos de l'Angleterre, le contexte de l'industrialisation en plein essor dans les puissances esclavagistes que sont aussi, à leur échelle, la

---

<sup>311</sup> Voir par exemple Merton L. Dillon, « The Failure of the American Abolitionists », *Journal of Southern History*, n°25, 1959, pp. 159-177, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Reform*, *op. cit.*, pp. 255-274, ou Herbert Aptheker, « White Chauvinism: The Struggle Inside the Ranks », *Masses & Mainstream*, vol. III, fév. 1950, pp. 47-57, reproduit dans *The Unfolding Drama*, 1979, pp. 120-129.

<sup>312</sup> Voir George M. Fredrickson, *The Black Image in the White Mind, The Debate on Afro-American Character and Destiny, 1817-1914*, New York, Harper and Row, 1971, notamment p. xiii pour un constat d'ensemble. Cette étude est cependant l'une des seules à distinguer le « racisme » des abolitionnistes du premier XIXe siècle des formes que cette notion a prises à d'autres moments de l'histoire américaine.

<sup>313</sup> P. Goodman, *op. cit.*

<sup>314</sup> P. Goodman, *ibid.*, notamment p. 58. La Bible proclame en effet : « [God has] made of one blood all nations of men for to dwell on all the face of the earth » (*Actes des apôtres*, XVII, 26).

France de Louis-Philippe et l'Amérique de Jackson, rend délicat d'ignorer toute dimension économique dans l'approche du phénomène abolitionniste.

## Économie

Présenter un essai historiographique de la recherche sur l'antiesclavagisme relativement à la composante économique impose au préalable de distinguer deux axes principaux. Premièrement, certains historiens ont adopté une approche qu'on peut qualifier d'« économique » en ce qu'ils ont fondé leurs études de l'abolitionnisme sur l'analyse privilégiée, voire exclusive, des facteurs relevant de la production et du commerce des plantations : de manière schématique, cette approche revient à centrer l'interprétation sur le coton pour les États-Unis, sur la betterave sucrière pour la France, en prenant en compte divers facteurs tels que l'état du marché, les droits de douane, le coût de la main-d'œuvre, éventuellement les rapports de classes, etc. En second lieu, une partie des études a examiné les motivations économiques propres aux abolitionnistes des années 1830 et 1840 et déterminé la pertinence de ce critère dans le cadre des débats antiesclavagistes.

Précisons d'emblée, bien qu'on se propose de donner ici un aperçu intégrant les deux axes, que ce type d'analyses ne s'est réellement imposé dans aucun des deux pays concernés et que durant la période étudiée le facteur économique semble à première vue tenir un rôle très modeste aux États-Unis et à peine plus important en France.

### États-Unis

En plus de la religion et du républicanisme hérité des Lumières, certains travaux d'historiens reprennent, dans une certaine mesure, le paramètre économique que les Beard avaient présenté comme un élément prépondérant. Mentionnons d'abord que le Britannique John Ashworth propose une analyse de type marxiste qui, une fois reconnue la complexité de la question et rappelée l'importance des débats anglais se rapportant à l'antiesclavagisme, insiste sur la prépondérance de la relation entre idéologie et intérêts économiques<sup>315</sup>. On ne s'arrêtera cependant pas à cette interprétation qui apparaît isolée dans le courant anglo-saxon.

---

<sup>315</sup> J. Ashworth, *op. cit.*, pp. 144-148.

Les travaux américains, en effet, n'utilisent pas le facteur économique de manière autonome. C'est par exemple le cas de l'analyse proposée par Charles Rice<sup>316</sup>. Ce dernier souligne bien l'importance à ses yeux tout à fait cruciale de la composante économique, mais il n'en réfute pas pour autant le facteur évangélique. Bien plutôt, il préconise une vue globale de la question : selon lui, c'est ne pas être réaliste sur le plan historique (*historically unrealistic*) que d'essayer de séparer l'économique et le religieux ou de ne pas reconnaître la dimension fondamentale de leur interaction. Plus anciens, les travaux de Julian Bretz<sup>317</sup> lient économie et politique, présentant les facteurs économiques qui conduisent une partie des abolitionnistes à adopter la structure d'un parti dans les années 1840. Cette approche préfigure l'importance du facteur électoral qui constituera un thème important de la recherche d'après-guerre — Eric Foner, par exemple, montrera de manière générale comment la lutte en faveur de l'émancipation se mêle à la politique après 1840<sup>318</sup>.

En ce qui concerne les études s'intéressant à l'argumentation ou au discours économique des antiesclavagistes, d'une part elles apparaissent assez peu nombreuses, d'autre part elles concluent à l'absence ou plutôt au refus de ce critère dans le raisonnement immédiatiste, quel que soit l'angle par lequel on aborde le sujet : toute idée d'indemnité pour les planteurs se trouve en effet refusée *a priori* par Garrison et ses partisans, la perspective d'une migration des affranchis vers le Nord n'est guère examinée, le passage à une économie libre reste à peu près ignoré... C'est à peine si les partisans de l'émancipation mentionnent que l'abandon de l'esclavage occasionnera l'ouverture d'un nouveau marché.

Notons cependant que dans une perspective socio-économique, quelques historiens se sont intéressés au rapport entre l'abolitionnisme américain et le mouvement ouvrier naissant. Or, bien que certains individus défendissent les deux causes ou que des travailleurs fissent partie de l'*American Anti-Slavery Society*, les historiens ne peuvent que constater que Garrison ou Phillips ne manquaient jamais de souligner la différence fondamentale entre la pauvreté et

---

<sup>316</sup> Charles Duncan Rice, *The Rise and Fall of Black Slavery*, New York, Harper and Row, 1975.

<sup>317</sup> Julian P. Bretz, « The Economic Background of the Liberty Party », *American Historical Review*, vol. XXXIV, janvier 1929, pp. 250-264.

<sup>318</sup> Eric Foner, *Free Soil, Free Labor, Free Men: The Ideology of the Republican Party before the Civil War*, New York, Oxford UP, 1970.

l'esclavage (« *poverty is not slavery* »)<sup>319</sup>. Selon les études publiées à ce sujet, les abolitionnistes étaient bien rares<sup>320</sup> à dénoncer le système industriel en plein essor dans le Nord. Bien qu'il existe une contradiction apparente entre lutter contre les inégalités du système esclavagiste et accepter celles de la libre entreprise, Garrison et ses partisans ne l'entendaient pas ainsi : ils insistaient plutôt sur le fait que l'ouvrier américain jouissait de toute sa liberté individuelle, qui plus est dans le cadre juste d'une compétition ouverte, invitant à la discipline dans un esprit d'ordre bien compris. C'est cette liberté qui, à leurs yeux, différenciait fondamentalement le travailleur salarié de l'esclave avili par son statut. À ce propos, soulignons la démarche de Douglas Ansdell qui éclaire la position de Garrison vis-à-vis du mouvement ouvrier américain en la comparant avec la sympathie qu'il éprouvait pour le prolétariat anglais<sup>321</sup> — sentiment impossible à l'égard des travailleurs de son propre pays jouissant de possibilités inconnues sous un régime monarchique.

En fin de compte, deux constats majeurs s'imposent au terme de cet aperçu : premièrement, les quelques historiens américains qui adoptent un angle d'approche économique pour analyser le mouvement antiesclavagiste le font quasiment toujours en utilisant ce critère de manière conjointe avec d'autres facteurs. En second lieu, il n'est pas fait état de motivations économiques de la part des abolitionnistes.

## France

L'analyse de l'antiesclavagisme selon des critères économiques semble un peu plus répandue en France qu'aux États-Unis, où ces critères sont quoi qu'il en

---

<sup>319</sup> Voir notamment à ce sujet Jonathan A. Glickstein, « "Poverty Is Not Slavery": American Abolitionists and the Competitive Labor Market », dans L. Perry et M. Fellman (eds.), *op. cit.*, pp. 195-218 et Eric Foner, « Abolitionism and the labor movement in antebellum America », dans Chr. Bolt et S. Drescher (eds.), *op. cit.*, pp. 254-271, ou *The Story of American Freedom*, New York, Londres, W. W. Norton and Company, 1998, plus particulièrement pp. 59-60. Les études classiques signalent généralement l'hostilité de Garrison envers le mouvement ouvrier : Bernard Mandel, par exemple, souligne l'« hostilité » du leader abolitionniste : « [he has] always been hostile to the labour movement » (Bernard Mandel, *Labor, Free and Slave: Workingmen and the Anti-Slavery Movement in the United States*, New York, Associated Authors, 1955, p. 91).

<sup>320</sup> Parmi les abolitionnistes les plus connus qui défendent cette position, on peut citer par exemple Elizur Wright, mais il n'apparaît pas très typique du mouvement (pour une biographie récente, voir Lawrence B. Goodheart, *Abolitionist, Actuary, Atheist. Elizur Wright and the Reform Impulse*, The Kent State UP, Kent, Ohio, 1990, notamment le chapitre II « Abolitionist », pp. 37-100). Les positions défendues par John A. Collins, pour qui l'esclavage ne constituait que le symptôme d'un problème plus large, n'ont quant à elles pas été très suivies (E. Foner, « Abolitionism and the labor movement in antebellum America », *op. cit.*, p. 262).

<sup>321</sup> Douglas B. A. Ansdell, « William Lloyd Garrison's Ambivalent Approach to Labour Reform », *Journal of American Studies*, vol. XXIV, décembre 1990, pp. 402-407.

soit là aussi utilisés en conjonction avec d'autres facteurs. Surtout, des préoccupations économiques sont dûment identifiées chez certains abolitionnistes, à commencer par Schœlcher, même si, de la manière dont elles sont présentées par les historiens, elles ne constituent pas l'essentiel de leurs motivations.

On ne rencontre pas pour la France d'ouvrages examinant l'émancipation et le processus y ayant mené uniquement sous l'angle économique : certains historiens ont étudié « l'esclavage chez les économistes français » à une époque donnée<sup>322</sup>, d'autres se sont intéressés à l'industrie sucrière<sup>323</sup>, d'autres encore ont intégré à leur réflexion les enjeux commerciaux du système<sup>324</sup>, aucun n'a utilisé le paramètre économique comme facteur d'explication exclusif.

Quant à la place que revêt l'économie dans les débats sous la monarchie de Juillet, à en croire les historiens, elle se caractérise par sa variabilité. Notons au préalable que si les économistes du XVIIIe siècle ne s'étaient somme toute guère intéressés à l'esclavage<sup>325</sup>, « la résurgence de l'économie politique au début du XIXe siècle » contribue alors à raviver la discussion : « après la première abolition de 1794, avec les débats occasionnés par le possible rétablissement de l'institution, les économistes français accordent désormais une plus grande attention à l'esclavage<sup>326</sup>. » Leurs arguments cependant paraissent influencés, biaisés et finalement faussés par leurs préjugés philosophiques<sup>327</sup>. À leur suite, les partisans comme les adversaires de l'esclavage ne manquent pas, dans les années 1830 et 1840, d'interpréter les chiffres et d'orienter les calculs en fonction du sens qui leur convient. Soulignons qu'il était d'ailleurs « impossible de produire une évaluation-type des revenus et des charges d'une plantation sucrière de Guadeloupe ou de Martinique, par suite de la très grande diversité de situation d'une exploitation à l'autre<sup>328</sup> ».

Cependant, quelles que soient la justesse et la précision des arguments avancés de part et d'autre, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, les abolitionnistes français ne refusent pas tout débat d'ordre économique. Les

---

<sup>322</sup> Philippe Steiner, « L'esclavage chez les économistes français (1750-1830) », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 165-175.

<sup>323</sup> Voir notamment Chr. Schnakenbourg, *op. cit.*

<sup>324</sup> Voir par exemple Ph. Vigier, *op. cit.*, pp. 289-290.

<sup>325</sup> Ph. Steiner, *op. cit.*, pp. 165-170.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>328</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 391.

historiens se retrouvent ainsi unanimes pour rappeler que Schœlcher se prononce en faveur de l'indemnisation des planteurs ou qu'il élabore des projets d'organisation du travail pour la période post-esclavagiste.

Cela posé, et c'est là un autre objet de consensus, les considérations économiques sont tenues pour secondaires vis-à-vis des arguments d'ordre humanitaire<sup>329</sup>. Une fois ce constat établi, les historiens apparaissent néanmoins plus divisés quant à la solidité des arguments économiques avancés par les abolitionnistes français : pour Christian Schnakenbourg, ceux qu'il qualifie de radicaux, derrière Schœlcher, défendent une position « extrêmement simple » et en fin de compte tout à la fois concrète, résolue et clairement définie<sup>330</sup>. Nelly Schmidt ne doute pas non plus de la netteté des plans avancés par Schœlcher<sup>331</sup> — bien qu'elle y décèle des inconséquences certaines<sup>332</sup>. Cependant, elle souligne que les adversaires de l'esclavage se montrent imprécis et en définitive peu à l'aise dans leurs interventions d'ordre économique : « On affirma que le travail libre serait plus rentable que celui des esclaves, mais on ne sut que rarement en fournir la démonstration. Les abolitionnistes, aux prises avec des données économiques qu'ils maîtrisaient mal, préférèrent les considérations d'ordre moral, voire religieux<sup>333</sup>. »

Quelle qu'en soit la raison principale, gêne des partisans de l'émancipation vis-à-vis de données mal connues et incapacité à traiter avec aisance d'une question délicate ou sincère prédominance idéologique des arguments humanitaires, les quelques travaux introduisant d'une manière ou d'une autre le facteur économique arrivent finalement à une conclusion similaire et qui ne dépare pas l'homogénéité de la recherche française. Si les aspects économiques ne sont pas absents dans l'argumentation abolitionniste sous la monarchie de Juillet, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, ils ne constituent

---

<sup>329</sup> Voir par exemple Chr. Schnakenbourg, *op. cit.*, p. 102 et N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 238 et 285.

<sup>330</sup> Chr. Schnakenbourg, *op. cit.*, p. 102.

<sup>331</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 238.

<sup>332</sup> Par exemple en ce qui concerne la préconisation de la monoculture sucrière dans les colonies : « Les abolitionnistes français de la première moitié du XIXe siècle ne furent sans doute pas des économistes avisés. Ils ne perçurent pas les contradictions pourtant déjà très sensibles dont étaient porteuses tant la concurrence inéluctable de la production de sucre de betterave en Europe ou (*sic*) la politique d'immigration de main-d'œuvre à bas salaires qu'ils encouragèrent. » (*ibid.*, pp. 385-386)

<sup>333</sup> *Ibid.*, pp. 390-391.



cependant qu'une partie des motivations antiesclavagistes et sont à ce titre utilisés par les historiens conjointement avec d'autres facteurs.

## « Nouvelles » tendances

Concernant l'esclavage et son abolition, un certain nombre de pistes ont été explorées par la recherche ces dernières décennies. À cet égard, le déséquilibre entre les deux pays apparaît nettement : c'est surtout aux États-Unis que les travaux sur l'abolitionnisme ont emprunté de nouvelles voies, alors que les historiens français, le plus souvent faute de sources mais également en raison d'un contexte général différent, n'ont que depuis peu de temps adopté des approches rompant avec les analyses classiques. Ces tendances récentes prennent par ailleurs un aspect variable selon les pays.

### Exemple : la méthode quantitative

L'usage de méthodes quantitatives illustre un aspect des particularités nationales. Aux États-Unis en effet, l'une des nouveautés méthodologiques que les chercheurs ont appliquée aux travaux sur l'abolitionnisme a été, au début des années 1970, l'approche qualifiée de « cliométrique » (*cliometric*), notamment utilisée par Robert Fogel et Stanley Engerman dans *Time on the Cross*<sup>334</sup>. Même si, en général, les historiens s'accordent aujourd'hui pour critiquer cet ouvrage<sup>335</sup>, sa parution a marqué un tournant historiographique et provoqué d'intenses débats sans doute profitables à l'étude de l'antiesclavagisme.

De manière moins polémique, la méthode quantitative a en tout cas permis d'obtenir, à l'aide de programmes de calcul créés pour l'occasion, des résultats rendant possible l'analyse de certaines données : Thomas Alexander a par exemple examiné dans le détail les votes des députés durant un quart de siècle<sup>336</sup>. Ou encore, les dépouillements des scrutins locaux et nationaux et leur interprétation statistique en fonction de divers critères devenant plus commodes,

---

<sup>334</sup> Robert W. Fogel et Stanley L. Engerman, *Time on the Cross: The Economics of American Negro Slavery*, Boston, Little and Brown, 1974.

<sup>335</sup> En français, voir M. Fabre (textes présentés par), *op. cit.*, p. 7 ; parmi les historiens américains ayant critiqué sans détour *Time on the Cross*, citons par exemple Paul David (Paul David et alii (eds), *Reckoning With Slavery: Critical Essays in the Quantitative History of American Negro Slavery*, New York, Oxford UP, 1976, p. 339), Thomas Haskell (Thomas Haskell, « The True and Tragical History of *Time on the Cross* », *The New York Review of Books*, oct. 1975, pp. 33-39, p. 35) ou Richard Sutch (Richard Sutch, « The Treatment Received by American Slaves », *Explorations in Economic History*, vol. XII, 1975, pp. 335-343, p. 339).

plusieurs historiens se sont intéressés à l'abolitionnisme par le biais du comportement des électeurs à partir de la création du *Liberty Party* en 1840. C'est notamment le cas de Reinhard Johnson, qui réexamine le rôle de ce parti dans plusieurs États du Nord<sup>337</sup>, ou de Alan Kraut, qui centre ses études du *Liberty Party* à l'échelle de la ville et non de l'État<sup>338</sup>. D'une manière similaire, John W. Quist choisit quant à lui d'analyser la composante paysanne du mouvement<sup>339</sup>.

Quel que soit l'intérêt de ces travaux, inspirés au moins partiellement par l'ouvrage de Eric Foner sur la composante politique du mouvement abolitionniste<sup>340</sup>, on n'entrera cependant pas ici dans le détail à leur sujet, car la dimension électorale de l'abolitionnisme, au sens où le mouvement a constitué des partis présentant des candidats aux scrutins locaux et nationaux, s'éloigne de la doctrine de Garrison qui dénonce sans équivoque le « pacte avec le diable » que représente la Constitution, document esclavagiste pour lui et ses partisans, et prône non seulement l'abstentionnisme mais aussi le refus de toute charge d'État. Dans ces conditions, la dimension purement politique de l'abolitionnisme, que les outils quantitatifs permettent de mieux prendre en compte, devient en quelque sorte moins pertinente.

Par ailleurs, les historiens français n'ont pas appliqué la méthode quantitative à la recherche sur l'antiesclavagisme. Dans le cadre d'une comparaison transatlantique, une fois constatée la différence entre les deux pays, on peut chercher des explications à cette disparité. L'absence de données semble la plus évidente : en France, l'abolitionnisme ne s'est pas constitué en un parti politique présentant des candidats aux scrutins locaux et régionaux —

---

<sup>336</sup> Thomas B. Alexander, *Sectional Stress and Party Strength : a Study of Roll-Call Voting Patterns in the United States House of Representatives, 1836-1860*, Nashville, Vanderbilt UP, 1967.

<sup>337</sup> En se fondant sur des informations géographiquement délimitées et en réévaluant la portée des scrutins locaux, le poids de la base et l'importance relative des formations politiques dans un système qui cesse d'être bipolaire, R. Johnson invalide les thèses classiques et généralement acceptées, illustrées par les analyses de Gilbert Barnes ou de Aileen Kraditor, qui concluent à la faiblesse du parti abolitionniste dans le Massachusetts (Reinhard O. Johnson, « The Liberty Party in Massachusetts, 1840-1848: Antislavery Third Party Politics in the Bay State », *Civil War History*, vol. XXVIII, n°3, sept. 1982, pp. 237-265).

<sup>338</sup> Alan M. Kraut, « The Liberty Men of New York: Political Abolitionism in New York State, 1840-1848 », PhD dissertation, Cornell University, 1975, ou « The Forgotten Reformers: A Profile of Third Party Abolitionist in Antebellum New York », dans L. Perry et M. Fellman (eds.), *op. cit.*, pp. 119-145.

<sup>339</sup> John W. Quist, « "The Great Majority of Our Subscribers Are Farmers": The Michigan Abolitionist Constituency of the 1840s », *Journal of the Early Republic*, n°14, 1994, pp. 325-358, reproduit dans J. R. McKivigan, *Abolitionism and American Reform*, *op. cit.*, pp. 221-254.

<sup>340</sup> E. Foner, *Free Soil, Free Labor, Free Men...*, *op. cit.*

encore moins à une élection présidentielle qui ne se déroulera qu'une fois l'abolition décrétée depuis plusieurs mois. Il est donc impossible de dépouiller les résultats de votes qui sous la monarchie de Juillet ne concernent de toute façon qu'un électorat réduit. L'abolitionnisme français n'a pas non plus pris la forme d'une organisation de masse décentralisée dans une partie ou dans l'ensemble du territoire : les membres de la très parisienne *Société française pour l'abolition de l'esclavage* sont dûment identifiés, ils restent quelques dizaines de sa création à sa dissolution. Le mouvement ne s'est donc pas structuré de manière à offrir des listes d'adhérents, des comptes rendus de séances locales, etc. Les pétitions n'offrent guère plus de prises : si elles revêtent une grande importance, leur nombre absolu reste faible relativement aux États-Unis ; notons cependant que certains historiens en tirent des remarques incidentes, par exemple sur l'activité de tel ou tel individu ayant collecté une grande quantité de signatures. Enfin, les votes dans les Chambres ne semblent pas avoir donné lieu à un traitement quantitatif. Celui-ci poserait sans doute de délicats problèmes d'interprétation : certains abolitionnistes votèrent pour des mesures qu'ils considéraient pourtant mauvaises, tel Schœlcher qui condamnait l'esprit des lois Mackau quoiqu'il reconnût l'utilité de toute mesure en faveur des esclaves ; de plus, les colons, afin de renforcer l'influence de leurs partisans ouvertement déclarés<sup>341</sup>, se payaient les services de députés élus dans les circonscriptions de la métropole pour défendre leurs intérêts ; ou encore, les lignes de division sur la question de l'esclavage ne correspondaient pas nécessairement aux clivages politiques classiques.

Concernant les travaux sur l'abolitionnisme, l'analyse de type quantitatif a donc été mise en œuvre par les historiens américains et non par leurs homologues français. Cependant, lorsqu'on examine l'état de la recherche récente selon une perspective plus large que la seule méthode, on s'aperçoit que d'autres approches sont communes aux deux pays. C'est par exemple le cas de la place tenue par les Noirs dans l'abolitionnisme, qui a donné lieu à une réévaluation aux États-Unis comme en France.

---

<sup>341</sup> Par exemple les négociants des grands ports de la côte atlantique.

## Rôle des Noirs (esclaves et libres)

### États-Unis

De manière générale, les publications classiques n'accordent le plus souvent qu'une place assez restreinte au rôle joué par les abolitionnistes noirs dans les années 1830 et 1840<sup>342</sup>, Frederick Douglass mis à part, ainsi que, en ce qui concerne les femmes, Sojourner Truth et Harriet Tubman. Ce relatif silence a cependant été dénoncé à partir de l'époque du *civil rights movement* par plusieurs travaux consacrés à la question, par exemple ceux de William H. et Jane H. Pease<sup>343</sup>, de Benjamin Quarles<sup>344</sup>, de Carol George<sup>345</sup> ou (plus anciens et rares à cette époque) de Charles Wesley<sup>346</sup>. Citons encore la présentation de l'*Appel* de Walker due à Herbert Aptheker<sup>347</sup> et les travaux relatifs au « chemin de fer clandestin » (*Underground Railroad*), système destiné à faciliter l'évasion des fugitifs et leur passage en lieu sûr, dans lequel de nombreux Noirs libres étaient impliqués. Tous ces travaux affirment la participation active des Noirs, notamment les « libres » des États du Nord, au processus d'émancipation, l'action des abolitionnistes blancs n'ayant constitué que la partie visible — et, dans cette optique, sans doute accessoire — du mouvement. Entre ces deux extrêmes, il est difficile de trouver une opinion mesurée. Certains ouvrages plus récents tendent cependant à offrir une vue plus nuancée de la question. C'est par exemple le cas du recueil d'articles publié par Donald Jacobs en 1993 sur les abolitionnistes bostoniens<sup>348</sup> : ce qui est présenté comme le « mythe » de la passivité des Noirs, esclaves ou libres, fait l'objet d'une dénonciation, leur rôle est vivement affirmé, sans néanmoins que l'importance de l'action des militants

---

<sup>342</sup> Il existe bien entendu quelques exceptions, d'ailleurs relativement tardives (postérieures aux années 1960), par exemple G. Sorin, *Abolitionism...*, *op. cit.*, chapitre « The Black Abolitionists », pp. 99-119.

<sup>343</sup> Notamment dans William H. et Jane H. Pease, *They Who Would Be Free: Blacks' Search for Freedom, 1830-1861*, New York, Atheneum, 1974.

<sup>344</sup> Benjamin Quarles, *Black Abolitionists*, New York, Oxford UP, 1969.

<sup>345</sup> Carol V. R. George, « Widening the Circle: The Black Church and the Abolitionist Crusade, 1830-1860 », dans L. Perry et M. Fellman (eds.), *op. cit.*, pp. 75-95.

<sup>346</sup> Charles H. Wesley, « The Negro in the Organization of Abolition », *Phylon*, 2, 1941, pp. 223-235, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and Issues in Race and Gender*, New York, Garland Pub, 1999, pp. 107-119.

<sup>347</sup> Herbert Aptheker, *One Continual Cry; David Walker's Appeal to the Colored Citizens of the World, 1829-1830, its Setting & its Meaning; Together with the Full Text of the Third, and Last, Edition of the Appeal*, New York, Humanities Press (pour l'A.I.M.S.), 1965.

<sup>348</sup> Donald M. Jacobs (ed.), *Courage and Conscience. Black and White Abolitionists in Boston*, Bloomington, Indiana UP (pour le Boston Athenaeum), 1993.

blancs ne s'en trouve fondamentalement contestée. Paul Goodman offre également une vue somme toute mesurée : il avance que c'est par l'intermédiaire des Noirs libres que Garrison et ses partisans ont été convertis à l'immédiatisme, mais ne minimise en rien l'action subséquente de ces derniers<sup>349</sup>.

Si les Noirs libres n'ont suscité qu'une attention minime de la part des analyses classiques, le rôle des esclaves dans les plantations n'a pas davantage retenu l'attention des historiens de l'abolitionnisme : ces derniers se retrouvent unanimes pour décrire un climat de tension au Sud, évoquent assez souvent les révoltes serviles, au premier chef celle de Nat Turner en 1831, ou mentionnent les symptômes les plus visibles attestant la peur des Blancs<sup>350</sup>. Cependant, ces travaux restent minoritaires et, contrairement à ce qu'on observe en France, aucune étude n'attribue l'abolition américaine à la seule action des esclaves.

Les historiens ne se sont finalement intéressés aux abolitionnistes noirs qu'en nombre relativement restreint, mais ils ont été plus nombreux à aborder la question du préjugé racial (*racial prejudice*), on l'a vu à propos de la dimension humanitaire du mouvement. Les études menées sur ce thème apparurent dans le contexte de l'immédiat après-guerre et trouvèrent logiquement un terrain favorable à leur développement dans les années 1960 et 1970. Après un siècle durant lequel le « mythe » de la division entre un Nord sympathique aux Noirs et un Sud raciste maltraitant ses esclaves allait de soi<sup>351</sup>, la tendance était alors à l'accusation généralisée contre les habitants des États libres, y compris les abolitionnistes, coupables aux yeux des historiens d'un racisme similaire à celui qui prévalait dans les plantations. Les travaux plus récents<sup>352</sup> ne reviennent pas fondamentalement sur l'existence du préjugé de couleur partout dans l'Union ; ils cherchent toutefois à présenter une perspective plus complète et une interprétation plus mesurée de ce phénomène. En tout état de cause, faute, dans la plupart des cas, de méthodes précises, de définitions fines et de perspective

---

<sup>349</sup> P. Goodman, *op. cit.*

<sup>350</sup> Censure du courrier, mise à prix de la tête de Garrison et quelques autres leaders, mesures extrêmement sévères à l'encontre de quiconque suspecté d'activités abolitionnistes, tel Amos Dresser condamné par le comité de vigilance de Nashville au fouet, à la confiscation de la plupart de ses biens et au bannissement de la ville pour avoir, ce qui n'était alors pas légalement interdit dans le Tennessee, introduit des tracts antiesclavagistes — de manière involontaire et sans aucune intention de prosélytisme selon l'accusé (Amos Dresser, *The Narrative of Amos Dresser, with Stone's Letters from Natchez, an Obituary Notice of the Writer, and Two Letters from Tallahassee, Relating to the Treatment of Slaves*, New York, American Anti-slavery Society, 1836).

<sup>351</sup> À propos de la « légende de la ligne Mason-Dixon », voir Comer Vann Woodward, « The Antislavery Myth », *The American Scholar*, vol. XXXI, printemps 1962, pp. 312-328.

<sup>352</sup> Par exemple D. M. Jacobs (ed.), *op. cit.*, ou P. Goodman, *op. cit.*

historique clairement affirmée, l'étude de l'idéologie raciste à l'intérieur du mouvement abolitionniste américain a quelque peu tendance à patiner.

## France

En ce qui concerne la France, le phénomène de réévaluation de la place des Noirs dans l'abolitionnisme de la monarchie de Juillet se manifeste de manière sensiblement différente. Notons d'abord que ce n'est généralement pas sur le rôle des « gens de couleur libres », en l'occurrence principalement métis, derrière Bissette, que l'accent est mis<sup>353</sup>. Les historiens ne se sont pas non plus intéressés, pour cette période, à l'éventuelle absence de liens entre les deux groupes<sup>354</sup>. Les travaux traditionnels, qui ne privilégient guère une interprétation exclusive, sont en outre concurrencés par un courant qui se développe depuis plusieurs années et culmine en certaines occasions, tel le cent cinquantième anniversaire de l'abolition célébré en 1998 ou lors des débats sur la date de la commémoration (27 avril ou 22 mai<sup>355</sup>) de l'émancipation en Martinique. Pour le « néo-révisionnisme tropical<sup>356</sup> », il s'agit de minimiser ou même de nier l'action des abolitionnistes en métropole, notamment sur le plan politique, et de ne considérer que les événements intervenus dans les colonies : les révoltes serviles sont ainsi tenues pour le facteur déclenchant, sinon principal voire unique, de la libération des esclaves. Déjà mentionnée à propos de ses implications sur le plan lexical, cette tendance peut prendre deux formes principales quant au contenu. La première est souvent le fait d'Antillais qui expliquent l'abolition par les seuls soulèvements des esclaves échauffés à la nouvelle de leur liberté proche. Elle consiste, à la suite d'une longue période durant laquelle il était reconnu à

---

<sup>353</sup> Citons pourtant quelques exceptions, par exemple un article consacré à l'agitation des métis avant la monarchie de Juillet (Éric Mesnard, « Les mouvements de résistance dans les colonies françaises : l'affaire Bissette (1823-1827) », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, op. cit., pp. 293-297), une section intitulée « L'engagement de Cyrille Bissette » dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...* (op. cit., pp. 254-263) ou diverses mentions plus éparpillées.

<sup>354</sup> Didier Renard a montré l'absence de solidarité entre les métis libres et les Noirs sous la Révolution, il ne semble pas que des travaux similaires existent pour la monarchie de Juillet (Didier Renard, « Vivre blanchement : les hommes de couleur libres et la Révolution française », dans *Les Droits de l'homme et la conquête des libertés. Des Lumières aux révolutions de 1848*, Bicentenaire de la Révolution française en Dauphiné, Grenoble/Vizille, Presses universitaires de Grenoble, 1986, pp. 257-263).

<sup>355</sup> Dates correspondant respectivement, rappelons-le, au décret d'abolition dans les colonies et aux soulèvements des esclaves en Martinique qui mènent à l'émancipation locale décrétée le lendemain par le gouverneur Rostoland.

<sup>356</sup> L'expression est due à Édouard Delépine (Édouard Delépine, « À propos du 22 mai 1848 : contre le "néo-révisionnisme tropical" », dans M. Dorigny (dir.), *Les Abolitions de l'esclavage...*, op. cit., pp. 355-358).

Schoelcher un rôle prépondérant dans l'émancipation, à l'accuser d'avoir phagocyté l'histoire<sup>357</sup>.

Le courant de pensée non classique peut prendre une seconde forme. Certaines études qui ne relèvent pas à proprement parler de l'histoire, mais plutôt d'autres sciences humaines et sociales, en donnent un bon aperçu. Citons à titre d'illustration un article de David Rigoulet-Roze dans *L'Homme, revue d'anthropologie française*<sup>358</sup> : l'auteur centre en effet son analyse sur les Antilles au point d'ignorer délibérément ce qui se passe dans l'Hexagone — et dans les autres colonies. Cela donne lieu à de surprenants raccourcis<sup>359</sup>, or il peut apparaître déconcertant, au point de vue historique, de voir par exemple quinze années purement ignorées.

C'est de manière d'abord plus nuancée que Fabienne Federini vise à réévaluer la place des esclaves dans le processus de leur émancipation : elle prend en compte tant les événements locaux que ceux de la métropole<sup>360</sup> et plaide ainsi avec justesse pour une appréhension plus globale de l'abolitionnisme<sup>361</sup>. Cependant, quelques assimilations hâtives ou de hardis raccourcis<sup>362</sup> finissent par conduire à des conclusions qui contribuent à invalider par définition bon nombre d'études : ignorer la prépondérance de l'esclavage

---

<sup>357</sup> Schœlcher est ainsi « rendu responsable de ce que, nous Antillais, n'avons pas accordé suffisamment de place aux esclaves dans l'abolition. » (*ibid.*, p. 357)

<sup>358</sup> David Rigoulet-Roze, « À propos d'une commémoration : L'Abolition de l'esclavage en 1848 », *L'Homme, revue française d'anthropologie*, n°145, 1998, pp. 127-136.

<sup>359</sup> L'auteur passe directement de 1833 à 1848 : « En décembre 1833, enfin, une nouvelle révolte d'esclaves éclata à Grande-Anse à la Martinique [...] », puis, immédiatement après un court développement sur ces événements : « Il appartient au gouvernement provisoire, issu de la Révolution de 1848, d'instituer une commission pour préparer l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République. » (*ibid.*, p. 132)

<sup>360</sup> Selon elle, « l'abolition de l'esclavage apparaît comme le fruit conjoint d'un contexte politique national et local » dont elle tente de rendre compte, « le national avec le courant abolitionniste dont est issu Victor Schœlcher et la révolution de 1848 dont il a pu profiter, et le local avec les insurrections sporadiques aux Antilles sur lesquelles il a su s'appuyer » ; elle décèle entre les deux un mouvement incessant : « l'un et l'autre [contextes], dans des échelles et des logiques qui leur sont propres, se sont influencés réciproquement ; le niveau local ayant parfois été pris comme prétexte pour aider l'autre à progresser. » (F. Federini, *op. cit.*, p. 11)

<sup>361</sup> « L'histoire de l'abolition de l'esclavage ne saurait être séparée de l'histoire de l'esclavage dans les colonies françaises. On ne peut pas analyser l'abolition de l'esclavage comme un acte isolé, détaché des contingences historiques qui le suscitent et qui le portent. L'abolition de l'esclavage, c'est [...] le résultat d'un processus, d'un mouvement dialectique entre la domination coloniale européenne et les réactions qu'elle provoque : les résistances individuelles [...] ou collectives [...] » (*ibid.*, p. 99).

<sup>362</sup> D'après F. Federini, ce sont ainsi, à l'exclusion apparente d'autres facteurs, les mouvements insurrectionnels dans les Caraïbes qui « amènent ainsi le Parlement britannique à abolir l'esclavage par une loi sur l'émancipation générale des Noirs (loi du 14 mai 1833) et à accorder en même temps aux propriétaires d'esclaves une indemnisation », alors qu'« en France, ils [ces mouvements] sont à l'origine du réformisme colonial de la Monarchie de Juillet » (*ibid.*, pp. 53-54) — on ne peut s'empêcher de penser que la réalité fut sans doute plus complexe.

dans l'abolitionnisme reviendrait en effet à « reprendre les interprétations de l'histoire qui correspondent à la seule vision et à la seule version qu'en donne la France. Cela traduit un ethnocentrisme non pensé<sup>363</sup>. » D'une part, même si ce n'est que pour des raisons stylistiques, il semble ici malvenu d'employer ici le terme de « France » et non celui de « métropole » ; d'autre part et surtout, si l'explication qui suit, de la confiscation du discours par les Blancs<sup>364</sup>, semble fondée et qu'elle est en tout cas parfaitement défendable, le fait d'avoir disqualifié par avance toute interprétation différente en ce qu'elle serait irrationnelle — et inévitable — réduit sensiblement la portée de la critique et la possibilité d'un débat subséquent.

Il faut sans doute voir dans le courant historiographique « néo-révisionniste » non seulement un juste souci de viser à une plus large appréhension du phénomène de l'esclavage et de sa suppression, autrement dit le souhait légitime, partagé par nombre d'historiens actuels, originaires de métropole ou des DOM-TOM, d'« échapper à la conception européocentriste de l'abolitionnisme de l'esclavage<sup>365</sup> » et de prendre en compte une partie du phénomène restée jusqu'ici ignorée pour des raisons à la fois pratiques (le problème des sources reste entier<sup>366</sup>) et politiques (au mieux de pesanteurs historiques<sup>367</sup>). On peut aussi y déceler, dans certains cas, l'indice d'une revendication identitaire qui d'un point de vue scientifique paraît moins facile à soutenir.

Il est certain que le renouveau des études anglaises sur le système esclavagiste est venu d'un historien originaire de Trinidad et Tobago ; néanmoins Eric Williams, même s'il adoptait un point de vue réducteur et occultait délibérément une partie du tableau, d'une part étayait sa thèse de données peu contestables, d'autre part eut l'occasion de provoquer de nombreux commentaires et réactions qui animèrent heureusement le débat scientifique et

---

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>364</sup> « On considère que c'est la métropole qui fait l'histoire parce qu'elle seule est en mesure de produire un discours. Et comme tel, il devient discours unique, discours d'autorité, discours qui fait autorité ; les esclaves apparaissent alors comme ceux qui subissent cette histoire plus qu'ils n'y participent. » (*idem*)

<sup>365</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>366</sup> « On dispose finalement de peu de traces des révoltes d'esclaves, sinon à travers les rapports écrits de l'administration coloniale. Ce problème majeur des sources rend nécessairement limitée la connaissance de ce que furent réellement ces révoltes. » (F. Federini, *op. cit.*, p. 11)

<sup>367</sup> Pesanteurs contre lesquelles lutte par exemple le Comité Devoir de mémoire-Martinique (voir notamment l'ouvrage publié par ce comité, *De l'esclavage aux réparations*, Paris, Karthala, 2000).



suscitèrent un *aggiornamento* de la réflexion en Grande-Bretagne et dans une certaine mesure à l'échelle internationale. Il est également acquis qu'aux États-Unis, c'est dans une large mesure le contexte du *civil rights movement* qui permit à l'histoire de l'abolitionnisme, jusqu'alors principalement écrite par des Blancs évoluant dans un contexte de type ségrégationniste, de bénéficier d'un nouveau souffle à la suite des excès du premier XXe siècle. En ce qui concerne la France, les conditions ne semblent pas actuellement réunies pour envisager une telle renaissance dans l'historiographie nationale de l'abolitionnisme. D'une part les thèses de tendance révisionniste ne sont pas systématiquement sous-tendues par des arguments solidement étayés<sup>368</sup>, d'autre part, le sujet apparaît extrêmement délicat et la période sensible : non seulement l'esclavage ne fait pas l'objet de franches louanges de la part des historiens<sup>369</sup> — interprétations auxquelles il serait alors aisé de s'opposer —, mais encore depuis quelques années il n'est pas rare pour les autorités de toutes sortes d'exprimer leurs regrets face aux erreurs et aux fautes du passé, ce qui, concernant l'esclavage, s'est traduit par la loi du 21 mai 2001, qui « ten[d] à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité<sup>370</sup> ». Dans ces conditions, toute analyse touchant de près ou de loin à l'esclavage qui ne prend pas fermement position en faveur des Noirs risque de rendre son auteur suspect de racisme — risque déjà souligné par David B. Davis à propos des historiens américains de l'après-guerre. Cela ne semble pas constituer une situation appropriée pour envisager un débat scientifique serein et profitable en ce qui concerne la place des esclaves noirs dans l'abolition.

En fin de compte, la réévaluation du rôle des Noirs dans l'abolitionnisme est commune aux deux pays, mais selon des modes différents. D'abord, les historiens français s'intéressent en priorité aux populations des colonies, alors

---

<sup>368</sup> Voir à ce propos les négligences chronologiques mentionnées *supra*.

<sup>369</sup> Certes, les travaux de Gaston Martin, par exemple, trahissent une perspective paternaliste, voire condescendante ; il ne fait toutefois guère de doute que son *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises* (*op. cit.*) est passablement datée, tout comme le sont les manuels scolaires, fort partiels jusqu'à une époque récente (pour une analyse du thème de l'esclavage dans un manuel de classe de 4<sup>e</sup> en 1956, voir

<http://perso.wanadoo.fr/yekrik.yekrak/framemalet1956.htm>, dernière consultation le 25/02/2003).

<sup>370</sup> Loi n°2001-434 votée le 21 mai 2001, *Journal officiel* n°119 du 23 mai 2001, Direction des Journaux Officiels, page 8175.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX9903435L> (dernière consultation le 18/02/2003).

que ce sont les « libres » du Nord qui retiennent l'attention de la recherche américaine. Les esclaves du Sud de l'Union ont certes fait l'objet de nombreux travaux, concernant notamment leurs conditions de vie dans les plantations ou les questions liées aux fugitifs passant en territoire libre. Ils ne sont cependant pas considérés comme les principaux sujets de leur émancipation et bien rares sont les historiens à mentionner à cet égard davantage que le climat de tension que ces esclaves contribuèrent à entretenir dans les plantations. De plus, le contexte dans lequel la réévaluation intervient diffère selon les pays : si en France comme aux États-Unis la tendance est aujourd'hui à l'attention accrue et « politiquement correcte » envers les Noirs, dans les années 1960 et 1970, au moment du *civil rights movement* qui permettait de dénoncer ouvertement le racisme des abolitionnistes blancs, la France se trouvait en pleine période de décolonisation. On n'a pas identifié d'études abordant la comparaison entre les effets du *civil rights movement* sur l'historiographie américaine par rapport à ceux de la décolonisation sur l'historiographie française. Il est clair qu'en France la recherche n'a pas été stimulée de la même manière ni, surtout, au même degré qu'aux États-Unis ; quant aux nouvelles orientations imputables aux contextes particuliers des deux pays, en l'absence de tendances historiographiques marquées du côté français, il se révèle délicat de comparer ces deux termes, à cause du rapport de fort déséquilibre dans lequel ils se trouvent<sup>371</sup>.

### **Importance de la base (exemples : les ouvriers et les femmes)**

Si le rôle des Noirs fait l'objet d'une réévaluation, en France comme aux États-Unis, en revanche d'autres catégories réputées « minoritaires », autrement dit certaines composantes des « groupes socialement discriminés », n'ont bénéficié d'une réelle réévaluation qu'aux États-Unis. C'est ainsi le cas des femmes et de la base du mouvement, notamment des ouvriers. On relève en cela une nette différence avec la France, où les historiens de l'abolitionnisme ne se sont guère intéressés à ces deux catégories d'individus. Avant d'examiner ce sujet plus en détail, soulignons un problème méthodologique : à moins de

---

<sup>371</sup> Si une comparaison globale est possible même dans le cas d'une abondante bibliographie américaine qui contraste avec la relative pauvreté française, en revanche une étude de détail sur un moment unique se révèle plus délicate, notamment lorsqu'il s'agit d'un moment d'intense activité pour les États-Unis.

sacrifier aux jargonneuses traductions littérales, le français peine pour rendre compte d'un phénomène fortement inscrit dans le contexte à l'origine nord-américain du multiculturalisme. On utilise ici les guillemets comme un pis-aller, la mise en place d'un vocabulaire spécifique dépassant le cadre de cette étude.

## France

Les raisons contribuant à expliquer l'absence de travaux sur les femmes et la base du mouvement dans le cas français semblent de prime abord relativement simples. Premièrement, l'abolitionnisme n'est pas, on l'a vu, un mouvement de masse : l'élitisme pratiqué de fait par la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*, malgré quelques déclarations — tardives — en sens contraire<sup>372</sup>, ne permet pas que les sympathisants s'organisent en associations structurées comme c'est le cas aux États-Unis. Cela réduit d'emblée le rôle qu'on pourrait être tenté d'attribuer ou de reconnaître aux travailleurs dans le courant antiesclavagiste français. Certes, de nombreuses études mentionnent les pétitions ouvrières, les commentaires à ce sujet étant diversement développés. Toutefois, malgré l'importance que lui accordent ses promoteurs, parmi lesquels les abolitionnistes protestants ou Victor Schœlcher, les historiens soulignent le caractère extrêmement modeste de ce mode d'action, à la fois par comparaison aux dizaines de milliers de signatures recueillies aux États-Unis et en Angleterre, d'où est venue l'inspiration de ces campagnes, et, de manière absolue, par son action à peu près nulle auprès des Chambres<sup>373</sup>.

En tout état de cause, le premier exemplaire des pétitions de travailleurs est déposé le 19 février 1844, et la séance parlementaire du 4 mai consacrée à l'esclavage peut s'ouvrir sur « une supplique des ouvriers<sup>374</sup> », près de 9 000 d'entre eux<sup>375</sup> ayant apporté leur soutien à l'émancipation. Or, si l'on considère le nombre de ces signatures dans le contexte français, où les pétitions sont certes utilisées mais mobilisent rarement à pareille échelle que dans le monde anglo-saxon, il est certain, malgré ce qu'en disent les historiens, qu'il n'est pas négligeable. Au milieu des années 1840 en effet, les pétitions collectives qui sont

---

<sup>372</sup> Voir notamment l'adresse de la SFAE aux conseillers généraux et aux maires pour la fondation de « comités abolitionnistes » dans les principales villes françaises en 1847 (texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 468-470).

<sup>373</sup> Les pétitions ne font « que rarement, il convient de le souligner, l'objet d'un rapport digne de motiver un débat ou une attention soutenue de la part des députés et des pairs » (*ibid.*, p. 283).

<sup>374</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 5.

<sup>375</sup> On compte 7 126 signatures d'ouvriers parisiens et 1 704 de leurs homologues lyonnais.

envoyées à la Chambre pour demander l'amélioration du sort des travailleurs ne rassemblent généralement pas autant de signatures que celle en faveur de l'abolition de l'esclavage : la journée de 12 heures est ainsi réclamée par 397 signataires et le principe du « livret » ouvrier obligatoire mobilise à Paris en 1847 le nombre élevé de 5050 signatures<sup>376</sup>. La comparaison s'avère donc ici délicate ; à tout le moins, il s'agit de manier les chiffres avec prudence et de ne pas tirer de conclusions hâtives de la disparité numérique entre les pétitions qui arrivent au Congrès à Washington et celles qui sont présentées aux Chambres parisiennes : la comparaison brute aurait ici tendance à fausser l'évaluation. De plus, les pétitions constituent peut-être, avec des articles publiés dans les journaux ouvriers, tel *L'Atelier*, le seul angle d'approche pour appréhender la place et le rôle des travailleurs dans l'abolitionnisme français. En effet, toute étude au moyen des scrutins locaux, comme celles menées aux États-Unis, se révèle dans ce cas inutile : d'une part, il n'existe pas de parti abolitionniste en tant que tel, absence qui pourrait être compensée par des déclarations et prises de position dans les professions de foi ou les discours de candidats soucieux de leur électorat ; d'autre part et surtout, les ouvriers ne jouissent pas du droit de vote sous la monarchie de Juillet. Enfin, si le sort des esclaves touche autant les ouvriers français, à une époque certes tardive mais qui correspond aux débuts de l'ouverture de la *SFAE* vers l'extérieur et de son action auprès des masses, c'est que l'opposition entre travail libre et travail servile n'est guère perçue en tant que menace économique. Ou plutôt, c'est, ici encore, le principe d'humanité et de fraternité, envers les hommes que sont les Noirs, qui prédomine. Quand ils élèvent leur voix, les ouvriers le font ainsi « pour obéir au grand principe de la fraternité humaine<sup>377</sup> », en plus de le faire comme ouvriers solidaires de travailleurs endurent un sort pire que le leur.

Le second constat s'applique aux femmes : l'abolitionnisme n'est pas en France un mouvement féminin comme aux États-Unis et en Angleterre. Il n'existe pas à Paris ou en province d'équivalent aux *Female Antislavery Societies*, l'extrême majorité des pétitionnaires est composée d'hommes — quant à leurs épouses, filles et sœurs, elles ne font pas de porte-à-porte pour récolter des

---

<sup>376</sup> Michèle Riot-Sarcey, « Des femmes pétitionnent sous la monarchie de Juillet », dans Alain Corbin, Jacqueline Lalouette et Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la Cité, 1815-1871*, Grâne, éditions Créaphis, l'école des filles, 1997, pp. 389-400, pp. 396-397.

<sup>377</sup> « Pétition des ouvriers de Paris en faveur de l'abolition de l'esclavage », 22/01/1844 (texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, op. cit., pp. 861-862).

signatures en faveur de l'abolition ni ne manient la plume en vue de hâter l'émancipation. Si les Françaises agissaient contre l'esclavage, elles le faisaient hors du champ public. Cette éventualité n'est pas impossible, tant la charité catholique se manifeste alors de manière infiniment plus discrète que la bienfaisance protestante<sup>378</sup>. Schœlcher déplore que ses concitoyennes « n'osent rien faire qui ait un caractère public<sup>379</sup> », qu'elles refusent de signer une pétition « dans la crainte de faire un *acte trop excentrique* [...], terrifiées par l'idée qu'on pût leur attribuer la prétention de se mettre en avant<sup>380</sup> ». Cette observation, pour juste qu'elle soit, ne permet pas de penser que les Françaises n'ont participé d'aucune manière à la lutte contre l'esclavage. Il est actuellement impossible de se prononcer, car les historiens de l'abolitionnisme ne s'arrêtent guère à cet aspect du mouvement, à cette attitude de retrait que Schœlcher était le premier à regretter en toutes occasions<sup>381</sup>. Notons cependant qu'il semble exister un certain intérêt des femmes prolétaires pour l'abolition, qui se manifeste notamment dans *La Tribune des femmes*. Ce sont toutefois plutôt les historiens du féminisme qui le mentionnent<sup>382</sup> — sans développer cette observation.

En somme, les historiens français de l'abolitionnisme, à l'inverse de leurs homologues américains, n'ont que peu étudié, y compris ces dernières années, la base du mouvement antiesclavagiste ; l'aperçu qui se dégage des observations éparses offre l'image d'un groupe faiblement présent jusqu'au milieu des années 1840 et qui semble en réalité n'avoir jamais joué un rôle décisif dans le mouvement. La place des femmes a fait l'objet de traitements moins abondants

---

<sup>378</sup> Au sujet de la charité féminine, voir les travaux de Catherine Duprat ; aucune activité abolitionniste ne semble cependant exister dans les milieux parisiens qu'elle étudie (Catherine Duprat, « Le silence des femmes. Associations féminines du premier XIXe siècle », dans A. Corbin, J. Lalouette et M. Riot-Sarcey (dir.), *op. cit.*, pp. 79-100).

<sup>379</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. 453.

<sup>380</sup> *Ibid.*, p. 454.

<sup>381</sup> Publiquement, par exemple dans *Histoire de l'esclavage*, notamment t. II, pp. 453-454, mais aussi dans le privé, comme le montrent certaines lettres à Madame Legouvé, par exemple, en 1842 : « Vous autres belles dames françaises [...] vous vous contentez de regarder [...] les dames anglaises et américaines protestantes qui travaillent à la destruction du monstre ! [...] si vous aviez voulu vous réunir seulement deux cents, sérieuses, honnêtes, sans charlatanisme et même avec un peu de vanité, l'abolition serait prononcée aujourd'hui [...] » (Nelly Schmidt (présentée par), *La Correspondance de Victor Schœlcher*, Paris, 1995, lettre non datée, pp. 125-126).

<sup>382</sup> Voir par exemple Évelyne Sullerot, *Histoire de la presse féminine en France, des origines à 1848*, Paris, A. Colin, 1966, p. 158 ou Maïté Albistur et Daniel Armogathe, *Histoire du féminisme français*, vol. II (*De l'Empire napoléonien à nos jours*), Paris, édition des femmes, 1977, p. 423.

encore, en raison de leur absence dans les formes publiques du mouvement. Quant aux ouvrières, à la fois femmes et prolétaires et qui à elles seules relèvent des deux identités « discriminées », leur existence apparaît pour ainsi dire ignorée par la recherche abolitionniste.

Qu'en est-il donc aux États-Unis, où les femmes se montrent actives dans les campagnes de pétitions et où les ouvriers d'une part peuvent faire partie du mouvement, d'autre part sont peut-être, sur le plan économique, plus directement menacés que leurs homologues français par la perspective d'une émancipation ?

## États-Unis

Aux États-Unis, la tendance, avérée depuis les années 1970, à porter une attention renouvelée à l'antiesclavagisme politique, se double souvent d'un intérêt pour le « rang » du parti et plus généralement du mouvement abolitionniste : il n'est aujourd'hui plus possible de déplorer, comme par le passé, l'absence d'études sur les membres et les sympathisants anonymes. Une synthèse très complète sur les militants de base (« *rank and file* ») a été proposée par Edward Magdol<sup>383</sup>, qui a analysé l'action antiesclavagiste par le biais des campagnes de pétitions menées dans sept villes des États de New York et du Massachusetts. John Jentz<sup>384</sup> a travaillé à partir des mêmes documents pour la ville de New York — c'est selon lui la meilleure source disponible pour étudier la composante populaire du courant abolitionniste avant la création du *Liberty Party*. John Quist s'est quant à lui intéressé aux membres cotisants du Michigan, pour finalement replacer fort classiquement ces individus dans le contexte religieux, culturel et économique de leur époque<sup>385</sup>. En ce qui concerne John Hammond, son intérêt pour la base du mouvement abolitionniste prend la forme d'une analyse des liens entre comportements électoraux et protestantisme évangélique : il s'est attaché à établir un rapport de causalité entre populations touchées par le Second Grand Réveil et le vote abolitionniste<sup>386</sup> — il retrouve

---

<sup>383</sup> E. Magdol, *op. cit.*

<sup>384</sup> John B. Jentz, « The Antislavery Constituency in Jacksonian New York City », *Civil War History*, n° 27, 1981, pp. 101-122, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Reform*, *op. cit.*, pp. 185-206.

<sup>385</sup> J. W. Quist, *op. cit.*

<sup>386</sup> John L. Hammond, « Revival Religion and Antislavery Politics », *American Sociological Review*, n° 39, 1974, pp. 175-86, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Religion*, *op. cit.*, pp. 379-390.

ainsi au moyen d'une étude originale l'interprétation classique qui lie religion et politique.

Ces quelques exemples, tirés d'une bibliographie désormais étoffée, suggèrent que les anonymes constituent un thème d'étude à part entière... mais qui, dans certains cas, ne prend en compte que la moitié de la question : les historiens travaillant à partir des résultats électoraux excluent en effet automatiquement de leur analyse les femmes abolitionnistes, qui ne jouissaient alors pas du droit de vote. Moins connues que les sœurs Grimké, Maria Weston Chapman, Lydia Maria Child ou Lucretia Mott, elles ont pourtant tenu une place non négligeable dans les sociétés antiesclavagistes. Depuis quelques dizaines d'années et jusqu'à une période récente, les travaux publiés sur le sujet avaient l'habitude de souligner les liens entre engagement abolitionniste et naissance du féminisme. Cette question sera étudiée plus en détail dans la prochaine partie ; en bref, par leur adhésion aux sociétés antiesclavagistes, les femmes, militantes de base du mouvement et recevant dans ce cadre le soutien de certains hommes, d'une part auraient pris conscience de l'inégalité de leur condition, d'autre part se seraient familiarisées avec les techniques d'organisation et de fonctionnement d'un mouvement. Cela fait plusieurs décennies que des remarques incidentes mentionnent aussi l'importance de l'action des militantes, de la collecte de signatures pour les pétitions à la confection de pièces de tricot ou de travaux d'aiguille pour les kermesses<sup>387</sup> en passant par la recherche de fonds et la mobilisation du voisinage. Mais ce n'est que tout dernièrement que les historiens ont commencé à se pencher sur le rôle spécifique des femmes au sein du mouvement antiesclavagiste, à l'instar notamment de Julie Jeffrey<sup>388</sup> : elle s'est intéressée aux militantes des zones rurales et semi-rurales qui, quoique n'ayant pas nécessairement converti leur action en engagement dans le *Woman's Rights Movement*, n'en ont pas moins, selon l'auteur et d'autres<sup>389</sup>, pesé d'un poids décisif dans le mouvement abolitionniste.

---

<sup>387</sup> Peu d'historiens se sont d'ailleurs intéressés à ces travaux manuels, qui ne font souvent l'objet que de remarques plus ou moins développées. On peut cependant citer l'article de Bernard F. Reilly, Jr., « The Art of the Antislavery Movement », dans D. M. Jacobs (ed.), *op. cit.*, pp. 47-74.

<sup>388</sup> Julie R. Jeffrey, *The Great Silent Army of American Abolitionism: Ordinary Women in the Antislavery Movement*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1998.

<sup>389</sup> Voir par exemple K. Sklar, *op. cit.* : selon elle, le succès des femmes dans leurs engagements abolitionnistes a été si grand qu'il les a conduites à redéfinir les règles de leur participation à la vie publique.

Le rôle des femmes dans l'abolitionnisme est également étudié, et ce depuis longtemps, par le biais de la place que leur engagement a joué dans la scission intervenue au sein de l'*American Anti-Slavery Society*, plus généralement entre partisans et adversaires de leur participation en tant que membres à part entière dans des sociétés mixtes — avec droit de vote et possibilité d'être élues à des postes importants. La question n'est certes pas négligeable, mais il faut admettre que le rôle de pomme de discorde ne rend pas justice aux mérites et à l'activité des militantes dans les organisations antiesclavagistes.

Si la place des femmes dans l'abolitionnisme américain peut sembler sous-estimée, qu'elles apparaissent encore négligées dans les études sur le mouvement, les femmes noires le sont encore plus, à l'exception des deux figures que sont les fugitives Sojourner Truth et Harriet Tubman — qui ne font cependant pas partie des organisations structurées, comme si ces deux héroïnes avaient tenu un rôle certes historique mais somme toute anecdotique. Comme les ouvrières françaises en tout cas, les femmes noires participent de deux groupes qui n'ont guère attiré l'attention de l'historiographie classique. Quel que soit le rôle qu'elles ont réellement tenu, on ne peut manquer d'être surpris par le silence absolu qui les a longtemps entourées<sup>390</sup>. C'est il y a peu que cette lacune a commencé à être comblée : en 1992, partant du constat selon lequel « les historiens se sont intéressés aux activités de plusieurs femmes abolitionnistes remarquables mais n'ont pas prêté grande attention au rôle collectif joué dans le mouvement par les femmes noires ou aux conséquences qu'a leur participation sur l'histoire des abolitionnistes, des Africains-Américains et des femmes<sup>391</sup> », Shirley Yee publiait ainsi un ouvrage sur l'implication au quotidien des Noires dans le mouvement antiesclavagiste. Ces femmes constituent désormais un sujet d'étude à part entière, même si les ouvrages qui leur sont consacrés sont

---

<sup>390</sup> Il arrive que certains historiens s'émeuvent de ce silence ; Bettina Aptheker s'en dit choquée : « [...] struck by the omission of women's ideas and initiatives in the abolitionist movement, and by the almost total neglect of Afro-American women, with the exception of the ritual citations of Sojourner Truth and Harriett Tubman » (B. Aptheker, *Woman's Legacy...*, *op. cit.*, p. 10).

<sup>391</sup> « Historians have acknowledged the activities of several outstanding individual black women abolitionists, but they have devoted little attention to the collective role of black women in the movement or to the implications of their participation for the study of abolitionist, African-American, and women's history. » (Shirley J. Yee, *Black Women Abolitionists. A Study in Activism, 1828-1860*, The University of Tennessee Press, Knoxville, 1992, pp. 1-2)



souvent centrés sur le XXe siècle<sup>392</sup>. Il est probable que leur rôle dans les rangs de l'abolitionnisme américain donnera lieu à des travaux spécialisés.

Même si toutes les pistes de recherche concernant la base du mouvement abolitionniste n'ont pas été également explorées aux États-Unis, il existe aujourd'hui de nombreux ouvrages relatifs à cette question, ce qui tranche avec l'absence quasi-totale, en France, de travaux analogues. Comme pour ce qui se rapporte à l'approche quantitative, cette différence semble en grande part due aux sources dont disposent les historiens : l'abondance des données utilisables permet très souvent aux Américains de s'intéresser à une fraction précise d'un mouvement abolitionniste large et divers, notamment par le biais de monographies. Par contraste, en France, où les femmes participèrent peu aux activités antiesclavagistes et ne signèrent guère les pétitions en faveur de l'émancipation, et où les ouvriers, lorsqu'ils demandaient l'émancipation devant les Chambres, n'adhéraient de toute façon pas à la *SFAE* ni à une autre organisation de ce type, les historiens semblent manquer de données qui leur permettent de procéder à une réévaluation du rôle des femmes et des prolétaires. Dans ces conditions, ils ne sont guère incités à traiter le sujet. Il pourrait cependant se révéler intéressant de chercher à utiliser d'autres angles d'approche ou d'autres types de sources, ou encore à exploiter davantage les sources existantes<sup>393</sup>. Il est vrai que le contexte incitant à de telles réévaluations apparaît plus favorable aux États-Unis, où tous les groupes d'individus qui étaient jusqu'à récemment restés ignorés font désormais l'objet d'un réexamen tendant à leur donner une place distincte dans l'histoire nationale. En France, l'attention portée aux « minorités » se concentre sur les discriminations raciales, tout naturellement sur les Noirs dans le cas de l'esclavage et de l'abolitionnisme.

---

<sup>392</sup> Notons toutefois quelques ouvrages consacrés au XIXe siècle, par exemple Bert James Loewenberg et Ruth Bogin (eds.), *Black Women in Nineteenth-Century American Life: Their Words, their Thoughts, their Feelings*, University Park, Pennsylvania State UP, 1978, ou Gerda Lerner (textes choisis et présentés par), *De l'esclavage à la ségrégation : les femmes noires dans l'Amérique des Blancs*, trad. fr. de *Black Women in White America*, Paris, Denoël, Gonthier, 1975 (certains textes des premières parties portent sur le XIXe siècle). Par ailleurs, l'encyclopédie Darlene Clark Hine (ed.), *Black Women in America: An Historical Encyclopedia*, 2 volumes, Brooklyn, Carlson, 1993, comprend des entrées concernant le XIXe siècle.

<sup>393</sup> Aucune étude systématique n'a été faite sur les campagnes de pétitions ouvrières, par exemple.

## Autres tendances (aperçu)

En plus de la tendance que manifeste la recherche depuis quelques années dans certains cas, tout au plus quelques décennies, à réévaluer le rôle des divers groupes de la population au sein du mouvement abolitionniste, d'autres angles d'approche ont été suggérés et adoptés par les historiens. Cela concerne surtout les États-Unis, où ont été à la fois avancées de nouvelles interprétations, notamment d'ordre psychologique et politique, et proposées des pistes pour revigorer l'activité scientifique relative à un sujet que certains craignent menacé de « tarissement<sup>394</sup> ».

## Approches psychologiques

La psychologie et les disciplines connexes ont tôt fait partie de l'outillage conceptuel de ceux qui se sont intéressés à l'abolitionnisme américain. Mentionnons d'ailleurs qu'on en relevait déjà de nombreux signes dans la propagande anti-abolitionniste antérieure à la guerre de Sécession. Au XXe siècle, délaissant les facteurs classiques, de nombreux historiens ont aussi cherché les origines de l'abolitionnisme dans la personnalité de ses partisans, étudiant le mouvement en fonction de paramètres psychologiques, voire psychopathologiques.

C'est après la première guerre mondiale, plus particulièrement durant la dépression des années 1930<sup>395</sup>, que les « révisionnistes » commencèrent à rejeter la thèse selon laquelle la guerre de Sécession était due directement à l'esclavage, pour faire porter la responsabilité de la division nationale à des fanatiques dont ils se mirent à analyser la personnalité. L'un des premiers, Avery Craven<sup>396</sup> suggéra ainsi que les névroses et psychoses des militants antiesclavagistes, dans un pays en pleine mutation socio-économique, pouvaient fournir une explication à leur engagement ; il avança la thèse selon laquelle la guerre de Sécession n'avait donc été qu'un affrontement inutile causé par la

---

<sup>394</sup> Lawrence J. Friedman, « Historical Topics Sometimes Run Dry: The State of Abolitionist Studies », *The Historian*, vol. XLIII, fév. 1981, pp. 177-194.

<sup>395</sup> Sur ce point, voir par exemple John S. Rosenberg, « Towards a New Civil War Revisionism », *American Scholar*, vol. XXXVIII, printemps 1969, pp. 250-272, notamment p. 255.

<sup>396</sup> Les hypothèses se mettent en place dans Avery O. Craven, « Coming of the War Between the States: An Interpretation », *Journal of Southern History*, vol. II, n°3, août 1936, pp. 303-322, et seront par la suite pleinement développées, notamment dans *The Coming of the Civil War*, *op. cit.*

peur, la haine<sup>397</sup> et l'hystérie excitées par les doctrines de ces extrémistes yankees. Parallèlement, dans ses ouvrages sur Lincoln, James G. Randall<sup>398</sup> présentait le conflit comme une conclusion de l'action menée par une génération incapable de trouver et bâtir un consensus national malgré le contexte selon lui favorable du développement économique. À la suite de Craven et Randall, parmi les exemples les plus marquants, Hazel Wolf dénonça un pervers goût du martyre de la part des abolitionnistes<sup>399</sup> et David Donald les décrit collectivement comme une élite déchue combattant moins pour la liberté des esclaves que pour retrouver et réaffirmer les valeurs perdues de leur classe sociale<sup>400</sup>.

Cependant, à partir des années 1950, dans un nouveau contexte national, le ton s'apaise tant soit peu. Une partie du débat tourne alors autour de la question suivante : faut-il voir dans l'engagement abolitionniste du XIXe siècle une réponse d'ordre psychique à des stimulus sans relation avec l'esclavage ou une réaction saine à l'aberration que représentait sous tous ses aspects la condition des Noirs au Sud ? Malgré les reproches de nature méthodologique adressés au précurseur David Donald<sup>401</sup>, la réflexion sur ce problème ne rejette pas l'approche psychologique en soi. Celle-ci se trouve même renforcée par les travaux de Martin Duberman<sup>402</sup>, qui appelle à utiliser la psychologie pour réviser le stéréotype de l'abolitionniste fanatique. Dans sa lignée, citons les réévaluations opérées par Betty Fladeland<sup>403</sup> ou Fawn Brodie<sup>404</sup>.

---

<sup>397</sup> « [...] War had become inevitable. Fear and hatred had taken charge », résume-t-il ainsi (A. Craven, « Coming of the War Between the States: An Interpretation », *op. cit.*, p. 322).

<sup>398</sup> Voir par exemple *Lincoln the President; Springfield to Gettysburg* (1945) ou *Lincoln, the Liberal Statesman* (1947).

<sup>399</sup> H. C. Wolf, *op. cit.*

<sup>400</sup> David H. Donald (ed.), « Toward a Reconsideration of Abolitionists », *op. cit.*, pp. 19-36 ; pour une étude de cas qui ajoute à ce tableau diverses déviances et frustrations, voir *Charles Sumner and the Coming of the Civil War*, New York, Knopf, 1960.

<sup>401</sup> À ce sujet, voir par exemple Robert A. Skotheim, « A Note on Historical Method : David Donald's "Toward a Reconsideration of Abolitionists" », *Journal of Southern History*, vol. XXV, n° 3, août 1959, pp. 356-365, ou Gerald Sorin, qui, à partir des mêmes présuppositions que D. Donald, conclut que les engagements réformateurs constituaient un signe de santé mentale de la part de leaders sincères et ne souffrant d'aucune frustration morale marquée (Gerald Sorin, *The New York Abolitionists: A Case Study of Political Radicalism*, Westport, Greenwood Pub. Corp., 1971).

<sup>402</sup> Martin B. Duberman, « The Abolitionists and Psychology », *Journal of Negro History*, vol. XLVII, 1962, pp. 656-681.

<sup>403</sup> Betty Fladeland, « Who Were the Abolitionists? », *Journal of Negro History*, vol. XLIX, n° 2, avr. 1964, pp. 99-115.

<sup>404</sup> F. M. Brodie, *op. cit.*

Pourtant, dès la fin des années 1960 et surtout dans les années 1970, les hypothèses de Martin Duberman sont à leur tour mises en question<sup>405</sup> et sa vision de l'histoire, discipline scientifique qu'il aborde plutôt comme un vaste tribunal, se trouve explicitement réfutée. Malgré les mérites qui sont reconnus à la démarche<sup>406</sup>, les historiens tendent alors à s'éloigner de la pure psychopathologie. Ils préfèrent chercher à comprendre les motivations des abolitionnistes, plus précisément ce qui a conduit le mouvement à se structurer à partir des années 1830 alors que l'esclavage existait bien avant<sup>407</sup>. Ils utilisent pour cela des méthodes et critères à l'originalité plus ou moins remarquable : les travaux qui intègrent la sociologie, la psychologie ou toute science de ce type se sont ainsi intéressés, pour la période d'avant-guerre, au rôle de la famille<sup>408</sup>, de la sexualité<sup>409</sup> ou de l'utopie<sup>410</sup>.

La réhabilitation des abolitionnistes est en tout cas pratiquement unanime, y compris lorsqu'il s'agit en dernière analyse de déplorer leur échec<sup>411</sup>. Le contexte général semble davantage pris en compte depuis les années 1970, comme le montrent par exemple les études de Howard Temperley dans une certaine mesure ou surtout celles de Ronald Walters. Finalement, la psychologie, autrefois prépondérante, ne constitue plus maintenant qu'un appoint pour les historiens de l'abolitionnisme.

## Approches politiques

Compte tenu des différentes approches adoptées depuis l'après-guerre pour traiter de l'abolitionnisme américain durant la période 1830-1848, on peut penser que la tendance la plus marquée des trente dernières années parmi les historiens nationaux concerne les rapports entre la religion et la politique,

---

<sup>405</sup> Voir par exemple Lewis Perry, « Psychology and the Abolitionists: Reflections on Martin Duberman and the Neo-abolitionism of the 1960's », *Reviews in American History*, vol. 11, n° 3, septembre 1974, pp. 309-322.

<sup>406</sup> D. B. Davis relève ainsi l'apport de M. Duberman en matière d'humilité intellectuelle et de bon sens critique : « [...] a note of intellectual humility and critical common sense to discussions of the psychology of reform » (D. B. Davis, introduction à « The Abolitionists and Psychology », dans D. B. Davis (ed.), *Ante-Bellum Reform*, New York, Harper and Row, 1967, p. 39).

<sup>407</sup> Voir par exemple Eric Foner, « The Cause of the American Civil War: Recent Interpretation and New Directions », *Civil War History*, vol. XX, n° 3, sept. 1974, pp. 197-214.

<sup>408</sup> Bertram Wyatt-Brown notamment ; voir par exemple le chapitre « The "Family Arrow in Time": An Evangelical Case History », dans *Yankee Saints and Southern Sinners*, *op. cit.*, pp. 76-96.

<sup>409</sup> Ronald G. Walters, « The Erotic South: Civilization and Sexuality in American Abolitionism », *American Quarterly*, n° 25, 1973, pp. 177-201, reproduit dans J. R. McKivigan (ed.), *Abolitionism and American Reform*, *op. cit.*, pp. 355-380.

<sup>410</sup> John L. Thomas, « Antislavery and Utopia », dans M. Duberman (ed.), *op. cit.*, pp. 240-269.

<sup>411</sup> M. L. Dillon, « The Failure of the American Abolitionists », *op. cit.*

notamment pour ce qui relève de l'activité politique dans sa dimension électorale. Le renouveau est pour l'essentiel venu à la fois des spécialistes de la culture religieuse et de ceux qui s'intéressent au système des partis et aux comportements politiques. Ils trouvent dans l'abolitionnisme un champ d'application particulièrement riche, voire « l'extrême exemple d'un comportement politique dicté par des convictions religieuses<sup>412</sup> ». Cependant, ces aspects pratiques de la politique ne relèvent pas à proprement parler du sujet ici traité, d'une part parce qu'ils ne peuvent par définition s'appliquer qu'aux États-Unis, d'autre part parce que le courant garrisonnien n'entretient guère que des rapports indirects — et/ou conflictuels — avec les composantes électorales de la politique. On les cite car ils constituent un aspect essentiel de la recherche actuelle et ne devraient pas être ignorés dans le cadre d'une étude abordée sous un autre angle. On se contentera ici de cette mention.

### **Pistes de recherche**

En France, compte tenu de la quantité relativement limitée d'études, on pourrait s'attendre à ce que de nombreux manques soient soulignés par les historiens du mouvement, suggérant ainsi de nouvelles approches. En réalité, cela ne s'avère qu'assez rarement être le cas. Nelly Schmidt a pourtant suggéré des pistes sur lesquelles elle-même s'est résolument engagée : d'abord, une appréhension large, totale, de l'ensemble du phénomène abolitionniste — et non plus seulement des études nécessairement partielles par le biais d'engagements individuels marquants ; ensuite, un point de vue englobant l'Angleterre, voire centré à Londres ; surtout, un élargissement des sources aux colonies, une prise en compte de tous les protagonistes, abolitionnistes de métropole mais aussi planteurs, affranchis métis, esclaves... Dénonçant le manque de perspective et le caractère tenace des mythes, soulignant que « le *fait colonial* pervertit tout », l'historienne propose ainsi d'examiner « les lignes de force qui existèrent mais aussi [de] capter les voix qui, en France comme aux Caraïbes, s'élevèrent contre l'esclavage et pour une réforme de l'organisation sociale des colonies<sup>413</sup>. » Ces éléments apparaissent en effet essentiels. Toutefois, il semble également essentiel de prendre garde à ne pas succomber aux excès inverses de ceux

---

<sup>412</sup> L. Bergamasco, *op. cit.*, p. 1.

<sup>413</sup> N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, p. 8. Souligné par l'auteur.

dénoncés et, faisant table rase de la recherche passée, accorder aux esclaves une place dans le processus d'émancipation qui soit disproportionnée avec une réalité encore mal connue. On pourrait avancer quelques suggestions complémentaires, par exemple l'utilisation plus systématique et plus approfondie de la comparaison, avec d'autres pays mais aussi, pourquoi pas, des colonies françaises entre elles, ou encore une plus grande attention portée au sentiment antiesclavagiste existant sous la monarchie de Juillet parmi la population considérée dans son ensemble.

Les revues critiques de l'historiographie abolitionniste sont plus nombreuses aux États-Unis qu'en France. Elles permettent de faire le point sur la recherche et de proposer des orientations originales destinées à combler les lacunes identifiées. Certaines remarques déjà anciennes restent plus ou moins d'actualité, tels les constats et commentaires de Comer Vann Woodward en 1962 à propos de « mythes » qui sur le fond ne sont que lentement interrogés, par exemple la vision manichéenne d'un Nord abolitionniste incarnant la tolérance, la liberté et la générosité opposé à un Sud esclavagiste, foncièrement raciste, voire inhumain<sup>414</sup> : le préjugé racial parmi les abolitionnistes mêmes a effectivement commencé d'être interrogé, on l'a vu, mais la croyance en des découpages consensuels depuis longtemps établis s'avère difficile à ébranler<sup>415</sup>. En tout état de cause, même si certains champs restent encore peu exploités, il est néanmoins indéniable que les historiens ont souvent suivi les pistes ouvertes dans les années 1960 et 1970, ainsi qu'en témoignent, plus clairement peut-être que dans le cas du préjugé racial, les nombreux travaux consacrés à la base du mouvement. Il paraît donc plus fructueux de s'intéresser à des critiques plus récentes, par exemple un article de Lawrence Friedman au titre provocant, puisqu'il évoquait, dans les années 1980, le possible tarissement des études abolitionnistes pour la période précédant la guerre de Sécession<sup>416</sup>. Nombreux sont les historiens à s'être référés plus ou moins précisément à cette publication. L'auteur, qui emprunte la métaphore à son collègue Bertram Wyatt-Brown<sup>417</sup>,

---

<sup>414</sup> C. V. Woodward, *op. cit.*

<sup>415</sup> Voir par exemple l'accueil mitigé réservé à l'ouvrage de Larry Gara *The Liberty Line: The Legend of the Underground Railroad* (Lexington, University of Kentucky Press, 1961) qui mettait en question la vision classique de la ligne Mason-Dixon.

<sup>416</sup> L. Friedman, « Historical Topics Sometimes Run Dry... », *op. cit.*

<sup>417</sup> Bertram Wyatt-Brown, recension de *The Abolitionists...*, de M. L. Dillon, *American Historical Review*, vol. LXXXI, n°3, juin 1976, p. 662.

crainent que l'historiographie ne soit entrée dans une sorte de cercle vicieux : à moins d'abandonner l'idée dominante de la « montée en puissance d'une minorité de contestataires » (« *growth of a dissenting minority* », thèse majeure et titre d'un ouvrage de Merton Dillon<sup>418</sup>) et de chercher à renouveler radicalement les termes de la question, la recherche est selon lui condamnée à tourner en rond. Il reconnaît les avancées dans divers domaines et l'esprit généralement critique des historiens — quoiqu'il regrette autant que son collègue C. V. Woodward la prédominance des trop classiques et pour le coup bien peu critiques thèses de Dwight L. Dumond. L. Friedman plaide notamment en faveur d'une attention accrue au rôle des Églises dans les États libres ainsi que d'une meilleure compréhension des phénomènes de réactions entre le Nord et le Sud de l'Union. Faute de quoi, prédit-il, la recherche sur l'abolitionnisme risque bien de s'épuiser.

Ces pistes ont commencé d'être empruntées, ainsi que d'autres concernant les femmes ou les Noirs. Les suggestions complémentaires qu'on pourrait proposer ici relèvent plutôt d'un élargissement de la perspective historique, vers des études comparatives à l'échelle internationale. Robin Blackburn a certes proposé une analyse globale sur l'esclavage colonial, mais elle n'inclut finalement qu'assez peu l'abolitionnisme américain des années 1830 et 1840, les États-Unis étant étudiés au moment de la Révolution puis indirectement au XIXe dans quelques pages consacrées à la persistance des systèmes esclavagistes dans les ex-colonies devenues autonomes.

### **Dimension nationale et internationale**

Parmi les pistes encore trop peu explorées en France comme aux États-Unis se trouvent la comparaison et l'interaction. En dépit d'un certain nombre de travaux intégrant une dimension comparatiste, ces deux variantes nationales de l'abolitionnisme ne paraissent pas avoir fait l'objet d'une étude systématique dans une perspective nationale (inscription dans des courants plus larges) ni internationale (inscription dans un courant transatlantique non réduit à l'axe anglo-américain).

---

<sup>418</sup> M. L. Dillon, *The Abolitionists. The Growth of a Dissenting Minority*, op. cit.

## National (abolitionnisme, mouvement de réforme et utopie humanitaire)

En ce qui concerne les États-Unis, on est fondé à s'interroger sur le rapport qu'entretient l'abolitionnisme avec le courant « réformateur » envisagé plus globalement. Or, en dépit du caractère national plutôt marqué des travaux sur l'abolitionnisme américain, les spécialistes de cette question semblent finalement assez peu nombreux à avoir abordé de manière systématique les relations qu'entretient ce mouvement avec les autres composantes de la « Réforme » d'avant-guerre (*Antebellum Reform*), voire avec son cadre général, par exemple au travers de l'utopie<sup>419</sup>. À première vue, deux impressions complémentaires dominent : d'abord, à l'exception de quelques mentions à la tempérance et au féminisme, plus rarement à la question ouvrière, les études sur l'abolitionnisme ont tendance à présenter le courant antiesclavagiste comme un tout autosuffisant — remarquons cependant que l'inverse n'est pas forcément vrai, ce que montre par exemple la très grande place réservée au mouvement en faveur de l'émancipation des Noirs dans les études sur le féminisme. En second lieu, l'abolitionnisme apparaît parfois tenu pour un mouvement si important en lui-même qu'il se classerait presque à part et serait susceptible d'englober tous les autres mouvements sociaux et/ou courants de pensée. En fin de compte, malgré quelques inévitables exceptions<sup>420</sup>, seul un très petit nombre d'analyses n'accordent pas à l'abolitionnisme une place essentielle, voire prépondérante dans la « Réforme » : les deux sujets se révèlent très liés.

En France, fort peu d'historiens mettent en rapport de manière explicite le courant antiesclavagiste avec les autres mouvements de la monarchie de Juillet, notamment en ce qui concerne les courants concrets — c'est ainsi le cas de la question ouvrière, alors même que l'abolition pose nécessairement des problèmes relatifs à l'organisation du travail. Sur un plan plus abstrait ou plus général, sans doute est-il fait référence à la philanthropie des abolitionnistes, parfois même à un certain esprit de réforme, par exemple au sujet des plans élaborés en vue de la période post-esclavagiste dans les colonies<sup>421</sup>. Force est

---

<sup>419</sup> Voir notamment John L. Thomas, « Antislavery and Utopia », *op. cit.*, pp. 240-269.

<sup>420</sup> Selon Hazel Wolf, par exemple, l'abolitionnisme se définit fondamentalement, à l'origine, comme un courant parmi d'autres au sein du mouvement de réforme, la distinction ne venant que par la suite, à cause notamment du zèle déployé par les militants pour dénoncer le péché absolu que constituait l'institution esclavagiste (H. C. Wolf, *op. cit.*, p. ix).

<sup>421</sup> Voir par exemple N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, chapitre XII, « Réformer les colonies », pp. 209-228.



pourtant de constater que les travaux sur le sujet restent rares, ce que certains attribuent à la place somme toute marginale occupée par l'abolitionnisme dans le bouillonnement des esprits réformateurs qui caractérise le premier XIXe siècle :

[...] l'esclavage ne pouvait échapper à ceux qui s'essayèrent à un *plan* d'amélioration des conditions de vie de leurs contemporains. On peut s'étonner toutefois de constater combien la pratique de la traite négrière illégale et la survivance de la servitude demeurèrent marginaux dans les thèmes de réflexion des socialistes, républicains et « utopistes » de cette époque [qui,] le plus souvent clandestin[s], [...] n'eurent que peu d'occasions de s'exprimer sur des questions ne regardant pas directement les affaires intérieures françaises et le régime politique en place<sup>422</sup>.

Cette sorte d'« angle mort » de la recherche sur l'antiesclavagisme contribue à poser la question de la cohérence, de l'unité de ce qui en France est présenté, dans la perspective offerte par l'abolitionnisme, moins comme un réel « mouvement de réforme » que comme une juxtaposition de soucis non forcément étrangers l'un à l'autre, mais en dernière analyse traités chacun de manière indépendante.

En fin de compte, aux États-Unis le traitement de l'abolitionnisme renforce la réalité historique de la notion de « Réforme d'avant-guerre » (*Antebellum Reform*), en France il pose la question de l'existence d'un courant équivalent. Or la perception qu'ont d'eux-mêmes les contemporains n'éclaire la situation que de manière très partielle. Garrison et ses partisans se réclament ouvertement d'un esprit de « réforme » large, quoique non exhaustif — la question ouvrière n'entre ainsi pas dans leurs préoccupations. En France, la réalité de la situation n'apparaît pas fondamentalement différente : le mouvement abolitionniste possède certes ses spécialistes, mais les figures les plus en vue, au premier rang desquelles Schœlcher, défendent de nombreuses causes ; cependant, ces « réformateurs » polyvalents ne se définissent guère comme tels. En cela, ils ont eu tendance à être suivis par les historiens, qui n'ont pas pour habitude de lier l'action abolitionniste à d'autres ni d'étudier de manière groupée plusieurs thèmes parmi lesquels l'antiesclavagisme.

---

<sup>422</sup> *Ibid.*, pp. 387-388. Souligné par l'auteur.

## International

On l'a vu, l'abolitionnisme est, en France comme aux États-Unis, très majoritairement étudié dans un cadre national. Si nombre d'historiens mentionnent le fait que le mouvement s'inscrit dans un courant transatlantique existant depuis le XVIIIe siècle, fort peu ont adopté un point de vue comparatiste dépassant la dimension anglo-américaine.

### États-Unis

Aux États-Unis, les rares références à la France relèvent la plupart du temps des généralités : il s'agit alors le plus souvent de la révolte de Saint-Domingue ou de l'esprit de la Révolution. Quant à savoir si l'on peut appliquer à la France certaines conclusions tirées de l'étude d'autres pays, l'Angleterre notamment, les avis divergent. Eric Williams affirme que son étude sur le capitalisme britannique est extrapolable à la France<sup>423</sup>, alors que David B. Davis estime que ses propres conclusions relatives au capitalisme anglais sont limitées à un cadre spatio-temporel défini : ce qu'il nomme l'« hégémonie idéologique » (« *ideological hegemony* ») ne concerne que la Grande-Bretagne entre 1790 et 1823, tout au plus les années 1830 — éventuellement et sur le mode spéculatif<sup>424</sup>.

Tout compte fait, Gerald Henig, dans un article sur la réaction jacksonienne face à l'abolitionnisme<sup>425</sup>, est peut-être l'historien américain qui se réfère le plus directement à la France. Il intègre en effet à son analyse la place prise par l'esclavage dans les relations extérieures des États-Unis, mentionnant ainsi les mises au point de Cooper visant à défendre le système<sup>426</sup> et l'hostilité des Démocrates à l'encontre du couple franco-britannique qui, sous couvert de philanthropie « négrophile », cherchait à leurs yeux à affaiblir l'économie américaine. Une telle étude reste cependant isolée et le cadre réduit d'un article

---

<sup>423</sup> « What was characteristic of British capitalism was typical also of capitalism in France [...] Britain, far ahead of the rest of the world, and France were the countries which ushered in the modern world [...] » (E. Williams, *op. cit.*, p. 209).

<sup>424</sup> « I did not extend the concept of hegemony to America or France, where abolition movements emerged in wholly different contexts. » (D. B. Davis, « Reflections on Abolitionism and Ideological Hegemony », *op. cit.*, p. 798)

<sup>425</sup> Gerald S. Henig, « The Jacksonian Attitude Toward Abolitionism in the 1830's », *Tennessee Historical Quarterly*, vol. XXVIII, n°1, printemps 1969, pp. 42-56.

<sup>426</sup> Pour une étude plus poussée sur ce sujet précis, voir Robert Spiller, « Fenimore Cooper's Defense of Slave-Owning America », *American Historical Review*, vol. XXXV, n°3, avril 1930, pp. 575-582.

non directement consacré au sujet ne permet pas à l'auteur de développer davantage cette partie de sa réflexion.

L'étude comparative et d'(inter)actions apparaît plus poussée avec la Grande-Bretagne, au point que lorsque les historiens parlent de « liens transatlantiques » il s'agit le plus souvent, sauf mention explicite, des relations anglo-américaines. Une telle tendance existait déjà chez les abolitionnistes américains : leurs relations avec leurs homologues anglais furent, de fait, riches et suivies, très sensiblement différentes de celles qu'ils entretenirent avec les Français.

### France

En France, les historiens de l'abolitionnisme ne se sont guère intéressés aux relations avec les États-Unis, y compris ceux qui adoptent un angle d'approche assez large<sup>427</sup>. Une analyse intéressante se trouve dans la thèse de René Rémond<sup>428</sup>, quoiqu'elle ne soit pas spécifiquement centrée sur le courant antiesclavagiste français, puisque l'auteur y considère « la question noire » dans son ensemble, non le seul mouvement abolitionniste. Il montre la bienveillance ou l'indifférence qui prévaut sous la Restauration<sup>429</sup> et le changement qui s'opère sous la monarchie de Juillet, avec un intérêt accru pour la situation américaine qui sert de miroir aux Français<sup>430</sup> et l'élargissement du problème des esclaves aux rapports interraciaux considérés plus globalement. Dans ce contexte, c'est une charge accablante qui pèse sur les États-Unis, dans une situation difficilement défendable. Les pro-américains tentent d'apporter des nuances, soulignent l'existence de l'esclavage en France et les difficultés que présente la perspective de l'abolition, ce qui les mène à défendre une position opposée à

---

<sup>427</sup> On relève quelques mentions éparses, ponctuelles et peu développées, dans l'ouvrage de N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...* (*op. cit.*) : il est fait mention de l'insertion d'articles nord-américains dans *L'Abolitioniste*, organe de la SFAE (p. 93), les relations entre loges maçonniques des deux pays sont attestées (pp. 96-97), ou encore il est question de l'influence de l'immédiatisme américain sur Schœlcher — le fait est énoncé mais non démontré (p. 241).

<sup>428</sup> René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, 2 volumes, Paris, A. Colin, 1962, section « La question noire », pp. 733-741.

<sup>429</sup> « La question noire ramenée aux dimensions du problème de l'esclavage, un tableau souvent flatté de la condition servile, la tendance à en sous-estimer la gravité et à minimiser les difficultés de sa résolution, la conviction de sa prochaine disparition par l'effet des institutions politiques [...] Ainsi considéré, il [l'esclavage] cesse d'être l'anomalie qui discrédite un système politique et social : il n'est même plus l'exception, c'est un vestige voué à disparaître. Ainsi expliqué, l'esclavage participe presque à l'idéalisation qui colore avant 1830 tout ce qui touche aux États-Unis. » (*ibid.*, pp. 734-735).

<sup>430</sup> *Ibid.*, pp. 735-736.

leurs convictions de base, voire à défendre l'institution au titre de sa nécessité économique ou de ses effets civilisateurs sur les Noirs. En fin de compte, cette attitude conduit au renversement des valeurs associées à l'Amérique<sup>431</sup> et contribue au désenchantement vis-à-vis des États-Unis, qui n'apparaissent plus comme un modèle d'égalité ni de philanthropie<sup>432</sup>. Cependant, les analyses de R. Rémond sont centrées sur les esclavagistes et n'abordent guère la question au point de vue des abolitionnistes.

Par ailleurs, la recherche française concernant les relations des abolitionnistes nationaux avec la Grande-Bretagne présente un caractère quelque peu paradoxal : rares sont en effet les historiens qui nient l'influence anglaise sur l'antiesclavagisme hexagonal ; pourtant, les travaux qui traitent la question en profondeur apparaissent singulièrement limités, plus encore si on les compare à ce qui existe pour l'axe anglo-américain.

## ***État de la question historiographique***

À l'issue de cette revue historiographique, retenons le constat selon lequel, en France comme aux États-Unis, la tendance qui se dessine est celle de la non-exclusivité des analyses. Sauf cas particuliers d'historiens focalisant leur recherche sur le rôle d'un groupe d'individus délaissé par les ouvrages classiques, rares sont aujourd'hui les études qui utilisent sans partage un unique critère d'approche ou d'examen. Autre ressemblance, des lignes d'interprétation assez nettes se dessinent dans les deux cas.

Néanmoins, la nature du petit nombre de critères explicatifs qui ressortent des travaux diffère selon le pays : on privilégie religion et liberté du côté américain, humanité et fraternité en ce qui concerne l'abolitionnisme français. D'autres différences apparaissent : la comparaison terme à terme met ainsi en évidence des thèmes peu étudiés par les historiens en France ou aux États-Unis. Parmi ces points obscurs, on peut citer la faible prise en compte des facteurs économiques par la recherche américaine — les contemporains non plus ne mettaient pas l'accent sur cet aspect de la question —, ou l'absence de réflexion française sur la base du mouvement abolitionniste — si tant est que l'élitisme centralisateur des années 1830 en ait véritablement permis l'existence. Les

---

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 738 sq.

<sup>432</sup> *Ibid.*, p. 740.

lacunes de l'histoire se révèlent donc fortement liées aux réalités de l'époque. Cette corrélation rend d'autant plus nécessaire une analyse des sources.

## Analyse comparée des sources

On se propose ici de comparer plusieurs types de sources : livres, articles de journaux, extraits de correspondance, discours, etc. Cependant, il s'agit dans tous les cas de documents imprimés et d'accès relativement aisé. Étant donnée l'importance du corpus abolitionniste, notamment dans le cas américain, il était en effet difficilement envisageable de chercher à dépouiller l'ensemble des documents disponibles, manuscrits, opuscules rares ou hors d'usage, etc. Une telle démarche, aussi bien, n'était pas nécessaire : d'abord, on a choisi de travailler sur le courant le plus visible et le plus représentatif du mouvement antiesclavagiste aux États-Unis et en France, ce qui rend inutiles tant les investigations relatives à des courants minoritaires qu'une recherche de l'exhaustivité. En outre, au point de vue pratique, on dispose de documents imprimés en quantité suffisante pour qu'il ne soit pas indispensable d'élargir ce corpus au-delà des imprimés — *lato sensu* puisqu'on inclut les microfilms et documents numérisés. À cet égard, notons encore que le déséquilibre est marqué entre les États-Unis, où le contexte socio-politique des années 1960 a conduit à la réimpression de nombreuses sources importantes (*Thoughts on African Colonization, Slavery as It Is*, les discours de Wendell Phillips, etc.) et la France, où le récent ouvrage de Nelly Schmidt est le premier à proposer une sélection de textes ou d'extraits de textes abolitionnistes, complétant il est vrai les ouvrages entiers (études comme *l'Histoire de l'esclavage* ou le *Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises*, romans comme *Marie* ou *Atar-Gull...*) progressivement mis à la disposition des lecteurs de la bibliothèque numérique Gallica<sup>433</sup>.

Finalement, si à ces réimpressions, anthologies et autres documents numérisés, on ajoute en appoint un certain nombre de sources complémentaires, telles que la presse (microfilms de *The Liberator* et d'autres journaux antiesclavagistes américains, articles de la *Revue des deux mondes*, etc.) ou la correspondance de Garrison et celle de Schœlcher, on obtient un corpus qui

---

<sup>433</sup> Section numérique de la Bibliothèque nationale de France (<http://gallica.bnf.fr>).

d'une part se révèle suffisamment large pour donner un aperçu des écrits abolitionnistes, d'autre part reste assez maniable.

Par convention, les sources retenues ont été divisées en deux ensembles. Premièrement, les documents « officiels », susceptibles de donner un aperçu de l'organisation et de la structure caractérisant les mouvements abolitionnistes ; ces écrits sont plus particulièrement destinés à l'analyse des facteurs classiques de type religieux ou politique. En second lieu, un groupement de textes plus divers, qui seront utilisés afin d'approfondir éventuellement certains aspects religieux et politiques abordés par le biais du premier ensemble, mais surtout pour étudier d'autres thèmes de manière ponctuelle. Les approches choisies permettent de retrouver, sous une forme nouvelle, les trois axes énoncés en introduction et présentés dans l'état des lieux de la recherche, à savoir les composantes religieuses, politiques et socio-économiques.

## **Textes « officiels »**

Un premier ensemble de documents permet de poser les bases de cette partie consacrée à la comparaison des sources. Il s'agit de textes « officiels » relatifs à l'organisation du mouvement abolitionniste en France et aux États-Unis, c'est-à-dire de statuts, de déclarations publiques, de pétitions ayant circulé sous l'égide des sociétés constituées, etc. On se propose de délimiter autant que possible ce groupement de textes au milieu institutionnel dans lequel évoluent les abolitionnistes. Une telle perspective rend possible le choix de documents de même type, en quelque sorte symétriques, pour les deux pays. De plus, elle permet de tracer un cadre à la comparaison entre Garrison et Schœlcher en tant que chacun d'eux représente un type national — tout en adhérant de manière personnelle aux textes des associations, dans un rapport de proximité pour le premier, de relative indépendance pour le second.

### **Justification du choix**

#### **États-Unis**

Pour les États-Unis, on a choisi de travailler sur les statuts de l'*American Anti-Slavery Society*<sup>434</sup> (AASS, fondée à Philadelphie le 4 décembre 1833) qui

---

<sup>434</sup> « Constitution of the American Anti-Slavery Society », *op. cit.*

reprennent dans une certaine mesure ceux, également pris en compte, de la *New-England Anti-Slavery Society*<sup>435</sup> (NEASS, créée à Boston en janvier de l'année précédente), ainsi que sur la *Declaration of Sentiments*<sup>436</sup> publiée à l'occasion de la fondation de l'organisation nationale (décembre 1833). Garrison est fortement impliqué dans la rédaction de ces trois documents : d'abord, il fait partie des membres fondateurs de la NEASS, réunis à son initiative pour former ce qui restera la première société antiesclavagiste américaine à visées immédiatistes<sup>437</sup>. Une fois que l'organisation existe, il n'a de cesse d'appeler de ses vœux la création d'une structure nationale et l'on peut penser que c'est son insistance et plus généralement celle des Bostoniens qui conduit à ce que l'AASS soit fondée aussi rapidement<sup>438</sup> ; par ailleurs, les statuts de l'AASS sont manifestement inspirés de ceux de la NEASS. Enfin, le rôle prépondérant de Garrison dans la rédaction de la *Declaration of Sentiments* est avéré : le leader radical ne prend pas une grande place dans la convention fondatrice ni dans la hiérarchie de l'organisation nationale mais c'est lui qui écrit ce texte essentiel qui précise et en quelque sorte complète les statuts.

## France

Pour la France, un parallèle avec la *Constitution* de l'AASS s'impose quant au choix, parmi les documents, des statuts de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*<sup>439</sup> (SFAE, fondée à Paris le 15 décembre 1834), en dépit de la retenue dont fait preuve cette organisation dans les années 1830. Schœlcher y appartient et se rallie donc à ce texte — bien que son activité se déploie souvent hors des cadres de la Société dont il n'est pas membre fondateur. De plus, dans les années 1830, il reste lui-même favorable à des mesures emplies de modération, de type gradualiste. Il est en revanche impossible de se référer à des statuts régionaux, parce que les comités locaux n'existent pas dans l'Hexagone. Même s'il n'est pas indispensable de trouver des documents

---

<sup>435</sup> « Constitution of the New England Anti-Slavery Society », *op. cit.*

<sup>436</sup> W. L. Garrison, « Declaration of Sentiments of the American Anti-Slavery Convention », *op. cit.*

<sup>437</sup> Une première tentative le mois précédent a échoué, les propositions n'étant pas votées par au moins douze (minimum indispensable — qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher du chiffre apostolique) présents.

<sup>438</sup> Les New Yorkais, autour des frères Tappan, étaient également favorables au projet, mais semblaient visiblement bien moins pressés de concrétiser cette velléité.

<sup>439</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « extraits des statuts », texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 463-464.

équivalents à chacun des trois textes retenus pour les États-Unis, une certaine similarité d'ensemble n'en reste pas moins souhaitable.

En ce qui concerne les autres organisations de type abolitionniste, il a toutefois semblé inutile de se référer aux textes du comité antiesclavagiste de la *Société de morale chrétienne* : la création de ce comité remontait à 1822 et la Société dans son ensemble ne s'occupait pas uniquement d'esclavage ; surtout, les positions affichées restaient en retrait sur celles défendues ensuite par la *SFAE*. Le problème se pose également lorsqu'il s'agit de trouver un texte français analogue à la *Declaration of Sentiments* : un tel document n'existe pas pour la France. On a choisi d'utiliser ici la première déclaration de la *SFAE*<sup>440</sup> : même si elle n'occupe pas la même place que la *Declaration* dans le dispositif antiesclavagiste, n'est pas publiée dans les mêmes conditions et ne joue pas le même rôle, néanmoins elle complète d'une manière profitable les statuts de la Société.

Quant au troisième document, le choix s'est en définitive porté sur une pétition rédigée par Schœlcher<sup>441</sup>, publiée sous l'égide de la *SFAE* et diffusée par ses soins, notamment via *L'Abolitioniste français*, organe officiel de la Société. Certes, la date (1847) en est nettement plus tardive que celle des textes américains ici examinés, mais trois raisons principales ont motivé cette sélection. D'abord, au point de vue pratique de l'existence concrète des sources, aucun document de ce genre ne se trouve en France dans les années 1830 : ce n'est pas avant la décennie suivante que la *SFAE* commence à montrer les premiers signes d'une action non plus seulement parlementaire, comme en vase clos, mais davantage tournée vers la population, et publie des écrits destinés à favoriser la participation des publics non spécialistes. Cet état de fait impose à lui seul la nécessité de choisir pour la France un texte rédigé à une date plus tardive si l'on cherche à conserver une certaine similitude quant aux objectifs et aux contenus. Ensuite, c'est cette pétition précisément qui a été choisie car, d'une manière analogue à la *Declaration*, elle présente ouvertement un ensemble d'idées sur lesquelles l'action abolitionniste est susceptible de s'appuyer, ce qui lui confère, à l'instar de la *Declaration* de l'AASS, un statut de « plate-forme », destinée à être diffusée, adoptée et soutenue par le plus grand nombre possible de personnes.

---

<sup>440</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », 1835, *ibid.*, pp. 465-468.

<sup>441</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op.cit.*



Enfin, cette pétition présente des qualités internes, propres, qui en font un texte « complet » possédant une unité, une longueur le rendant maniable ; de plus, il est rédigé par Schœlcher — or il semblait d'autant plus important de choisir ici un texte écrit par lui qu'il symbolise le mouvement abolitionniste français mais n'avait nécessairement pas pris part à la rédaction des deux autres documents.

## **Axes d'analyse**

Les deux organisations professent d'emblée des buts identiques. Leur objectif est double : non seulement obtenir l'émancipation des esclaves sur le territoire national, par tous les moyens reconnus étant en leur possession, mais aussi améliorer la condition des Noirs. C'est ce que l'AASS énonce dans ses articles 2 (« The objects of this Society are the entire abolition of Slavery in the United States [...] The Society will also endeavor, in a constitutional way, to influence Congress to put an end to the domestic Slave trade, and to abolish Slavery in all those portions of our common country which come under its control, [...] —and likewise to prevent the extension of it to any State that may be hereafter admitted to the Union ») et 3 (« This Society shall aim to elevate the character and condition of the people of color [...] »). La SFAE fait de même en préambule et dans son article 1 (« L'objet des travaux de la société est de réclamer l'application de toutes les mesures qui tendent à l'émancipation des esclaves dans nos colonies, et en même temps de rechercher les moyens les plus prompts et les plus efficaces d'améliorer le sort de la classe noire [...] »).

Notons immédiatement quelques différences formelles. Dans le cas français, cette déclaration d'intention se trouve proclamée d'emblée, de manière concise, dans un article premier composé d'une unique phrase séparée en deux parties inégales. On l'a vu, l'objet<sup>442</sup> est en effet double. Le premier terme est énoncé au moyen d'une formule brève quoique prudente et suffisamment générale concernant l'abolition : « réclamer l'application de toutes les mesures qui tendent à l'émancipation des esclaves dans nos colonies » ne compromet à aucune obligation de résultat : « réclamer » a été préféré à « obtenir », par exemple. Sur ce point, les Américains apparaissent plus directs : l'AASS annonce

---

<sup>442</sup> Notons qu'il s'agit pour la SFAE de l'objet « des travaux », alors que dans les deux cas américains cet objet est présenté comme étant celui « de la présente Société » — sans que l'on puisse tirer de conclusions fermes de ce qui apparaît avant tout comme un trait de l'écriture formelle logiquement adoptée pour ces statuts.

en effet tout de go : « The objects of this Society are the entire abolition of Slavery in the United States », la *NEASS* montrant à peine plus de retenue dans sa formule : « The objects of this Society shall be, to endeavor [...] to effect the abolition of slavery in the United States ». De plus, « l'application de toutes les mesures » visée par la *SFAE* reste vague, au contraire des précisions apportées par les statuts des Sociétés américaines (l'article 2 des statuts de l'*AASS* se poursuit ainsi par un aperçu des dispositions prévues : la Société se propose d'agir de diverses manières auprès de la population<sup>443</sup> et du Congrès<sup>444</sup>). Enfin, la prudence est de mise quant aux délais de réalisation : demander des mesures « qui tendent à l'émancipation » ne saurait signifier que l'abolition doit être déclarée en tant que telle, du moins dans l'immédiat ; à ce titre, la formule de la Société française s'oppose nettement aux revendications de l'*AASS*, pour qui la nature de l'esclavage « exige son *abandon immédiat*<sup>445</sup> », la *Declaration of Sentiments* réclamant quant à elle *sans délai* un changement d'attitude de la part des maîtres<sup>446</sup>. Contrairement à l'article 2 de la *Constitution* de la société abolitionniste américaine, les statuts français ne donnent aucune précision quant aux délais envisagés, réservant cette question à la première publication de la Société qu'ils fondent<sup>447</sup>. Cette précision n'apparaît cependant pas primordiale : ce n'est que vers la fin du onzième paragraphe (sur les dix-sept que compte le texte) que le terme d'« affranchissement progressif » est enfin utilisé. Encore est-ce dans une constante référence à l'émancipation britannique et sur le mode du regret, dans une sorte d'irréel du passé introduit par l'usage du subjonctif plus-que-parfait : pour répondre à des interrogations rhétoriques relatives à l'inexplicable retard pris par la France sur l'Angleterre dans un domaine où pourtant elle s'était montrée pionnière (« D'où vient que la France, à qui un ministre, M. Necker, avait, dès 1789, fait entendre des vœux si expressifs en faveur des Noirs, est restée si longtemps simple spectatrice des efforts faits en Angleterre pour leur émancipation ? ») et au caractère pusillanime de mesures partielles (« Pourquoi [...] a-t-elle borné ses efforts à l'abolition tardive de la traite et à l'amélioration du sort des hommes de couleur [...] ? »), les auteurs du

---

<sup>443</sup> « [...] to convince all our fellow-citizens... »

<sup>444</sup> « The Society will also endeavor, in a constitutional way, to influence Congress... »

<sup>445</sup> « [...] requires its *immediate abandonment* ». Souligné dans le texte.

<sup>446</sup> « [...] to repent *instantly*... ». Souligné par moi.

<sup>447</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », *op. cit.*

texte avancent trois raisons : « sans doute » le souvenir de Saint-Domingue, « peut-être aussi » des susceptibilités nationales, mais surtout (« mais de toutes les causes [...], à coup sûr la plus puissante ») l'absence d'une structure vouée au problème. On déplore « le manque d'une société spéciale composée d'hommes qui, faisant de l'affranchissement progressif des esclaves le but exclusif et constant de leurs travaux, eussent mis à profit toutes les occasions d'éclairer la conscience publique et d'obtenir du pouvoir des améliorations dont ils eussent démontré l'urgence et la possibilité ». L'opposition apparaît ainsi totale entre ces formules gradualistes utilisées par la *SFAE* dans une publication annexe et la déclaration laconique et ouvertement immédiatiste inscrite dans les statuts de l'*AASS* — il faudra attendre la pétition de 1847 pour que l'application de l'émancipation soit clairement demandée sans délai.

La seconde partie de l'objet des travaux énoncé par la *SFAE* dans l'article premier de ses statuts concerne le sort des Noirs. On remarque dès la transition d'un terme à l'autre, effectuée au moyen de l'expression « en même temps », que les abolitionnistes des années 1830 cherchent tout autant à améliorer les conditions de vie des esclaves qu'à leur assurer la liberté. Surtout, l'émancipation n'est possible et souhaitable que si elle est préparée : la simple juxtaposition entre « améliorer le sort de la classe noire, éclairer son intelligence » et « lui préparer une liberté [...] » semble ici presque abusive : l'éducation et la moralisation, dans les faits jamais terminées, justifient, en quelque sorte, l'absence d'un terme clairement fixé dans le temps. Enfin, les intérêts des planteurs ne sont pas oubliés (la liberté doit être « utile et profitable à tous les habitants des colonies »), détail qui tranche avec les statuts de l'*AASS*, lesquels ne mentionnent le propriétaire que pour dénoncer son péché (lui-même n'est pas nommé, mais il est dit que « la possession d'esclaves est un crime infâme aux yeux de Dieu<sup>448</sup> ») : pour les Américains, le sort des Noirs ne saurait être lié aux avantages que peuvent en tirer les maîtres ou aux inconvénients dont ils seraient susceptibles de pâtir. Notons cependant un même souci de relations sociales paisibles : on pouvait le déceler dans la préoccupation affichée par la *SFAE* de rendre la liberté bonne pour l'ensemble de la population, on en retrouve l'esprit dans la précision apportée par l'*AASS*, qui prône la non-violence dans l'action.

---

<sup>448</sup> « Slaveholding is a heinous crime in the sight of God. »

Ces différences sont révélatrices de deux oppositions essentielles entre les deux séries de textes. La première concerne l'organisation du mouvement : la manière de se structurer diffère fondamentalement entre les deux pays, ce que permettent d'observer ces documents officiels qui définissent le fonctionnement des associations antiesclavagistes. Surtout, et c'est la seconde différence, les abolitionnistes des deux pays montrent des motivations propres qui ne se recoupent que partiellement : la religion américaine fait ainsi pendant à l'humanité française, qui n'oublie d'ailleurs pas les aspects concrets d'ordre économique, chaque groupe de textes, en fonction du pays dont il dépend, paraissant faire référence plutôt à la liberté, dans le cas des États-Unis, ou à la fraternité, dans le cas de la France. Si cela se confirme, les hypothèses formulées précédemment se trouveront vérifiées.

### **Première illustration des particularités nationales : structure et organisation**

Les statuts de l'AASS et de la SFAE offrent un angle d'approche privilégié pour examiner la singularité de ces deux organisations en matière de structuration officielle. La société américaine admet au nombre de ses adhérents « toute personne qui accepte les principes de cette Constitution, qui verse sa cotisation et qui ne possède pas d'esclaves » et lui accorde le droit de vote<sup>449</sup> ; les aspects à proprement parler formels sont réglés en six articles, sur les dix que comptent les statuts. L'affaire apparaît d'emblée beaucoup moins simple en France : les articles 3 et 4 des statuts, dont tous les articles sauf le premier sont consacrés à des questions de procédure, imposent en effet que « pour être admis dans la Société on doit être présenté par deux de ses membres et après, dans la séance suivante, par la commission centrale. Il faut en outre payer une souscription annuelle, dont la quotité est volontaire, mais qui, pour tous les membres, ne peut être au-dessous de 25 fr », ce qui donne droit à assister aux séances « avec voix consultative ». Ce sont autant de barrières, à la fois concrètes et psychologiques : il faut pour ainsi dire adhérer à ce mode de fonctionnement particulier pour entrer dans le cercle très fermé de la Société où

---

<sup>449</sup> Article 4 : « Any person who consents to the principles of this Constitution, who contributes to the funds of this Society, and is not a Slaveholder, may be a member of this Society, and shall be entitled to vote at the meetings. »

le seul engagement antiesclavagiste ne saurait constituer un titre suffisant — Bissette, par exemple, n'en fera jamais partie.

Par ailleurs, bien qu'elles soient fondées à peu de chose près au même moment, les deux sociétés nationales ne se créent pas dans le même contexte organisationnel. Du côté américain, une structure à visée régionale, la *New England Anti-Slavery Society*, qui deviendra ensuite, pour respecter la logique du découpage par États, la *Massachusetts Anti-Slavery Society*, a précédé la Société nationale. Dans ces conditions, cette dernière se présente comme une fédération de forces locales pré-existantes, en quelque sorte la réunion du courant bostonien avec le courant new-yorkais. En France au contraire, c'est le comité antiesclavagiste de la *Société de Morale Chrétienne* qui donne naissance à la *Société française pour l'abolition de l'esclavage*, sur des bases très centralisées et sans aucun appui à l'échelle locale.

Ces quelques observations préliminaires permettent déjà d'esquisser une distinction entre l'organisation abolitionniste en France et aux États-Unis. Celle-ci à son tour contribue à révéler la place assignée aux partisans de la cause et les moyens recherchés pour atteindre les objectifs. Les influents parlementaires parisiens symbolisent une action que l'on appellerait aujourd'hui « *top down* », alors que l'action américaine à partir des associations de base relève d'une logique qu'on peut symétriquement qualifier de « *bottom up* ».

## **Caractère national des motivations et des logiques**

### *Dieu et l'Homme*

Ce qui frappe immédiatement le lecteur français actuel dans les textes américains des années 1830 est sans conteste l'extraordinaire présence, voire prégnance de l'aspect religieux : le préambule des statuts de l'*American Anti-Slavery Society* s'ouvre sur l'évocation de Dieu tout puissant<sup>450</sup>, figure rappelée à plusieurs reprises dans ce seul paragraphe préliminaire par l'usage des termes « Creator » (tiré de la Déclaration d'Indépendance), « Almighty God », « the Christian religion », « God » et « Divine aid » ; celui de la *NEASS* déjà n'annonçait pas autre chose (il commence par les mots : « Whereas, we believe that Slavery is contrary to the precepts of Christianity ») et la *Declaration of*

---

<sup>450</sup> « Most High God »

*Sentiments* s'appuie elle aussi sur des arguments d'ordre religieux, comme le montrent les nombreuses références à la Bible, directes (« every American citizen, who detains a human being in involuntary bondage as his property, is, according to Scripture, (Ex. xxi. 16,) a man-stealer ») ou indirectes (voir les allusions au « temps de Pharaon » ou celles à l'« impudente usurpation des prérogatives divines<sup>451</sup> »). Posséder des esclaves est présenté par les abolitionnistes américains comme un véritable péché (« a sin [against God] »).

À l'inverse, on ne trouve dans les statuts de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* aucune référence à Dieu ni à la religion. Tout au plus relève-t-on, dans la publication annexe, la mention selon laquelle l'esclavage, en plus d'être contraire à toute justice et à toute morale, « apparaît [...], aux yeux des sociétés éclairées de l'Europe, [...] comme une violation flagrante des préceptes de la charité chrétienne » — et, est-il immédiatement ajouté, « un attentat aux droits les moins contestables de l'humanité<sup>452</sup>. » Il n'est pas ici question uniquement de la France (on admet bien que le protestantisme anglais, par exemple, puisse intervenir avec ses particularités propres) et le facteur humanitaire se trouve accolé à l'argument religieux ; surtout, il est question de « charité chrétienne », autrement dit d'une forme atténuée de la troisième vertu théologique, celle qui, même si elle a par définition Dieu pour objet, n'en concerne pas moins l'homme de manière la plus directe. Pareillement, la pétition de 1847 admet dès le deuxième paragraphe le principe général selon lequel l'esclavage représente « une offense à toutes les lois divines et humaines<sup>453</sup> », mais n'approfondit pas cet aspect de la question et ne le mentionne pas dans le résumé des arguments en faveur de l'émancipation — la première raison énonce : « Parce que la propriété de l'homme sur l'homme est un crime<sup>454</sup> », sans précision complémentaire.

De fait, quelle que soit la gravité de l'acte, que Schœlcher qualifie ainsi à plusieurs reprises de « crime », l'esclavage n'est pas vu en France comme un péché, il n'est pas combattu en fonction de critères religieux et le nom de Dieu n'est guère invoqué pour le condamner. Ce sont bien plutôt les facteurs humanitaires qui priment. Et ils paraissent tellement évidents qu'ils n'en sont que

---

<sup>451</sup> « [...] audacious usurpation of the Divine prerogative »

<sup>452</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », *op. cit.*, § 2.

<sup>453</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 2.

<sup>454</sup> *Ibid.*, « résumé » final.

peu cités et ne font jamais l'objet d'une démonstration. Les membres fondateurs de la *SFAE* qui affirment de manière laconique que l'esclavage constitue « un attentat aux droits les moins contestables de l'humanité<sup>455</sup> » ne développent ainsi pas plus leur pensée que les signataires de la pétition de 1847, qui emploient indifféremment des termes tels que « crime », « barbarie » ou « insulte à l'humanité » sans les définir avec précision. Soulignons d'ailleurs qu'à cette date le principe de l'émancipation est très largement tenu pour acquis<sup>456</sup>, comme l'était déjà douze années et demie plus tôt pour les fondateurs de la *SFAE* celui du caractère non légitime de l'esclavage<sup>457</sup> (indice de la stagnation du mouvement sous la monarchie de Juillet), et que c'est donc, de manière précise et explicite, en faveur de « l'abolition complète et immédiate<sup>458</sup> » qu'il est fait campagne en 1847.

### *Liberté et Fraternité*

La référence religieuse remplit en fait un double rôle, du moins revêt un aspect double, dans l'abolitionnisme américain : si c'est le Dieu de colère offensé par les propriétaires d'esclaves qui domine les statuts proprement dits de l'AASS, notamment dans l'article 2, en revanche son préambule s'ouvre sur l'évocation d'un Dieu qui, pour être autoritaire et tout-puissant, n'en prescrit pas moins l'amour du prochain (« Whereas the Most High God "hath made of one blood all nations of men to dwell on all the face of the earth," and hath commanded them to love their neighbors as themselves »). Cette injonction, appuyée par une citation des Actes des Apôtres (XVII, 26), ne fait pas partie du Décalogue mais n'en reste pas moins dûment attestée dans la Bible ; elle puise son origine dans l'Ancien Testament<sup>459</sup> et s'inscrit plus typiquement encore dans l'esprit du Nouveau Testament et se trouve explicitement dans les Évangiles<sup>460</sup>. Quant aux Bostoniens, ils utilisent les mêmes références, auxquelles ils ajoutent la loi divine (« our Saviour's golden rule ») qui préconise l'égalité de traitement entre soi-même et son prochain (« all things whatsoever ye would that men should do to you, do ye even so to them »). C'est de cette manière qu'est introduite la notion

---

<sup>455</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », *op. cit.*, § 2.

<sup>456</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 2.

<sup>457</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », *op. cit.*, § 2.

<sup>458</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 1.

<sup>459</sup> Lévitique, XIX, 18.

<sup>460</sup> Matthieu, XXII, 39 : « [...] Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

de fraternité. Soulignons toutefois qu'elle n'apparaît plus au-delà du préambule des deux sociétés antiesclavagistes.

Selon les abolitionnistes des États-Unis, la seconde raison (inséparable de la première, d'inspiration religieuse) pour laquelle l'esclavage doit être supprimé est d'ordre politique : immédiatement après avoir invoqué la figure divine, les statuts de l'AASS citent en effet le texte de la Déclaration d'Indépendance américaine (« that all mankind are created equal, and that they are endowed by their Creator with certain inalienable rights, among which are life, liberty, and the pursuit of happiness ») sur laquelle est fondée l'existence même de la nation (« our National Existence<sup>461</sup> »). L'égalité de principe entre les Américains blancs et noirs (affirmée notamment par l'utilisation en deux occasions dans le préambule du terme de « concitoyens<sup>462</sup> » et par celle de nombreuses expressions connexes, ou encore par la mention du fait que c'est un sixième de la population du pays qui est tenue en esclavage) est liée au principe de liberté : le terme « *liberty* » est répété à plusieurs reprises.

Davantage que la liberté proprement dite, c'est plutôt la fraternité, à l'échelle de l'humanité ou de la nation, qui est invoquée par les Français. La SFAE, dont les très formels statuts restent de manière prévisible muets sur ce sujet, parle dans sa publication de 1835 d'une « question de haute morale<sup>463</sup> » qui ignore les intérêts et transcende les querelles de partis. Par ailleurs, l'initiative, placée sous l'égide de la Grande-Bretagne, veut se réclamer des « devoirs de la fraternité humaine<sup>464</sup> » au nom desquels les premières actions furent menées au Parlement anglais. Quelle que soit l'importance de ces mentions dispersées, la pétition de 1847 apparaît plus explicite à ce sujet. Ses signataires l'annoncent en effet clairement : c'est d'abord « comme hommes<sup>465</sup> » qu'ils réclament l'abolition. Ces deux mots, par lesquels s'ouvre le texte, tracent d'emblée le cadre des revendications : en-dehors de toute qualité particulière, c'est le simple fait d'exister qui est incompatible avec l'état servile<sup>466</sup>, et que des

---

<sup>461</sup> « Constitution of the American Anti-Slavery Society », *op. cit.*, préambule.

<sup>462</sup> « fellow-citizens », la construction du terme anglais mettant clairement l'accent sur la communauté.

<sup>463</sup> Société française pour l'Abolition de l'Esclavage, « Publication n° 1 », *op. cit.*, § 17.

<sup>464</sup> *Ibid.*, § 6.

<sup>465</sup> *Ibid.*, § 1.

<sup>466</sup> Au risque de solliciter les textes à l'excès, on voudrait souligner ici que « comme hommes » renvoie à une *essence* — aucunement remise en question par l'ajout de « comme Français », non seulement parce que l'adjectif est substantivé mais aussi parce qu'il s'agit d'une simple apposition à la raison principale —, alors que l'expression « *National Existence* » utilisée par les Américains



hommes soient victimes du système esclavagiste fait un devoir aux autres hommes d'œuvrer à sa disparition. L'expression immédiatement juxtaposée « comme Français » renforce le trait : cette expression non seulement rappelle qu'il s'agit d'une adresse aux Chambres, qui s'inscrit dans une perspective législative à l'échelle du pays, mais introduit également une variante nationale de la fraternité : l'émancipation est demandée pour des frères humains mais aussi pour des compatriotes, à des représentants de la nation. À la suite de cette ouverture vigoureuse, des allusions reparaissent au long du texte, assez diverses : de nature religieuse avec la mention de la « sublime parole du Christ » sur l'amour fraternel (« aimez-vous les uns les autres<sup>467</sup> »), contredite par les ventes d'esclaves qui ont lieu à la sortie même de l'office dominical, nationale dans la péroraison, « chaque Français rest[ant] solidaire [...] des souffrances de l'esclave<sup>468</sup> » jusqu'à ce que l'abolition soit prononcée.

Il ressort de ces textes que, par des voies différentes, l'une nettement marquée par la doctrine protestante, l'autre empreinte de fraternité humanitaire, les abolitionnistes américains et français parviennent tous à adopter une attitude immédiatiste vis-à-vis de l'émancipation des esclaves. Reste à voir quelle synthèse s'opère dans chacun des deux cas.

### *Synthèses nationales*

On a vu que religion et politique n'apparaissent pas incompatibles aux yeux des abolitionnistes américains, loin s'en faut. « We plant ourselves upon the Declaration of our Independence and the truths of Divine Revelation, as upon the Everlasting Rock », annonce même la *Declaration of Sentiments*, qui assure comme une synthèse entre commandement divin absolu et indispensable liberté politique, alliance renforcée par des affirmations marquées, telle celle-ci : « The right to enjoy liberty is inalienable. To invade it is to usurp the prerogative of Jehovah. » Surtout, ce texte non seulement dresse un long parallèle explicite entre la Révolution américaine et la lutte abolitionniste (paragraphe 2 à 8) mais encore les arguments religieux contre l'esclavage y sont clairement cités, voire développés (notamment paragraphes 14, 16 et 17). Bref, les motifs politiques,

---

relève de la *qualité* — par l'usage de l'adjectif — : le caractère universel de la vision française diffère de l'ancrage national de la conception du problème qui prévaut aux États-Unis.

<sup>467</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 16.

<sup>468</sup> *Ibid.*, § 40.

par lesquels le texte commence (rappelons que la réunion fondatrice de l'AASS se tient à Philadelphie : ce fait invite à utiliser la forte symbolique révolutionnaire attachée à cette ville — la rhétorique dépend également des circonstances), sont constamment étayés par l'impératif d'ordre religieux. C'est d'ailleurs en permanence que les deux arguments, la liberté et la loi divine, se renforcent mutuellement. Sur l'économie en revanche les textes se font nettement plus discrets : pas un mot dans les statuts de la NEASS (il est question d'abolition, d'égalité civique et politique, jamais de conditions économiques), une brève mention dans ceux de l'AASS (les considérations économiques sont citées après toutes les autres, au moyen d'un terme assez général : « Slavery is contrary to the principles of natural justice, of our republican form of government, and of the Christian religion, and is destructive of the prosperity of the country »). Le cadre que les immédiatistes américains choisissent de tracer lorsqu'ils se constituent en organisation est celui d'une revendication tout entière morale, fondée sur un double impératif, à la fois religieux, car l'esclavage est un péché, et politique, le principe de liberté ne pouvant supporter aucune restriction dans son application.

À l'inverse, les abolitionnistes français avancent clairement le facteur économique dans la liste des raisons pour lesquelles l'esclavage doit être supprimé. Ce motif n'apparaît pas dans les statuts de la SFAE ; il est vrai que ceux-ci n'approfondissent aucune des raisons pour lesquelles l'abolition doit être demandée. La publication de 1835 ne mentionne pas non plus cet élément. En revanche, le facteur économique est utilisé dans la pétition de 1847. Ce n'est certes pas le critère principal, il n'est ainsi pas cité en première position, mais la mention « parce que l'asservissement des Noirs coûte plus cher à maintenir qu'il ne coûterait à détruire<sup>469</sup> » ne souffre aucune équivoque. Le texte aborde même les aspects économiques de l'abolition sous plusieurs angles : d'abord, le travail libre permet d'espérer une production plus abondante et la mise en place d'une meilleure infrastructure, l'exemple anglais l'atteste, quelles que puissent être les réfutations de mauvaise foi de la part des planteurs<sup>470</sup> ; cette perspective ne saurait donc représenter une menace pour la prospérité du commerce colonial<sup>471</sup>. Ensuite, le système esclavagiste entretient un climat peu favorable aux intérêts des colonies, y compris sur le plan matériel, alors qu'une émancipation assurerait

---

<sup>469</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, « résumé » final.

<sup>470</sup> *Ibid.*, § 22.

<sup>471</sup> *Ibid.*, § 23.

la création d'un marché, et rendrait possible, par la réhabilitation subséquente du travail désormais salarié dans les plantations, la restructuration du secteur agricole<sup>472</sup>. Enfin, concernant une éventuelle indemnisation des propriétaires<sup>473</sup>, les enjeux économiques se révèlent doubles : premièrement, les Chambres ne peuvent s'arrêter à une considération matérielle, budgétaire, pour ajourner l'émancipation *sine die*, il y va de « l'honneur de la nation » ; en outre, une estimation fort simple permet de constater qu'un dédommagement des maîtres n'égalerait très probablement pas les seuls frais d'entretien affectés aux troupes stationnées dans les colonies et aux patrouilles de navires employées contre les évasions d'esclaves<sup>474</sup>.

En fin de compte, aucun argument n'est rejeté *a priori* par les abolitionnistes français. Notons toutefois que, tout comme dans le cas américain, un axe double se dégage de leur argumentation en faveur de l'émancipation : leur combat contre l'esclavage se fonde avant tout sur le principe d'humanité et celui de fraternité.

## **Autres textes**

On a choisi de compléter ce premier groupement de textes par d'autres documents imprimés. Ceux-ci, moins systématiquement parallèles ou équivalents d'un pays à l'autre, se composent de divers écrits provenant d'auteurs variés. Cette pluralité est vraie pour la France, quoique, pour des raisons pratiques, la majorité des sources reste due à Schœlcher ; elle se vérifie surtout dans le cas américain : les citations sont tirées des écrits de Garrison mais aussi des publications de ses partisans et de ceux qui à un moment ou à un autre se reconnaissent dans l'immédiatisme radical, à l'instar de Wendell Phillips, Sarah et Angelina Grimké, Lydia Maria Child ou William Jay. Ces documents permettent d'isoler des thèmes précis, des arguments définis, d'illustrer des points de rhétorique, de stratégie ou de tactique que les textes officiels ne montraient guère.

---

<sup>472</sup> *Ibid.*, § 28-31.

<sup>473</sup> *Ibid.*, § 35-36.

<sup>474</sup> Cet élément apparaît couramment dans l'argumentation des abolitionnistes français, par exemple dans la pétition que Félice et Bissette adressent aux Chambres en 1846 (« Pétition à la Chambre des Pairs et à la Chambre des Députés pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, par Guillaume de Félice et Cyrille Bissette », 17/08/1847, texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 866-869).

## Religion-liberté / Humanité-fraternité

On se propose d'exploiter ce groupement de textes de manière thématique : dans cette partie consacrée aux éléments qui relèvent principalement de la paire américaine religion-liberté et de son pendant français humanité-fraternité, on analysera dans un premier temps les thèmes communs aux deux corpus nationaux (par exemple la responsabilité collective ou la condamnation du préjugé racial), dans un second temps les questions à propos desquelles d'emblée le parallèle n'existe pas (telles que la responsabilité des maîtres ou l'attitude pratique vis-à-vis des mesures partielles).

### Points communs

#### *Responsabilité nationale*

Aux États-Unis comme en France, la responsabilité de l'esclavage sur le territoire national est partagée par l'ensemble des citoyens ; les abolitionnistes des deux pays parviennent sur ce point à une conclusion identique. Ainsi Schœlcher clôt-il le texte de sa pétition par une mise en garde à l'adresse de ses compatriotes — invités à signer le texte : « Tant que la métropole, qui a le pouvoir de délivrer les nègres de ses colonies, ne l'aura pas fait, chaque membre de la grande nation aura une part de responsabilité dans les crimes de la servitude, chaque Français restera solidaire de la barbarie du maître [...]»<sup>475</sup>. Cette idée n'est pas nouvelle dans sa pensée, il avait déjà dénoncé, dans ses travaux précédents, la complicité passive de tout le pays : « qu'on ne s'y trompe pas, le gouvernement n'est pas seul coupable ici, le pays tout entier qui ne lui force pas la main se rend solidaire par son mauvais vouloir. L'esclavage est une tache pour tout le pays, une souillure publique<sup>476</sup>. » En vertu du principe de fraternité et de solidarité, l'existence d'esclaves sur le territoire national rend l'ensemble de la population complice de cet état de fait, même si directement il ne touche qu'un petit nombre de colons — eux aussi solidaires entre eux, dans la mesure où « le crime de l'un compromet la communauté entière, parce qu'il tient bien moins au caractère individuel du coupable, qu'à la détestable institution que l'on veut conserver<sup>477</sup>. »

---

<sup>475</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 40.

<sup>476</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 547.

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 291.

Les abolitionnistes américains ne disent pas autre chose : l'esclavage existe au Sud, mais tout le pays est concerné, y compris le Nord : « Nous sommes coupables — tous coupables — affreusement coupables<sup>478</sup> », tonne ainsi Garrison au terme d'une démonstration visant à prouver l'implication du Nord : tout le monde est concerné, c'est ce qu'avancent Phelps (« and away, too, with the idea that we have nothing to do with the subject. Northern men and northern ministers [...] have every thing to do with it<sup>479</sup> ») ou A. Grimké (« We hold that the North is guilty of the crime of slaveholding —we assert that it is a *national sin* »<sup>480</sup>). À la suite de ce constat (« But what have the North to do on this subject ? —They cannot help having a great deal to do with it, either for good or for evil<sup>481</sup> »), Lydia M. Child précise que les habitants du Nord, bien que physiquement éloignés des plantations, sont témoins et complices directs de l'esclavage en de multiples occasions, par exemple en cas d'évasion<sup>482</sup>, ou plus généralement sur le plan politique, lorsqu'ils approuvent l'achat de nouveaux États<sup>483</sup>. À vrai dire, les raisons sont nombreuses, pas moins d'une quinzaine selon A. Grimké (« having already sent thee my views on that subject in the letter to "Clarkson," originally published in the *New Haven Religious Intelligencer*, I there pointed out fifteen different ways in which the North was implicated in the guilt of slavery<sup>484</sup> »). Et mieux les idées antiesclavagistes sont connues, plus grande est la faute, souligne L. M. Child (« One thing I do know, the guilt of the North is increasing in a tremendous ratio as light is pouring in upon her on the subject and the sin of slavery<sup>485</sup> »).

Accuser sur cette question l'ensemble de la population correspond certes à une vision sincère de la situation : le principe de solidarité, qui découle de la fraternité à l'échelle nationale, rend les Français coupables, et le fait que l'esclavage représente une offense nationale sur le plan à la fois religieux et politique ne permet pas aux habitants des États libres de se croire épargnés.

---

<sup>478</sup> « We are guilty—all guilty—horribly guilty. » (*The Liberator*, 07/01/1832)

<sup>479</sup> Amos A. Phelps, *Lectures on Slavery and Its Remedy*, Boston, New-England Anti-Slavery Society, 1834, p. 21.

<sup>480</sup> Angelina E. Grimké, *Letters to Catherine E. Beecher...*, *op. cit.*, lettre I, p. 7.

<sup>481</sup> Lydia Maria Child, *Antislavery Catechism*, Newburyport, Charles Whipple, 1836 [1835], p. 29.

<sup>482</sup> *Ibid.*, pp. 29-30.

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>484</sup> A. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, III, p. 18.

<sup>485</sup> Lydia Maria Child, *An Appeal in Favor of That Class of Americans Called Africans*, Boston, Allen and Ticknor, 1833, p. 10.

Voyons-y également, dans les deux pays, une position tactique susceptible de motiver des individus qui se sentent *a priori* peu concernés par l'esclavage en raison de leur éloignement géographique et/ou du fait qu'eux-mêmes ne possèdent pas d'esclaves. En dénonçant dans le texte d'une pétition la complicité *passive* de ses compatriotes, Schœlcher espère sans doute vaincre leur *passivité* et les conduire à ajouter leur signature. Quant aux garrisoniens, c'est une stratégie de proximité qu'ils emploient ; pour qu'elle se révèle efficace, il faut mobiliser des populations vivant dans des États qui ont déjà décrété l'abolition, sur le plan local, souvent depuis plusieurs décennies. Il est donc nécessaire de les faire se sentir impliquées. Cet effort porte d'ailleurs non seulement sur la responsabilité partagée dans l'existence du système esclavagiste, mais aussi sur la faute commune que constitue le préjugé racial, présent partout dans l'Union.

#### *Nécessité d'intégrer les Noirs - importance du préjugé de couleur*

Ce qu'au XIXe siècle on appelle « préjugé de couleur » ou « préjugé racial » (*racial prejudice* aux États-Unis, également *prejudice against color*) est une question qui intéresse tous les contemporains, qu'ils soient Français ou Américains. Si à l'époque on ne parle pas de racisme, car le mot n'existe pas encore<sup>486</sup>, c'est pourtant de cela qu'il s'agit, sous une forme particulière<sup>487</sup>, à savoir une vision hiérarchisée de la société, un refus de toute mixité raciale, une discrimination et un rejet fondés principalement sur la couleur de la peau — voire celle des ancêtres.

Aux États-Unis, ce préjugé est présent, même dans le Nord et jusqu'au sein des sociétés antiesclavagistes, malgré le souhait déclaré de celles-ci d'assurer aux Noirs l'égalité des droits. Il pose un problème crucial aux abolitionnistes et A. Grimké ne manque pas de le redouter : « Prejudice against color, is the most powerful enemy we have to fight with at the North<sup>488</sup>. » Il s'agit en tout cas d'un sujet important et souvent abordé : dans son *Appel*, L. M. Child rédige ainsi un chapitre entier sur ce thème : « Prejudices Against People of

---

<sup>486</sup> C'est en 1932 que « racisme » entre dans le *Grand Larousse* ; le mot *racism* attend quant à lui 1936 pour être attesté dans les dictionnaires américains (*Merriam-Webster, op. cit.*).

<sup>487</sup> Sur le fait que les idéologies varient dans le temps, voir l'introduction générale pp. 20-21.

<sup>488</sup> A. Grimké, *Appeal to Christian Women of the South*, New York, American Anti-Slavery Society, 1836, p. 30.

<http://jefferson.village.virginia.edu/utc/abolitn/abesaegat.html>  
(dernière consultation le 02/10/2002)

Color, and our Duties in Relation to this Subject<sup>489</sup> » ; l'auteur y déplore que, quoique l'esclavage n'existe plus au Nord dans la forme, il subsiste cependant dans l'esprit. Une des lettres d'A. Grimké traite également de ce seul sujet<sup>490</sup>. Quant à Jay, c'est un ouvrage entier qu'il publie sur la question<sup>491</sup>.

Le racisme s'exprime de différentes manières. Jay énumère la liste des principales manifestations, au nombre de dix, et analyse chacune d'entre elles<sup>492</sup> : il montre qu'en règle générale les Noirs sont privés du droit de vote, que la liberté de circulation leur est refusée, qu'ils sont privés du droit de pétition, exclus de l'armée et de la milice, dans l'impossibilité de participer à l'administration judiciaire, qu'ils rencontrent des obstacles dans le domaine de l'éducation, de l'instruction religieuse, de l'activité professionnelle, qu'ils risquent d'être capturés et traités comme des esclaves, enfin qu'ils sont sujets aux insultes et aux affronts<sup>493</sup>.

Les symptômes sont donc bien connus. Les ressorts de ce préjugé et les conséquences qu'il entraîne également : Garrison souligne le fait que les esclaves ne sont pas libres uniquement parce qu'ils sont Noirs, réalité qui aux yeux de leurs oppresseurs justifie tous les maux :

the victims are BLACK! "That alters the case!" There is not an individual in all this country, who is not conscious before God, that if the slaves at the South should be to-day miraculously transformed into men of white complexions, to-morrow the abolitionists would be recognised and cheered as the best friends of their race ; their principles would be eulogised as sound and incontrovertible, and their measures as rational and indispensable<sup>494</sup>!

Garrison soulève ici une contradiction familière aux immédiatistes. Plus généralement, le préjugé de couleur, tout comme l'esclavage, est accusé d'aller à l'encontre de la morale chrétienne autant que de l'esprit républicain.

---

<sup>489</sup> L. M. Child, *An Appeal...*, *op. cit.*, chap. VIII.

<sup>490</sup> A. Grimké, *Letters...*, *op. cit.*, lettre VII.

<sup>491</sup> William Jay, *On the Condition of the Free People of Color in the United States*, publié dans *Miscellaneous Writings on Slavery*, New York, Negro Universities Press, 1968 [1<sup>re</sup> éd. Boston, John P. Jewett and Co., 1853], pp. 371-395.

<sup>492</sup> W. Jay, *Miscellaneous Writings on Slavery...*, *op. cit.*, pp. 374-394.

<sup>493</sup> Jay développe les points suivants : « 1. General exclusion from the elective franchise, 2. Denial of the right of locomotion, 3. Denial of the right of petition, 4. Exclusion from the army and militia, 5. Exclusion from all participation in the administration of justice, 6. Impediments to education, 7. Impediments to religious instruction, 8. Impediments to honest industry, 9. liability to be seized, and treated as slaves, 10. Subjection to insult and outrage » (*idem*).

<sup>494</sup> W. L. Garrison, *The Liberator*, 17/10/1837.

Les causes auxquelles le racisme est attribué sont avant tout culturelles : « Prejudice is not so much dependent upon a natural antipathy as upon education<sup>495</sup> » ; ainsi les enfants ne sont-ils pas naturellement victimes des préjugés communs parmi les adultes. Jay utilise le même exemple et arrive aux mêmes conclusions : « Young children never betray it, and on the continent of Europe it is unknown<sup>496</sup>. » Cela étant, la question est double, et pour atténuer, voire faire disparaître le préjugé chez les Blancs, c'est aussi la population noire qu'il convient de moraliser. Ainsi, considérant que le problème d'éducation touche les Blancs autant que les Noirs, L. M. Child ne suggère pas autre chose lorsqu'elle avance que la criminalité noire pose les mêmes soucis que celle des Irlandais de la première génération<sup>497</sup>. Elle ajoute ensuite : « As a class, I am aware that the negroes, with many honorable exceptions, are ignorant, and show little disposition to be otherwise: but this ceases to be the case just in proportion as they are free. The fault is in their unnatural situation, not in themselves<sup>498</sup>. »

L'éducation est donc considérée comme une manière d'éradiquer le préjugé. En revanche, les moyens volontaristes tels que les mariages mixtes (*amalgamation*) ne sont guère envisagés. L. M. Child se refuse ainsi à lier abolitionnisme et unions interraciales : « The abolitionists have never, by example, writing, or conversation, endeavored to connect amalgamation with the subject of abolition<sup>499</sup> ». David Ruggles, Noir de New York, se défend lui aussi de préconiser cette solution, mais il ne la considère pas contre nature : « Abolitionists do not wish "amalgamation." I do not wish it, nor does any colored man or woman of my acquaintance, nor can instances be adduced where a desire was manifested by any colored person ; but I deny that "intermarriages" between the "whites and the blacks are unnatural"<sup>500</sup> ». Garrison ne se prononce guère sur la question, mais abonde dans le sens de Ruggles en ce qui concerne le caractère *a priori* respectable de ces mariages : « I have never expressed any opinion of the propriety or impropriety of intermarriage with persons of color. I neither advocate nor oppose an honorable amalgamation. It is not my province,

---

<sup>495</sup> David Ruggles, *The « Extinguisher » Extinguished ! or David M. Reese, M. D. « Used Up »*, New York, D. Ruggles, 1834.

<sup>496</sup> W. Jay, *Miscellaneous Writings on Slavery...*, *op. cit.*, p. 373.

<sup>497</sup> L. M. Child, *An Appeal...*, *op. cit.*, chap. V.

<sup>498</sup> *Ibid.*, chap. VI.

<sup>499</sup> L. M. Child, *Antislavery Catechism*, *op. cit.*

<sup>500</sup> David Ruggles, *op. cit.*



nor that of any body of men, to regulate human affection or prescribe objects of attachment<sup>501</sup> ». Il ne les envisage cependant pas expressément comme des mesures susceptibles de faire reculer le préjugé racial.

L'éradication du péché que constitue le racisme (« the prejudices existing against the blacks are sinful<sup>502</sup> ») passe pour certains militants par l'AASS. Cette association apparaît comme la seule à mener le combat contre ce fléau (« so far only does the Anti-Slavery Society aim at removing them [our prejudices]<sup>503</sup> »). En cela, elle s'oppose aux théories raciales de l'*American Colonization Society* : « they [AASS] think it a duty to give colored people all possible means of education, and instead of removing them away from the prejudice, to remove the prejudice away from them<sup>504</sup> » ; la position défendue par l'AASS se situe donc à l'opposé de celle qui caractérise la Société de colonisation, dont l'existence même repose sur des théories racistes : « The very existence of the Society is owing to this prejudice: for if we could make all the colored people white, or if they could be viewed as impartially as if they were white, what would be left for the Colonization Society to do<sup>505</sup>? » La fatalité ne semble en tout cas pas de mise, et les théories fallacieuses diffusées par les colonisateurs auprès de l'opinion publique américaine<sup>506</sup> doivent être démenties avec fermeté.

Car les abolitionnistes croient que le préjugé racial peut être éradiqué, à l'instar de L. M. Child qui, à la question de savoir si elle a foi en sa disparition, répond : « Yes, I do ; because I have faith that all things will pass away, which are not founded in reason and justice<sup>507</sup> »... avant d'ajouter qu'aucune mesure volontariste ne sera cependant prise, l'extinction devant avoir lieu d'elle-même et procéder d'un examen de conscience individuel de la part des individus qui croient en l'infériorité des Noirs : « Be assured, however, that the abolitionists have not the slightest wish to force you to give up this prejudice<sup>508</sup>. » La disparition du préjugé racial est en effet présentée, de manière similaire à l'émancipation, comme une opération personnelle : « [...] we made slavery, and slavery makes the prejudice. No Christian, who questions his own conscience,

---

<sup>501</sup> W. L. Garrison, *The Liberator*, 31/03/1832.

<sup>502</sup> W. Jay, *An Inquiry into the Character...*, chap. III.

<sup>503</sup> *Idem*.

<sup>504</sup> L. M. Child, *An Appeal...*, *op. cit.*, chap. V.

<sup>505</sup> *Idem*.

<sup>506</sup> W. Jay, *Miscellaneous Writings on Slavery...*, *op. cit.*, pp. 372-373.

<sup>507</sup> L. M. Child, *Antislavery Catechism*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>508</sup> *Idem*.

can justify himself in indulging the feeling. The removal of this prejudice is not a matter of opinion—it is a matter of *duty*. We have no right to palliate a feeling, sinful in itself, and highly injurious to a large number of our fellow beings<sup>509</sup>. »

En dernière analyse, le problème principal est que les Noirs ne sont pas considérés comme des hommes, ce que Walker dénonce avec violence :

My beloved brethren:—The Indians of North and of South America—the Greeks—the Irish, subjected under the king of Great—the Jews, that ancient people of the Lord—the inhabitants of the islands of the sea—in fine, all the inhabitants of the earth, (except however, the sons of Africa) are called men, and of course are, and ought to be free. But we, (coloured people) and our children are brutes!! and of course are, and ought to be SLAVES to the American people and their children forever!! to dig their mines and work their farms; and thus go on enriching them, from one generation to another with our blood and our tears<sup>510</sup>!!!!

On le voit en comparant cette citation de David Walker aux précédentes de Lydia M. Child : il existe deux opinions au sujet du lien entre le préjugé racial et l'esclavage : certains pensent, comme Child, que l'esclavage fait le racisme, d'autres croient, avec Walker, que c'est le racisme qui est la cause de l'esclavage. Les implications ne manquent pas de portée : dans le premier cas, l'abolition entraînerait une disparition à terme du préjugé, dans le second, le préjugé risque au contraire de perdurer. C'est l'opinion de Tocqueville<sup>511</sup> — en effet, la question passionne aussi les Français.

En France, le sujet fournit plutôt matière à romans. Dès 1823, Madame de Duras faisait ainsi de son héroïne Ourika la victime de ce préjugé : recueillie dans sa petite enfance par une bienfaitrice française et élevée à l'occidentale, la jeune Africaine s'aperçoit finalement des limites de sa condition dans la société qu'elle fréquente et se laisse prématurément mourir<sup>512</sup>. Quelques années plus tard, les regards français sont portés vers le Nouveau Monde : pendant que Tocqueville publie *De la démocratie en Amérique*, son compagnon de voyage Beaumont livre un « tableau des mœurs américaines » avec *Marie, ou l'esclavage aux États-*

---

<sup>509</sup> L. M. Child, *An Appeal...*, *op. cit.*, chap. V. Souligné par l'auteur.

<sup>510</sup> D. Walker, *Appeal...*, *op. cit.*, ouverture de l'article 1, « Our Wretchedness in Consequence of Slavery ».

<sup>511</sup> Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. I, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1986 [1<sup>re</sup> éd. 1961, éd. originale 1835], chapitre « Position qu'occupe la race noire aux États-Unis ; dangers que sa présence fait courir aux Blancs », notamment pp. 500-503.

<sup>512</sup> Claire Lechal de Kersaint, duchesse de Duras, *Ourika*, 1823, dans Raymond Trousson (éd.), *Romans de femmes du XVIIIe siècle*, Robert Laffont, Bouquins, 1996.

*Unis*<sup>513</sup>, plusieurs fois réédité. Cette étude est divisée à parts presque égales entre des annexes savantes et un roman centré sur le personnage de Marie, jeune Bostonienne pleine de qualités qui, quoique blanche de peau, compte un ancêtre noir ; à ce titre, elle se trouve frappée d'ostracisme par la société de la Nouvelle-Angleterre, est victime d'une émeute à New York le jour de son mariage avec un Français prêt à tout braver par amour et finit, elle aussi, par mourir à la fleur de l'âge dans les solitudes de la frontière où le couple s'était retiré pour échapper au jugement des hommes. Beaumont l'annonce d'emblée : s'il est étrange de trouver des esclaves au pays de la liberté, « ce qui est peut-être plus extraordinaire encore, c'est la violence du préjugé qui sépare la race des esclaves de celle des hommes libres, c'est-à-dire les nègres des blancs<sup>514</sup> ». Au vu des réactions du public à la première édition, l'auteur, à partir de la suivante, insiste en avant-propos sur la véracité, du moins la vraisemblance de son récit, que selon lui ses compatriotes ont peine à concevoir : « L'odieux préjugé que j'ai pris pour sujet principal de mon livre est si extraordinaire et tellement étranger à nos mœurs, qu'il m'a semblé qu'on croirait difficilement en France à sa réalité, si je me bornais à l'exposer dans le texte d'un ouvrage auquel l'imagination a eu quelque part<sup>515</sup>. » L'opinion n'est pas unanime : si Beaumont affirme que le préjugé racial n'existe pas au sein de la population française, tout comme certains de ses compatriotes journalistes<sup>516</sup> ou comme l'Américaine Lydia Maria Child<sup>517</sup>, en revanche Alexandre Dumas, dont on connaît par ailleurs les origines métisses, met son héros Georges Munier<sup>518</sup>, jeune et riche mulâtre mauricien éduqué à Paris sous la Restauration, aux prises avec « un préjugé à combattre<sup>519</sup> », celui du père de l'héritière créole qu'il désire épouser. Le romancier prend soin cependant d'introduire deux nuances capitales

---

<sup>513</sup> Gustave de Beaumont, *Marie, ou l'esclavage aux États-Unis ; tableau de mœurs américains*, 4<sup>e</sup> éd, Paris, Charles Gosselin, 1840 [1835]  
<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N023579>  
(dernière consultation le 01/10/2002)

<sup>514</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>515</sup> *Idem.*

<sup>516</sup> « Une société [...] se proposant pour objet de combattre les préjugés de la couleur, et d'établir les droits de la race africaine à prendre place dans la famille humaine, une société de ce genre n'est heureusement plus nécessaire, au moins en France. » (anonyme, « Société française pour l'abolition de l'esclavage », *Revue des deux Mondes*, avr.-juin 1837, pp. 418-424, p. 418)

<sup>517</sup> « In France [...], this prejudice scarcely exists at all. » (L. M. Child, *Antislavery Catechism*, *op. cit.*, p. 33)

<sup>518</sup> Alexandre Dumas, *Georges*, Paris, Gallimard, 1998 [1843].

<sup>519</sup> *Ibid.*, chap. XVI, p. 270.

à son propos : d'une part, l'action se passe dans les années 1820, d'autre part, ce n'est pas la métropole qui en est le théâtre — notons également que l'intrigue se termine bien, le héros triomphant du préjugé, s'enfuyant de l'île et épousant sa bien-aimée au lieu de mourir isolé comme ses homologues Marie et Ourika. Ce sont les mêmes restrictions qui selon Schœlcher s'appliquent dans la réalité : s'il regrette la persistance « en France, en 1846 », d'un « anachronisme<sup>520</sup> », c'est bien dans la société antillaise que se passent les scènes qui nourrissent son indignation. Pour éradiquer ce préjugé d'un autre âge encore vivace dans les colonies, Schœlcher est pourtant loin de préconiser la violence<sup>521</sup> que Dumas prête à son héros : il est préférable de le combattre naturellement, par exemple en assurant une véritable mixité dans les lieux publics<sup>522</sup>.

En fin de compte, si le sujet semble passionner les Français autant que les Américains, il semble bien que durant le deuxième quart du XIXe siècle le préjugé racial soit perçu par les uns comme par les autres comme une inacceptable tare, inexistante dans l'Hexagone mais gangrenant toute l'Union.

### *Visées internationales*

Les problèmes qui se posent sur le plan national relativement au préjugé racial et le fait que les citoyens soient solidairement responsables à l'échelle du pays n'empêchent en rien l'élan international de se déployer. *The Liberator* arbore ainsi dans son en-tête la devise « Our Country is the World - Our Countrymen are all mankind », et Garrison prévoit en décembre 1837 de lui donner toute sa signification : « Up to this time we have limited its application to those who are held in this country, by Southern taskmasters, as marketable commodities [...] Henceforth we shall use it in its widest latitude [...] »<sup>523</sup>. Charles Follen s'était prononcé dans ce sens au début de l'année précédente, dans un discours intitulé « Abolition As the Cause of All Humanity<sup>524</sup> ». Par ailleurs, la *Declaration of Sentiments* de l'AASS le montre clairement : plus encore que la

---

<sup>520</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 172.

<sup>521</sup> Voir par exemple *ibid.*, p. 169.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>523</sup> W. L. Garrison, *The Liberator*, 15/12/1837.

<sup>524</sup> « Resolved, that we consider the Anti-slavery cause as the cause of philanthropy, with regard to which all human beings ; white men and colored men, citizens and foreigners, men and women, have the same duties and rights. » (Charles Follen, « Abolition As the Cause of All Humanity », address before the Massachusetts Anti-Slavery Society, 20/01/1836, dans Eliza L. Follen, *The Life of Charles Follen*, Boston, T. H. Webb and Company, 1844)

Révolution de 1776 qui avait ouvert la voie de la liberté républicaine, l'émancipation que visent les abolitionnistes doit avoir de glorieuses conséquences à l'échelle mondiale<sup>525</sup>.

Les Français adoptent une position analogue : l'une des raisons qu'avancent les signataires de la pétition de 1847 pour soutenir l'abolition dans les colonies est que celle-ci conduirait à l'émancipation de tous les esclaves, partout dans le monde<sup>526</sup>. On ne saurait cependant conclure à une parfaite similitude. Dans le cas américain en effet, l'exemplarité politique se double comme toujours d'un souci d'ordre religieux : on a vu que pour Garrison et ses partisans, l'abandon du péché que constitue la possession d'esclaves permet non seulement à chacun des maîtres qui la décide d'œuvrer à son salut personnel, mais aussi au pays entier d'échapper à la damnation et de préparer le règne terrestre du Messie. L'abolition de l'esclavage représente ainsi un enjeu religieux d'importance, à savoir assurer aux États-Unis le statut de peuple élu, à la tête du concert des nations. Rien de tel en France, où il n'existe pas d'arrière-plan millénariste. On ne peut sans doute ignorer de la part de Schœlcher un souhait « universaliste » de voir son pays devenir un modèle — surpassant même la Grande Bretagne qui certes s'est montrée plus rapide à émanciper ses esclaves mais n'a pas réussi à imposer son exemple sur l'ensemble du globe. Notons d'ailleurs qu'on retrouvera, à propos d'autres thèmes, cette opposition entre les réformes françaises censées se diffuser et être mises en œuvre partout dans le monde et des réformes anglaises ou américaines qui restent cantonnées à une application nationale. Quoi qu'il en soit, aucune préoccupation religieuse n'est en tout cas affichée ni même suggérée dans les déclarations de Schœlcher.

## Différences

### *Responsabilité des maîtres*

Que l'esclavage soit considéré comme un péché ou comme un système archaïque détestable influe nécessairement sur la responsabilité qui incombe aux maîtres. Ainsi Schœlcher ne s'attaque-t-il dans son *Histoire de l'esclavage* qu'à la

---

<sup>525</sup> « We have met together for the achievement of an enterprise, without which that of our fathers is incomplete; and which, for its magnitude, solemnity, and probable results upon the destiny of the world, as far transcends theirs as moral truth does physical force. » (W. L. Garrison, « Declaration of Sentiments of the American Anti-Slavery Convention », *op. cit.*, § 3)

<sup>526</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 40.

seule institution (« Nous n'avons de haine que pour l'esclavage<sup>527</sup> »), non aux hommes à qui elle profite (« ce n'est pas aux individus qu'il faut s'en prendre, c'est à l'institution<sup>528</sup> »), en qui il continue de voir des égaux (« les créoles n'ont jamais cessé d'être à nos yeux des compatriotes d'outre-mer<sup>529</sup> »), introduisant d'ailleurs ainsi le second terme d'un syllogisme implicite — pour ne pas dire subliminal : puisque les esclaves sont les frères des Français de la métropole et que les colons en sont les concitoyens, alors l'ensemble de la population des îles se retrouve dans une même humanité. Les abolitionnistes américains réfutent quant à eux l'invocation du précédent historique selon lequel ce sont les Anglais qui ont créé l'esclavage : certes, répondent-ils, mais la Révolution qui a renversé la domination britannique et créé de nouvelles institutions aurait tout aussi bien pu mettre un terme au système esclavagiste. Schœlcher au contraire n'oublie pas que ses contemporains ne sont pas responsables de l'instauration de ce système (« [les créoles] n'ont pas créé l'esclavage, nous le savons, ils l'ont reçu de leurs pères<sup>530</sup> »), et que ce n'est que leur « déplorable acharnement » qui « indign[e] » les Français ; si tout au long de son ouvrage il se montre extrêmement critique vis-à-vis des colons qui maltraitent leurs esclaves, en revanche il dit ressentir davantage de pitié que de haine à leur égard (« on doit plaindre leur aveuglement plutôt qu'accuser leur barbarie<sup>531</sup> »).

Les similitudes et les différences apparaissent réelles entre la vision française et la vision américaine des responsabilités. Français et Américains ont par exemple en commun de penser que « la servitude corrompt le maître comme l'esclave<sup>532</sup> ». En revanche, Schœlcher avance que c'est le milieu et le fait d'être maîtres qui avilit les colons<sup>533</sup>, alors que pour les garrisoniens, la faute est avant tout personnelle, chacun exerçant une totale liberté quant au choix de posséder ou non des esclaves<sup>534</sup>.

---

<sup>527</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 31.

<sup>528</sup> *Ibid.*, p. 273.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>531</sup> *Idem.*

<sup>532</sup> « L'esclavage dégrade autant le possesseur que le possédé », disent quant à eux les ouvriers de Paris (« Pétition des ouvriers de Paris en faveur de l'abolition de l'esclavage », *op. cit.*, §1), selon les mêmes termes que Lamartine une dizaine d'années plus tôt : « La possession de l'homme corrompt celui qui possède autant que celui qui est possédé ! » (A. de Lamartine, « Discours à la Chambre des Députés », 23/04/1835, texte reproduit dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, *op. cit.*, pp. 559-564).

<sup>533</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 416.

<sup>534</sup> Voir par exemple A. Grimké, *Appeal to Christian Women of the South*, *op. cit.*

En définitive, quelles que soient leurs responsabilités, en France comme aux États-Unis, les maîtres comme les esclaves seront sauvés par l'émancipation<sup>535</sup>. Mais alors que c'est un trait fondamental de la doctrine américaine, où l'affranchissement permet le rachat, il apparaît juste comme un bénéfice parmi d'autres dans la rhétorique de Schœlcher, qui n'hésite pas à multiplier les arguments de toutes sortes en faveur de l'abolition.

#### *Attitudes face à la modération*

Les abolitionnistes américains et français, quoique réclamant tous une émancipation complète et immédiate, n'en adoptent pas moins, dans les faits, des attitudes différentes face à la modération des antiesclavagistes moins radicaux. Ainsi, Schœlcher, bien qu'il répète à de très nombreuses reprises son attachement à des mesures ni graduelles ni différées, ne s'en déclare pas moins en faveur des réformes partielles inscrites dans les textes de la loi Mackau : cette loi est jugée « mauvaise » et inutile (« nous sommes convaincus que les moyens préparatoires seront sans effet<sup>536</sup> ») mais il est préférable qu'elle ait été votée, car toute mesure susceptible d'apporter aux travailleurs des plantations un bénéfice, même transitoire, ne doit pas être ajournée. En cela, Schœlcher fait preuve de pragmatisme : à ses yeux, il est en effet important que la loi Mackau passe sans délai afin que soit amélioré tant soit peu le sort des esclaves et posée une base pour les débats futurs : « profitons dès aujourd'hui de ce qu'elle a de bien, il sera temps dès l'ouverture de la session prochaine d'amender ce qu'elle a de mal<sup>537</sup> », va-t-il jusqu'à concéder. Si l'abolition se trouve finalement au bout des améliorations, il faut donc savoir se résigner à passer par des mesures gradualistes pour l'atteindre, même si ces mesures sont en soi critiquables : « puisque nous ne pouvons obtenir encore l'émancipation immédiate, acceptons l'émancipation partielle », conseille encore Schœlcher, avant d'ajouter que « c'est [la loi] une transaction fâcheuse, mais que l'on doit accepter (tout en réservant le principe), dans l'intérêt du principe même, et pour en accélérer le triomphe<sup>538</sup> ». Il en est de même pour la compensation financière : bien que la perspective d'indemniser les planteurs apparaisse moralement condamnable,

---

<sup>535</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 417 ; t. II, p. 425.

<sup>536</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>537</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>538</sup> *Ibid.*, p. 30.

cependant il faut savoir l'accepter par pragmatisme afin d'obtenir l'émancipation au plus vite : « quelle que (*sic*) vive répugnance que l'on puisse éprouver à indemniser des maîtres pour leur arracher leur propriété humaine, nous croyons qu'une compensation leur est due<sup>539</sup> », avance ainsi sans détour l'auteur de *l'Histoire de l'esclavage* dès les premières lignes du chapitre qu'il consacre à ce sujet.

Sur ces deux questions, la position des immédiatistes américains diffère nettement de l'attitude qu'adopte Schœlcher, marquée en théorie mais dans les faits conciliante. Garrison refuse par avance toute proposition gradualiste, toute mesure modérée. Cette position est revendiquée avec une formidable vigueur dès le premier éditorial du *Liberator*, dans un passage resté célèbre :

On this subject, I do not wish to think, or speak, or write, with moderation. No! no! Tell a man whose house is on fire, to give a moderate alarm; tell him to moderately rescue his wife from the hand of the ravisher; tell the mother to gradually extricate her babe from the fire into which it has fallen; — but urge me not to use moderation in a cause like the present. I am in earnest — I will not equivocate — I will not excuse — I will not retreat a single inch — AND I WILL BE HEARD. The apathy of the people is enough to make every statue leap from its pedestal, and to hasten the resurrection of the dead<sup>540</sup>.

On le voit, toute modération est rejetée avec force. Alors que les abolitionnistes se réjouissent à l'annonce de l'émancipation anglaise, Garrison va même jusqu'à afficher une réaction négative face à cette mesure à son sens trop timorée — la perspective d'une émancipation totale dans un délai de sept années n'atténuant qu'à peine sa condamnation. Il fulmine ainsi :

I regret to say that the Bill for the abolition of slavery throughout the West India Colonies, which passed through both houses of Parliament before I left England, is a complete triumph of colonial chicanery over the philanthropy of the British people. It is not an example for us to imitate, but a precedent for us to shun. It is as base in its principles, as it is impracticable in its requirements. It pleases neither the West Indian slave proprietors nor the abolitionists of England—although the former have cause for great exultation, and the latter for great lamentation [...] Let us, however, console ourselves

---

<sup>539</sup> *Ibid.*, p. 488.

<sup>540</sup> W. L. Garrison, « To the Public », *op. cit.*



with the certainty of the complete emancipation of all the slaves in the British Colonies within seven years<sup>541</sup>.

Sur un plan plus général, A. Grimké ne défend pas une autre position lorsqu'elle refuse de voir dans les réalisations anglaises un modèle pour l'action d'une AASS qui revendique clairement l'immédiatisme. Elle prévient d'abord : « Thou art altogether under a mistake, if thou supposest that our "main principle of action" is the successful effort of abolitionists in England, in reference to the abolition of the slave-trade » ; et de préciser : « for I hesitate not to pronounce the attempts of Clarkson and Wilberforce, at that period of their history, to have been a *complete failure* ; and never have the labors of any philanthropists so fully showed the inefficacy of half-way principles, as have those of these men of honorable fame<sup>542</sup>. » De même, la perspective d'une compensation financière aux propriétaires apparaît impensable aux radicaux américains. À l'inverse des Français, ils n'ont en effet aucunement l'intention de respecter une propriété individuelle qui selon eux est fondamentalement usurpée et qui, de plus, constitue une offense à Dieu.

Ainsi, bien que Schœlcher et Garrison soient tous deux sincèrement partisans de l'abolition complète et immédiate des esclaves, leur attitude pratique face à des mesures modérées ou des attitudes de compromis se révèle clairement opposée.

### *L'esclavage et la République*

Adoptant un point de vue excessivement schématique, on pourrait avoir l'impression que la France, lorsqu'elle décrète la république, décrète aussi l'abolition de l'esclavage, alors que les États-Unis, ayant instauré ce régime, font prospérer l'institution. Il est en tout cas incontestable que la déclaration d'émancipation fait partie des tout premiers décrets du Gouvernement provisoire, en même temps que le suffrage universel dont le principe est proclamé le 2 mars 1848 et l'institution légale décrétée le 5, quelques jours après l'abolition de la peine de mort en matière politique. La déclaration de principe selon laquelle « nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves » date en effet du 4 mars, avant l'adoption du texte final le 27 avril. Cette mesure s'inscrit parfaitement

---

<sup>541</sup> W. L. Garrison, *The Liberator*, 12/10/1833.

<sup>542</sup> A. Grimké, *Letters, op. cit.*, III, p. 15. Souligné par l'auteur.

dans la logique démocratique et humanitaire qui caractérise la Deuxième République naissante.

À l'inverse, l'esclavage, ou même plus généralement la question noire, ressort aux États-Unis comme la tache infamante de la République. Aux yeux des abolitionnistes, les principes de la Révolution ont été incomplètement appliqués. Notons que si de nombreux Français avaient rapidement considéré trahies les promesses de Juillet, ce sentiment ne semble néanmoins pas avoir eu de conséquence directe sur l'activité en faveur de l'émancipation, ses partisans se réclamant d'ailleurs davantage de Necker, Mirabeau et Brissot que des barricades de 1830.

Aux États-Unis en tout cas, la dénonciation de l'escamotage opéré après l'Indépendance et les propositions en vue d'y remédier apparaissent liées à la lutte antiesclavagiste. Elles prennent diverses formes. D'abord, la *Declaration of Sentiments* de l'AASS énonce clairement son intention de terminer l'œuvre entamée par les prédécesseurs. Après des considérations générales, le troisième paragraphe s'ouvre en effet par une déclaration solennelle en ce sens : « We have met together for the achievement of an enterprise, without which that of our fathers is incomplete. » Mieux, si la proclamation de la République, qui avait nécessité une guerre avec le colonisateur<sup>543</sup>, avait eu des conséquences immenses, celles de l'émancipation des esclaves, obtenue au contraire — le texte souligne ce contraste par l'opposition systématique d'une série de termes dépendant de « *their* » à leurs contraires, qui dépendent de « *ours*<sup>544</sup> » — par la seule force de la morale et de l'esprit, seront plus importantes encore : « and which, for its magnitude, solemnity, and probable results upon the destiny of the world, as far transcends theirs as moral truth does physical force ».

Ensuite, dans la mesure où il faut mener à bien l'œuvre de la Révolution parce que la Déclaration d'Indépendance n'est pas appliquée à tous, c'est à la Constitution que s'en prennent les abolitionnistes américains. C'est en effet selon

---

<sup>543</sup> Le caractère physique de l'opposition est ensuite souligné : « Their principles led them to wage war against their oppressors, and to spill human blood like water, in order to be free » (§ 5) et « Their measures were physical resistance - the marshaling in arms - the hostile array - the mortal encounter » (§ 6).

<sup>544</sup> « Ours forbid the doing of evil that good may come, and lead us to reject, and to entreat the oppressed to reject, the use of all carnal weapons for deliverance from bondage; relying solely upon those which are spiritual, and mighty through God to the pulling down of strong holds » (§ 5) et « Ours shall be such only as the opposition of the moral purity to moral corruption - the destruction of error by the potency of truth - the overthrow of prejudice by the power of love - and the abolition of slavery by the spirit of repentance » (§ 6).

eux par le biais de ce document de compromis et de compromission que la trahison des idéaux a été perpétrée. Les prises de position et les débats relatifs à la Constitution montrent que les principes fondateurs ne s'appliquent pas aux esclaves : « The Declaration of Independence, so far as those in bonds are concerned, is a dead letter<sup>545</sup> », dénonce ainsi en 1836 Charles Follen, qui en appelle alors à l'action. Dans les années 1840, celle-ci se manifeste de diverses manières, dont les appels à la séparation : les abolitionnistes ne souhaitent pas la sécession en elle-même mais dénoncent l'alliance avec les États esclavagistes, autrement dit ils n'entendent pas sacrifier la servitude des Noirs à l'unité nationale, situation entérinée par la Constitution. C'est Garrison qui le premier monte au créneau, dans une attaque en règle de ce texte où, appliquant la formule biblique « we have made a covenant with death, and with hell are we at agreement<sup>546</sup> » au contrat (« *compact* ») entre le Nord et le Sud, il dénonce la vacuité du compromis constitutionnel et l'immoralité d'une Union fondée sur des motifs politiques ; cette déclaration est adoptée en janvier 1843 par la *Massachusetts Anti-Slavery Society*. L'année suivante, les immédiatistes trouvent leur devise, lors des débats menés à l'occasion de l'annexion du Texas : « *No Union with Slaveholders*<sup>547</sup> » devient le cri de ralliement de ceux qui ne reconnaissent aucune légitimité au texte fondateur des États-Unis. Les attaques les plus extrêmes seront portées par la suite, Garrison allant jusqu'à brûler publiquement la Constitution le 4 juillet 1854.

Enfin, notons brièvement que le préjugé racial contredit lui aussi tous les principes touchant à l'égalité et aux libertés individuelles proclamés à l'Indépendance et censément défendus par le régime républicain. En ce qui concerne le premier point, L. M. Child dénonce ainsi la totale opposition, non dénuée d'ironie, entre les aristocrates britanniques et les républicains américains<sup>548</sup> — ces derniers n'étant pas capables d'appliquer les principes d'égalité à leurs compatriotes noirs. Garrison quant à lui regrette par exemple

---

<sup>545</sup> Charles Follen, « Speech before the Anti-Slavery Society. At the Annual Meeting of the Massachusetts Anti-Slavery Society, Jan 20th, 1836 », *Works, With a Memoir of His Life*, I, Boston, 1841, pp. 627-633, cité dans William H. et Jane H. Pease (eds.), *The Antislavery Argument*, Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1965, p. 233.

<sup>546</sup> Isaïe, XXVIII, 15.

<sup>547</sup> W. Phillips, « Can Abolitionists Vote or Take Office Under the United States Constitution? », *op. cit.*, p. 4 et en péroration p. 7.

<sup>548</sup> « It is a singular fact that we *republicans* are abundantly more exclusive [in racial matters] than our monarchical neighbors. » (L. M. Child, *An Appeal...*, introduction de Carolyn L. Karcher, Amherst, University of Massachusetts Press, 1996, p. xxvi)

que les lois interdisant les mariages mixtes aillent à l'encontre des libertés fondamentales dont les Américains devraient en principe être assurés<sup>549</sup>.

Cette situation permet aux abolitionnistes américains de jouer sur la fierté nationale. C'est aussi ce que fait Schœlcher, mais en considérant la France indépendamment de toute forme de gouvernement. Dans ce domaine, il fait feu de tout bois : les susceptibilités patriotiques sont notoirement malmenées dans les comparaisons avec des régimes et des chefs d'État réputés moins civilisés que la France et qui pourtant ont de fait aboli l'esclavage, notamment le beylicat de Tunis (« le bey de Tunis a complètement aboli l'esclavage dans ses états, pourquoi la nation la plus libérale de la terre ne ferait-elle ce qu'a fait le bey de Tunis<sup>550</sup> ? », ou, plus virulent : « La France est-elle donc toujours destinée à recevoir des leçons d'un *barbare* dans cette question d'humanité ? Au moment même où M. le ministre de la marine laisse les gouverneurs des colonies étouffer les ordonnances qui doivent *préparer* l'abolition de l'esclavage, le bey de Tunis fait exécuter sévèrement la loi d'émancipation *qu'il a déjà promulguée*<sup>551</sup> »), ou s'apprêtent à le faire, comme le sultanat de Constantinople (« n'est-ce pas assez que le bey de Tunis ait devancé la France dans la voie de l'abolition, faut-il encore que le sultan de Constantinople nous reste supérieur dans celle des préparations à l'affranchissement général et définitif<sup>552</sup> ? »). Plus généralement, ce sont toutes les nations abolitionnistes, de l'Angleterre à la Valachie en passant par la Suède ou l'Égypte, qui sont citées avec précision dans la pétition de 1847<sup>553</sup> pour susciter une réaction d'amour-propre patriotique chez les Français. Schœlcher n'hésite pas non plus à faire jouer les susceptibilités catholiques face aux réalisations protestantes (« le clergé protestant de la Grande-Bretagne s'est mis à la tête de la sainte ligue contre la servitude, et il n'y a plus d'esclaves sur aucune terre anglaise. Le clergé catholique de France ne s'est pas même montré touché par le sentiment d'une généreuse émulation<sup>554</sup> ! »). Cela étant, il dénonce les tentatives faites par d'autres qui utilisent à mauvais escient l'amour-propre

---

<sup>549</sup> « I call for the repeal of the marriage law of this State, because it not only discredits the good sense of the Commonwealth, but is a direct invasion of an inalienable right, and one of the links of that chain which binds millions of our race in servitude. » (W. L. Garrison, *The Liberator*, 31/03/1832)

<sup>550</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 27.

<sup>551</sup> *Ibid.*, p. 135. Souligné par l'auteur.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>553</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 37.

<sup>554</sup> V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, pp. 223-224.

national, cette fois vis-à-vis de la Grande-Bretagne : il s'en prend ainsi à Berryer qui, dans le but de critiquer le projet Mackau, « cherche à exploiter les justes susceptibilités du pays en insinuant que la loi est d'origine anglaise<sup>555</sup> ». Notons enfin que Schœlcher sait aussi manier le patriotisme de manière moins accusatrice : non seulement il vexe la susceptibilité de ses compatriotes en soulignant les réussites en matière d'émancipation de la part de pays réputés moins civilisés que la France, mais il fait également miroiter la perspective d'honneurs nationaux : « quelle influence morale n'aurait pas dans le monde entier l'émancipation prononcée chez nous ! », ou, plus clairement, « l'affranchissement des ilotes français entraînera l'émancipation de toute la race noire<sup>556</sup> ! » Il ne s'agit donc de rien de moins que d'assurer la liberté universelle — on conçoit aisément qu'une telle perspective flatte l'orgueil français. Ainsi Schœlcher regarde-t-il la fierté nationale comme un légitime sentiment, à partir du moment où elle est justement mise au service de l'abolitionnisme. Il juge quant à lui fort à propos de l'exploiter abondamment.

La question de la compensation financière aux planteurs offre à Schœlcher, on l'a déjà mentionné, une dernière occasion de jouer sur la fierté nationale : ce serait, de fait, compromettre « l'honneur de la nation » que de différer ou menacer le principe de l'émancipation pour des raisons budgétaires<sup>557</sup>. Garrison refuse cependant d'imaginer verser la moindre indemnité aux propriétaires du Sud ; à cet égard, son argumentation n'utilise aucunement le ressort de l'amour-propre patriotique. D'autres facteurs économiques existent, sur lesquels on se propose de faire encore quelques remarques comparatives entre le cas français et la situation aux États-Unis.

## **Dimension économique**

### *Travail libre et travail servile*

Dans les deux pays, les abolitionnistes jugent infondée la comparaison entre travail servile et prolétariat. William L. Garrison et Victor Schœlcher sont unanimes pour dénoncer une mise en parallèle fallacieuse. Pour le premier, souvent secondé sur ce sujet par Wendell Phillips, la formule « *poverty is not*

---

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>556</sup> « Pétition pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage... », *op. cit.*, § 40.

<sup>557</sup> *Ibid.*, § 35.

*slavery* » résume la situation, plus précisément celle qui prévaut aux États-Unis — les ouvriers anglais n'ont en effet pas la même chance que leurs homologues du Nord de l'Union. Il ressort globalement des déclarations immédiatistes deux idées essentielles : d'une part, une société fondée sur des principes religieux nécessite de la part de chacun de ses membres une discipline et une pureté que le travail et la compétition économique saine et bien comprise, comme c'est selon eux le cas dans le Nord de l'Union, peuvent encourager. D'autre part, le bon exercice de la liberté dans la République constitue la clef du perfectionnement individuel et de l'amélioration collective. La liberté, objectif des abolitionnistes et surtout valeur ultime à leurs yeux, permet en quelque sorte de porter moins d'attention à l'inégalité. Il ne s'agit pas, en effet, de supprimer les inégalités, mais de faire en sorte que chacun puisse les vaincre s'il s'en donne les moyens ; Garrison affirme ainsi très tôt sa foi en la mobilité sociale (« [In the United States] the avenues of wealth, distinction and supremacy are open to all<sup>558</sup> ») et le caractère juste et bon de la société américaine (« [inequalities can exist] without even a semblance of oppression<sup>559</sup> »).

Pour Schœlcher cependant, la comparaison entre esclaves et ouvriers n'a pas de sens dans l'absolu non parce que ces derniers (ou les paysans, en ce qui concerne l'argumentation qu'il développe dans la réponse qu'il fait à un article paru dans *L'Atelier*<sup>560</sup>) vivent dans l'aisance ; au contraire, il sympathise pleinement avec ces classes pauvres dont il reconnaît la dureté des conditions d'existence<sup>561</sup>. Mais les améliorations introduites dans le traitement global des esclaves n'entraînent pas que ceux-ci se trouvent dans une situation favorable. Surtout, il est impossible de mesurer le bonheur des populations au fait qu'elles soient nourries et logées : « si l'assurance de la vie animale était réellement d'un poids si énorme [...], il n'était pas nécessaire d'aller chercher les forçats du sucre et du café », explicite Schœlcher : il suffit de présenter « les bestiaux du paysan comme plus heureux que leur maître<sup>562</sup> ». De Broglie ne disait pas autrement quelques années plus tôt : croire les esclaves heureux, c'est estimer « que la condition de la bête est préférable à celle de l'homme, et que mieux vaut être

---

<sup>558</sup> W. L. Garrison, *The Liberator*, vol. I, n°5, 29/01/1831.

<sup>559</sup> *Idem*.

<sup>560</sup> Réponse reproduite dans V. Schœlcher, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, pp. 265-272.

<sup>561</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>562</sup> *Ibid.*, p. 266.

une brute qu'une créature raisonnable ». Il était cité en cela par les ouvriers eux-mêmes<sup>563</sup> : les signataires parisiens et lyonnais de la pétition de 1844, s'ils prennent soin de rappeler les problèmes relatifs à l'organisation du travail en métropole, ne s'en affirment pas moins conscients de leur chance essentielle, celle de jouir de la liberté<sup>564</sup>. S'il ne s'agit pas ici de la liberté qui incite à l'ordre et à la discipline individuelle, en revanche le résultat final en France et aux États-Unis apparaît similaire : c'est bien la servitude qui dégrade le Noir des plantations, rendant en cela sa situation différente de celle de l'ouvrier qui, quelles que soient ses conditions de vie, n'est quant à lui pas privé de liberté. Cette vision un peu schématique de la situation permet aux chefs de file abolitionnistes de ne pas appréhender le problème de manière globale et de privilégier la lutte contre l'esclavage.

Par ailleurs, quoique Garrison ne présente dans les années 1830 et 1840 aucun projet précis pour la période post-émancipation, il retrouve également Schœlcher, qui élabore dès la monarchie de Juillet des plans en vue de faciliter la transition à une économie libre, dans les bénéfices engendrés par l'apparition d'une nouvelle classe salariée. Il est en effet prévu dans les deux pays que le marché ainsi créé favorise la production de biens jusqu'alors peu consommés, le commerce, plus généralement tout le secteur économique.

#### *Analyse économique du système*

Cependant, on le remarque par exemple dans l'absence des projets américains concernant la transition d'un système de production servile à un système libre, les considérations économiques forment une sorte d'angle mort pour les immédiatistes des États-Unis. Il ne s'agit toutefois pas d'un trait commun à l'ensemble du courant américain : une fois séparés des garrisoniens, les militants plus modérés de l'*American and Foreign Anti-Slavery Society* employèrent ainsi des arguments économiques (quoiqu'ils n'annonçassent alors en titre que des considérations d'ordre social et politique) en direction des ouvriers du Sud qui ne possédaient pas d'esclaves et dont le travail souffrait de la compétition imposée par la production servile<sup>565</sup>. Mais pour les immédiatistes

---

<sup>563</sup> « Pétition des ouvriers de Paris en faveur de l'abolition de l'esclavage », *op. cit.*, §3.

<sup>564</sup> Ce point est résumé par l'emploi de la formule : « L'ouvrier s'appartient » (*idem*).

<sup>565</sup> Voir *American and Foreign Anti-Slavery Society, Address to the Non-Slaveholders of the South, on the Social and Political Evils of Slavery*, New York, 1843, reproduit dans W. H. et J. H. Pease (eds.), *The Antislavery Argument, op. cit.*, pp. 149 sq.

radicaux, l'aspect économique du système n'importe aucunement : l'esclavage constitue un péché religieux et un crime politique, tout le reste ne peut être qu'accessoire et risquerait de détourner la question. De même pour la situation une fois l'émancipation acquise : nul ne songerait à se préoccuper des conséquences concrètes, à l'échelle humaine, d'un impératif moral supérieur — si tant est d'ailleurs que l'abolition, par la conversion qui lui est liée, ne conduise pas directement au règne terrestre du Messie.

Les Français quant à eux, même s'il ne s'agit pas forcément de leur domaine de prédilection, discutent des aspects économiques du système et incorporent à leur réflexion des perspectives concernant le futur des colonies. Comme leur vision de l'esclavage diffère de celle qu'en ont les Américains, *a contrario*, l'économie se trouve assez logiquement intégrée dans leur discours. D'une part, aucune visée millénariste ne leur donne l'optimisme d'espérer une transition spontanée vers un état harmonieux ; le précédent de Saint-Domingue leur ferait plutôt craindre le contraire. D'autre part, l'argument de la fraternité humaine reste fatalement du domaine de l'indémontrable ; il n'apparaît donc pas inutile de l'étayer de considérations pratiques, concrètes, comptables, non seulement pour donner la réplique aux planteurs dont les arguments invoquent souvent le commerce colonial et la prospérité du pays, mais aussi pour conférer une certaine consistance à une réflexion qui sans cela pourrait sembler trop « utopique » aux yeux de leurs contemporains.

L'étude des sources le confirme : les domaines dans lesquels s'applique la réflexion relativement à l'abolitionnisme ne sont pas identiques selon les pays, les champs de pensée et d'action ne se recoupent que de manière partielle. La logique argumentative se trouve ainsi canalisée, notamment en fonction de la représentation que chacun se fait de l'esclavage. Dans ces conditions, on est amené à se demander dans quelle mesure le contact et l'échange existent entre Français et Américains, mais aussi quel type de relations et d'influences sont possibles entre les deux modèles spécifiques de la doctrine abolitionniste dont chacun caractérise l'un des deux groupes.

## **Relations croisées**

Des recherches poussées sur le XVIII<sup>e</sup> siècle auraient excédé le cadre de cette étude ; on ne peut cependant s'empêcher d'estimer qu'entre les années



1750 ou 1760 et la Révolution française, un réel courant abolitionniste transatlantique existe, guidé par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, les trois variantes nationales présentant alors de grandes similitudes à la fois d'objectifs et de motivations, de moyens et de stratégies. Puis, c'est l'émancipation française de 1794, le rétablissement de la traite et de l'esclavage par Bonaparte en 1802, et l'unité semble disparaître : non seulement le mouvement français se replie et se met en veilleuse, mais encore l'axe anglo-américain se renforce, jusqu'à devenir dominant à partir du deuxième quart du XIXe siècle, une fois terminée la « Seconde guerre d'Indépendance ». Avec l'émancipation de 1833, qui est effectivement appliquée et de manière définitive, les Britanniques s'autoproclament champions de la lutte contre l'esclavage et accèdent à une place prépondérante dans l'abolitionnisme mondial. Ils peuvent alors adopter une attitude de protecteurs à l'égard de leurs homologues américains, qui pour l'essentiel partagent leurs méthodes, et multiplier les conseils aux abolitionnistes français, alors même que la nouvelle génération de ces derniers tend quant à elle à prendre ses distances vis-à-vis du modèle anglo-américain. La première conférence internationale sur l'antiesclavagisme illustre la domination exercée par la Grande-Bretagne, à tout le moins son poids prépondérant : rassemblant à Londres une très forte majorité de représentants du pays hôte et des États-Unis, elle est organisée par les Anglais selon leurs souhaits et leurs coutumes — par exemple celui de refuser aux femmes tout accès aux débats, contre certains usages américains. La capitale britannique devient en quelque sorte le carrefour abolitionniste international. Notons d'ailleurs que cette attitude paternaliste perdure : moins d'une semaine après l'émancipation française, les délégués de la *British and Foreign Anti-Slavery Society* envoient leurs « observations » à Arago, dans lesquelles ils se réjouissent de voir « la France républicaine s'occuper de donner à son frère républicain [les États-Unis] un exemple qui ne sera pas perdu<sup>566</sup> ». On peut lire dans ce message un sincère intérêt pour une cause internationale à laquelle ces hommes sont tout dévoués, mais également y déceler une certaine condescendance, à tout le moins la volonté d'exercer un droit de regard sur tout ce qui se passe chez les voisins outre-Manche et outre-Atlantique dans le champ abolitionniste.

---

<sup>566</sup> Note du 10/03/1848, citée dans N. Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage...*, op. cit., p. 321.

Dans ces conditions, mais aussi en raison de l'état concret des échanges transatlantiques durant la première moitié du XIXe siècle, les relations directes entre la France et les États-Unis apparaissent finalement assez rares. Ce n'est pas que l'intérêt que chacun de ces pays porte à l'autre ne concerne pas l'esclavage et la lutte en faveur de sa disparition. Plutôt, la Grande-Bretagne sert de plaque tournante, voire de pivot obligé entre un abolitionnisme américain resté globalement fidèle au modèle anglais et un abolitionnisme français qui, lorsqu'il a reparu après une première émancipation avortée, s'est éloigné de ce modèle.

### *France / États-Unis*

Quoi qu'il en soit, la situation américaine est dans l'ensemble assez bien connue en France, et l'intérêt s'accroît logiquement dans les moments sensibles, par exemple dès que se pose la question du Texas. À l'été 1844, A. Cucheval fait paraître, dans *La Revue des deux Mondes*, une analyse sur « Le Texas et les États-Unis<sup>567</sup> ». Même s'il s'agit, selon le journal, d'une question délaissée par la presse française<sup>568</sup>, à l'exception de deux articles publiés dans ce même périodique, en date des 1<sup>er</sup> mars<sup>569</sup> et 15 avril 1840<sup>570</sup>, on peut toutefois penser que le public averti, familier de journaux tels que *La Revue des deux Mondes*, n'est pas totalement ignorant du problème, d'autant que la guerre entre les États-Unis et le Mexique à propos du Texas, si elle n'éclate véritablement qu'en mars 1846, ne semble alors pas étonner les journalistes des grands organes parisiens. Depuis de nombreux mois en effet, ils s'attendaient au déclenchement des hostilités.

Et, à lire la *Revue des deux Mondes*<sup>571</sup>, on a l'impression, à propos du Texas, d'assister à une véritable conspiration de la part des États-Unis, à un

---

<sup>567</sup> A. Cucheval, « Le Texas et les États-Unis », *Revue des deux Mondes*, juil.-sept. 1844, pp. 233-282.

<sup>568</sup> « [...] un sujet dont aucun organe de la presse française ne s'est encore occupé. » (*ibid.*, p. 234)

<sup>569</sup> Frédéric Leclerc, « Le Texas et sa révolution », première partie, *Revue des deux Mondes*, janv.-mars 1840, pp. 605-639.

<sup>570</sup> F. Leclerc, « Le Texas et sa révolution », seconde partie, *Revue des deux Mondes*, avr.-juin 1840, pp. 220-253.

<sup>571</sup> Voir les articles de Cucheval et Leclerc mais aussi Félix Clavé, « La question du Mexique. Relations extérieures du Mexique avec les États-Unis, l'Angleterre et la France », *Revue des deux Mondes*, oct.-déc. 1845, pp. 1029-1059 ; Gabriel Ferry, « La Guerre des États-Unis et du Mexique », *Revue des deux Mondes*, juil.-sept. 1847, pp. 385-431 ; ainsi que des articles plus courts, non signés.

complot ourdi entre les États du Sud et le gouvernement de Washington, dans un but expansionniste et esclavagiste. C'est dans le cadre de cette entente, caractérisée par la duplicité et la fourberie<sup>572</sup>, qu'on débouche sur une incursion américaine en territoire mexicain, escarmouche illégitime aux yeux des Français ; cette agression caractérisée marque le début d'une guerre tenue à la fois pour inévitable<sup>573</sup> et totalement injustifiée<sup>574</sup>. Cela étant, à partir du moment où les hostilités sont déclarées, le sort des esclaves n'occupe pas le cœur du débat ; il est bien plutôt question d'enjeux politiques, diplomatiques ou économiques. Notons toutefois qu'à la fin des années 1840 le système esclavagiste américain est un fait bien connu des Français, cette connaissance mettant les publicistes en position d'élargir leurs analyses.

En définitive, quelque importante que soit la guerre avec le Mexique pour l'abolitionnisme garrisonien, le traitement de cette guerre par la presse française généraliste permet aux lecteurs d'avoir de la question un aperçu correct, mais qui ne prend pas en compte l'ensemble des composantes. Pour une vue de la situation américaine qui incorpore les aspects antiesclavagistes, il est nécessaire de recourir aux journaux spécialisés. Cet état de fait suggère que, si l'esclavage dans le Sud de l'Union est une réalité connue des Français, en revanche l'abolitionnisme se présente comme une affaire d'experts, et l'influence américaine, dans la mesure où elle existe, reste limitée à des cercles restreints.

### *États-Unis / France*

Aux États-Unis, le passé français lié de près ou de loin aux luttes anti-esclavagistes semble mieux connu que le présent. Ainsi, sur un plan général, les abolitionnistes se souviennent-ils volontiers que Juillet avait suscité un grand espoir : la chute du despote, puisque c'est ainsi qu'est présenté Charles X, allait, selon la presse américaine, se révéler favorable à l'extension des libertés. En ce qui concerne plus particulièrement les questions liées à l'esclavage et la lutte en vue de son éradication, les évocations de Saint-Domingue ne manquent pas<sup>575</sup>,

---

<sup>572</sup> On relève ainsi des termes tels que « ruses », « plan machiavélique », « œuvre de perfidie », « connivence, pour ne pas dire complicité », etc. (A. Cucheval, *op. cit.*, notamment pp. 237, 239, 243, 244, 245).

<sup>573</sup> Le conflit menaçait depuis longtemps : dès avant la proclamation par le Texas de son indépendance, l'émissaire américain Butler « donn[e] le mot d'ordre aux colons du sud pour arracher par la force ce que la diplomatie n'avait pu obtenir. » (A. Cucheval, *op. cit.*, p. 241).

<sup>574</sup> Voir par exemple G. Ferry, *op. cit.*, p. 386.

<sup>575</sup> Ces références sont fort abondantes, A. Grimké, L. M. Child, Garrison et bien d'autres cherchant à contrecarrer l'image habituelle d'une émancipation liée à des scènes de violence et de meurtre.

non plus que les références à des travaux français du XVIIIe siècle, par exemple les traités de l'Abbé Grégoire<sup>576</sup>. Au contraire, les activités habituelles des abolitionnistes de la monarchie de Juillet, telles les avancées législatives des années 1840, passent à peu près inaperçues dans la presse immédiate. Illustration de ce fait, la place accordée aux textes de la loi Mackau par *The Liberator* : cette dernière y est mentionnée, mais n'est l'objet d'aucun développement particulier et ne prend pas plus de place que les faits divers du jour<sup>577</sup>. Il en est de même pour les pétitions des ouvriers : la session du Parlement s'ouvre avec la pétition des ouvriers le 4 mai 1844, or on ne relève quasiment aucune information à ce sujet de mi-mai à début juillet, à peine quelques brèves dans la rubrique *Miscellany* du 14 juin, où les mesures antiesclavagistes annoncées ne font pas l'objet d'un traitement particulier, comme le montre l'énumération de simples titres :

The *grippe*, or influenza, has lately been very severe in Paris. Very few persons have escaped it entirely, and very many have died with it. - The great palace recently built in the Champs Elysees at Paris, was opened on the first of May, in order to exhibit all the late improvements in the mechanical arts of France and award prizes to the inventors. - The London Times states that trade in France is in a deplorable condition. - The French government have declared their intention to abolish negro slavery in the French colonies, and that in so doing they should be guided by the example and experience of Great Britain<sup>578</sup>.

Cependant, il ne s'agit là que d'un état de veille : qu'arrivent des nouvelles exceptionnelles et les abolitionnistes américains s'enflamment. C'est bien

---

Jay consacre par ailleurs un long développement à l'abolition de 1794 et à ses conséquences (W. Jay, « Emancipation in St. Domingo and Guadeloupe, and present state of St. Domingo », *Inquiry...*, *op. cit.*, chap. VIII, pp. 171-186).

<sup>576</sup> Voir par exemple les sources utilisées par L. M. Child : dans son *Appel*, elle cite dans une note de bas de page « The Abbé Grégoire's Inquiry into the Intellect and Morals of Negroes ».

<sup>577</sup> La présentation de ces lois fait l'objet d'un entrefilet dans la rubrique *Items* : « *Slavery in the French Colonies.*—In the French Chamber of Peers, on Tuesday, May 14, the Minister of Marine presented the project of a law for ameliorating the condition of slaves in the French colonies, or providing an intermediate state, intended to prepare them for future emancipation. The bill contains regulations affecting the food and comfort, the hours of labor, the marriage of slaves, and provision for securing them money earned by extra labor, and giving to each slave who can find a given sum, the right to purchase his freedom. The minister declared that the experiment to carry it out in its fullest extent would cost 1,200,000 francs. » C'est finalement à peine plus que, quelques paragraphes plus loin, les nouvelles relatives à la mort du banquier Laffitte (*The Liberator*, vol. XIV, n°27, 05/07/1844). Et il n'apparaît pas que leur vote ait été mentionné dans le journal : de fin juillet à début septembre, la seule nouvelle relative aux possessions françaises dont il est question est un massacre perpétré par l'armée en Algérie (« Horrible Tragedy at Algiers », *The Liberator*, vol. XV, n°32, 08/08/1845 et quelques développements dans le numéro suivant, du 15 août).

<sup>578</sup> *The Liberator*, vol. XIV, n°24, 14/06/1844.

évidemment le cas lors de l'émancipation française de mars 1848. Dans le *Liberator*, tout commence avec les nouvelles datées du 25 février, rapportées dans le numéro du 24 mars : une brève y annonce le renversement de Louis-Philippe, l'instauration de la République et la constitution d'un gouvernement provisoire. Il faut attendre la semaine suivante pour que soient révélées les admirables nouvelles<sup>579</sup>, qui seront abondamment commentées durant tout le mois d'avril et au-delà. C'est d'abord la corrélation entre République et abolition qui est soulignée et acclamée : « What fidelity to the republican principle is here! What a burning rebuke in this decree to our slaveholding republic of seventy years' standing! How just and beneficent is the set<sup>580</sup>! » L'*American Anti-Slavery Society* se propose d'ailleurs d'organiser une manifestation la semaine suivante pour fêter les événements de France mais aussi en hommage à la Révolution américaine<sup>581</sup>.

Une analyse détaillée de la presse abolitionniste américaine entre fin mars et début juillet<sup>582</sup> 1848 dépasserait le cadre de cette étude. Soulignons cependant l'abondance des mentions, articles, déclarations, résolutions, comptes rendus de manifestations. L'émancipation décrétée par la France y est unanimement saluée, parce que, logiquement et généreusement proclamée à peine la République instaurée, non seulement elle est complète et immédiate mais elle a aussi eu lieu pacifiquement et dans le respect de la religion. C'est même le sens du premier point d'une série de résolutions proposées lors de la manifestation organisée par les abolitionnistes bostoniens au Melodeon : « [...] the magnanimous consistency of the French people, in using the first moment of their own liberty to extend to every human being within the limits of the Republic, the blessings which they had just granted for themselves [...] » ; la deuxième résolution souligne que par cette action la France lave l'honneur du

---

<sup>579</sup> Le ton est aux élans d'un exubérant enthousiasme, et ni les expressions hyperboliques (dès l'ouverture on relève par exemple « the most thrilling and astounding intelligence »), ni les majuscules ou les points d'exclamation ne manquent dans les passages du journal consacrés à la Révolution en France.

<sup>580</sup> *The Liberator*, vol. XVIII, n°13, 31/03/1848, p. 50.

<sup>581</sup> « In commemoration of it, and in reference to the rev itself, there will be a special meeting hold by the American Anti-Slavery Society, in the OLD CRADLE OF LIBERTY, on Friday EVENING NEXT, if it be not already engaged. » (*idem*) La manifestation n'aura finalement pas lieu à Faneuil Hall, fermé en raison du deuil de John Quincy Adams, mais au Melodeon.

<sup>582</sup> Les journées de juin, dont la nouvelle arrive aux États-Unis en juillet, discréditent la Révolution aux yeux des Américains. L'attention portée à la nouvelle République, aussi bien, avait commencé à baisser une fois retombée l'effervescence des premières semaines, et dans les numéros des 23 et 30 juin ou celui du 7 juillet, seuls des entrefilets sont consacrés à la France.

régime républicain jusqu'alors souillé par les États-Unis<sup>583</sup>. Notons d'ailleurs que le rapport entre République et émancipation sera très fréquemment répété durant les mois qui suivent, par exemple lors de la publication des décrets du 27 avril, en l'occurrence sur un ton d'une ironie froidement cinglante plutôt qu'amère :

There does not appear to have been a voice raised in all France against this act of emancipation. The French people do not seem to understand the compatibility of slavery with republicanism. A republican slaveholder is to them as great a solecism as a sober drunkard. We, the most enlightened people on earth, must teach them that nothing mixes so well, religiously and politically, as liberty and slavery. As for the emancipated slaves of their colonies, we dare say they are leaping for joy, even though they do not possess and « inalienable homestead. » Poor deluded creatures! not to know that « wages slavery » is a far worse state than « chattel slavery »! Bah<sup>584</sup>!

Ces motifs, ainsi que des références aux figures les plus consensuelles du mouvement français, passé et présent<sup>585</sup>, et que les constantes comparaisons avec les États-Unis, montrent que c'est bien au prisme de leur propre situation que les Américains voient l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Le précédent français est acclamé, l'influence souhaitée pour l'Union.

## Conclusions d'étape

De ces analyses historiographiques et historiques ressortent des traits marquants, qui permettent non seulement de caractériser l'abolitionnisme américain par rapport à l'abolitionnisme français, et vice-versa, mais aussi de dégager quelques éléments susceptibles de contribuer à la comparaison des deux « cultures nationales » — puisque tel est l'objectif ultime de la présente thèse.

En ce qui concerne les États-Unis, quel que soit l'angle sous lequel on considère l'abolitionnisme, phénomène phare de la « Réforme » (*Antebellum Reform*), ce sont toujours deux références qui s'imposent : la Bible et le système

---

<sup>583</sup> *The Liberator*, vol. XVIII, n°15, 14/04/1848, p. 58.

<sup>584</sup> *The Liberator*, vol. XVIII, n°20, 26/05/1848, p. 82.

<sup>585</sup> En ce qui concerne l'émancipation proprement dite, les hommes sont globalement moins cités que les idées ; on relève cependant des mentions éparées et une référence un peu plus fournie dans la troisième des résolutions proposées lors du rassemblement à Melodeon : « [...] as American abolitionists, we rejoice to assure the countrymen of De Broglie, of Mirabeau, Isambert, L'Instant and Fayette [...] » (*The Liberator*, vol. XVIII, n°15, 14/04/1848, p. 58).

politique national. En effet, l'abolitionnisme est, pour ses partisans, une idéologie qui caractérise l'Amérique *chrétienne et républicaine* (« Christian, Republican America<sup>586</sup> »). On se trouve ici en présence d'un cadre d'une prégnance remarquable, tant à l'époque que parmi les historiens. Les origines du mouvement abolitionniste, les arguments qu'il emploie, les formes qu'il prend, la recherche qu'il suscite, tout vient s'inscrire comme naturellement dans ce cadre, aujourd'hui grille de lecture après avoir servi de plan d'action et de credo doctrinal.

Quant à la France, quel que soit, là encore, l'angle d'approche adopté, on observe également une tendance assez marquée. Il s'agit en l'occurrence d'un phénomène différent de celui qui caractérise les États-Unis, où un couple de notions se dégage de façon indiscutable : dans le cas français, en dernière analyse, c'est toujours la diversité qui prime. Cette diversité se trouve certes transcendée, dans une certaine mesure, par la « démocratie humanitaire » — laïque, ou du moins non-religieuse, mais jamais fondamentalement opposée à la religion. L'abolitionnisme français, longtemps centralisé et de type parlementaire, trouve ses origines dans une protestation contre l'inhumanité de l'esclavage, il prend les formes de la philanthropie bourgeoise classique plutôt que de la réforme de masse, utilise des arguments fondés sur la dénonciation de cette inhumanité et le devoir de fraternité — variante de la démocratie compatible avec la dimension chrétienne. Il suscite en outre une recherche à son image, globale et en apparence divisée sur quelques sujets devenus plus sensibles à la fin du XXe siècle mais consensuelle sur l'essentiel.

En somme, malgré l'internationalisme affiché ou souhaité par de nombreux abolitionnistes, il existe bien, durant le deuxième quart du XIXe siècle, un abolitionnisme français et un *abolitionism* américain, plutôt qu'un mouvement transatlantique. Ils apparaissent sous les traits de deux variantes nationales d'un « abolitionnisme » dont il semble fort délicat, pour ne pas dire totalement impossible, de proposer une définition approfondie unifiée à l'échelle internationale, d'autant que la recherche les a analysés en reprenant à son propre compte les cadres nationaux de l'époque. Bien que convergeant, se retrouvant ou se croisant en certains points, les deux « types », en fin de

---

<sup>586</sup> On emprunte ici la citation à Angelina Grimké (A. Grimké, *Appeal...*, *op. cit.*, p. 32), mais elle pourrait se trouver et se trouve, de fait, sous la plume de bien d'autres auteurs anti-esclavagistes.

compte, diffèrent sensiblement l'un de l'autre, non seulement sous leurs traits extérieurs (parlementarisme français *versus* mouvement populaire américain) mais aussi dans leurs motivations essentielles (réforme intransigeante d'inspiration religieuse et politique aux États-Unis *versus* fraternité humanitaire multiforme en France). En cela, chacun des deux types de l'idéologie antiesclavagiste illustre parfaitement la dimension nationale dans laquelle il se développe durant les années 1830 et 1848 : issus d'un tronc commun au XVIII<sup>e</sup> siècle, les abolitionnismes de l'aire atlantique ont bel et bien déjà divergé au moment où Garrison fonde *The Liberator* et où Schœlcher entreprend son premier voyage dans le Nouveau Monde, et si l'écart entre eux varie durant ces deux décennies, il ne se comble cependant jamais tout à fait, au point de se manifester à nouveau au siècle suivant dans les travaux des historiens.

Reste la question, posée ici à titre de piste supplémentaire, de l'« efficacité » de ces mouvements : quelle que soit la manière dont on l'attaque, en effet, le système esclavagiste résiste, et si « extérieurement » il faut ici une Révolution et là une guerre civile pour y mettre fin, tout compte fait on a l'impression que, quelle que soit l'influence des abolitionnistes (et on ne peut la tenir pour négligeable, au moins en ce qui concerne la dénonciation du problème et la prise de conscience de la population), l'esclavage est aboli quand une convergence de facteurs, pour une part nationaux, pour une part internationaux, permet qu'il cesse.